

*Ministère des Affaires étrangères*

ASSEMBLÉE DES  
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

**3<sup>EME</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE**

**SEPTEMBRE 2005**

*Hôtel du Ministre, 37, quai d'Orsay — 75007 Paris*

*Centre de conférences internationales - 19, avenue Kléber — 75016 Paris*



## SOMMAIRE

### 3<sup>EME</sup> SESSION DE L'ASSEMBLÉE DU 5 AU 10 SEPTEMBRE 2005

#### LUNDI 5 SEPTEMBRE 2005 - MATIN

<b>Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-Président</b> .....	7
<b>Présentation du rapport du Directeur des Français de l'étranger et des étrangers France</b> .....	7
<b>Questions-Réponses</b> .....	14
<b>Discours d'ouverture de Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY, Ministre des Affaires étrangères, Président de l'AFE</b> .....	17
<b>Questions-Réponses</b> .....	26

#### MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2005 - APRES-MIDI

<b>Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Roger BONIN, Vice-Président</b> .....	33
<b>Allocution de Madame Christine LAGARDE, Ministre déléguée au Commerce extérieur</b> .....	33
<b>Questions-Réponses</b> .....	37

#### JEUDI 8 SEPTEMBRE 2005 - MATIN

<b>Ouverture de la séance sous la présidence tournante des Vice-Présidents</b> .....	45
<b>Mouvements intervenus au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger</b> .....	45
<b>Approbation du compte rendu du Bureau de juin 2005</b> .....	45
<b>Renouvellement de commissions administratives</b> .....	46
<b>Propositions d'honorariat</b> .....	46
<b>Présentation du rapport de la commission temporaire de la Décentralisation</b> .....	47
1. <i>Les comités de gestion consulaire</i> .....	47
2. <i>Les nouvelles procédures budgétaires et comptables</i> .....	47
3. <i>La collectivité publique d'outre-frontière</i> .....	49
<i>Présentation du projet de collectivité par Monsieur le Sénateur Christian COINTAT</i> .....	49
<b>Questions-Réponses</b> .....	50
<b>Présentation du rapport de la commission des affaires sociales</b> .....	58
1. <i>Au titre de la situation actuelle de l'enfance handicapée et des adultes handicapés français         à l'étranger</i> .....	59
2. <i>Au titre de la situation actuelle des Français affiliés à l'assurance chômage du GARP/Assédic</i> .....	60
3. <i>Au titre des jeunes français de l'étranger en détresse</i> .....	60
4. <i>Au titre de la Caisse des français à l'étranger</i> .....	61
5. <i>Sur la situation des Français de l'étranger dépourvus de protection sociale</i> .....	62
6. <i>le problème des impayés de retraite des Français à l'étranger</i> .....	62
7. <i>moyens engagés par la France dans la lutte contre le sida</i> .....	62
<b>Présentation du rapport de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement</b> .....	68
1. <i>Audition de Madame Maryse BOSSIERE</i> .....	69
2. <i>Audition de Monsieur Michel Lummaux</i> .....	70
3. <i>Audition de Messieurs LAUNOIT et Alain MARQUER</i> .....	71
4. <i>Audition de Monsieur Jean-Luc MASSIN</i> .....	72

6. Euronews .....	74
7. Audition de Madame LE GUEN .....	74
<b>Questions -Réponses</b> .....	74
<i>Examen des vœux</i> .....	76
Résolution n° ENS/R.01/09.05 relative à la mise en oeuvre du rapport FERRAND .....	77
Résolution n° ENS/R.02/09.05 relative à la dotation budgétaire 2006 de l'AEFE .....	78
Voeu n° ENS/V.01/09.05 relatif au détachement administratif des enseignants "chargés de cours dans les écoles européennes" .....	78
Voeu n° ENS/V.02/09.05 relatif au renouvellement des contrats de résident des personnels de l'AEFE .....	79
Voeu n° ENS/V.03/09.05 relatif à l'aide aux étudiants français de l'étranger venant étudier en France .....	79
Voeu n° ENS/V.04/09.05 relatif à l'égalité de traitement des élèves français scolarisés sur le territoire national et dans le réseau des établissements français à l'étranger .....	79
Voeu n° ENS/V.05/09.05 relatif aux légendes en français dans les musées .....	80
Voeu n° ENS/V.06/09.05 relatif aux bourses scolaires .....	80
Voeu n° ENS/V.07/09.05 relatif aux bourses du CNED .....	80

## **JEUDI 8 SEPTEMBRE 2005 - APRES-MIDI**

<b>Séance des questions orales et questions d'actualité</b> .....	82
<i>Examen des questions orales</i> .....	82
Question orale n° 1 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Berne, relative à l'inscription sur la liste électorale consulaire .....	82
Question orale n° 2 de Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription de Stuttgart, relative aux inscrits au Registre, problèmes de locaux, manque de personnel et CNI en Allemagne .....	82
Question orale n° 3 de Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia, relative à la convention brésilienne sur l'emploi des conjoints de diplomates .....	82
Question orale n° 4 de Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription d'Ottawa, relative à la demande de reconnaissance et d'échange de permis de conduire .....	83
Question orale n° 5 de Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription de San Francisco, relative à la résidence principale en France .....	83
Question orale n° 6 de Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription de San Francisco, relative à la convention fiscale franco-américaine .....	83
Question orale n° 7 de Monsieur Mouhamad MOUSTAFA, membre élu de la circonscription de Pondichéry, relative à l'état civil à Pondichéry .....	83
Question orale n° 8 de Monsieur Teric BOUCEBCI, membre élu de la circonscription d'Alger, relative à l'état civil à la création d'un service emploi-formation en Algérie .....	85
Question orale n° 9 de Monsieur Jean BOTTAGISIO, membre élu de la circonscription de Caracas, relative au droit d'admission dans les établissements scolaires français de l'étranger .....	86
Question orale n° 10 de Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription de Washington, relative au financement de l'aide à la scolarité .....	86
Question orale n° 11 de Monsieur Éric GRANRY, membre élu de la circonscription de Nairobi, relative au réajustement des indemnités de résidence et d'expatriation des agents de l'État au Zimbabwe .....	87
Question orale n° 12 de Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg, relative à l'impôt acquitté par des Français partis s'installer à l'étranger avant 2005 .....	87
Question orale n° 13 de Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg, relative à la circulation de grosses coupures d'euros .....	87

Question orale n° 14 de Monsieur Éric GRANRY, membre élu de la circonscription de Nairobi, relative au rétablissement de la langue française sur RFI au Mozambique .....	87
Question orale n° 2 de Madame Martine SCHOEPPNER (reprise) .....	88
<b>Questions -Réponses</b> .....	89
Questions orales n° 12 et 13 de Monsieur Pierre GIRAULT (reprise) .....	93
<i>Examen des questions d'actualité</i> .....	94
<i>Questions-Réponses</i> .....	95
Réponses aux questions sur le rapport 2005 du Directeur des Français à l'étranger et <i>des étrangers en France</i> .....	103
<b>Présentation du projet de site Internet de l'Assemblée</b> .....	111
<i>Le site Internet</i> .....	113
<i>L'Extranet</i> .....	114
<i>Questions-Réponses</i> .....	116

## VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2005 - MATIN

<b>Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-Président</b> .....	118
<b>Présentation du rapport de la commission des Lois et Règlements</b> .....	118
1. <i>Fusion des listes électorales</i> .....	120
2. <i>Réforme du décret du 6 avril 1984</i> .....	121
3. <i>Le vote électronique</i> .....	121
4. <i>Réorganisation structurelle du ministère des Affaires étrangères</i> .....	122
5. <i>Statut des élus</i> .....	124
6. <i>Affaires courantes de la commission</i> .....	124
7. <i>questions diverses</i> .....	124
<b>Questions -Réponses</b> .....	125
<i>Examen des avis, résolutions et voeux de la commission des Lois et Règlements</i> .....	133
Avis n° LOI/A.1/05.09 relatif au projet de décret portant application de la loi organique n° 76-91 du 31 janvier 1976 relative aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République .....	134
Avis n° LOI/A.2/05.09 relatif au projet de décret relatif à l'Assemblée des Français de l'étranger .....	134
Résolution n° LOI/R.2/05.09 relative au devoir de réponse aux textes adoptés par l'Assemblée des Français de l'étranger .....	136
Voeu n° LOI/V.1/05.09 relatif aux moyens informatiques des postes .....	136
Voeu n° LOI/V.2/05.09 relatif à l'accès pour tous les Conseillers au réseau DIPLONET .....	136
Résolution n° LOI/R.1/05.09 relative aux statut, fonctions et prérogatives des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger .....	139
<b>Présentation du rapport de la commission temporaire des Anciens Combattants</b> .....	147
<b>Questions -Réponses</b> .....	151
<i>Examen des voeux de la commission temporaire des Anciens Combattants</i> .....	155
Voeu n° COMB/V.1/05.09 relatif au taux français de retraite pour les anciens combattants originaires de nos ex-territoires .....	155
Voeu n° COMB/V.2/05.09 relatif à l'exonération fiscale relative à la pension de réversion aux veuves des grands invalides de guerre français .....	155
Voeu n° COMB/V.3/05.09 relatif au financement de la facture EDF pour la tour-lanterne de l'ossuaire de Lorette .....	155
Voeu n° COMB/V.4/05.09 relatif à l'attribution de la rente de reconnaissance nationale aux harkis et supplétifs français qui résident hors de l'Union européenne .....	157
<b>Communication de Monsieur Claude Girault sur les études "Répertoire des Conseillers de 1948 à 2005" et "Voeux et motions depuis 1990 jusqu'à 2005"</b> .....	160

<b>Questions -Réponses</b> .....	162
----------------------------------	-----

## **VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2005 - APRES-MIDI**

<b>Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Roger BONIN, Vice-Président</b> .....	166
<b>Présentation du rapport de la commission temporaire de la Formation professionnelle</b> .....	166
<b>Questions -Réponses</b> .....	168
<b>Point d'information sur le budget de l'Assemblée</b> .....	168
<b>Questions -Réponses</b> .....	169
<b>Présentation du rapport de la commission des Finances et des Affaires économiques</b> .....	176
<i>Examen des vœux et motions de la commission des Finances et des Affaires économiques</i> .....	181
Voeu n° FIN/V01/05.09 relatif à la protection des investisseurs français à l'étranger .....	181
Voeu n° FIN/V02/05.09 relatif à l'information fiscale destinée aux Français de l'étranger .....	181
Voeu n° FIN/V03/05.09 relatif à l'indemnisation des Conseillers .....	182
Voeu n° FIN/V04/05.09 relatif à l'emploi de VIE par les PME françaises de l'étranger .....	186
Voeu n° FIN/V05/05.09 relatif à l'archivage des vœux et motions .....	187
Voeu n° FIN/V06/05.09 relatif au traitement fiscal des dons .....	188
Voeu n° FIN/V08/05.09 relatif à l'association de l'AFE à la réflexion sur l'avenir de l'Aide publique au développement (APD) .....	188
Voeu n° FIN/V07/05.09 relatif à la diffusion d'information destinée aux membres de l'AFE .....	189
Voeu n° FIN/V09/05.09 relatif à la diffusion aux membres de l'AFE de la Lettre du Gouvernement .....	189
Motion n° FIN/M01/05.09 relative à la convention fiscale entre la France et le Guatemala .....	190

## **SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2005 - MATIN**

<b>Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Vice-président</b> .....	191
<b>Présentation du rapport de la commission de l'Union européenne</b> .....	191
1. <i>Entraves administratives</i> .....	192
2. <i>Reconnaissance des diplômes</i> .....	193
<b>Questions -Réponses</b> .....	194
<i>Examen des vœux et motions de la commission de l'Union européenne</i> .....	197
Voeu n° UE/V1/05.09 relatif à l'amélioration de la formation des Français résidant dans l'Union européenne sur la libre circulation des personnes .....	197
Voeu n° UE/V2/05.09 relatif à la prise en compte des périodes effectuées dans un État non membre de l'Union européenne (État tiers) à l'égard du régime des pensions .....	199
<b>Présentation complémentaire du projet de site Internet de l'Assemblée des Français de l'étranger</b> .....	200
<b>Questions -Réponses</b> .....	202
<b>Projet d'ordre du jour du bureau de décembre 2005</b> .....	210

**ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**  
**3<sup>EME</sup> SESSION DE L'ASSEMBLÉE**  
**DU 5 AU 10 SEPTEMBRE 2005**

**LUNDI 5 SEPTEMBRE - MATIN**

*La séance est ouverte à 10 h 00*  
*sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-président*  
*Monsieur le Président invite à ce que l'on prenne place.*

**Monsieur le Président**

Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Monsieur le Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, nous sommes réunis pour les travaux de la troisième session de l'Assemblée des Français de l'étranger. A 11 h, le Président de l'Assemblée, Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY, ministre des Affaires étrangères, viendra lui-même procéder à l'ouverture solennelle de nos travaux. Pour l'heure, nous entendrons le rapport du Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France, qui est le premier point inscrit à l'ordre du jour.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS pour l'exposé de son rapport.*

**I. PRESENTATION DU RAPPORT DU DIRECTEUR DES  
FRANÇAIS A L'ETRANGER ET DES ETRANGERS EN FRANCE**

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France**

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers Amis, les 12 mois qui se sont écoulés depuis mon dernier rapport ont été marqués, pour ce qui nous concerne, les Français de l'étranger, par une actualité internationale dense et malheureusement souvent tragique — prises d'otages, crises — d'une ampleur et d'une intensité exceptionnelles, qui ont durement éprouvé les Français à l'étranger, et qui nous ont rappelé à quel point nos compatriotes hors de France pouvaient être menacés et avoir besoin du concours de l'État.

Depuis septembre 2004, j'ai eu l'occasion, comme je le dis à chaque reprise, de participer à six réunions consulaires, de me rendre dans certains pays ou dans certains postes : à La Haye, à Berlin, à Pretoria, à Lausanne, à Rabat, à Ottawa, à Washington et, malheureusement aussi, bien entendu à Colombo, à Phuket et plus récemment au Venezuela à Maracaibo.

De son côté, Madame Françoise LE BIHAN, Chef du service des Français à l'étranger, s'est rendue à Londres, à Buenos Aires ainsi qu'à Tananarive. Monsieur Serge MUCETTI, Sous-Directeur de l'administration consulaire et de la protection des biens, s'est rendu à Tunis ; et son adjointe, Madame Marie-Christine BUTEL, s'est rendue à Londres également et à Washington. Le Sous-Directeur de l'état civil, Monsieur LABROSSE, est allé au Maroc avec moi. Monsieur ZOEL, Chef du service des accords de réciprocité, a participé à des négociations à Hong Kong, à Monaco, à Abou-Dhabi. Tandis que la Sous-Directrice des conventions, Madame Odile SOUPISON, était à Berne et Monsieur BOS, Sous-Directeur de la coopération internationale en droit de la famille, est allé en mission au Cambodge, à Madagascar, à Haïti et en Russie.

Et je ne mentionnerai pas les autres déplacements assez nombreux effectués par les agents des différents services de la DFAE. Je dis tout cela pour vous donner une idée un peu concrète de notre présence au-delà de Paris. Chaque fois que cela a été possible, lors de chacun de mes déplacements, je me suis efforcé de prendre le soin de rencontrer les élus, et je sais qu'il en est de même chaque fois que c'est possible pour mes collaborateurs.

Maintenant j'en viens à ce rapport. Puisqu'il vous est destiné, il est normal qu'il commence par l'activité de votre Assemblée. Comme vous le savez, la mise en oeuvre de la loi du 9 août 2004 s'est poursuivie avec la mise en conformité des textes avec les dispositions de la loi. Plusieurs de ces textes ont été adoptés :

- le règlement intérieur de l'Assemblée,
- le décret fixant les chefs-lieux des circonscriptions électorales à l'étranger,
- d'autres textes sur lesquels vous avez été consultés, comme le décret sur la réforme du statut de l'Assemblée ou les textes sur la fusion des listes électorales (d'une autre nature bien entendu) sont en cours d'adoption.

Votre Assemblée a par ailleurs été, je crois, associée aussi étroitement que possible à l'effort de l'administration d'étendre aux Français de l'étranger le mouvement de décentralisation par une réforme qui commence des comités consulaires et qui est aujourd'hui entrée en phase d'expérimentation.

Vous avez également tenu à être présents pendant les temps forts de l'actualité, que ce soit en contribuant activement à la campagne du référendum sur le traité instituant une constitution pour l'Europe, ou bien lors des crises qui ont frappé nos compatriotes en Côte d'Ivoire et en Asie en particulier, en participant aux dispositifs mis en place par les autorités françaises pour venir en aide à nos compatriotes.

Je sais que certains d'entre vous ont apporté leur appui et leur expérience et ont donné leur temps ; ils ont pu d'ailleurs, à cette occasion, constater la mobilisation de soutien très générale à ceux qui ont été frappés, ainsi que pour leur protection et leur retour en France.

Je voudrais d'abord parler de la sécurité, puisque c'est la priorité de toutes les priorités. C'est une mission prioritaire du ministère des Affaires étrangères et de la DFAE. Elle reste malheureusement tout à fait d'actualité au moment où je parle : crise ivoirienne, raz-de-marée en Asie dans l'Océan Indien en particulier ; ce sont les deux principales, mais il y en a eu d'autres depuis que ce rapport a été rédigé, hélas. Ce sont deux crises d'une ampleur et d'une intensité exceptionnelles, hors du commun, qui ont durement éprouvé les ressortissants Français à l'étranger.

Pour ce qui est de la Côte d'Ivoire en novembre 2004, la cellule de crise du Ministère a été ouverte immédiatement après les bombardements des positions françaises par les forces ivoiriennes dans l'après-midi du 6 novembre jusqu'au 18 novembre 2004, à raison de 19 heures par jour en moyenne. Cette cellule a répondu à 18 135 appels téléphoniques, auxquels il faudrait ajouter un certain nombre d'autres communications et messages. Ce fonctionnement a été assuré par 350 agents, dont 17 ont été envoyés en renfort en Côte d'Ivoire.

Le retour de nos compatriotes a pu s'effectuer je dirais dans les moins mauvaises conditions possibles, compte tenu de la situation, grâce à la coordination que nous avons assurée avec les intervenants extérieurs :

- ministère de la Défense, bien entendu, pour les regroupements et les départs,
- ministère de l'Intérieur pour l'accueil à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle,
- ministère de la Santé,
- SAMU de Paris,
- Croix-Rouge française,
- ministère des Transports et
- ministère de l'Economie, des Finances de l'Industrie ;
- je n'oublie pas non plus les grandes entreprises avec lesquelles la cellule de crise a institué un véritable partenariat qui se développe ;
- et enfin, nos partenaires européens avec lesquels nous étions en contact et en coordination quotidiennement.

Pour résumer : entre le 10 et le 18 novembre 2004

. 8 332 Français ont quitté la Côte d'Ivoire,

. dont 5 434, y compris 1 560 enfants, par les 14 vols affrétés par le ministère des Affaires étrangères. Les autres, c'est-à-dire 2 898, ont quitté la Côte d'Ivoire par d'autres moyens.

Cette crise a également entraîné une mobilisation exceptionnelle des ambassades et des consulats de France dans la région que l'on appelle la sous-région, en particulier au Ghana, au Sénégal, au Bénin, au Togo, pour l'accueil des personnes qui avaient quitté la Côte d'Ivoire.

Des aides financières non remboursables pour un montant total de 91 000 euros ont été versées par les consulats concernés à 192 personnes en difficulté. Cette mobilisation a d'ailleurs été identique en Europe dans nos postes qui accueillent en transit nos compatriotes rapatriés par les vols de partenaires européens. Dans la même période, le Comité d'entraide aux Français rapatriés a organisé l'hébergement, je tiens à le souligner, de 2 895 personnes.

Sur les 3 950 enfants scolarisés dans les établissements français en Côte d'Ivoire avant la crise, un petit peu moins de la moitié (1 500) ont été réinscrits dans des établissements français du réseau de l'AEFE essentiellement dans la région (Dakar, Lomé et Cotonou, sans oublier le Liban).

Au total, notre cellule de crise a fait parvenir à Abidjan plus de 180 t de produits de première nécessité et de médicaments. La dépense totale des opérations de regroupement et de rapatriement s'est élevée à 4,990 M d'euros, presque 5 M d'euros : une



grosse moitié (2,77 M) pour l'affrètement des avions, et le reste pour l'achat des matériels, des produits de première nécessité et des médicaments dont je viens de parler.

26 décembre 2004 : raz-de-marée dans l'Océan Indien. Nous nous sommes mobilisés tout de suite : la cellule de crise a été ouverte pendant 3 semaines, dont 12 jours cette fois-là 24 heures sur 24. 120 000 appels — c'est donc une autre dimension que ce que je viens de dire pour la Côte d'Ivoire — auxquels ont répondu 414 agents volontaires.

La cellule de crise a organisé avec les autres services compétents du Ministère l'envoi en mission de soutien d'une trentaine d'agents au Sri Lanka, aux Maldives, en Thaïlande, auxquels se sont jointes des équipes du SAMU, de la Croix-Rouge et de l'Identité judiciaire.

La décision a été prise dès le 26 décembre de faire appel à SOS international, première société d'assistance médicale en Asie pour appuyer les équipes consulaires d'identification, en particulier à Phuket. En outre, 2 vols spéciaux ont permis de rapatrier 200 de nos compatriotes.

Ce que je voudrais dire, c'est que les contacts constants de la cellule de crise avec nos ambassades, les tour-opérateurs, les compagnies aériennes et bien sûr les familles ont permis de disposer assez rapidement d'une évaluation raisonnable du nombre des victimes et d'éviter de trop grandes fluctuations qui ont pu être reprochées à certains autres de nos partenaires. Le bilan des victimes françaises, comme vous le savez, s'élève à 95 personnes décédées.

Sur le plan juridique, une très bonne coordination entre les ambassades, le service central de l'état civil et le tribunal de grande instance de Paris a permis d'obtenir que les jugements déclaratifs de décès puissent être prononcés dans des délais assez brefs. Et toujours aujourd'hui, la Sous-Direction de la sécurité et de la protection des personnes reste en contact permanent avec les familles, en collaboration avec l'identification judiciaire, pour faciliter l'aboutissement des travaux d'identification.

Au Ministère, un représentant spécial, Monsieur l'Ambassadeur Alain du BOISPEHAN, a été chargé des contacts avec les familles des disparus, et à Bangkok, une chargée de mission a été affectée auprès de l'Ambassadeur pour l'accueil et l'orientation de ces familles également. J'ajoute qu'une antenne consulaire a été mise en place à Phuket.

Enfin, le 19 mars d'une part au Centre de conférences internationales s'est tenue une rencontre entre Monsieur Michel BARNIER et Madame Nicole GUEDJ, Secrétaire d'État au droit des victimes, avec les familles des victimes. D'autre part, une deuxième rencontre avec Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY et les familles des victimes a eu lieu le 25 juin.

A partir de là, la Direction des Français de l'étranger a engagé avec tous ses partenaires, toutes les entités que je viens de citer, une évaluation de la gestion des crises pour en tirer les enseignements nécessaires et pour adapter, moderniser et accroître l'efficacité de nos outils de veille et de réponse.

Notamment dans *trois directions* :

- *Premièrement*, externaliser certaines de nos missions, en particulier :
  - . le support de la réponse téléphonique,
  - . la projection des missions de soutien aux postes,
  - . le déploiement des stocks de sécurité et des rations de survie,
  - . la diffusion d'informations à nos ressortissants en situation de crise.

- *Deuxièmement*, adapter les locaux de la cellule de crise à la gestion de situations de grande ampleur en ayant en tête trois niveaux de travail et de responsabilité :

- . le premier niveau de la réponse téléphonique : l'expérience a montré que nous n'y suffisions pas ; il faut donc, comme je viens de le dire, si possible externaliser au-delà d'un certain niveau d'activité.
- . le deuxième niveau : l'intégration dans la cellule de crise de tous les intervenants ; c'est un travail en soi, qui est différent d'une crise à l'autre, et qui doit se faire immédiatement.
- . le troisième niveau : le niveau de responsabilité et de conduite entre l'administration et l'aspect politique.

- *Troisièmement* : un meilleur suivi des voyageurs français, qui représentaient l'an passé 17 millions de personnes, qui sont plus nombreux d'année en année, en s'inspirant de l'expérience des pratiques de certains de nos partenaires étrangers.

Ces deux grandes catastrophes ont permis de tester en vraie grandeur la coopération européenne. En 2003 déjà, nous avons dressé un premier bilan des crises récentes et du conflit en Irak en particulier. Nous avons fin 2003 présenté au comité politique et de sécurité de l'Union européenne à Bruxelles une initiative, appelant nos partenaires et le Conseil à se doter de véritables outils de veille et de gestion des crises. Lors de la crise ivoirienne de novembre 2004 et du raz-de-marée en Asie, les partenaires européens ont pris des mesures, qui sont en réalité quand même loin de constituer une politique de sécurité coordonnée et cohérente pour les ressortissants européens dans les pays tiers ; même s'il y a des progrès, je considère que notre initiative doit être poursuivie, et nous n'en restons pas là.

Je me rends à Londres à la fin de la semaine prochaine pour rencontrer mes collègues, et j'ai bien l'intention de remettre cette question sur le tapis, parce qu'elle ne se dégage pas toute seule de l'ornière naturelle et de l'inertie.

Il faut quand même savoir qu'en Côte d'Ivoire, sous la présidence hollandaise, une bonne coopération s'est instaurée avec nos partenaires allemands, belges, espagnols, italiens, britanniques et suédois — la Suisse s'est aussi associée à cette opération —, avec

- . des conférences téléphoniques quotidiennes entre les responsables des cellules de crise,
- . la mise en commun des moyens aériens civils et militaires,
- . la prise en charge sur les vols affrétés par la France du départ de plus de 400 ressortissants des pays de l'Union européenne.

Simplement, il faudrait systématiser un peu plus ce genre d'organisation.

Maintenant j'en viens aux aspects hélas ! plus classiques de notre activité, par exemple les rapatriements. Le Ministère a assuré le rapatriement en 2004 de 401 Français résidant à l'étranger, indépendamment des rapatriements de Côte d'Ivoire. C'est un chiffre en diminution de 21 % par rapport à l'année 2003.

En ce qui concerne les détenus, en mai 2005, nos postes recensaient 1 828 détenus à l'étranger, c'est-à-dire 174 de plus que l'année précédente ; et ce chiffre, je crois, est certainement inférieur à la réalité. Les affaires de drogue représentent 50 % des cas. La majorité de nos compatriotes sont incarcérés en Europe, ce qui est à peu près statistiquement naturel puisque plus de la moitié de nos compatriotes résident en Europe.

En ce qui concerne les disparitions et les enlèvements, autre sujet très préoccupant, nous avons noté de nouveaux enlèvements en 2004 et 2005, ce qui témoigne de l'aggravation des conditions de sécurité dans certains pays déjà signalés comme dangereux sur le site « conseils aux voyageurs ».

Je constate que c'est souvent l'inobservation des recommandations du site « conseils aux voyageurs » qui aboutit à ce genre de situation. Outre le cas d'Ingrid BETANCOURT, qui est détenue en Colombie depuis plus de trois ans, deux journalistes français ont été enlevés en Irak en août 2004, puis libérés en décembre 2004 ; tout au long de leur détention, le service des Français à l'étranger a assuré un contact quotidien avec leurs familles. Par ailleurs, une compatriote journaliste enlevée en Irak en janvier 2005 a été libérée en juin 2005. Et une française résidant au Venezuela, enlevée en avril, est toujours retenue par ses ravisseurs.

Concernant les recherches dans l'intérêt des familles, nous recensons un nombre de dossiers qui s'est élevé à environ 1 750, contre 1 600 en 2003-2004. Environ une personne sur trois accepte, quand elle est retrouvée, de communiquer ses coordonnées à ses proches.

Pour gagner du temps, comme cela figure dans le rapport, je ne vais pas rentrer dans le détail de tous les chiffres concernant les décès. En ce qui concerne l'administration de l'évolution de la population, qui se poursuit, entre 2003 et 2004, la population française établie hors de France a augmenté de 2,4 % ; mais c'est une augmentation qui décline, puisque l'année précédente, elle avait été de 11,2 %. En 10 ans maintenant, de 1995 à 2004, la population française hors de France inscrite dans les consulats a augmenté de pratiquement 40 % (39,5 %), c'est-à-dire une augmentation moyenne annuelle de 3,3 % — mais le chiffre de 40 % est quand même assez intéressant à retenir.

Certaines régions connaissent de forts accroissements, comme

- . l'Afrique du Nord (11 %),
- . l'Europe de l'Est (7 %).

En revanche, l'Afrique francophone voit la population française baisser.

L'Europe occidentale, comme je l'ai dit, représente plus de 50 % de la population française hors de France ; et au total, les parts de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord continuent de s'accroître :

- . 50,7 % pour l'Europe et
- . 13,4 % pour l'Amérique du Nord.

En ce qui concerne l'administration consulaire, la délivrance de la carte nationale d'identité sécurisée, qui a été lancée le 30 novembre 2001, a été progressivement étendue au monde entier. Vous savez que cette opération avait été ralentie entre octobre 2003 et la fin de l'année 2004 pour faciliter la délivrance des passeports DELPHINE ; son extension a été reprise depuis le 1er janvier 2005 et généralisée à partir du 20 juin 2005 :

- . 35 200 cartes d'identité sécurisée ont été délivrées en 2003,
- . 51 700 en 2004 et
- . 30 300 du 1er janvier au 31 mai — il faudra donc encore augmenter le chiffre.

Un point qu'il faut signaler sur le notariat : vous savez que, depuis de nombreuses années, des négociations avec les États de l'Union européenne ont permis de mettre en place un dispositif conventionnel assez dense, qui permet à un acte authentique établi par un juriste local d'être recevable en France.

Par ailleurs, l'activité notariale des postes consulaires de la région dans l'Union européenne est faible et se réduit essentiellement à l'établissement des procurations — essentiellement, parce qu'il y a des exceptions. Pour ces raisons, et aussi pour encourager les Français établis hors de France à s'adresser directement aux administrations locales et aux officiers

ministériels locaux, et compte tenu des distances, cela a abouti à inscrire le principe de la suppression des attributions notariales des agents diplomatiques et consulaires en Europe. Cette décision participe de la stratégie ministérielle de réforme.

Une enquête effectuée en janvier 2005 parmi les communautés françaises expatriées en Europe n'a pas révélé à cet égard de réactions particulières, en particulier de réactions négatives. Toutefois, afin de répondre à certaines préoccupations de la profession, un groupe de travail, sous l'égide du Conseil supérieur du notariat, et réunissant les représentants du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Justice, doit étudier les mesures d'accompagnement qui pourraient être éventuellement nécessaires.

Comme vous le savez aussi, le Parlement a adopté deux projets de lois organiques qui remplacent les deux types de listes électorales utilisées pour les scrutins à l'étranger par une seule liste électorale, qui s'appelle la liste électorale consulaire. Le texte de ces deux lois a été publié au *Journal officiel* du 22 juillet 2005.

Aujourd'hui, les Français établis hors de France peuvent voter à l'étranger à trois occasions :

- élection du Président de la République,
- référendum,
- élection des membres de l'Assemblée.

Ces élections n'étaient pas organisées sur la base du même support, et la situation était difficile à comprendre tant par les électeurs que par les agents consulaires ; cela n'encourageait pas la participation électorale ni à l'une ni à l'autre de ces catégories d'élections. Il était donc souhaitable, et vous avez été consultés à ce sujet, de rendre le système plus homogène et plus rationnel, en fondant les listes existantes dans une seule liste.

Cette réforme s'articule autour de **cinq objectifs majeurs** :

- *remplacer* les listes actuelles par une liste électorale consulaire unique. La notion de centre de vote disparaîtra : les listes seront tenues par chaque ambassade et chaque poste consulaire ;
- *simplifier* les modalités d'inscription ;
- *faciliter* l'inscription des jeunes Français atteignant l'âge de 18 ans. Cela signifie que tout Français atteignant l'âge de 18 ans, au plus tard à la date à laquelle la liste électorale sera arrêtée, sera formellement informé par le poste consulaire compétent qu'il sera inscrit sur la liste électorale consulaire, sauf opposition de sa part ;
- *harmoniser* la procédure d'établissement et de mise à jour des listes. Chaque liste sera préparée par une commission administrative locale unique, présidée par le chef de poste ; les deux autres membres titulaires et leurs membres suppléants seront désignés par l'Assemblée des Français de l'étranger hors de ses rangs. La liste électorale sera ensuite officiellement arrêtée par la Commission électorale nationale qui siège à Paris comme vous le savez.
- *favoriser* la participation en permettant l'ouverture d'un plus grand nombre de bureaux de vote. Ce n'est pas dans la loi, mais c'est très important. Aujourd'hui, une liste électorale ne peut être scindée que selon l'ordre alphabétique ; désormais, des bureaux de vote supplémentaires pourront être créés en scindant les listes électorales consulaires selon les lieux de résidence des électeurs. L'ensemble du dispositif, en tout cas le dispositif légal et réglementaire, devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2006 ; nous sommes donc à jour par rapport au calendrier.

Je ne reviens que très brièvement sur les résultats du référendum : le scrutin s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes, sans incident notable, dans les 203 centres de vote, pour un total de 322 bureaux de vote. Et cette capacité d'organiser et d'ouvrir des bureaux de vote décentralisés dans le plus d'endroits possible participe de notre effort sur d'autres sujets — j'y reviendrai sur la sécurité, et je pense que c'est un vrai sujet ; nous devons être capables d'organiser une présence consulaire non pas permanente mais ponctuelle, pour répondre aux besoins ponctuels qui se manifestent, que ce soit des élections, des crises, des catastrophes ou d'autres circonstances. Et cela implique forcément un changement ailleurs : on ne peut pas ajouter des antennes consulaires sans faire quelque chose d'autre ailleurs.

Enfin, avec l'aval du Conseil constitutionnel, **certaines innovations** ont pu être testées et elles seront reprises dans le cadre de la fusion des listes et dans la perspective de l'élection du Président de la République en 2007 :

- *l'envoi* de la documentation électorale par courrier électronique ;
- *la mise en ligne* du formulaire de procuration. Nous avons testé cela pour le référendum : cela a marché ; nous avons inventé un formulaire de procuration particulier pour les Français de l'étranger et cela a marché ;
- *la création* d'une application de transmission des résultats. Ce n'était pas absolument parfait pour le référendum ; nous allons réfléchir à partir des insuffisances pour améliorer encore ce logiciel ;
- *l'ouverture* des bureaux de vote décentralisés, comme je viens de le dire.

452 383 électeurs étaient inscrits sur les listes des centres de vote ;

. 37 % de ces électeurs sont par ailleurs inscrits en France, et donc

. un peu plus de 62 % ne sont inscrits qu'à l'étranger.

Mais au total - et il faut quand même le signaler - jamais le nombre d'inscrits sur les listes de centres de vote n'a été aussi important, et jamais le nombre de votants — je pense à ce référendum : 148 939 — n'a été aussi élevé, excepté pour le second tour de l'élection du Président de la République en 2002.

Je compare ces éléments avec la participation, lors du référendum de 1992 sur la ratification du traité sur l'Union européenne, qui était plus élevée (42 %), à cette nuance près qu'en valeur absolue, la participation était beaucoup plus faible.

En ce qui concerne les actes d'état civil, la demande continue à croître fortement : en 2004, le service central a délivré 1 503 871 copies et extraits d'actes, soit pratiquement 5 900 par jour ouvré, ce qui correspond à une augmentation de 7,8 % par rapport à 2003.

Le nombre de demandes reçues par intranet a augmenté : il correspond aujourd'hui à 40 % de la demande ; leur nombre était passé à 3 400 par jour en fin d'année par rapport à 2 300 par jour au début de l'année. Cette augmentation assez considérable marque une percée importante dans la modernisation des procédures, et cela permet aussi une amélioration du service aux usagers et de répondre à l'augmentation de la demande d'établissement d'actes pour les personnes naturalisées par décret, ce qui est lié à l'opération de résorption accélérée du stock de dossiers en instance à la Sous-Direction des naturalisations du ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale.

Au total, l'établissement d'actes en 2004 a marqué une progression de plus de 14 % par rapport à 2003 ; en 5 ans, sur la période 2000-2004, la progression de cette activité dépasse 30 %, bien entendu à effectif non seulement constant, mais en diminution objective de 9 % du fait du changement dans les horaires de travail lié à l'aménagement et à la réduction du temps de travail.

En ce qui concerne la famille, nous avons à relever de nouveaux défis et à préparer l'avenir. La loi du 4 mars 2002 relative aux noms de famille, modifiée en 2003, est entrée en vigueur le 1er janvier 2005. La Sous-Direction de l'état civil a évidemment beaucoup contribué à la rédaction des textes d'application ; elle a aussi contribué à la préparation du décret, en particulier celui du 23 février 2005 portant application des articles 47 et 170 du *Code civil* tels que modifiés par la loi du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration.

Je pense en particulier aux mariages : pour les mariages célébrés à l'étranger, l'article 170 modifié du *Code civil* prévoit désormais des auditions par nos agents consulaires, notamment lors de la demande de transcription du mariage dans les registres consulaires ; tout cela pour mieux détecter les mariages forcés ou de complaisance (mais surtout les mariages forcés).

Le décret du 23 février 2005 a par ailleurs prévu une centralisation sur le tribunal de grande instance de Nantes de l'ensemble des actions en annulation des mariages présumés irréguliers ou frauduleux, avec comme objectif une plus grande unité de jurisprudence pour les mariages litigieux, dont le nombre, il faut le savoir, augmente rapidement : en 2004, 1 497 dossiers de mariage ont été transmis par nos postes à l'autorité judiciaire pour une action en annulation ; cela représente une augmentation de 38 % en 1 an (là aussi à effectif constant).

Ces réformes constituent des progrès ; mais d'autres mesures paraissent indispensables pour lutter efficacement contre les pratiques de fraude, dont certaines comme les usurpations d'identité pénalisent gravement nos compatriotes de bonne foi et dont d'autres sont encore plus graves parce qu'elles constituent de véritables atteintes aux droits de l'homme, en particulier quand elles touchent les jeunes filles qui se trouvent dans des situations de mariage forcé.

Dans ce contexte de hausse régulière de l'activité, le Service central de l'état civil prépare de nouveaux développements informatiques avec l'objectif d'arriver à des échanges directs dématérialisés et sécurisés avec tous les partenaires institutionnels que sont les mairies, les préfetures, les notaires, les greffiers, les caisses de retraite ou d'assurance maladie. C'est à la fois une façon de faciliter les démarches des usagers et de rendre le service plus rapide, plus économique, et aussi plus sûr dans la lutte contre la fraude.

En ce qui concerne l'action sociale, en 2004, dans un contexte budgétaire que vous connaissez, qui n'est pas particulièrement facile, le Ministère a aidé un nombre plus important de Français en situation de précarité et a maintenu en même temps l'équilibre financier du dispositif d'aide sociale. Cette gestion rigoureuse a d'ailleurs beaucoup aidé pour faire face aux conséquences de la crise ivoirienne de novembre 2004.

La dotation budgétaire du Fonds d'action sociale s'élevait en 2004 à 17 838 934 euros, montant rigoureusement identique à celui de l'année 2003. Les résultats de la gestion 2003 que je viens d'évoquer, c'est-à-dire équilibre financier et fonds de roulement consolidé, ont permis de proposer de nouvelles mesures visant à améliorer notre dispositif social, tout ceci dans l'esprit des déclarations du Ministre devant votre Assemblée, pour réduire l'écart existant entre la protection sociale apportée à nos compatriotes en France et à l'étranger.

Pour 2005, le Fonds d'action sociale bénéficie d'une dotation budgétaire toujours du même montant, de 17 838 934 euros, qui doit nous permettre de couvrir l'ensemble des dépenses d'assistance à l'étranger.

En ce qui concerne les associations françaises de bienfaisance, vous connaissez notre souci d'augmenter notre aide à ces associations ; 96 ont bénéficié d'une subvention pour un montant total de 669 000 euros, c'est-à-dire pratiquement 6 % de plus que l'année précédente.

En ce qui concerne l'adoption internationale, 3 995 adoptions avaient été enregistrées en 2003 ; 4 079 en 2004, c'est donc un record historique. Vous savez que, malgré un développement très rapide en 20 ans, ce dispositif français de l'adoption souffre de capacités d'intervention insuffisantes.

La réforme de l'adoption, qui a été adoptée par la loi, prévoit notamment

- . l'harmonisation de l'agrément,
- . une meilleure organisation des organismes autorisés pour l'adoption,
- . la création d'une agence française pour l'adoption et, enfin,
- . la clarification du rôle de la Mission pour l'adoption internationale, qui devient secrétariat, toujours sous l'autorité du Ministre, pour l'application des règles de la convention de La Haye. Ce nouveau dispositif pourrait entrer en vigueur — en tout cas, nous le souhaitons — au début de l'année 2006.

#### **Monsieur le Président**

Monsieur le Directeur, le Ministre venant à 11 h, il faudrait nous laisser une plage horaire pour les interventions. Or, il est déjà 10 h 55 ; je vous demanderais, s'il vous plaît d'accélérer la présentation du rapport, puisque chaque Conseiller l'a in extenso dans le document que vous leur avez remis.

#### **Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Je peux conclure assez facilement de mémoire, pour dire que tout cela relève d'une action d'ensemble, qui vise à se donner les moyens de travailler davantage à moyens constants, avec une capacité d'accueil extrêmement cruciale, mais qui est tout à fait importante, et une amélioration de la qualité du service.

Cela passe par l'informatisation — je le disais il y a deux ans, je le disais l'année dernière et je le redis cette année sans perdre de temps. Cela passe aussi par une organisation différente de nos postes, de notre réseau : avoir des structures fixes et permanentes d'une part, peut-être moins qu'aujourd'hui, peut-être plus fortes qu'aujourd'hui là où elles sont, et d'autre part une capacité de déployer à longue distance, quelquefois instantanément ou avec quelques heures de préavis, les antennes consulaires.

Nous l'avons fait à Charm el Cheikh, à Phuket, à Maracaibo ; nous le faisons à San Antonio ; nous le faisons aujourd'hui à Bâton Rouge ; il faut pouvoir le faire et pas seulement pour les crises. Je pense que c'est cette idée-là qui ressort de notre expérience, du retour d'expérience des crises, et pas seulement, mais de l'administration consulaire en général.

Je vous demande pardon d'avoir été un peu long, et je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler : je m'en tiens donc là.

#### **Monsieur le Président**

Je vous remercie, Monsieur le Directeur.

*(Applaudissements.)*

Avant de noter les demandes de prise de parole, je voudrais vous faire part d'une information qui vient de me parvenir : Lucien LEROY est décédé. Beaucoup d'entre nous le connaissent ; il a été longtemps membre du Conseil supérieur des Français de l'étranger ; il a présidé la commission des Affaires sociales ; il a été administrateur de la Caisse des Français de l'étranger depuis sa création. Lucien LEROY était chevalier de la Légion d'honneur, médaillé militaire et croix de guerre 39-45.

En sa mémoire, je voudrais que nous observions un instant de silence.

*(L'Assemblée observe un instant de silence en la mémoire de Monsieur Lucien LEROY.)*

Je vous remercie.

Nous devons arrêter nos débats à 10 h 50 - 10 h 55 pour une courte suspension de séance avant l'arrivée de Monsieur DOUSTE-BLAZY, Président de notre Assemblée.

#### **QUESTIONS-REPOSES**

*Monsieur le Président note les demandes de prise de parole et donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA.*

#### **Madame Monique CERISIER-ben GUIGA, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Monsieur le Directeur, mes Chers Collègues,

Monsieur le Directeur, avec mon groupe, je rends hommage au travail effectué par votre équipe, à tout l'effort de modernisation de votre administration, tout ce qui est application de l'informatique, et aussi surtout à tout le dévouement dont

ont fait preuve tous vos personnels, et actuellement ces jours-ci dans l'affaire de la Nouvelle-Orléans et du désastre qui frappe le sud des États-Unis.

Mais je voudrais aborder les aspects de votre rapport écrit — très rapidement, parce que je ne veux pas monopoliser la parole —, en faisant remarquer que, comme dans les concertos de Mozart, les silences sont aussi de Mozart ; et il y a des silences dans votre rapport sur lesquels je vais simplement vous poser des questions, en sachant que vous ne pourrez pas répondre à tout, tout de suite.

Il y a d'abord un silence sur les structures médicales, les CMS et les cabinets d'ambassade : on n'en parle pas du tout, alors qu'un rapport a été effectué cette année là-dessus et que, avec la perspective de nouveaux risques sanitaires, il est très important que, dans les pays à faible couverture médicale, on rénove complètement ces concepts et que l'on progresse.

Deuxième point : on n'entend plus du tout parler de la démarche qualité pour les consulats. Un travail de certification ISO 9001 avait été engagé par vous-même et votre équipe il y a plus de deux ans ; je voudrais savoir, et je pense que nous serions nombreux à aimer savoir selon quelles modalités cette démarche se déroule, combien elle coûte, combien elle a coûté jusqu'ici, qui est le prestataire de services, etc. ; il y aurait beaucoup à savoir, et cela demanderait un rapport particulier.

Troisième point : je n'ai rien trouvé sur le contrôle de gestion, alors que le nouveau service, le secrétariat de programme, a été mis en place et que toute l'Assemblée des Français de l'étranger aurait besoin de mieux savoir quels sont les outils de contrôle mis en place, si l'on recrute là aussi des prestataires de services ou du personnel extérieur au MAE, combien cela coûte, comment les postes consulaires sont associés à la définition des outils de contrôle. Parce que tout cela a un effet sur la qualité des services qui sont donnés à tous les citoyens français à l'étranger.

Donc, sur les risques sanitaires, les mesures à prendre via les CMS et cabinets d'ambassade, sur la qualité des services consulaires et la qualité des services centraux, nous avons besoin d'informations, peut-être quelquefois un peu techniques, qui ne sont pas dans le rapport.

Je vous remercie.

*Monsieur le Président remercie Madame CERISIER-ben GUIGA et donne la parole à Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI'.*

#### **Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI', membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Monsieur le Directeur, j'ai quelques observations rapides à la lecture de votre rapport sur les élections et le référendum du 29 mai. Vous écrivez, à très juste titre d'ailleurs, que si la collectivité des Français à l'étranger avait été un département, nous aurions été le 35e de ces départements français pour les inscriptions sur les listes électorales.

Cela souligne d'ailleurs toute l'évolution de ces 15 dernières années, qui a vu la liste multipliée par 3 en termes d'inscriptions. Malheureusement, le taux de participation reste faible. Mais pour autant, quand on gratte un petit peu, on s'aperçoit que dans les petits centres de vote, là où les Français vivent autour des capitales, la participation est importante ; ce qui souligne finalement que si l'urne est proche des Français, leur comportement électoral n'est ni plus ni moins civique que celui des Français de France.

Vous écrivez aussi page 48 que la consultation s'est déroulée "sans incident notable". Avec cinq autres collègues ici, j'appartiens à une circonscription AFE où l'un des centres de vote a connu une situation difficile le 29 mai, donnant lieu à 150 plaintes enregistrées au consulat, à l'ambassade, dans ce Ministère. Je crois que cet incident est suffisamment notable pour que l'on en parle. Non pas pour faire quelque procès à qui que ce soit : je crois que le temps a passé ; mais au contraire pour souligner qu'il est possible de rebondir.

Et j'en viens là à deux souhaits :

- le premier souhait, c'est l'ouverture généralisée de bureaux à travers le territoire de nos circonscriptions. Vous avez souligné qu'avec la fusion des listes électorales, ce sera plus facile de le faire. Cependant, il y a la nécessité pour nous, élus à l'AFE, de pouvoir, en relation avec les postes, bénéficier d'une jurisprudence claire de la DFAE sur ce point : par exemple, qui aura la responsabilité de scinder la liste électorale en autant de bureaux de vote ? C'est un point sur lequel je crois une réponse claire, précise, doit être donnée. Comme on a pu encore le constater au mois de mai, trop souvent, nos chefs de postes nous disent : "On attend des instructions claires de Paris" ; nous avons besoin, les chefs de postes et les élus avec eux, de savoir quel est le droit et comment il faut agir.

- Et puis, deuxième observation : les Français à l'étranger ne feront jamais l'économie de la généralisation du vote à distance à toutes les élections. Bien sûr, il faut travailler sur le vote électronique, et un travail important a déjà été réalisé, qu'il faut saluer. Mais le vote électronique souffre toujours de la persistance d'une fracture numérique qui traverse nos communautés françaises. Le travail sur le vote par correspondance classique est nécessaire aussi en le sécurisant davantage. Ce n'est pas parce qu'il s'est passé dans une île chère à beaucoup de nos coeurs, il y a 30 ou 40 ans, un certain nombre de déviations malheureuses au regard du *Code électoral* qu'il faut faire peser sur les Français à l'étranger, qui le réclament, pour ce vote par correspondance une forme de présomption de fraude électorale. C'est inacceptable et je crois qu'il faut toujours le rappeler.

Enfin, je voudrais conclure — et je crois que je me fais l'écho de beaucoup de collègues ici — en saluant le travail mené depuis la fin du mois de mars par le bureau des élections du ministère des Affaires étrangères. J'ai été mandataire d'un parti politique pour le scrutin du 29 mai ; ce qui a été réalisé avec Monsieur MUCETTI, avec Monsieur ORTOLLAND est prometteur pour la suite, et je voulais le dire ici. Merci.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre-Yves LE BORGN' et donne la parole à Madame Monique MORALES.*

### **Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid**

Monsieur le Directeur, je voudrais revenir sur le chapitre IV de votre rapport. Tout d'abord, je commencerai par des félicitations : vous avez écouté les indications de la commission des Affaires sociales quant à l'enfance en détresse, et vraiment, c'était bien nécessaire. Deux questions toutefois :

- l'information est-elle bien passée dans tous les postes ? Et ensuite,
- ce budget est-il constant ou sera-t-il abondé au fur et à mesure des demandes ?

La deuxième partie de mon intervention sera un petit peu plus dure. Quand je vois sur le rapport que depuis 2003, les crédits alloués à l'aide sociale n'ont pas bougé, on peut s'inquiéter car les demandes augmentent. Quand vous avez fait référence dans votre rapport et il y a quelques minutes aux paroles du Ministre qui visaient à diminuer l'écart de protection entre les Français de France et les Français de l'étranger, nous demeurons sceptiques.

Je prendrai un exemple : en France, lorsqu'une personne remplit les conditions pour obtenir une allocation, elle l'a, de droit ; à l'étranger, ce n'est pas du tout cela, et vous le savez : il s'agit d'une enveloppe. Et il y a des cas de plus en plus criants : il y a quelques années, lorsqu'une personne atteignait l'âge de 65 ans, elle obtenait, suivant les conditions requises bien sûr, l'allocation de solidarité. Dans certains postes, maintenant, quand une personne de 65 ans remplit les conditions pour obtenir cette allocation, si le budget alloué au poste est dépassé, il faudra qu'elle attende qu'un allocataire disparaisse pour qu'elle puisse profiter de cette allocation. Je crois que l'on ne va pas dans le bon sens.

*Monsieur le Président invite Madame Monique MORALES à conclure.*

### **Madame Monique MORALES**

Vous dites aussi au sujet des ADD "une baisse significative des aides temporaires". Ce n'est pas tout à fait cela : l'ordre a été donné aux postes de ne plus les attribuer. Il ne s'agit donc pas d'une baisse significative, mais bien d'une suppression. Et là évidemment, nous savons sur place, lorsque nous participons aux CCPAS, que des personnes restent en grande détresse.

Enfin, quant aux SFB, il vaudrait mieux que les efforts soient reportés sur les consulats pour que les consulats gèrent l'argent public, plutôt que de le donner à des associations. Certaines ont un contrôle, puisqu'elles reçoivent de l'argent public, mais vous savez aussi que d'autres sociétés de bienfaisance ne subissent aucun contrôle puisqu'elles sont de droit local, complètement privé. Je vous remercie.

*(Applaudissements appuyés.)*

*Monsieur le Président remercie Madame Monique MORALES et donne la parole à Monsieur Jean PUJOL.*

### **Monsieur Jean PUJOL, membre désigné, Andorre**

Monsieur le Directeur, je voudrais d'abord vous remercier pour votre rapport qui est parfaitement clair et féliciter vos services pour le dévouement qu'ils démontrent dans ces moments difficiles.

Je vais être beaucoup plus bref que mes collègues ; non pas que j'aie moins à dire, mais je voudrais que tout le monde puisse s'exprimer. On peut dire que, justement à cet égard, la critique est aisée mais l'art est difficile. Je pense que votre département a réussi cette espèce de tour de magie dont certainement d'autres ministères pourraient s'inspirer, c'est-à-dire arriver à maintenir un niveau de prestations important dans un contexte budgétaire de restrictions ; je pense en particulier à d'autres départements et à d'autres départements dans le temps.

J'ai une question bien concrète en ce qui concerne la liste électorale unique, et un peu égoïste puisqu'elle concerne Andorre : je voudrais savoir quand vous envisagez que cette liste électorale unique soit mise en application. Merci.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Jean PUJOL et donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription de Stuttgart**

Monsieur le Directeur, j'aurais une question à vous poser en ce qui concerne les mariages suspects, dont le nombre augmente de façon importante ces derniers temps. Vous avez évoqué le nombre de dossiers qui vous sont transmis ; je voudrais savoir dans quelle proportion il existe ensuite des décisions concrètes et réelles que vous pouvez prendre, et si les moyens dont vous disposez sont suffisants, parce que c'est beaucoup plus difficile que quand ces choses-là se passent sur le territoire français. Merci.

*Monsieur le Président remercie Madame Nadine FOUQUES-WEISS et invite Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS à répondre aux questions qui lui ont été posées.*

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Si vous permettez, Monsieur le Président, étant donné la qualité des questions, elles méritent des réponses. Je ne peux pas répondre en 20 secondes, étant donné l'horaire. Je remercie beaucoup les orateurs qui ont posé leurs questions ; elles me paraissent légitimes.

Je dirai juste que, en ce qui concerne les incidents électoraux, effectivement, lors de la dernière réunion du bureau, j'avais présenté les excuses de l'administration ; je les renouvelle donc très volontiers en séance plénière. Effectivement, ç'aurait pu faire l'objet d'une remarque de ma part.

Pour les autres, ce sont des questions importantes, significatives. Je propose, si vous en étiez d'accord, qu'avec mes collaborateurs, je prépare les réponses et que je les fasse peut-être vendredi à l'occasion du point de l'ordre du jour sur les questions orales, parce que ce serait un point peut-être un peu distinct, et cela laisserait quand même deux ou trois jours pour...

*(Applaudissements.)*

Voilà. Plutôt que de répondre de manière hâtive et un petit peu désinvolte.

**Monsieur le Président**

Les applaudissements ont répondu à votre question : la proposition est agréée par l'ensemble des conseillers.

*Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et suspend la séance en attendant l'arrivée de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères.*

**II. ALLOCUTION DE MONSIEUR PHILIPPE DOUSTE-BLAZY,  
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES,  
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger**

Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Présidents, les Directeurs, Mesdames et Messieurs et Chers Amis, et aussi Madame le Député,

Je voudrais tout d'abord vous dire tout le plaisir que j'ai à vous recevoir au palais des Affaires étrangères et à ouvrir les travaux de votre Assemblée. Cette maison est aussi la vôtre, puisqu'à l'image de l'administration que j'ai l'honneur de diriger, vous contribuez, chacun d'entre vous, sur le terrain de vos circonscriptions, à ce que la France et son action soient mieux comprises, mieux mises en valeur, mieux relayées auprès des opinions publiques et surtout auprès des responsables à l'étranger.

Plus de 2 millions de nos concitoyens vivent et travaillent actuellement hors de France. Tout autant que notre art de vivre ou nos grandes réalisations technologiques, ces hommes et ces femmes font vivre au quotidien, par la richesse de leurs talents et de leur dynamisme, la stratégie d'influence que j'appelle de mes vœux pour notre pays.

Nous avons, il y a quelques semaines ici, une grande discussion avec les 42 plus grands chefs d'entreprise français dans la région Asie-Océanie, et je leur exprimais mon souhait de passer d'une diplomatie de rayonnement — et Dieu sait si elle est importante, surtout pour la France — à une diplomatie d'influence, dans un monde globalisé.

Je dirais que ces Françaises et ces Français qui vivent en dehors de nos frontières donnent le vrai visage de la France, comme l'a fort bien montré cet été la série du *Figaro*. Je ne sais pas si vous l'avez vue... Je vois que le *Figaro* arrive partout.



Vous êtes les mieux placés pour le savoir, le ministère des Affaires étrangères se mobilise chaque jour pour accompagner, soutenir, assister la communauté de nos compatriotes à l'étranger. Il est d'ailleurs révélateur que, pour la première fois, son rapport d'activité s'ouvre cette année sur les Français à l'étranger et les étrangers en France. C'est la première fois, je crois, Monsieur le Directeur.

Avant d'aller plus loin, je voudrais bien sûr saluer la mémoire des anciens membres de cette Assemblée qui nous ont quittés au cours de ces 12 derniers mois. Je souhaite enfin la bienvenue aux nouveaux Conseillers qui nous ont rejoints depuis l'an dernier.

Je commencerai en tout premier lieu par évoquer les *questions liées à la sécurité* qui sont, hélas, devenues un sujet de préoccupation prioritaire et constant.

Reconnaissons-le : peu d'années auront été aussi éprouvantes sur le front de la sécurité que celle qui vient de s'écouler. La recrudescence de la menace terroriste, qui a frappé au Caire, à Charm el-Cheikh, à Madrid, à Londres, nous impose de relever de nouveaux défis. Les catastrophes liées à l'environnement se multiplient, entraînant de nouveaux drames humains et humanitaires, comme l'ont montré le raz-de-marée dans l'océan Indien, qui a emporté 95 de nos compatriotes, ou actuellement la tragédie que traversent la Nouvelle-Orléans et tout le sud des États-Unis. Et puis, la situation de crise en Côte d'Ivoire a forcé au départ un grand nombre de nos compatriotes, sans oublier la catastrophe aérienne de Maracaibo, où plus de 150 Français de la Martinique ont péri.

Mesdames et Messieurs, beaucoup de signes laissent donc percevoir une certaine montée de la violence de toute nature à laquelle sont confrontés nos compatriotes vivant ou se déplaçant à l'étranger. Le monde dans lequel nous vivons est donc devenu moins sûr. C'est un fait objectif qu'il nous faut reconnaître. Il est donc légitime que nos ressortissants à l'étranger manifestent leur souhait de voir toujours mieux pris en compte l'impératif de sécurité.

Tous, nous avons aussi naturellement en mémoire les prises d'otage longues et éprouvantes de Christian CHESNOT, de Georges MALBRUNOT, de Florence AUBENAS, ainsi que l'enlèvement de Mohamed OUATHI à Gaza, le preneur de son de France 3, le 14 août dernier, qui a été heureusement libéré huit jours plus tard. Et je pense bien sûr, au moment où je vous parle, à Ingrid BETANCOURT.

Le bilan de l'année écoulée est terrible, puisque l'on recense à ce jour 420 Français décédés de mort violente à l'étranger, dont

- . 8 victimes d'attentats,
- . 25 d'actes de violence,
- . 140 d'accidents de circulation et
- . 152 de catastrophe aérienne.

Prévenir, assister, secourir nos compatriotes partout dans le monde est plus que jamais une priorité de notre action. Pour être médecin et avoir été Ministre de la Santé, je sais ce que signifie une mission humanitaire ou une gestion de crise ; cela a été ma vie pendant 15 ans.

Aussi, je voudrais saisir cette occasion pour rappeler et saluer le rôle joué par la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France, son engagement efficace et permanent pour faire face à ces événements.

Je voudrais remercier celles et ceux d'entre vous qui, chaque fois que la situation l'exige, n'hésitent pas à se rendre disponibles pour rejoindre ici au premier étage la cellule de crise du Quai d'Orsay et venir au secours des familles, ou pour aller accueillir des compatriotes aux aéroports.

J'ai été frappé à trois reprises, en l'espace d'une heure trente, de voir des centaines de personnes téléphoner pour dire "Je suis là". Tant que l'on ne sait pas ce qu'est l'appel téléphonique d'une mère ici à la cellule de crise, qui sait que son enfant est dans un vol, ou qui veut savoir s'il est ou non dans ce vol, qu'on ne peut pas le lui dire parce qu'on n'a pas les listes, la manière de répondre est une manière importante.

Il ne faut pas sous-estimer dans cette maison le caractère psychologique de l'accueil des personnes en détresse lorsqu'elles se posent des questions, lorsque tout bascule en une minute, une seconde. Nos vies basculent parce que la vie de ceux que nous aimons bascule.

Nous avons des progrès à faire ; d'ailleurs, nous sommes en train de regarder à la loupe ce qui s'est passé durant le tsunami dans cette maison, comment nous avons réagi, ce que nous avons fait de bien, ce que nous avons fait de mal, que nous n'avons pas su faire, pour améliorer la réceptivité et la réactivité de notre maison à ces catastrophes.

Donc, Mesdames et Messieurs, face à ces risques, face à ces menaces multiples et durables, trois maîtres mots doivent inspirer et guider notre action : la vigilance, la mobilisation, et, bien sûr, notre sens, notre volonté, notre détermination de réformer.

**Vigilance** : elle doit être de chaque instant, dans tous les domaines où la sécurité de nos ressortissants peut être affectée. Je veux en particulier qu'une attention accrue soit portée à la prévention du risque sanitaire, en liaison avec tous les services de l'État concernés comme les opérateurs privés.

Je travaille actuellement de très près, dans la maison, personnellement, sur la grippe aviaire. Je crois qu'il est important que les Français qui sont à l'étranger, en particulier dans les zones les plus touchées — je pense bien sûr à l'Asie — puissent être les premiers à obtenir du Tamiflu, les premiers à être vaccinés, les premiers à avoir une administration qui s'occupe d'eux.

**Mobilisation** : vous pouvez compter, vous le savez, sur l'engagement généreux de tous ceux, à l'administration centrale comme dans les ambassades et les consulats, dont la mission est d'assurer la sécurité et la protection de nos compatriotes, parfois d'ailleurs au péril de leur vie.

Mais comme l'ont montré les situations de crise en Côte d'Ivoire ou en Asie du Sud-Est, la mobilisation doit s'étendre au-delà des seules forces du ministère des Affaires étrangères pour apporter un soutien que je qualifierais d'organisé aux victimes.

La pleine efficacité de notre action repose sur une coopération étroite avec les autres ministères, avec les forces des réseaux associatifs comme la Croix-Rouge, et de plus en plus, sur le concours coordonné de nos partenaires européens.

Et puis, des **réformes** : ces réformes, elles sont nécessaires pour acquérir un véritable niveau d'expertise qui soit à la mesure des menaces et des crises auxquelles nous sommes confrontés.

Certaines de ces réformes sont déjà sur la bonne voie.

C'est tout d'abord la création de missions de soutien en situation de crise qui viennent renforcer nos postes, comme ce fut le cas récemment, avec beaucoup d'efficacité d'ailleurs, à Maracaibo au Venezuela.

C'est la conclusion d'une convention avec RFI, pour faciliter la diffusion de messages de sécurité à nos ressortissants en temps de crise.

C'est aussi la réorganisation de la Sous-Direction de la sécurité et de la protection des personnes, qui distinguera désormais ce qui relève de la sécurité et ce qui relève de l'action sociale.

D'autres réformes vont être menées par mes soins pour adapter nos outils de gestion de crise à des catastrophes de grande ampleur, et soyez-en assurés, elles seront menées à terme. C'est tout ce ministère qui est engagé aujourd'hui dans un processus d'excellence, pour qu'après chaque situation d'urgence, nous soyons capables de tirer de nouveaux enseignements, que nous expérimentons de nouvelles méthodes, pour, au final, gagner en expertise sur l'ensemble des niveaux d'action qui font la prévention et la gestion de crise.

Tel est d'ailleurs le sens de la vaste révision des procédures de gestion de crise que nous avons lancée. L'expérience montre que nous devons améliorer notre capacité à projeter à tout moment n'importe où dans le monde des antennes consulaires qui soient immédiatement efficaces. Nos agents doivent être formés, ils doivent être rendus disponibles pour répondre à cette exigence nouvelle, et il ne fait pas de doute que nous en ayons toutes les capacités humaines et matérielles.

Autre réforme à laquelle je tiens tout particulièrement, c'est une plus grande professionnalisation de la veille sanitaire : dès les prochaines semaines, j'ai consacré une cellule aux risques liés à la santé qui sera mise en place au sein de la cellule de veille, et grâce notamment au recrutement d'un médecin.

Enfin, avant la fin de l'automne, nous aurons réussi à finaliser l'externalisation d'une partie de la réponse téléphonique en période de crise. Il est important que la cellule de crise du Ministère se concentre sur ses missions fondamentales que sont la coordination et le soutien aux victimes.

Maintenant, sur le terrain de la **coopération européenne**, nous devons aller plus loin dans la mutualisation de nos moyens. Le constat que nous avons dressé au lendemain de la guerre d'Irak est plus que jamais d'actualité : l'Europe manque de véritables structures de veille et de gestion de crise. Nous ne sommes pas, sur ce point, à la hauteur des défis que nous rencontrons, ni de la solidarité que nous mettons en exergue.

Si l'union fait la force, il nous faut alors être plus ambitieux pour la sécurité des ressortissants européens à l'étranger, en commençant par aller plus loin dans la mutualisation de nos capacités d'assistance et de secours. Soyez assurés que, dans les prochaines semaines, je ne manquerai pas d'aborder ce sujet avec nos partenaires européens.

Et à commencer par cette idée : mettre en place une force d'action rapide humanitaire, mettre en place une force d'action rapide en termes de protection civile. Pourquoi n'aurions-nous pas, nous, Européens, quatre A 400 M, vous savez, ce nouvel avion européen d'Airbus qui permettra de mener les nouvelles guerres, c'est-à-dire celles qui permettent d'adresser immédiatement d'ici des forces militaires à 1 000, 2 000, 3 000, 4 000, 10 000 km d'ici. C'est cela, les nouveaux enjeux.

Lorsque le tsunami se déclenche, que le ministre des Affaires étrangères de France se déplace, le premier, à Phuket et ailleurs, lorsque Monsieur Louis MICHEL, Commissaire européen, se déplace immédiatement et fait le tour de l'Indonésie, du Sri Lanka et de l'Inde, et que sur toutes les télévisions du monde entier, 24 heures après, on ne voit que les avions américains sur tous les tarmacs de tous les aéroports d'Indonésie et du Sri Lanka, le problème de l'image de l'Europe est majeur.

Nous n'avons pas le droit de ne pas comprendre qu'au-delà même de l'aide que nous pouvons apporter à nos ressortissants, il y a là une bagarre de l'image, de la communication, de l'action concrète sur des images d'émotion. Et lorsque j'ai vu Condoleezza Rice il y a très peu de temps aux États-Unis, elle m'a dit : "Regarde ce sondage : c'est un sondage sur l'image des États-Unis d'Amérique en Indonésie avant le tsunami — Indonésie, le plus grand pays musulman du monde (200 millions d'habitants) — et

l'image que les États-Unis ont en Indonésie aujourd'hui après le tsunami. Il y a une différence de 40 % dans les images positives." Je ne dis pas qu'il faille faire de l'humanitaire pour cela ; je dis que cela fait partie aussi de la dimension d'influence d'une diplomatie.

Lorsque je dis qu'il ne faut pas laisser les pays du Sud mourir tous du sida, de la tuberculose et de la malaria, je ne dis pas que les pays du Nord doivent payer pour eux passivement. Je dis que ceux qui auront demain l'idée de se grouper pour faire passer le prix d'un traitement antisida de 14 000 \$ par malade et par an, ce qui est le cas aujourd'hui aux États-Unis ou en Europe, à 150 \$ — 14 000, 150 — par malade et par an — il suffit simplement de créer une centrale d'achats et de faire baisser le prix des génériques chinois, indiens et d'Afrique du Sud. Aujourd'hui, c'est possible.

Ceux qui font cela sauvent bien évidemment des centaines de milliers de personnes, mais mettent une main aussi dans ces pays parce qu'ils sauvent ces personnes. La capacité, notre capacité d'influencer le monde par l'intermédiaire d'actions comme celle-là est majeure. Le président Bush ne s'y est d'ailleurs pas trompé récemment.

Le deuxième enjeu, le deuxième objectif que je veux évoquer devant vous, c'est *l'enseignement du français à l'étranger et notre réseau scolaire* qui sont l'un de nos plus précieux atouts.

Au début du mois de juillet, j'ai voulu que soit organisé un déjeuner de travail, je viens de vous le dire, avec de grands patrons français sur l'Asie et l'Océanie. Ils m'ont tous dit combien dans cette région du monde, le maillage de notre réseau, le captage des élites locales sont des atouts stratégiques décisifs pour l'influence de nos idées et bien sûr, à terme, pour notre présence commerciale.

Je prie de m'excuser ceux qui étaient au déjeuner de samedi, mais je vais peut-être me répéter : j'ai été très impressionné par une partie du dernier livre d'Alain MINC, quand il dit : les États-Unis, aujourd'hui, ce n'est pas un pays ; c'est un pays-monde. Que veut-il dire par là ? Il veut dire par là d'abord qu'il y a une immigration asiatique et hispanique telle qu'il pense d'ailleurs qu'un des prochains présidents des États-Unis, mais dans les 15 ans, sera hispanique puis asiatique. Mais ce n'est pas pour ça que je dis cela ; il dit cela parce qu'à Yale, à Harvard, à UCLA, dans ces universités américaines, aujourd'hui, il y a des Américains, mais il y a aussi toutes les jeunes élites du monde. Et lorsque vous avez 18 ans et que vous êtes diplômé de Harvard, pendant 40 ans, 50 ans, vous allez être dans les anciens de Harvard ; et les anciens de Harvard, c'est une vraie...

(Rires.)

Voilà ; vous avez compris : c'est comme ça : c'est très fort. Et un d'entre eux sera un jour patron de la banque Lazard ou patron de la Société générale, ou Ministre de l'Economie et des Finances du Sri Lanka, ou patron du FMI, ou patron de la Banque mondiale. Et le jour où il faudra faire un emprunt, ce sera plutôt dans la banque dirigée par un des anciens. C'est majeur ; ne vous trompez pas : dans le monde mondialisé d'aujourd'hui, cette capacité d'influence à rentrer immédiatement dans le cerveau des enfants à l'âge de 10 ans, c'est majeur.

Et nous avons à nous battre aussi bien sûr sur la langue, mais plus que sur la langue, sur notre manière de voir le monde, notre manière de défendre nos valeurs. La France, ce n'est pas un autre pays : c'est la France. C'est la raison pour laquelle je me bats aux côtés du Président de la République — c'est l'occasion pour moi de le saluer et de vous dire qu'il va très très bien...

(Applaudissements.)

Je suis d'ailleurs très frappé, presque choqué, par certains qui disent aujourd'hui : "On nous cache quelque chose". Justement, non, on ne vous cache rien : le Président va très bien. C'est un tout petit accident au niveau d'une toute petite artère de l'oeil.

Je suis derrière lui évidemment pour tous les sujets, mais sur un en particulier qui m'intéresse beaucoup : c'est celui de la *chaîne de télévision internationale*.

Pourquoi ? Parce que nous devons expliquer au monde notre vision. Lorsque le Premier Ministre, précédemment Ministre des Affaires étrangères va à l'ONU et fait son discours, il ne faut pas qu'il n'y ait que CNN pour expliquer ce qu'il a dit ; car je ne suis pas sûr que ce soit parfaitement objectif. C'est important que nous ayons notre capacité d'influence.

Et puis nous devons aussi avoir une réflexion sur l'audiovisuel en général : aujourd'hui, les télévisions...

Le Directeur est affolé parce que tout cela n'est pas écrit dans mon discours, et il se demande : qu'est-ce qu'il va dire ?

Aujourd'hui, l'audiovisuel est évidemment majeur, parce qu'en moyenne, les enfants regardent sur la planète 3h 30 de télévision par jour. Or, la télévision était hertzienne auparavant ; la télévision est de plus en plus satellitaire. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela signifie qu'il y a un petit satellite géostationnaire qui tourne en même temps que la Terre : donc, quand il est au-dessus de l'Australie, il arrose l'Australie, lorsqu'il est au-dessus de l'Afrique, il arrose l'Afrique, lorsqu'il est au-dessus de l'Asie, etc.

Qui, aujourd'hui, mes chers amis, peut se payer des satellites géostationnaires ? Quels sont les chefs d'entreprise, de télévision, qui peuvent s'acheter un satellite géostationnaire ? Je vais vous le dire : Monsieur Rupert MURDOCH, australo-

américain, Monsieur DISNEY, Monsieur TURNER, Monsieur Time Warner, et peut-être un autre Américain. Ce qui fait qu'aujourd'hui, sur tous les satellites géostationnaires au-dessus de tous les continents du monde, vous avez des images, des fictions, des émissions américaines, même si elles parlent dans une autre langue. Ce n'est pas le sujet.

Et c'est comme cela que, quand j'étais député et maire de Lourdes... (*Rires.*) - Oui, ce n'est pas rien... Un jour, je vois un de mes amis, juge d'instruction à Tarbes, qui n'est pas loin, et qui me dit : C'est effrayant, aujourd'hui, les jeunes délinquants, quand ils me regardent, commencent en disant "Votre Honneur", comme dans les feuilletons américains ! Lorsque les policiers arrivent quelque part aujourd'hui pour une perquisition, les gens leur demandent s'ils ont un mandat. Ils leur disent : "Non, en France, cela ne marche pas comme ça". "Mais non, attendez, il vous faut un mandat". Ne vous trompez pas sur cela ; c'est effrayant parce que ça, c'est plus fort que tout : c'est la culture, c'est la civilisation, ce sont les valeurs, les lois. A 10 ans, cela porte ; à 12 ans, cela porte, à 15 ans, cela porte, et après, vous l'avez.

Un des plus grands chefs d'entreprise du monde, sinon le plus grand chef d'entreprise du monde, dans le domaine du luxe, qui est bien sûr français et dont le prénom commence par B et le nom par A, me dit l'autre jour : Philippe, on a eu un problème : au Japon, notre principal parfum marchait de manière extraordinaire ; et puis, en l'espace de quatre mois, il chute, perd 60 % de parts de marché. On appelle le directeur des magasins, la distribution, qui ne comprend pas ; on appelle le patron du marketing, qui ne comprend pas ; on finit par tomber sur le directeur Japon, qui ne comprend pas ; le directeur Asie... On commence à chauffer : ce n'est pas possible, on ne peut pas continuer comme ça. Et puis, au bout de six mois, une jeune femme de l'entreprise, qui travaillait au Japon, dit : J'ai trouvé. La principale héroïne du principal feuilleton vu par 80 % des Japonaises avait ce parfum ; mais à un moment donné, elle l'a jeté et en a pris un autre. Et aujourd'hui, dans les fictions, vous regarderez de plus près, et vous verrez que parfois il y a des marques et que la nouvelle compétition économique est là. James Bond n'a plus d'Aston Martin : il a une BMW ; et moi, je peux vous dire que c'est très cher pour BMW d'avoir fait changer la voiture de James Bond.

C'est aussi de la diplomatie et de l'influence. Et nous aurions intérêt à rassembler des groupes industriels de télévision européens, voire latins, pour nous aussi pouvoir nous payer des satellites géostationnaires. En Afrique aujourd'hui, ce sont les fictions américaines qui sont déversées par les satellites géostationnaires.

Pardon : je sais que je suis un peu long, mais je suis passionné, donc c'est pour ça.

Donc, je reviens sur le réseau. C'est dans ce sens qu'il nous faut poursuivre. Le réseau des établissements d'enseignement français...

(*Rumeurs dans l'assemblée.*)

Non, mais tout cela ne forme qu'un ; tout cela ne forme qu'un, croyez-moi.

(*Applaudissements.*)

Le réseau des établissements français à l'étranger est un outil d'avenir ; il est l'affaire de tous. Je sais l'attention et l'attachement que vous lui portez. Je ferai tout pour que l'État continue de jouer son rôle, tout son rôle, pour maintenir l'élan qui a été donné, et ce en dépit d'une forte contrainte budgétaire.

Des objectifs ambitieux ont été fixés il y a trois ans à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, pour assurer dans la durée un développement maîtrisé de notre réseau et définir surtout une politique pédagogique nouvelle.

Ces objectifs ont été atteints. L'Agence s'est dotée d'un plan d'orientation stratégique qui fixe les grands objectifs de son action à l'horizon 2007. Elle a consolidé sa stabilité budgétaire. Elle a reconstitué son fonds de réserve. Des fonds nécessaires à l'achat de terrains ont été réunis — et j'ai souhaité multiplier cela par 2 — pour que de nouveaux établissements scolaires voient le jour. Nous aurons, Monsieur le Directeur, une réunion très bientôt pour que des terrains soient trouvés.

Mais notre réseau également doit être remodelé et adapté :

- les déconventionnements nécessaires, notamment en Espagne, ont été réalisés, et de nouveaux conventionnements ont été mis en oeuvre en Europe centrale et orientale, à Zagreb et à Saint-Pétersbourg ;
- des plans d'économie, acceptés par la communauté scolaire, ont été mis en place : ils ont permis à notre réseau de bénéficier de redéploiements qui lui étaient indispensables ;
- dans le même temps, et en dépit de la fermeture de certains établissements, la progression des effectifs d'élèves s'est confirmée.

L'Agence est aujourd'hui en mesure de faire de notre réseau d'établissements scolaires un véritable instrument de projection et d'influence de notre pays. C'est la raison pour laquelle je vous ai raconté cela tout à l'heure : ce n'est pas uniquement le français pour le français ; c'est le français pour des valeurs, le français pour un rayonnement et pour une influence.

Dans le monde ouvert, dans le monde interdépendant où nous vivons, ma conviction est qu'il s'agit là d'une exigence fondamentale. Plusieurs rapports sont venus éclairer ces orientations, proposer des voies nouvelles, et je sais combien vous tous, Mesdames et Messieurs les Sénateurs et les Conseillers de l'AFE, y avez contribué ; je voudrais vous en remercier très sincèrement.

Je voudrais saluer à cette occasion le travail effectué par le Sénateur André FERRAND. Vous connaissez les orientations principales de ce texte, et je n'y reviens pas. Je veux cependant vous annoncer que nous avons décidé, avec mon collègue Gilles DE ROBIEN, de confier à un haut fonctionnaire la mission de suivi de la mise en oeuvre de ce rapport. Il se trouve que je connais ce haut fonctionnaire, que j'en réponds pour son sérieux, pour sa droiture, pour sa motivation : c'est François PERRET, le doyen de l'Inspection générale au ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, qui a été choisi pour faire ce travail indispensable.

Un dernier mot, enfin, concernant ce chapitre du réseau scolaire, sur les contraintes budgétaires qui sont les nôtres pour l'année 2006. L'État continuera de jouer tout son rôle ; mais il ne pourra le faire que dans le cadre d'un budget restreint, qui ne permettra pas d'allouer à l'Agence une subvention aussi élevée que nous aurions pu le souhaiter.

Aussi avons-nous retenu deux mesures pour aller jusqu'au bout de l'élan qui a été donné :

- tout d'abord, l'AEFE sera autorisée en 2006 à prélever des moyens complémentaires sur son fonds de roulement. Les circonstances sont exceptionnelles, et les réserves qui ont été reconstituées permettent à l'Agence d'opérer un prélèvement sans prendre aucun risque en termes de stabilité financière ;
- par ailleurs, et pour éviter que l'Agence se voit transférer une charge immobilière plus lourde que ses moyens d'intervention le lui permettent, c'est de façon progressive et sur plusieurs années que le ministère des Affaires étrangères remettra en dotation à l'AEFE les immeubles des établissements scolaires en gestion directe qu'elle doit recevoir.

Ces aménagements permettront à l'Agence de passer un cap budgétaire serré en préservant tant l'équilibre financier du réseau que les principales priorités de l'Agence.

L'effort mené en faveur de l'aide scolaire aux jeunes Français doit être poursuivi. Je suis, tout comme vous, très attaché à ce que le système de bourses soit consolidé et que nous continuions de soutenir, résolument, les Français qui n'ont pas les ressources financières pour scolariser leurs enfants dans nos établissements. Tout cela fait partie des principes d'une égalité républicaine bien comprise.

Notre troisième objectif, c'est la *consolidation de l'action sociale en faveur de nos ressortissants à l'étranger*.

Dans un monde plus incertain et plus dangereux que jamais, il est de notre devoir de réaffirmer notre solidarité vis-à-vis de nos compatriotes les plus démunis et défavorisés.

D'importants efforts, reconnaissons-le, ont été accomplis ces derniers mois :

- les allocations pour enfants handicapés ont été revalorisées ;
- la situation des enfants en détresse fait maintenant l'objet d'une vraie prise en charge, que les besoins soient d'ordre médical, psychologique ou alimentaire ;
- plus de 1 580 personnes bénéficient aujourd'hui de l'allocation handicapé.

Cet effort devra être poursuivi, afin de réduire encore davantage l'écart de traitement en matière d'aide sociale entre les Français résidant en France et les Français établis à l'étranger. Cet objectif, fixé en 2002 par Jean-Pierre RAFFARIN, reste le nôtre. Il est fondamental que les crédits du Fonds d'action sociale permettent de répondre efficacement aux besoins d'assistance de nos compatriotes.

Nous devons aussi être capables de mobiliser des crédits dans l'urgence, afin que nos consulats aient tous les moyens de faire face aux conséquences sociales des crises — je pense au raz-de-marée en Asie du Sud-Est, mais aussi aux pèlerins français bloqués à Djeddah.

Un dispositif d'aide sociale durable, plus équitable, plus dynamique, cela signifie aussi mieux adapter ce dispositif aux situations individuelles et aux conditions de vie locales.

C'est pourquoi il est important que nos postes consulaires apprennent à être davantage responsabilisés à la gestion de leur aide sociale. Les actions engagées, vous le savez, vont dans ce sens : l'expérience d'autonomie des Comités consulaires pour l'action et la protection sociale (les CCPAS), menée dans 15 consulats l'an passé, a été étendue en 2005 à 7 postes supplémentaires. Bien entendu, cette plus grande autonomie des postes consulaires devra aussi s'accompagner d'un contrôle de gestion plus efficace, tant dans les postes qu'à l'administration centrale.

Le quatrième enjeu que je veux aborder devant vous est complexe et sensible : c'est celui de *l'adoption internationale*.

La réforme décidée en 2004 et la création de l'Agence française de l'adoption, que j'ai fait passer devant le Parlement comme Ministre de la Santé et des Affaires sociales, sont largement engagées depuis la loi du 4 juillet dernier.

Je sais que les Sénateurs représentant les Français établis hors de France se sont tout particulièrement impliqués dans cette réforme qui facilitera le travail de tous, et améliorera les conditions dans lesquelles les familles adoptantes reçoivent l'aide dont elles ont besoin. Je veux les en remercier très chaleureusement.

4 079 enfants étrangers ont été adoptés en 2004. Ce chiffre est le plus élevé jamais enregistré depuis la création de la Mission de l'adoption internationale en 1987, et représente plus de 80 % de l'ensemble des adoptions en France. Il témoigne, si besoin en était, des formidables efforts accomplis par les services des Affaires étrangères en faveur de l'adoption et de l'aide aux familles, en France comme dans les pays d'accueil.

Très bientôt, l'accueil du public, et surtout l'accompagnement individuel des candidats à l'adoption, seront pris en charge par une nouvelle institution, que nous avons souhaitée, que j'ai voulue, la nouvelle Agence française de l'adoption.

Quant à la MAI, elle deviendra le secrétariat de l'Autorité centrale française pour l'adoption internationale ; elle conservera son rôle pour tout ce qui concerne les relations avec les autorités étrangères, le contrôle des organismes agréés, la délivrance des visas ; bref, l'application de la convention de La Haye. C'est d'ailleurs pour cette raison que ce nouveau secrétariat restera placé sous l'autorité du Ministre des Affaires étrangères, au sein de la Direction.

Des milliers de familles françaises attendent de pouvoir adopter un enfant à l'étranger. Elles méritent notre soutien constant, proche, attentif. La réforme doit donc maintenant entrer rapidement en application, et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir, soyez-en assurés, pour faciliter l'ouverture de l'Agence nationale de l'adoption dans les meilleurs délais.

Vous avez à jouer un rôle important dans ce domaine de l'adoption. Il y a souvent, dans le problème de l'adoption, une méconnaissance du caractère psychologique de la personne qui se déplace et qui va attendre un enfant : c'est un moment lorsque l'on ne comprend pas toujours lorsque l'on a ses propres enfants ; mais c'est un moment d'émotion majeure, et dans les moments d'émotion majeure, nous sommes fragiles. Nous nous devons donc d'être là au contact de ces personnes à ces moments-là.

Cinquième et dernier point que je souhaitais évoquer devant vous aujourd'hui : pour mener à bien notre action publique au service des Français de l'étranger, nous avons besoin *d'un outil diplomatique et d'un service public consulaire modernisés*. Nous sommes le service public.

Cette modernisation est un défi majeur pour les années à venir, mais c'est aussi une réalité que nous sommes en train d'édifier avec vous chaque jour davantage. Nous le faisons avec la volonté d'offrir un service d'intérêt général de qualité croissante à nos compatriotes. Pour cela, nous devons faciliter, surtout simplifier les procédures et la délivrance des actes nécessaires à leur vie quotidienne, ce qui signifie en particulier mieux développer l'administration électronique. Ces simplifications vont aussi dans le sens d'un allègement des tâches fastidieuses ; elles améliorent sans cesse les conditions de travail de nos agents.

Ce travail de réforme sera poursuivi, résolument, avec l'objectif d'être plus proche des Français qui en ont le plus besoin : les personnes âgées, les handicapés, les enfants en difficulté, et tous ceux qui sont confrontés à de graves difficultés dans le pays dans lequel ils vivent.

*Deux opérations fondamentales* sont engagées :

- la création du registre mondial des Français établis hors de France, en plein accord avec la Commission nationale de l'informatique et des libertés ; et
- la fusion des listes électorales, qui a été approuvée à l'unanimité par le Parlement. Je remercie les parlementaires qui ont participé à ce résultat — certains sont aujourd'hui ici parmi nous.

Bien entendu, ce volet juridique doit être complété par des textes réglementaires sur lesquels, je le sais, vous travaillez actuellement.

La première urgence, la première des premières urgences, c'est de *moderniser nos circuits informatiques* pour que ces réformes se traduisent dans les faits pour nos compatriotes. Nous avons accumulé un retard sérieux par rapport à nos principaux partenaires et cela n'est pas normal ; je pense en particulier au *Foreign Office*. Il nous faut à tout prix nous engager dans le développement de ces nouvelles technologies ; nous avons pris du retard.

Parallèlement, nous avons poursuivi notre action en faveur de la simplification administrative : en décembre 2004, 140 — je dis bien 140 — textes relatifs à l'activité consulaire, inutiles, redondants ou obsolètes, ont été supprimés.

Nous avons aussi généralisé la délivrance de la carte nationale d'identité sécurisée depuis le 20 juin dernier. Dès cet automne, un passeport d'urgence entièrement nouveau sera délivré, aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Union européenne. Enfin, nous disposerons bientôt d'un passeport DELPHINE2 comportant une petite puce électronique — j'y tiens beaucoup.

Notre administration consulaire a également fourni des efforts importants pour améliorer son fonctionnement en contexte de crise. Un cadre juridique est désormais défini pour permettre la délivrance de laissez-passer en cas de circonstances exceptionnelles, y compris en dehors des locaux du consulat, grâce à l'envoi de personnel en renfort.

De la même façon, la future application consulaire RACINE permettra qu'en situation de crise, l'administration d'une communauté française donnée soit reprise par un poste consulaire voisin, ou même, si la situation le justifie, soit directement prise par les services de Paris ou de Nantes.

Nos antennes consulaires d'urgence à Charm el-Cheikh, en 2004, et à Maracaibo actuellement, sont les premiers exemples de ce nouveau fonctionnement. Tout ceci devra à l'avenir s'inscrire davantage dans une dynamique de construction d'une Europe des citoyens. La décision en 2004 de supprimer la compétence notariale dans les consulats de France de l'Union européenne va dans ce sens ; je souhaite que d'autres initiatives comparables la prolongent.

Dans le domaine de l'état civil, l'année 2005 a été marquée par l'entrée en vigueur de la loi du 18 juin 2003 relative à la dévolution du nom de famille. La Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France a veillé à ce que nos compatriotes expatriés puissent trouver auprès de nos postes consulaires toute l'assistance et les conseils pratiques dont ils avaient besoin.

Dans le même temps, notre action se poursuit très activement pour moderniser les procédures et simplifier les démarches de nos compatriotes. Un décret d'octobre permet désormais aux services de l'État de répondre aux demandes des organismes sociaux et de se procurer directement auprès des services d'état civil les copies et les extraits d'actes exigés, par exemple pour la délivrance d'une carte d'identité ou d'un passeport. Les personnes concernées n'auront donc plus à effectuer elles-mêmes ce type de démarche ; avouez que c'est un progrès considérable.

Enfin, *la modernisation des méthodes de travail* a permis de réduire très largement les délais d'attente :

- Le formulaire de demande de délivrance d'actes en ligne rencontre auprès du public un succès grandissant : avec près de 4 000 demandes par jour, ce sont les deux tiers des usagers qui nous adressent leurs demandes par Internet ; l'acte demandé est délivré dans la majorité des cas en moins d'une semaine, ce qui facilite grandement la tâche du service central d'état civil.

- De plus en plus, la messagerie est utilisée pour communiquer avec le service central d'état civil et l'accueil téléphonique est assuré dans de bien meilleures conditions depuis l'installation d'un nouveau serveur vocal.

- Enfin, nos consulats seront équipés dès le 1er janvier prochain d'un nouveau logiciel de gestion de l'état civil.

D'autres développements informatiques sont prévus au service central d'état civil, en particulier la dématérialisation des échanges avec les mairies et avec les notaires. Tout cela, vous le comprenez, va dans le sens d'une administration plus efficace, plus rapide, plus sûre, plus proche du citoyen.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les messages que je voulais vous délivrer au moment où vous vous apprêtez à ouvrir une nouvelle assemblée.

Je terminerai simplement avec deux souhaits : j'aimerais qu'aux prochaines élections nationales, plus de Français expatriés à l'étranger votent par Internet.

*(Applaudissements.)*

Je souhaiterais qu'il y ait des facilités pour ceux qui ont à faire 300, 400, 500 km pour voter ; c'est important. Vous avez autant de choses à dire, sinon plus, que ceux qui sont en Métropole. Vous êtes nombreux, et ne vous cachez pas les choses : un homme politique, élu au suffrage universel direct, fait toujours attention à ceux qui votent, mais aussi au nombre de ceux qui votent ; donc, plus vous aurez des capacités, des facilitations à voter, et plus les Français qui sont à l'étranger pèseront effectivement dans le résultat et pèseront dans la campagne.

Et puis — n'y voyez pas une candidature : je suis le seul à ne pas vouloir me présenter après un week-end pareil —, deuxième chose, et peut-être un débat que nous devons avoir entre nous un jour : c'est *la marche de la démocratie*. Notre pays, depuis 20 ans, fait des progrès considérables en réalité dans cette marche de la démocratie.

Nous avons vécu des périodes difficiles, où, après tout, il n'y avait pas d'argent public pour faire fonctionner la démocratie. Et puis, il y a eu ces décisions de mettre en place des lois pour normaliser la vie politique et les financements de la vie politique en France. C'est un débat qui nous a coûté très cher ; pas en coût financier : en voix extrémistes — toutes les affaires. Aujourd'hui, nous sommes dans une démocratie apaisée, où il y a, et c'est normal, une juste rétribution financière des élus.

Nous devons aborder un jour le rôle que vous jouez, le statut. Nous devons aborder cela sans en avoir peur, sans être dans la promesse non tenue, en étant dans le débat démocratique. Car je sais que c'est un sujet tabou, qui n'était pas dans mon discours ; mais je sais aussi que c'est important.

C'est important, parce que si personne n'en parle, on restera toujours dans une sorte de caricature : "Ah, eux aussi, ils veulent être payés". Ce n'est pas ça. Moi ce que je vois, depuis le début de mon expérience politique, qui est assez récente mais qui a quand même maintenant 15 ans, c'est que la société française est dans une crise qui s'installe progressivement insidieusement, par manque de repères, de combats idéologiques, de présence de religion, de débat philosophique, par manque d'idéal de la jeunesse, et par une sorte de crise éthique, morale, où l'intérêt personnel devient plus important que l'intérêt général. La politique, c'est exactement diamétralement le contraire.

*(Applaudissements.)*

L'engagement politique, c'est le contraire. Et vous faites partie de celles et ceux qui ont décidé de faire cela : de s'engager au service des autres. Celui qui n'a pas été expatrié ne peut pas comprendre : il faut avoir été expatrié au moins un an, voire deux pour comprendre ce que c'est. Parce que faire un mois de vacances par ci par là, c'est bien, mais ce n'est pas la même chose.

Les ruptures existent ; nous ne sommes faits que de confiance en nous, aux autres, et en même temps, nous voulons être rassurés ; et ce qui nous stresse, ce sont les ruptures ; une expatriation, ce sont de multiples ruptures. Il faut tenir avec ces

ruptures ; et parfois d'ailleurs, elles permettent de savoir ce qui est important et ce qui ne l'est pas : ce peut être une expérience unique, très positive, très profonde. Cela peut être aussi de grandes blessures.

Et donc, le fait qu'il y ait des Français qui s'intéressent aux autres Français, qui sont eux aussi en position de rupture, c'est très important. Et c'est un statut, me semble-t-il, un jour. Encore faut-il le définir, encore faut-il que nous en parlions. Mais je pense que c'est important, et je voulais vous le dire, parce que cela se posera tôt ou tard. Et si l'on veut qu'il y ait de plus en plus de Français à l'étranger, si l'on veut que notre pays continue à être cette flamme, ce phare, qui ne parle pas comme les autres, qui est un pays comme un autre — sur le plan international, je ne veux pas faire montre de l'arrogance classique que l'on reproche — mais qui est un pays qui ne dit pas la même chose que les autres — c'est un pays qui n'a pas la même vision des choses que les autres obligatoirement ; qui a des valeurs différentes.

Notre pays doit être défendu dans tous les pays du monde par des femmes et des hommes comme vous et je voulais vous en remercier, parce que là où je suis aujourd'hui, à la tête de la diplomatie française, je suis là aussi pour cela, pour le rayonnement, pour l'influence, mais aussi par votre intermédiaire.

Je serai très attentif, sachez-le, aux réflexions et aux propositions qui seront issues de votre travail, car je sais ce que nous vous devons en termes de réformes ; je sais ce que nous vous devons en termes d'amélioration constante de notre action au service des Français à l'étranger. Je le dis de manière très sincère : beaucoup de reconnaissance et beaucoup de gratitude par ma voix aujourd'hui de la part du Gouvernement. Merci.

(Applaudissements.)

Merci. Je vous propose maintenant de donner la parole à un représentant de chacun des groupes de l'Assemblée pour engager ce débat.

## QUESTIONS-REPONSES

### **Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Sénateur représentant les Français établis hors de France, Président du groupe de l'Union des Français de l'étranger**

Monsieur le Ministre, je m'exprime au nom du groupe de l'Union des Français de l'étranger. Je voudrais vous rappeler, alors que vous prenez vos fonctions, que ce groupe est le plus important de cette Assemblée et qu'il réunit à lui seul plus de la moitié de ses membres.

Dans un emploi du temps chargé, vous avez su prévoir de présider cette séance inaugurale : nous apprécions ce geste, Monsieur le Ministre, qui marque si besoin est ce que représentent les 2 200 000 Français qui vivent à l'étranger.

Un certain nombre de propos que je vais vous tenir ont été abordés par vous. Mon premier propos intéresse l'enseignement Français à l'étranger.

Certes, un certain nombre de mesures positives ont été prises à la suite du rapport de notre collègue André FERRAND. Mais en cette période de préparation budgétaire, alors que vous allez avoir à faire des arbitrages, je vous dis avec force que le budget de l'Agence pour l'enseignement Français à l'étranger doit lui permettre d'assurer sa mission dans de bonnes conditions ; nous ne pouvons accepter que des enfants français ne puissent, pour des raisons financières, bénéficier de notre enseignement. D'où l'importance du volume des bourses.

Mon deuxième propos intéresse les *retraites africaines* non versées à nos compatriotes. Ma collègue Paulette BRISEPIERRE s'est impliquée depuis des années sur ce douloureux sujet. A mon initiative, des réunions ont été organisées à Bercy le 24 novembre 2004, le 4 mars 2005, et plus récemment le 8 juillet 2005. Des représentants de votre ministère étaient présents : plusieurs pistes ont été examinées en vue de contraindre certains États africains à respecter leurs engagements et leur signature. Mais permettez-moi de vous dire que c'est avant tout le courage et la détermination dont fera preuve le Gouvernement qui permettront à nos compatriotes de percevoir leur retraite pour laquelle ils ont cotisé une partie de leur vie.

Mon troisième propos intéresse la *politique des visas* de votre ministère. Si nous comprenons qu'une certaine rigueur est nécessaire pour éviter une immigration non régulée, l'attitude de certains de vos consulats — et je cite Libreville au Gabon, Douala au Cameroun ; je les cite d'autant plus que je préside, Monsieur le Ministre, au Sénat le groupe France Afrique centrale ; mais ces citations ne sont pas limitatives —, cette attitude a des conséquences graves pour les entreprises françaises qui travaillent dans ces pays et pour leurs employés, pour les nationaux de ces pays. Et je pense notamment aux étudiants — vous avez abordé ce sujet tout à l'heure, Monsieur le Ministre — qui se détournent des universités françaises au profit d'universités américaines ou d'autres ; les conditions d'accueil dans nos consulats sont déplorables, vexantes et humiliantes : il est grand temps qu'une mission d'inspection, diligentée par vos soins, s'empare de ce dossier.

(Applaudissements.)



Un mot, Monsieur le Ministre, du budget d'action sociale de votre ministère. Vous avez abordé ce sujet tout à l'heure. Je suis au regret de vous dire que ce budget stagne : il régresse en euros constants depuis des années. Je ne doute pas que des fonctionnaires compétents gèrent ce budget dans les meilleures conditions. Mais comment peut-on envisager que des personnes âgées nécessiteuses, des handicapés — vous avez abordé ce sujet —, même si leurs allocations ont été augmentées dans un redéploiement intérieur, soient soumis à des restrictions et que le montant global qui leur est attribué soit en diminution ? Vous allez, là aussi, avoir des arbitrages à faire, Monsieur le Ministre : c'est une priorité. Permettez-moi de vous rappeler qu'en son temps, le Président de la République française, Monsieur Jacques CHIRAC, s'est personnellement investi sur ce sujet.

J'en viens au *vote des Français de l'étranger* pour l'élection des représentants de la France au Parlement européen. Depuis 1977, nos compatriotes Français vivant à l'étranger, inscrits régulièrement sur les listes électorales dressées dans nos consulats, pouvaient participer à ces élections ; ils appréciaient cette possibilité qui, comme pour l'élection du Président de la République et les référendums, en faisait sur ce sujet des Français à part entière.

La réforme, créant de grandes zones électorales régionales, a privé nos compatriotes de leur droit de vote. Il est souhaitable, Monsieur le Ministre, vous qui êtes un Européen convaincu, qu'un projet de loi gouvernemental vienne corriger cette injustice : les Français de l'étranger doivent pouvoir participer au prochain scrutin ; c'est possible, si on le veut.

Et j'ajouterai qu'outre ce droit de vote, quelques sièges devraient être réservés aux 2 200 000 Français qui vivent à l'étranger.

(*Applaudissements.*)

Je terminerai ce propos, Monsieur le Ministre, en vous demandant de bien vouloir nous faire le point sur ce que, au-delà des déclarations, la France fait et compte faire pour *aider nos amis américains en Louisiane*, au Mississippi : devant l'ampleur de ce sinistre, la France ne peut rester inerte. Cette partie de l'Amérique, il y a un peu plus de 200 ans, a été française ; et l'on parle encore français — modestement, certes — dans quelques parties de cette région : elle est chère à notre cœur. Et il est indispensable que nous montrions notre solidarité aux Américains qui sont nos alliés et nos amis. Pouvez-vous nous dire ce que la France compte faire dans ce sens ?

Merci.

(*Applaudissements.*)

**Madame Claudine LEPAGE, membre élu de la circonscription de Stuttgart, Présidente du groupe de l'Association démocratique des Français de l'étranger-Français du monde**

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

La situation de nos compatriotes dans plusieurs zones en crise nous inquiète vivement, et nous pensons tout particulièrement aux habitants de *la Nouvelle-Orléans* et des États limitrophes. Nous souhaitons rendre un hommage appuyé au travail des équipes du consulat de la Nouvelle-Orléans, repliées sur Lafayette, et du consulat de Houston, qui se dévouent sans relâche pour aider les Français installés en Louisiane et les Français de passage en difficulté. Nous tenons à inclure la commune de Lafayette et les consuls honoraires dans nos remerciements.

Monsieur le Ministre, nous souhaitons attirer votre attention sur les besoins qui seront ceux de cette communauté et du consulat de la Nouvelle-Orléans dans les semaines et les mois à venir. Or, ce même consulat est depuis le 1er septembre un consulat d'influence ; il est indispensable qu'il puisse retrouver immédiatement une capacité d'accompagnement et de soutien aux populations en difficulté. Et en cette occasion dramatique, la France se doit de témoigner visiblement sa solidarité particulière avec la Louisiane et le peuple américain.

Monsieur le Ministre, vous connaissez nos préoccupations : la sécurité, essentielle, mais aussi la protection sociale, la solidarité, l'aide au développement, l'enseignement et la politique culturelle, et vous venez d'en évoquer quelques-unes.

Permettez-moi juste une *remarque concernant la scolarisation*, ou plutôt la non-scolarisation des enfants français dans le réseau des écoles de l'AEFE. Une raison en est certainement l'augmentation régulière du coût de la scolarité, qui peut faire doubler, voire quadrupler le montant des écolages sur 15 ans, soit la durée d'une scolarité d'un enfant. Ceci constitue un argument important, décisif même, dans la réflexion d'une famille au moment du choix du type d'école pour un enfant. Le problème de l'accès à l'enseignement français reste plus que jamais posé.

Au-delà de ces sujets de préoccupation, j'aimerais aborder *la question de notre représentation politique*. Elle est insuffisante ; et en disant cela, je ne mets aucunement en doute, croyez-moi, l'engagement de nos Sénateurs, toutes sensibilités confondues. Alors que la réforme consulaire semble avoir des difficultés à se mettre en place, que les Comités d'action sociale, que les Comités pour l'emploi encore en place se voient menacés dans leur existence même, remplacés par des associations de droit local au financement aléatoire — c'est le cas dans la ville où je réside —, tandis que le service public se voit peu à peu remplacé par le bénévolat et la charité, que la participation électorale des Français résidant hors de France stagne, et qu'ainsi, les

Français de l'étranger ont du mal à faire entendre leur voix, le groupe ADFE-Français du monde aimerait vous faire, Monsieur le Ministre, *quelques propositions*.

Si l'Assemblée des Français de l'étranger représente un progrès dans la représentation politique des Français à l'étranger par rapport à l'ancien Conseil supérieur, nous ne pouvons cependant nous en satisfaire. C'est une assemblée consultative, qui n'est pas toujours consultée.

Prenons en un exemple : alors que la LOLF a été instaurée pour assurer un meilleur contrôle des élus sur l'exécution du budget et de la loi de finances, l'Assemblée des Français de l'étranger n'a pas été associée, ni même consultée, sur la définition des objectifs ni sur celle des indicateurs de performance du programme concernant les Français de l'étranger.

L'Assemblée des Français de l'étranger doit donc continuer à se réformer pour devenir une véritable collectivité locale des Français de l'étranger, qui aurait des compétences décisionnelles dans les domaines de l'action sociale, de l'enseignement et de l'action culturelle, de la gestion des bâtiments scolaires et de la formation professionnelle et qui disposerait d'une autonomie des budgets.

L'AFE, ainsi réformée, composée des seuls élus, recevrait comme les collectivités locales une dotation de fonctionnement de l'État et pourrait disposer de ressources propres : par exemple une redevance sur les actes consulaires. Localement, les Conseillers à l'AFE pourraient être relayés par des délégués consulaires élus eux aussi au moment des élections à l'Assemblée des Français de l'étranger. Comme le préfet, votre ministère pourrait avoir une fonction de contrôle a posteriori sur les actions menées.

Les grandes décisions politiques se prennent à l'Assemblée nationale et nous, Français de l'étranger, n'y sommes pas représentés ; nous sommes absents du processus de décision. Vous reconnaîtrez, Monsieur le Ministre, que c'est un réel handicap. Des députés, représentant les grandes zones géographiques du monde, en fonction de la densité de population française bien sûr et des distances à parcourir, pourraient y être élus au scrutin proportionnel.

Compte tenu du nombre de Français inscrits au registre des Français de l'étranger — environ 1 million —, 12 sièges seraient raisonnables. Mais cette proposition amènerait parallèlement à réfléchir d'une part sur une évolution de notre représentation au Sénat en nombre de sièges et d'autre part sur l'élargissement du corps électoral pour les élections sénatoriales.

Enfin, une question qui a déjà été évoquée ce matin par plusieurs de mes collègues : les Français de l'étranger votent peu, car c'est difficile pour eux, l'éloignement du centre de vote étant bien certainement la raison principale de leur abstention trop importante. La preuve en est que les communautés restreintes, mais concentrées géographiquement à proximité d'un centre de vote, ont un taux de participation élevé.

Chacun de nos compatriotes doit pouvoir exercer son devoir de citoyen lors des échéances électorales. L'ouverture de bureaux de vote décentralisés qui vient d'être annoncée est une bonne chose. En outre, le vote à distance, comprenant certes le vote électronique mais aussi le vote par correspondance, permettra de commencer à faire face au problème de l'abstention. Nous ne sommes pas plus fraudeurs que nos voisins, les Allemands, les Portugais ou d'autres dans l'Union européenne qui utilisent le vote par correspondance, notamment pour leurs expatriés.

Voilà, Monsieur le Ministre, des propositions, que j'ai déjà d'ailleurs exposées partiellement devant vos prédécesseurs, qui permettraient d'atteindre la même représentation politique pour nos compatriotes à l'étranger que pour les Français de France. Je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

### **Monsieur Robert Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France, Président du groupe du Rassemblement des Français de l'étranger**

Monsieur le Ministre, je voudrais d'abord vous dire que je suis là ce matin, mais qu'à partir de demain, ce sera Jean PUJOL qui sera Président du groupe ; tout simplement parce que nous avons eu des élections, nous avons renouvelé le bureau, je n'étais pas candidat et *Jean PUJOL a été élu* : vous l'aurez donc comme Président, je vous le signale, vous aurez la lettre demain.

*(Applaudissements.)*

Deuxième chose que je voulais vous dire, Monsieur le Ministre, puisque vous êtes mon Président : je serai absent à partir de demain parce que je serai à New York pour *représenter le Président PONCELET* à la conférence des présidents de parlement. Vous savez que le Président de l'Assemblée nationale ne s'y rend pas pour des raisons personnelles et que Monsieur PONCELET a un calendrier qui ne le lui permet pas. En tant que Président de l'Union interparlementaire, j'ai donc été désigné pour le représenter à New York à cette réunion ; je serai donc absent.

Mais si je parle de l'UIP, Monsieur le Ministre, c'est parce que l'Union interparlementaire est une organisation qui existe depuis 1889 : c'est la plus vieille organisation internationale. Elle a été créée par Frédéric PASSY — tout le monde connaît la rue, mais ne sait pas que c'est lui qui l'a créée, mais elle existe. Et dans cette Union interparlementaire, nous avons eu un peu la vedette, nous les Français, tout simplement lorsque nous avons parlé de la représentation des citoyens à l'étranger : nous étions *les meilleurs grâce à l'AFE* et grâce au système que nous avons pour élire à l'étranger nos représentants et puis pour voter à l'étranger. Nous avons même été considérés comme des champions du monde dans la direction.

Il est vrai qu'il y a encore beaucoup de choses à faire pour l'AFE ; c'est vrai que nous avons encore beaucoup de réformes, mais nous sommes considérés à l'étranger par vos collègues, par les autres présidents de parlement et par les parlements comme un exemple pour le reste du monde ; je crois qu'il fallait peut-être le préciser, et ne pas toujours nous minimiser dans nos problèmes : je crois que c'est un bon point pour la France.

Monsieur le Ministre, vous avez évoqué beaucoup de choses, et dans le cadre de ces réformes dont ma collègue de l'ADFE a parlé, la réflexion est en route. Christian COINTAT a lancé un projet de réflexion qui va être débattu dans le cadre de notre réunion de la commission de la décentralisation et de la commission des lois, et je crois que l'Assemblée va se prononcer sur un texte qui vous sera soumis pour les réformes qui sont à faire pour l'Agence, mais aussi pour l'AFE.

Monsieur le Ministre, il y a *la question du budget*. C'est vrai que l'on doit faire des économies, tout le monde en fait et tous les ministères en font. Alors on fait des économies, mais vous connaissez bien le vieux proverbe qui dit que "Quand les riches maigrissent, les pauvres disparaissent tout simplement, les pauvres meurent". Nous vous faisons confiance, Monsieur le Ministre, pour que l'Assemblée des Français de l'étranger ne meure pas ou qu'en tout cas, ses Délégués — les anciens Délégués, actuels Conseillers — arrivent quand même à faire fonctionner cette Assemblée.

Monsieur le Ministre, aujourd'hui, il y a un problème, et vous l'avez très bien souligné : c'est *le bénévolat* qui existe à l'étranger. Je crois qu'il faut les remercier, parce que c'est quelque chose d'exemplaire, et cela n'existe nulle part ailleurs, car il y a un engagement, et un engagement financier. Ils ont quelques indemnités, mais qui ne suffisent pas - et de loin - à exercer leur mandat. Alors, si nous voulons que leur mandat soit pleinement exercé, si nous voulons que cela continue dans cette direction, je crois qu'il faut aller dans le sens que vous avez dit, Monsieur le Ministre, celui d'une *réflexion sur le statut des Conseillers*. Je crois que cela est quelque chose de primordial.

On a fait beaucoup de réformes. Lorsque j'ai déposé cette proposition de loi pour que nous changions de nom, que nous nous appelions Assemblée des Français de l'étranger, il y avait aussi cette idée ; et l'on nous a dit : On va voir cela plus tard ; on va d'abord accepter l'Assemblée des Français de l'étranger et l'on verra plus tard. Je crois que le moment est bientôt arrivé et qu'il faut aller dans cette direction.

Concernant l'*AEFE* il est vrai — et Madame BOSSIERE, sa Directrice, le sait — il y a des problèmes. Vous avez précisé que ce passage de l'immobilier à l'Agence allait se faire par étapes. Mais il y a aussi le problème, Monsieur le Ministre, des solutions immédiates à trouver pour cette année ; or je crois que pour cette année, le budget est un peu aussi en difficulté. Je sais que ce n'est pas facile : vous allez être obligé de vous battre pour nous ; mais nous vous faisons confiance dans cette direction.

Je voudrais revenir aussi sur l'image de la France ; et c'est quelque chose que vous avez très bien soulevé. En tant qu'ancien journaliste, Monsieur le Ministre, je suis heureux de voir que l'on va dans cette direction. La *chaîne internationale* est absolument nécessaire, j'en suis plus que convaincu personnellement. Mais je voudrais placer un petit peu les Français de l'étranger dans cette chaîne internationale, qui va répandre l'image de la France partout dans le monde.

Mais peut-être que, Monsieur le Ministre — les collègues vont peut-être me soutenir — lorsque le projet de loi passera au Sénat et à l'Assemblée nationale (nous verrons avec nos collègues), je crois qu'il faudra y mettre un petit point seulement pour obliger cette chaîne à réserver une partie de ses programmes aux Français de l'étranger et à cette Assemblée.

(Applaudissements.)

Monsieur le Ministre, nous l'avons fait pour la chaîne parlementaire ; mes collègues le savent très bien : nous avons obligé les sociétés satellitaires quelles qu'elles soient, privées ou publiques — cela existe dans la loi — à mettre sur leurs programmes la chaîne satellite du Sénat. C'est ainsi qu'on l'a sur TPS : il y a la retransmission de la chaîne satellite du Sénat. Je crois que l'on peut mettre un petit paragraphe pour les Français de l'étranger dans ce projet de loi qui, j'espère, arrivera très bientôt. On verra.

Je ne voudrais pas être trop long, Monsieur le Ministre, mais je voulais vous dire que toutes ces réformes, tout ce qui est en train de se faire, c'est bien. Personnellement, je voudrais pouvoir, à l'Union interparlementaire, continuer à dire : nous sommes champions du monde en ce qui concerne la représentation de nos citoyens à l'étranger. Mais tout le monde le sait — je sais que vous venez d'un pays plutôt de rugby, Monsieur le Ministre —, pour être champions du monde, on a besoin quelquefois d'un ZIDANE. Et si vous êtes notre Zidane diplomatique, nous vous en serions très reconnaissants (*quelques rires*). Merci .

(Applaudissements.)

**Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY**

Cela me permettra de revenir un jour, peut-être ! Je salue ici Monsieur le Député : merci beaucoup de votre présence.

Je voudrais d'abord vous remercier pour l'ambiance dans laquelle se déroulent ces travaux, et à la fois la qualité de la réflexion et la pertinence des propositions, pour tous les trois.

Je commence par Monsieur CANTEGRIT. Je partage absolument l'idée et le principe qui ont été affirmés selon lesquels il ne faut qu'aucun enfant français à l'étranger ne puisse pas aller au lycée pour des raisons financières. Aussi, le système de bourses non seulement restera, mais il se développera, et cela fait partie des choses qui sont pour moi fondamentales : c'est une priorité ; c'est l'esprit de Jules FERRY que tous les enfants de ce pays puissent acquérir et avoir accès aux données fondamentales, quel que soit leur milieu socioprofessionnel. C'est la base de la République. J'ai compris le message : vous êtes deux à l'avoir dit, j'ai parfaitement compris cela — Madame Claudine LEPAGE a aussi abordé ce sujet.

Concernant les retraites africaines non versées, les caisses locales africaines ne paient pas les retraites, par exemple au Congo. La solution serait d'utiliser une partie — d'ailleurs, je vous le dis tout de suite, limitée — de l'aide que nous fournissons à ces pays pour désintéresser nos compatriotes. Il n'est pas normal que des Français soient privés d'une retraite, pour laquelle ils ont cotisé, alors que le budget français aide par ailleurs les pays concernés. Je le dis ici très clairement.

*(Applaudissements.)*

Cette solution est étudiée très activement ; j'ai demandé à Monsieur le Directeur de me faire des propositions très vite et de me faire venir le Directeur des services financiers de Bercy le plus vite possible pour un travail. C'est très important. Dans la mesure où on ne va pas leur demander plus, à Bercy, cela va : on va juste enlever une petite partie. Vous savez qu'à Bercy, il y a deux solutions : vous demandez plus, et c'est compliqué ; vous demandez un transfert : c'est plus facile. Vous êtes donc personnellement en charge de cela, Monsieur le Directeur !

*(Rires.)*

Pour les visas, il faut bien comprendre qu'avec la survenue du terrorisme international, de toute façon, nous mettrons en place des visas biométriques ; on ne peut pas faire autrement. D'ailleurs, du fait du terrorisme international oui, mais aussi pour d'autres raisons : il n'est pas normal que l'on ne sache pas qui reste en France après trois mois de visas de court séjour. Je veux bien être large, que des gens viennent en France ; je veux quand même savoir qui reste dans mon pays, ou alors, il n'y a plus de pays. Il est donc normal d'avoir la photo de l'iris, les deux index : comme cela, on sait qui reste, et qui ne reste pas.

Cela veut dire deux choses. Cela veut dire d'abord le financement du visa biométrique. Cette maison a perdu depuis plusieurs années le financement du visa : quand quelqu'un prenait un visa, l'argent de ce visa allait pour 60 % à la maison ; aujourd'hui, c'est 20. Aussi, j'ai dit : vous êtes vraiment très gentils, mais il faudrait que le financement, que le prix du visa revienne dans la maison, au moins à 50 %. Le Premier Ministre — j'ai de la chance : j'ai un Premier Ministre qui a été ministre des Affaires étrangères ; il connaît donc le problème — a dit oui : nous aurons donc un financement des visas biométriques à partir du prix des visas que l'on demande. Le financement de la biométrie, mettons-nous bien d'accord, ne pèsera donc pas sur l'administration consulaire de nos compatriotes. Ces actions relèvent de budgets différents ; la biométrie sera financée par un retour sur les recettes visas qui se monte désormais à 80 M d'euros.

Toujours concernant les visas, j'ai dit l'autre jour à un pays du Maghreb : je suis très heureux, très honoré de voir qu'il y a de plus en plus de demandes de visas de court séjour pour entrer en France ; très bien. Je suis simplement étonné qu'il y ait de moins en moins de laissez-passer consulaires pour revenir.

Je vais donc de plus en plus dire au pays : lorsque nous faisons le laissez-passer, faites en même temps le laissez-passer de retour parce que, si pour une raison ou pour une autre, ce monsieur ou cette dame se retrouve sans papiers dans mon pays parce qu'une fois passé les trois mois de court séjour, il reste comme immigré clandestin dans mon pays, que je le trouve, que je le ramène à la frontière, je trouve cela quand même un peu anormal que les autorités disent qu'elles n'en veulent pas parce qu'elles n'ont pas le laissez-passer consulaire.

C'est quelqu'un dont le pays d'origine ne voudrait pas, et dont nous ne voudrions pas. Cela signifie qu'il faut donc quand même aller vers le donnant-donnant ; cela me paraît normal, parce que la France doit être respectée dans ce genre de choses. En tout cas, si elle ne l'était pas, elle le sera parce que j'ai décidé qu'elle le soit et que ce soit ainsi. C'est une politique qui sera mise en place.

Concernant ce qu'a dit également Jean-Pierre CANTEGRIT, je suis complètement d'accord : si vraiment ce que tu dis est réel, ce n'est pas normal, ce n'est pas remonté au Ministre. J'écoute la représentation nationale, je décide d'une mission d'inspection sur la manière de délivrer les visas : je veux savoir exactement comment cela se fait ; il n'y a aucune raison qu'un représentant du Sénat me dise... Si cela remonte ici aussi solennellement dans cette salle, c'est que c'est très grave ; c'est que vous avez la perception qu'il se passe des choses : je veux savoir quoi. D'accord Je demande donc une *mission d'inspection générale* sur ce sujet, et je souhaite le faire très rapidement.

(Applaudissements.)

Sur le **vote des Français** au Parlement européen, il faudrait donc que nous puissions définir, si je comprends bien ce que tu dis, une zone, une circonscription. Cela a-t-il été abordé pendant la loi ? Pourquoi cela n'a-t-il pas été retenu ?

**Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT**

Nous n'avons pas pu déposer les amendements à cause de ce qui s'était passé à l'Assemblée nationale. Nous avons donc été privés d'un droit démocratique.

(Applaudissements.)

**Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY**

J'ai compris. Je vais remonter cela au niveau du Ministre d'État, du Ministre de l'Intérieur, qui est responsable du découpage électoral, et je vais lui en parler très vite car je le verrai très rapidement.

Concernant l'**aide de la France aux États-Unis** — Madame LEPAGE s'est aussi exprimée là-dessus —, immédiatement, nous avons pris contact avec l'Ambassadeur des États-Unis en France et avec Condoleeza Rice. Les autorités américaines, dans un premier temps, nous ont dit : Attendez quant à l'aide que vous pouvez nous apporter. Puis, elles nous ont confirmé hier soir - hier soir - qu'elles accueilleraient favorablement notre offre d'assistance à la suite du cyclone Katrina, et d'ailleurs nous en remercieraient — hier soir.

A ma demande, le groupe opérationnel de l'aide humanitaire d'urgence s'est réuni ce jour en présence d'un représentant de l'ambassade des États-Unis en France et d'un représentant de la Croix-Rouge française. J'ai confirmé ce que je confirme depuis une semaine : notre disponibilité à mettre à disposition des États-Unis l'ensemble du stock prépositionné à la Martinique destiné à faire face à ce type de situation d'urgence (tentes, couvertures, bâches, kits de cuisine, lits de camps). Nous avons proposé des médecins ; nous avons proposé des avions ; nous avons proposé tout ce qu'il faut en termes de sécurité civile.

A cet effet, des personnels et un premier lot de fret devraient partir sous 24 heures de Fort-de-France et le reste être acheminé sous 48 heures. Par ailleurs, la Croix-Rouge française a indiqué qu'elle mettait à disposition de la Croix-Rouge américaine 12 logisticiens. Enfin, la société Veolia française, première société d'eau au monde, a fait savoir qu'elle était en mesure, à partir de sa base de Houston, d'offrir des camions de transport d'eau.

S'agissant des ressortissants français et européens, une première mission consulaire se rendra dès aujourd'hui à la Nouvelle-Orléans pour accélérer les recherches ; une autre mission du même type est partie ce matin d'Atlanta à destination du sud du Mississippi.

Je voudrais ici dire deux choses sur ce qu'a dit également Madame LEPAGE. Je voudrais lui dire que je suis sensible à ses remerciements et que je les transmettrai.

Les antennes consulaires ont reçu le renfort de la DFAE à Lafayette et aujourd'hui à Bâton Rouge — le retour à la nouvelle Orléans devrait être possible aujourd'hui —, mais également au Texas : renforcement à Houston, création d'antennes à San Antonio, à Dallas, et au Mississippi, 2 agents qui viennent d'Atlanta. Nous sommes bien sûr à votre disposition pour vous donner tous ces détails, en toute transparence. Ceci depuis le 1er septembre.

En Louisiane — juste un mot pour terminer sur le plan un peu technique —, le fait que la Nouvelle-Orléans soit un consulat d'influence, Madame, n'a pas d'effet sur le fait que l'administration fait face et s'adapte aux conséquences du cyclone. Je viens de vous dire ce que, depuis le 1er septembre, nous faisons.

Concernant les enfants non scolarisés, je vous ai répondu.

En ce qui concerne la **représentation politique**, je suis intéressé par vos réflexions. Je demande au Directeur de prendre contact avec vous pour aller plus loin sur ces sujets.

Au sujet du **vote par correspondance**, concernant le référendum, nos ambassadeurs ont reçu instruction de regarder la possibilité de créer des bureaux de vote décentralisés là où c'était possible. Beaucoup a été fait en Espagne en particulier. Pour toutes les élections nationales, où le vote par correspondance n'est pas autorisé, la solution est double :

- soit un vote électronique ;

- soit une multiplication des bureaux de vote, mais il faut pour cela l'autorisation des autorités locales. Je me permets de souligner que, si les autorités locales ne sont pas d'accord, on ne peut pas le faire.

Enfin, Monsieur DEL PICCHIA, je suis heureux de voir que nous sommes champions du monde et qu'il faut le rester. Concernant le bénévolat, vous avez raison, je me suis exprimé dessus : il faut évoquer le statut.

S'agissant de la *chaîne internationale*, vous avez tout à fait raison également : il faut bien que les Français de l'étranger aient leur mot à dire, et personnellement, je verrais très bien des *talk shows* sur les Français qui sont à l'étranger, ce qu'a montré *Le Figaro* cet été, c'est-à-dire cette capacité qu'ont les Français aussi à réussir, à exprimer des ambitions et à les réaliser.

Donc, la France qui gagne, et pas uniquement la France qui se plaint ; la France qui crée, la France de l'initiative. Vous savez, il y a trois France aujourd'hui : il y a la France de l'initiative, la France qui crée, la société du risque, celle qui avance et celle qui crée des emplois. Et puis, il y a celle de l'assistanat ; celle-là, il faut savoir l'évaluer, savoir revoir ses statuts, savoir la remettre au mérite, à l'effort et au travail. Et puis, il y a la France qui a peur, qui a peur de tout, qui a peur de l'autre, qui finit par se replier sur elle-même : celle-là, elle va vers les extrêmes.

Il n'est pas possible de ne pas être en phase des deux premières. Et vous êtes, vous, la première, c'est-à-dire celle qui prend des risques, celle qui va à l'extérieur, celle qui n'a pas peur d'avancer, pour justement construire une société, une société du plein-emploi, aussi du juste retour du travail, du mérite et de l'effort. Et c'est cela qu'il faut montrer aussi à la télévision internationale.

Mesdames et Messieurs, j'ai été un peu long : je vous prie de m'excuser. Je voudrais vous remercier. Je vais être obligé de continuer car nous voulons vous inviter à prendre un verre, et il y a une photo.

Et je voudrais vous dire une chose : je crois que dans le monde dans lequel nous vivons, il y a *quelques évolutions notables*, que nous devons prendre en compte.

*La première*, c'est que peut-être pour la première fois depuis que l'histoire est histoire, le monde est totalement globalisé, les crises sont globalisées. C'est-à-dire qu'au moment de la fièvre espagnole, c'était un continent. Mais bon, voilà. Aujourd'hui, le fait que la grippe aviaire puisse exister fait que, à cause de la bioréaction, le sida, tout cela se globalise. Et ne pas penser égoïstement à ce qui se passe dans le Sud devient très bête, très dangereux ; parce que n'oubliez pas que sur les quatre personnes qui ont perpétré les attentats de Londres, trois sont issues de la bande sahélienne.

Vous n'empêchez pas que des gens, eux en revanche riches, mais qui font de la politique, manipulent, pour des raisons politiques — et non pas religieuses — des jeunes qui voient que le Nord les laisse mourir de faim et de soif, en leur disant : Tu vois, regarde ça, maintenant tu vas aller dans cette école et ensuite, tu vas aller amener des bombes. Ça, c'est un monde globalisé qui commence à devenir très dangereux parce que toutes les crises sont communes.

*Deuxièmement*, plus que jamais, et au fur et à mesure que le monde est globalisé, plus que jamais les identités se mettent en place. Et c'est normal : plus on est sur Internet, plus on a envie de savoir ce que l'on y fait ; donc, on devient de plus en plus identitaire. Et, pour la première fois, l'autre nous intéresse ; la culture de l'autre nous intéresse.

Je le vois dans les religions : beaucoup de catholiques s'intéressent à ce qui se passe chez les bouddhistes ; beaucoup de protestants s'intéressent à ce qui se passe chez les musulmans. Les cultures et civilisations s'entrecroisent et se fertilisent. Et sur ce plan, la France doit jouer un rôle très important dans ce respect des cultures et des civilisations. Parce que la France, c'est la diplomatie de l'altérité : c'est l'autre. Il nous paraît très important d'être ces porteurs, être porteurs de l'autre, dans le respect de l'autre. Cela ne signifie pas que l'on acceptera n'importe qui chez nous, cela ne signifie pas qu'il ne faut pas régler le problème de l'immigration, qu'il ne faut pas lutter contre le terrorisme, plus que les autres ; mais cela signifie que nous croyons encore à l'autre et que cette diplomatie est importante.

Vous êtes les fers de lance de cette diplomatie ; vous êtes les Français à l'étranger : vous êtes ceux qui peuvent expliquer mieux que personne ces valeurs éternelles et universelles. Car l'universalité des valeurs que porte la France n'a jamais été autant d'actualité. Merci.

*(Applaudissements.)*

*La séance est levée à 12 h 45.*

## MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2005 - APRES-MIDI

*La séance est ouverte à 16 h 00*

*sous la présidence de Monsieur Roger BONIN, vice-président.*

*Monsieur le Président invite à ce que l'on prenne place.*

### III. ALLOCUTION DE MADAME CHRISTINE LAGARDE, MINISTRE DU COMMERCE EXTERIEUR

#### Monsieur le Président

Madame le Ministre, bienvenue au sein de notre Assemblée. C'est un honneur pour nous de vous accueillir pendant nos travaux. Vous êtes nouvellement Ministre du Commerce extérieur, mais néanmoins très au courant du commerce international de par votre formation et votre carrière professionnelle. Donc nous sommes ici pour vous écouter, pour vous apporter nos idées et nos propositions, et vous faire savoir que nous sommes tous des élus et sur le terrain prêts à vous aider à travailler avec vous et à faciliter le commerce international.

Madame la Ministre, vous avez la parole.

#### Madame Christine LAGARDE, Ministre du Commerce extérieur

Je vous remercie, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, Chers Amis, Messieurs les élus, Mesdames les élus — pardonnez-moi de tout faire à l'envers...

*(Rires.)*

Non, ce n'est pas le trac : c'est la détermination. Ce qui nous rassemble tous, c'est d'être des Français de l'étranger.

Je voudrais commencer avec Montesquieu et finir avec Paul Valéry. "Comment peut-on être persan ?" Montesquieu s'interrogeait et se moquait de ceux des Français qui restaient toujours à l'intérieur de leurs frontières, sans avoir la curiosité d'aller voir ce qui se passait au-delà des frontières. Vous êtes l'antithèse de ceux sur lesquels Montesquieu s'interrogeait, puisque vous êtes, nous sommes les Français de l'étranger, et puisque votre absence est une présence — je m'expliquerai sur l'absence faite présence plus tard.

Vous le savez, dans mon activité précédente, j'ai été extrêmement investie à l'étranger, à la fois en termes de temps, de ressources, d'énergie et d'activités ; et à ce titre, aux États-Unis, j'étais très proche de la communauté des Français de l'étranger.

Depuis que j'exerce mes fonctions, comme vous l'avez rappelé, depuis 99 jours, je suis toujours au service de la France ; même si je suis redevenue française de l'intérieur, toute une partie de mon cœur est restée à l'étranger, puisque j'ai la chance de m'occuper du commerce extérieur. C'est donc tout naturellement que je suis parmi vous et que je me sens bien parmi vous.

Je voudrais cet après-midi vous parler de *trois points principaux* :

- tout d'abord je voudrais évoquer le contexte international et les enjeux pour la France de l'ouverture à l'économie mondiale ;
- ensuite, à cet égard, je souhaite insister sur l'ampleur limitée des délocalisations et sur l'impact globalement positif de l'internationalisation des entreprises sur l'économie et sur la société française ;
- enfin, je voudrais vous rappeler les mesures prises par le Gouvernement pour stimuler l'internationalisation des entreprises, en particulier celle des PME, dernier point sur lequel j'aurais besoin de votre aide.

Tout d'abord, je voudrais soutenir l'idée selon laquelle *l'ouverture internationale*, que d'aucuns appellent la globalisation ou la mondialisation, favorise et la croissance et l'emploi. La fluidité des échanges, bien souvent critiquée, est pourtant un des principaux moteurs de la croissance. L'ouverture à l'Europe et la présence de la France dans l'Europe ont accéléré le développement économique de la France.

Je vous rappelle que le commerce international est en hausse constante de 8% par an et fournit à nos entreprises une croissance génératrice d'emplois. L'ouverture de notre pays a permis le développement sur notre territoire d'industries compétitives dans le monde ; la France, je le rappelle, est aujourd'hui

- le cinquième exportateur mondial,

- le quatrième exportateur de services, et
- elle est la quatrième terre d'accueil des investissements étrangers.

Ce classement varie selon que vous consultez le classement OCDE, le classement du *World Economic Forum* ou celui de McKinsey ; mais grosso modo, nous sommes d'une année sur l'autre deuxième, troisième ou quatrième terre d'accueil des investissements étrangers.

De telles performances ont bien entendu bénéficié à l'économie française et le volume de notre commerce extérieur a crû à un rythme en moyenne deux fois plus rapide que celui du produit intérieur brut français ; c'est vous dire l'importance du commerce extérieur pour la France.

Les entreprises françaises et les salariés français ont donc beaucoup à gagner du développement de ces échanges et d'une libéralisation du contexte dans lequel ils interviennent. Il ne s'agit pas d'une libéralisation forcenée et sans règles, mais d'une libéralisation maîtrisée dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

Priorité pour la France, le commerce extérieur est, je l'ai dit tout à l'heure, créateur d'emplois : aujourd'hui, plus de 20 % de la population active française travaille directement ou indirectement pour l'exportation — 20 %. Statistiquement — je sais que l'on fait dire aux chiffres un peu ce que l'on veut leur faire dire — mais statistiquement, 1 milliard supplémentaire d'exportation est créateur de 15 000 emplois.

Cependant, nos exportations croissent moins vite que le commerce mondial ; je vous ai dit tout à l'heure que le commerce mondial croît à un rythme approximatif de 8 % par an : nos exportations croissent d'un peu plus de 4 % par an actuellement, deux fois moins que le commerce mondial.

J'ai commenté récemment les chiffres semestriels du commerce extérieur, et si nos exportations atteignent un niveau record de 175 milliards d'euros, notre déficit commercial, c'est-à-dire l'écart entre nos exportations et nos importations de produits industriels, est de 11,2 milliards, ce qui est également un chiffre record.

Bien évidemment, la facture pétrolière joue un rôle important dans le volume de ce déficit extérieur (à peu près 50 %), mais la croissance très faible de nos grandes zones traditionnelles de l'exportation que sont les pays de l'Union européenne explique en grande partie l'autre moitié de ce déficit commercial.

Le commerce extérieur est important également parce qu'il est facteur de croissance pour les PME. Aujourd'hui, les PME en France, qui sont à peu près 100 000 à exporter — c'est peu : c'est 5 % du total des entreprises en France —, représentent à peu près un tiers de nos exportations ; les deux autres tiers sont générés par ce qu'il est convenu d'appeler les grandes entreprises, qui généralement concluent de grands contrats, et dont on parle d'ailleurs beaucoup plus que les PME. Mais les PME représentent un tiers de nos exportations.

Aujourd'hui, mon défi, notre défi, c'est d'essayer de convaincre et d'encourager d'autres petites et moyennes entreprises à jouer le jeu de l'international, qui n'est pas un jeu optionnel, qui est le jeu de la survie. Je me suis fixé pour objectif d'augmenter ce chiffre de 100 000 PME à 150 000 PME, en espérant qu'elles aborderont peut-être d'abord les pays de proximité que sont les pays de l'Union européenne, mais plus tard, une fois qu'elles auront acquis un peu l'expérience de l'export à proximité où c'est plus rassurant, d'autres destinations que vous connaissez bien et qui sont beaucoup plus lointaines et perçues comme beaucoup plus risquées.

**Troisièmement**, le commerce extérieur est une priorité pour la France parce qu'il permet aux jeunes de se mobiliser à l'international. Pour ceux d'entre vous qui sont des habitués ou qui sont Conseillers du commerce extérieur pour la France, vous connaissez bien entendu le système des VIE (volontaires internationaux en entreprises), qui permet à des jeunes de 18 à 28 ans de partir à l'étranger au service d'une entreprise française pour promouvoir et développer son internationalisation, soit sous forme d'exportations, soit sous forme d'implantations à l'étranger.

Aujourd'hui, il faut savoir que nous avons 3000 jeunes Français VIE postés dans 700 entreprises hors de France. Il faut aussi savoir que j'en ai, moi, en batterie si j'ose dire ou en inventaire, 30 000 qui sont prêts aussi, autant que les 3 000 qui sont en poste, à partir à l'étranger pour représenter les intérêts de leur entreprise et ceux de la France ; car où que nous soyons à l'étranger, nous sommes tous des ambassadeurs de la France. Ils sont donc prêts à partir, dès lors que nous leur trouvons, ou que nous les aidons à trouver des entreprises qui pourront accepter leurs services.

Le deuxième point que je souhaiterais développer, c'est que les délocalisations — et il y a des délocalisations, qu'on les appelle délocalisations, *outsourcings*, externalisations — ne doivent pas conduire les Français à se défier de la mondialisation et à se replier à l'intérieur de leurs frontières.

Vous qui êtes basés à l'étranger, lorsque vous revenez ici — c'est en tout cas le constat que j'ai fait lorsque je suis rentrée un peu abruptement au début du mois de juin —, les Français, traditionnellement, se méfient de la mondialisation, se méfient de ce qui se passe ailleurs. Or, cette mondialisation, si l'on en croit les études faites tant par l'OCDE, que par la Banque mondiale ou le *World Economic Forum*, bénéficie largement, et probablement plus largement, aux économies développées et sophistiquées. La France, un pays développé et sophistiqué, a donc tout à gagner de la mondialisation, quand on sait qu'en plus, elle présente toute une série d'atouts qui la rendent un des territoires les plus attractifs pour les investissements étrangers.



Si l'on en juge par les études de l'INSEE cette fois-ci, l'impact des délocalisations hors de nos frontières — je ne parle donc pas ici des externalisations intra-France —, même s'il est douloureux, même s'il est redoutable de manière micro-économique et dans certains bassins d'emploi, n'affecte pas de manière très significative le nombre de nos salariés, puisque selon les chiffres de l'INSEE à nouveau, qui datent je le rappelle de 2003 — il y a donc une mise à jour qu'il sera important de faire —, il ne touche environ que 10 à 15 000 salariés par an. Et sur ces 10 à 15 000 salariés par an affectés en France, 40 % des emplois sont délocalisés à destination de pays à faible coût de main-d'oeuvre.

On se dit qu'il s'agit probablement de secteurs industriels, forts consommateurs de main-d'oeuvre et à capitalisation réduite, qu'en tout cas, ce ne sont pas les domaines des services. Il faut se détromper sur ce plan : petit à petit, un certain nombre de secteurs de services sont aussi externalisés, délocalisés. Et si l'on en juge par les projets des grandes entreprises de services que sont par exemple les assurances ou les banques, la délocalisation, l'externalisation, la répartition des coûts par ces entreprises qui font leurs choix économiques, ira se poursuivant à destination de pays, qui eux-mêmes sont à faible coût de main-d'oeuvre mais commencent également leur évolution dans la chaîne de valeur et sont en train d'avancer vers un développement ; à telle enseigne que l'on ne parle plus maintenant de pays en voie de développement mais des pays émergents et des pays moins avancés.

Les investissements de nos entreprises visent avant tout la conquête des marchés étrangers ; il faut bien savoir cela dans le contexte de ce débat sur la délocalisation : lorsque les entreprises françaises délocalisent et vont à l'étranger, elles le font d'abord pour réduire leurs coûts globaux, mais surtout pour conquérir des marchés étrangers.

Lorsque vous interrogez PSA, que vous recherchez le retour d'information des grandes sociétés françaises qui se sont implantées dans des pays émergents, très souvent, elles ne sont pas les plus favorables à l'abaissement des barrières douanières et à l'accès aux marchés ; tout simplement parce qu'elles sont en train de développer des industries locales qui leur permettront d'occuper le terrain et qu'elles n'ont pas spécialement envie qu'on vienne faciliter l'accès de concurrents qui n'ont pas encore fait les efforts d'investissements locaux.

Cela étant, l'internationalisation, le développement des échanges, les investissements français à l'étranger ne sont pas sans conséquences, et il est évident que les délocalisations, lorsqu'elles interviennent et qu'elles ont des effets sur des bassins d'emploi, de manière intensive sur des périodes courtes, sont extrêmement douloureuses.

Quelle réponse apportons-nous ? Cette réponse est double :

- à court terme, elle tient bien entendu à la gestion sociale des crises : cela comporte les règles de bonne conduite, les principes d'indemnisation, de reconversion, de mobilité ;
- à long terme, cela dépend bien entendu des efforts d'innovation, de recherche et de développement, et de l'investissement en formation que les entreprises font, qu'elles doivent continuer à faire et que le Gouvernement doit les inciter à faire et auxquels il doit participer.

Je suppose que vous en avez entendu parler : nous avons lancé le programme des pôles de compétitivité en France ; c'est une des formes de réponse à ces soucis de délocalisations. Il s'agit d'essayer de faire converger les énergies et les ressources, tant dans le domaine de l'éducation, que de l'entreprise et des pouvoirs publics, de telle sorte que des efforts de recherche et de développement soient entrepris de manière conjuguée, et donc de manière plus efficace.

Ce mouvement, qui est un mouvement d'origine française, se développera à mon avis à l'échelon européen ; j'étais en Italie il y a quelques jours à l'occasion d'un séminaire sur ce principe et sur ces propositions : les districts technologiques italiens relèvent de la même logique.

Troisième point que je souhaitais développer : *l'ouverture des PME à l'international*, qui doit demeurer notre priorité, qui certainement est la mienne, et qui est certainement un principe d'action au service duquel je vous demanderai, vous, de vous mobiliser tant que vous le pouvez.

Cette mobilisation se joue ici en France ; elle se joue également hors de France. C'est vraiment un effort bidimensionnel si j'ose dire, puisqu'il faut tout à la fois encourager ici en France, mais aussi convaincre, d'ailleurs hors de France, que le mouvement d'exportations, le mouvement d'échanges entre la France et l'étranger est constitutif — je l'ai dit tout à l'heure et j'espère vous en avoir convaincus — à la fois de croissance et d'emploi. Vous avez là un rôle prépondérant à jouer.

Chaque fois que je me déplace en province — et j'ai prévu de visiter toutes les régions de France dans les six premiers mois de mon action —, j'entends des entreprises, qui disent : j'irais bien à l'étranger, j'investirais bien, mais je n'ai pas vraiment confiance, je ne suis pas vraiment équipée. Je crois que vous avez, vous, un rôle pédagogique à jouer à cet effet, parce que l'étranger, ce n'est pas cette terre hostile qu'un certain nombre de dirigeants de petites et moyennes entreprises ont en tête.

La mobilisation du dispositif d'appui aux entreprises répond donc à notre priorité d'ouverture à l'économie mondiale. Mes principes d'action s'articulent autour de trois ordres :

- le principe de simplicité,
- le principe d'efficacité, et
- le principe de lisibilité.

Le dispositif public doit être d'abord *lisible*. Ce que j'ai beaucoup entendu de la part d'un certain nombre d'intervenants également, c'est la multiplicité des portes d'accès aux mécanismes de soutien aux exportations : tout cela est compliqué, il y a beaucoup d'outils, on ne sait pas très bien par quel bout les approcher ni par quel organe accéder à ce type d'aide.

Mon prédécesseur, François LOOS, avait regroupé, et il a eu raison, l'ensemble des dispositifs du commerce extérieur en France sous la dénomination d'*Ubifrance*, société qui est à la disposition des entreprises en France pour examiner leurs projets, pour participer à leur effort, pour fournir des publications, pour donner des informations et, plus important, pour labelliser des projets. Lorsque les entreprises françaises ont l'intention d'investir à l'étranger, de prospecter à l'étranger, Ubifrance dispose d'un certain nombre de fonds qui peuvent labelliser, c'est-à-dire soutenir financièrement, des efforts soit individuels, soit collectifs. Plus les efforts sont collectifs, plus le soutien est important.

Ubifrance travaille bien entendu en liaison extrêmement étroite avec les missions économiques à l'étranger que vous connaissez bien, qui sont les agents de l'État français sous ma responsabilité qui, hors de France, accueillent les entreprises françaises et participent aussi à cet effort d'aide à l'exportation et d'aide à l'implantation de sociétés françaises à l'étranger.

Deuxième principe d'action : ce dispositif doit être *efficace*. La mobilisation concerne l'ensemble des partenaires à l'exportation, et j'ai demandé à Ubifrance, aux missions économiques à l'étranger, aux chambres de Commerce, aux Conseillers du commerce extérieur de la France de conjuguer leurs efforts pour aborder les investisseurs éventuels, les exportateurs éventuels, et tous les Français qui veulent faire rayonner la France à l'étranger sur un plan économique, travailler ensemble plutôt que d'accueillir séparément et se faire concurrence.

Je souhaite que vous soyez, vous, les vecteurs de cette communication aussi dans tous les cercles français à l'étranger auxquels vous participez.

Enfin, ce dispositif doit être *simple et concentré*. Concentration plutôt que saupoudrage sera le principe d'action du commerce extérieur sous ma responsabilité. A cet effet, parmi les plans géographiques qui avaient été définis, qui sont les plans d'action commerciale, parmi les plans sectoriels d'activités qui avaient été définis, nous allons concentrer notre effort de soutien, de communication et de financement sur les pays et sur les secteurs qui nous paraissent vraiment les plus porteurs et qui sont prioritaires.

Je l'ai dit tout à l'heure, vous avez un rôle très important à jouer dans ce domaine. J'entends ici ou là parfois dans les commentaires la critique selon laquelle la diaspora française à l'étranger ne serait pas aussi active, ne serait aussi opérante, ne serait pas aussi efficace que d'autres diasporas étrangères et que le Français, typiquement, travaille en solo, a l'esprit d'indépendance, et se moque bien de savoir si, en concertation avec d'autres, il peut faire mieux et il peut faire plus.

Ce que j'espère vivement — et personnellement, je l'avais constaté dans ma communauté de Chicago —, c'est que nous démontrions entre nous, et vis-à-vis des Français de France, vis-à-vis des entreprises françaises qui partent à l'étranger et qui ont ce courage, que nous savons être une diaspora aussi efficace que d'autres diasporas.

J'ajoute un point complémentaire sur lequel vous pouvez avoir une action directe. Je l'ai dit tout à l'heure : l'emploi international et l'expatriation sont des caractéristiques très importantes du commerce extérieur ; je vous ai parlé tout à l'heure de nos 3 000 VIE qui sont en poste dans 700 entreprises, et je vous ai surtout parlé des 30 000 jeunes hommes et jeunes femmes qui souhaitent partir, qui ont les capacités et les compétences.

Les Conseillers du commerce extérieur de la France ont relevé le défi et se sont engagés chacun à parrainer un jeune ; ceux d'entre vous qui sont Conseillers du commerce extérieur pour la France le savent, cet engagement est en voie d'être relevé avec succès. Je vous incite vivement à soutenir cet effort et à les aider dans cette démarche : il est important que nos jeunes sortent de leurs frontières ; il est important que demain, dans 10 ans, dans 20 ans, nous ayons des cadres, des artisans, des salariés français qui ont aussi travaillé à l'étranger et dont l'esprit tout simplement sera plus ouvert parce que leur horizon sera plus grand.

Je vous passe un certain nombre de mesures pratiques qui ont déjà été annoncées, qui existent et qui sont assez peu utilisées, mais qui sont destinées à soutenir le commerce extérieur et les exportateurs. Ce sont notamment

- le crédit d'impôt export et
- le contrat d'emploi export,

qui sont des mesures extrêmement pratiques, permettant des économies d'impôts de 40 000 euros ou de 80 000 euros lorsque les initiatives sont collectives pour les entreprises qui emploient à l'exportation et pour lesquelles les règles du droit du travail, parfois si rigoureux, sont allégées dès lors qu'il s'agit d'emplois consacrés à l'export.

Vous qui parcourez le monde, vous qui êtes les présents de l'absence, vous pouvez jouer un rôle important non seulement pour l'image de la France puisque, je l'ai dit tout à l'heure, je crois que chaque fois que nous sommes à l'étranger, humbles ou grands, faibles ou puissants, nous sommes les ambassadeurs de la France.

Je vous engage très vivement à apporter vos contributions respectives, dans les domaines qui sont les vôtres, toujours au soutien et à l'amélioration de cette image de la France, toujours au soutien et à l'amélioration de ceux des Français qui n'ont pas encore été tentés par cette grande aventure de la vie hors de nos frontières, pour que nous portions la France au monde et le

monde à la France ; et comme le disait si joliment Paul Valéry, pour que, "mettant en commun ce que nous avons de meilleur, nous nous enrichissions de nos différences".

Je vous remercie.

(*Applaudissements.*)

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Madame la Ministre. Si vous en êtes d'accord, nous avons des interventions organisées, la première étant celle du Président de la commission des Affaires économiques, Monsieur Didier LARTILLEUX.

### QUESTIONS-REPOSES

#### **Monsieur Didier LARTILLEUX, membre élu de la circonscription de Rome, Président de la commission des Finances et des affaires économiques**

Merci, Monsieur le Président. Merci, Madame le Ministre. Je vais parler en qualité de curieux : je suis curieux depuis plus de 50 ans, Madame la Ministre, dans un pays qui est proche, certes, mais qui est tellement différent qu'est l'Italie.

Donc en ma qualité de Président de la commission des Finances et des affaires économiques, je voudrais vous dire d'abord que nous sommes extrêmement nombreux à estimer que l'arrivée d'une haute personnalité de la société civile à la tête du ministère du Commerce extérieur constitue une innovation importante que l'on doit saluer.

(*Applaudissements.*)

Votre expérience internationale, votre connaissance approfondie des réalités et des méthodes de la plus puissante des nations du monde constituent autant d'atouts pour que les instances du commerce extérieur de notre pays en tirent le meilleur profit. Souhaitons que ce souffle se transforme en élan nouveau pour l'ensemble des opérateurs pour la conquête de nouvelles parts de marché.

Avant qu'interviennent mes collègues représentant des groupes, je souhaite vous livrer quelques réflexions, et je commencerai par *l'Afrique*, car je parle au nom de l'ensemble de l'Assemblée, en tout cas de la commission. On ne parle plus guère de l'Afrique sur le plan économique, sinon pour en évoquer les crises, l'assistance, voire les mauvaises images. Et pourtant, dans nombre de pays de ce continent, le commerce extérieur se fait encore aujourd'hui d'abord et avant tout avec la France.

Les Chinois arrivent, mais ils arrivent partout, avec les méthodes et les moyens de financement que nous imaginons ; et pourtant, souvent, nos entreprises qui essaient de perdurer sont démunies face à cette évolution, considérée par certains comme inéluctable et qui quelquefois se traduit malheureusement par un repli.

Autre point que je souhaitais évoquer : *le réseau des missions économiques*. C'est un maillage important, qui est digne du cinquième exportateur de la planète. Il y a dans ce réseau une évolution constante, que l'on appelle quelquefois redéploiement ou restructuration.

Je pense que nous aurions intérêt à avoir ou à disposer d'une bonne lisibilité à moyen terme dans chaque pays, car nous estimons ne pas participer suffisamment à la réflexion, alors que nous représentons 2 200 000 ambassadeurs. Combien de fois n'avons-nous pas entendu, de la part des plus hautes instances de l'État et des membres du Gouvernement, des reconnaissances, et même des qualificatifs ; je l'ai entendu personnellement plusieurs fois : nous sommes les "fers de lance" qui représentons la présence dynamique des Français à l'étranger, et souvent même sur les exemples que nous donnons d'ouverture et de connaissance du monde.

Je pense qu'à ce qualificatif devrait correspondre aussi une meilleure participation, y compris et surtout avec les pouvoirs publics. Et quelquefois, nous avons besoin de savoir que tel ou tel poste va être développé, que la mission va être modifiée, car nous pouvons faire profiter de notre expérience sur le terrain l'ensemble de ces ministères.

Oui, Madame le Ministre, nous demandons à mieux connaître les vues des pouvoirs publics. Nous avons vu Ubifrance, nous avons reçu à la commission son premier Directeur général ; nous avons vu que l'organisation avait subi certaines modifications. Nous savons que toutes ces modifications vont dans le bon sens. Mais je crois qu'une grande lisibilité nous permettrait de mieux aider.

Vous avez parlé des PME : je crois que c'est là qu'il y a effectivement beaucoup à faire parce que je pense que, même si en France, dans notre pays, la culture de l'export progresse dans les PME, nous sommes encore assez loin par rapport à d'autres pays, par exemple celui de ma résidence, l'Italie. Je crois que ce n'est pas encore, malheureusement, un réflexe.

Mais moi, je distinguerais plusieurs catégories à l'intérieur des PME — et l'exposé que nous avons eu ce matin de deux hauts fonctionnaires du Commissariat au plan me renforce dans cette idée : il y a PME et PME. Il ne faut pas trop rêver, mais il y a des PME, je dirais celles qui se situent entre une centaine et 500 salariés, qui ont la puissance et qui mériteraient des actions particulières pour les rendre plus sensibles, selon les secteurs d'activité bien évidemment, aux opportunités.

Nous savons que votre ministère a fixé une liste des pays-cibles vers lesquels des efforts particuliers doivent tendre. Nous savons, un peu par recoupements, que des actions ont été entreprises. Je pense que dans chaque pays, en tout cas dans les pays cibles concernés, il serait bon qu'il y ait une communication sur la manière dont progressent ces actions ; car là encore, c'est une question d'information, mais c'est une question qui peut avoir des retombées sur les expériences des uns et des autres.

Enfin, vous parliez des VIE. Je ne m'étendrai pas dessus car je sais que d'autres intervenants en parleront, mais je dirais que nous avons fait une demande simple, je crois que c'était lors de la précédente session ou l'année dernière : nous avons demandé que des entreprises françaises appartenant à des Français, qui sont à l'étranger mais qui n'ont pas de maison-mère en France, puissent avoir accès au système des VIE. Nous savons que dans tous les pays il existe des entreprises qui ont été fondées par des Français mais qui n'ont pas une maison-mère, un saint-siège comme on dit social en France, et qui pourraient tout à fait accueillir des VIE.

J'en ai fini. Je voulais vous dire, Madame le Ministre, qu'au-delà du réseau des Conseillers du commerce extérieur, au-delà des chambres de Commerce françaises, nous sommes tous ici des curieux, comme vous les avez définis — c'est un très beau mot —, et nous sommes tous des curieux qui se mettent à votre disposition.

### **Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg, pour le groupe Union des Français de l'étranger**

Madame la Ministre, je n'ai pas pu résister à la tentation de reprendre une caricature récente d'un célèbre humoriste pour illustrer s'il en était besoin la situation où nous sommes, ou du moins la perception que nous en avons.

Madame la Ministre, il y a deux personnes :

- Ma voiture est japonaise, ma montre est suisse, mes lunettes sont italiennes, mon pantalon est chinois, mon caleçon est américain, espagnol est mon tee-shirt, etc. ; mais mon esprit reste français.

- Bravo, c'est l'essentiel !

Voilà comment répond l'autre personne. Péril en la demeure il y a, vous le savez mieux que quiconque désormais, puisque c'est vers vos services que remontent toutes les informations glanées par les différents indicateurs. Il n'est pas dans notre intention de réinventer la roue et, pour remédier à cette situation qui nous préoccupe tous ici, de dire de faire ceci, cela, qu'il n'y a qu'à. Si tel était le cas, Madame la Ministre, cela se saurait depuis longtemps.

Nous sommes en particulier au sein du groupe Union des Français de l'étranger des élus de terrain, et pour un très grand nombre d'entre nous issus des milieux économiques. Frottés, polis, rodés que nous sommes aux arcanes des affaires, nous avons la faiblesse de penser que nous connaissons aussi le commerce extérieur. Beaucoup d'entre nous sommes non seulement Conseillers du commerce extérieur de la France, mais aussi des acteurs essentiels des chambres de Commerce nationales ou binationales.

Tout d'abord, nous sommes de fervents défenseurs de l'euro, facteur incontestable de stabilité et par conséquent de développement économique : imaginons où en serait notre pays aujourd'hui avec notre ancienne monnaie. Madame la Ministre, nous vous demandons d'être très ferme sur ce point.

Nous pensons aussi que l'action de promotion du commerce extérieur peut être encore plus lisible, en particulier pour les PME et PMI — cela a déjà été évoqué par mon Président. Nous saluons les efforts méritoires fait par vos prédécesseurs, désormais par vous-même et par votre ministère en ce sens, effort que vous venez de décrire. Les pistes de développement sont nombreuses : les VIE ont été évoqués, je n'y reviendrai pas — c'est une question orale que j'avais posée lors de la dernière session.

Il y a également ce qu'il est convenu d'appeler le « piggy bag », c'est-à-dire une petite entreprise qui se place à l'export en s'appuyant sur l'implantation, la démarche d'une grande entreprise de taille multinationale ou nationale. En l'élargissant grâce à des accords locaux avec des entreprises déjà existantes de taille plus ou moins identique et solvables, les perspectives de croissance sont décuplées.

Il nous semble également — et ce sujet a déjà été évoqué un peu par mon Président — que le redéploiement des missions économiques peut être encore optimisé : surnombre de personnel ici, insuffisance là, turnover beaucoup trop rapide, dont le coût rapporté à la productivité est éloquent ; quand on nous parle d'économie... Dans certains cas, la simple collecte de statistiques auprès d'organismes spécialisés serait plus efficace.

Nous sommes tous conscients qu'au-delà de ces considérations, Madame la Ministre, pour nous, le commerce extérieur commence à l'école ; en effet, des enfants, puis des élèves, enfin des étudiants formés dans un cycle scolaire ont tout

naturellement tendance à penser, à travailler, à commander ultérieurement lorsqu'ils deviennent coordonnateurs, les produits et systèmes qui leur sont familiers.

Cette évidence ne semble pas être complètement assimilée par une partie de notre administration. Nous disposons d'un réseau scolaire unique au monde, mais nous n'en retirons pas, et de loin, tous les fruits que l'on pourrait en attendre. Les rapports de nos collègues, Monsieur le Sénateur André FERRAND à ce sujet et de notre ami Bernard CARIOT au Conseil économique et social, sont autant de lectures édifiantes à ce sujet.

Madame la Ministre, notre réseau d'enseignement non seulement doit être défendu, mais il doit faire l'objet de soins constants et vigilants, et ce sans exclusive de quelque nature que ce soit en ce qui concerne son financement, pour que non seulement nos petits compatriotes bénéficient d'un enseignement qu'ils sont légitimement en droit d'attendre, mais aussi pour capter une part, et bien sûr la plus grande possible, de celles et ceux qui seront dans leur pays respectif les élites de demain.

La politique actuelle des visas en ce domaine, mais aussi celle concernant les acteurs économiques actuels, est quelque peu inadmissible, voire vexatoire, et elle doit être revue immédiatement. Monsieur le Sénateur CANTEGRIT a d'ailleurs souligné ce point de manière fort énergique lors de notre séance solennelle d'ouverture, en présence de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères.

Un petit aparté politique, si vous le permettez. Je voudrais bien qu'on m'explique comment il se fait que des milliers de mariages polygames et/ou forcés (parce que l'on peut être polygame et forcé) puissent trouver une traduction visas, c'est-à-dire quelque chose qui se passe immédiatement, pour la France, tandis que de vrais étudiants sont écartés ; là, j'ai besoin qu'on m'explique.

Madame la Ministre, nous aimons notre pays et nous le voyons souffrir, en en comprenant parfaitement les raisons ; nous déplorons néanmoins son choix récent sur l'Europe — je me permets de vous rappeler que les Français résidant hors de France ont voté à plus de 80 % lors du dernier référendum sur l'Europe.

Une des raisons de ce mécontentement repose sur ce que l'on appelle les délocalisations ; vous l'avez évoqué. Faut-il s'étonner que le capital national ait tendance à fuir quand la fiscalité qui le concerne a complètement perdu la raison ? Faut-il s'étonner qu'il aille semer et germer ailleurs ?

En caricaturant, j'ose dire que la France vit depuis les 25 dernières années, avec une aggravation considérable en 1999 (par exemple l'article 750 ter du *Code des impôts*), un phénomène - économique, cela s'entend bien sûr - identique à celui de la révocation de l'édit de Nantes, révocation de sinistre mémoire et de funestes conséquences. La lecture du rapport du Sénateur André FERRAND est là aussi assez édifiante ; il serait regrettable que ce travail ne soit pas mis à jour prochainement.

D'autres facteurs comme la fiscalité de la transmission des entreprises et la dévolution successorale y relative, en grande partie inadaptée et confiscatoire, jouent un rôle non négligeable alors que le phénomène du baby-boom joue désormais son plein.

Madame la Ministre, les membres du groupe Union des Français de l'étranger, majoritaire au sein de cette Assemblée, vous apportent et apporteront un concours loyal et j'ose dire efficace dans votre action. En associant les élus AFE, hommes et femmes de terrain, dans vos consultations et démarches, vous vous dotez d'une vision différente de celle de l'administration, vision sans complaisance mais sincère, et par là augmentez vos chances de réussite. En imposant les Conseillers de l'AFE, vous nous rendez un grand service quant à notre visibilité ; puissiez-vous Madame la Ministre être contagieuse, si j'ose dire, auprès de vos collègues.

A notre tour, nous attendons votre support quant à la création prochaine, je l'espère, d'une collectivité d'outre-frontières, projet dont Monsieur le Sénateur Christian COINTAT est notre champion incontesté.

Madame la Ministre, en \*gelant\* une carrière extraordinaire et en vous plaçant, à l'appel de Monsieur le Président de la République et de Monsieur le Premier Ministre, au service de notre pays, au service de la France, vous donnez un exemple formidable. Vous vous êtes adressée à nous avec coeur et talent : "When there is a will, there is a way", que je traduirais par "Quand la volonté est là, le chemin est tout tracé".

Cette volonté, Madame la Ministre, vous l'avez. Soyez certaine, Madame la Ministre, que le groupe Union des Français de l'étranger de l'Assemblée des Français de l'étranger, fort de ses Sénateurs déjà précités, auxquels il convient d'ajouter Madame Paulette BRISEPIERRE, Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Madame Christiane KAMMERMANN et notre ami Michel GUERRY, vous soutiendra dans votre action et, où que vous soyez de par le monde, vous apportera son concours unanime, pour ne pas dire enthousiaste.

Merci.

(Applaudissements.)

*Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre GIRAULT et donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG pour le groupe ADFE-Français du monde.*

**Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, groupe Association démocratique des Français de l'étranger-Français du monde**

Madame la Ministre, merci pour votre exposé et pour la présentation des lignes d'action que vous envisagez pour votre département, surtout si peu de temps au fond après avoir pris ces fonctions difficiles. Et permettez-moi, au nom de mon groupe ADFF-Français du monde, quelques observations et quelques questions.

Ma première observation, c'est que nous partageons le souci de l'évolution du déficit de la balance commerciale française. Vous avez annoncé dans les chiffres semestriels un déficit de 11 milliards sur la première partie de l'année, probablement 20 ou 22 milliards sur l'année 2005. Ceci fait suite à un déficit de l'ordre de 8 milliards en 2004, et nous voyons à nouveau poindre ce qui a été un des drames de l'économie française, c'est-à-dire un déficit structurel de sa balance commerciale : ceci a été vrai jusqu'en 1992-1993.

Et je dois dire que l'inversion s'est faite en 2000-2001 — je dis bien 2001, je ne dis pas 2002 : et à partir de 2001, nous rentrons de nouveau dans une période de déficit. Et comme l'a dit quelqu'un, si nous avions encore le franc, nous aurions probablement dû dévaluer déjà une ou deux fois ; nous nous félicitons donc de l'euro, mais nous nous disons qu'il faut prendre des mesures urgentes pour remédier à ce déficit croissant.

Bien sûr que l'évolution de la facture énergétique explique une partie de cette évolution, mais ce n'est pas la seule explication, il y en a d'autres. Et le vrai souci qu'il y a derrière cela, c'est qu'il existe 5 millions d'emplois liés à l'exportation ; et donc tout ce qui affaiblit notre capacité à l'exportation, même de façon relative, se répercute sur l'emploi : il y a donc des mesures d'urgence à prendre dans ce domaine.

Maintenant, permettez-moi deux suggestions ou deux observations sur des questions qui ont déjà été évoquées. Pour ce qui concerne l'encouragement des PME à l'exportation, nous avons noté avec plaisir votre souci de développer le nombre de VIE à l'étranger : vous avez parlé de 30 000, ce qui est évidemment un saut quantitatif ; votre prédécesseur avait parlé de doubler le nombre de VIE : nous le multiplions là par 10, passant donc de 3 000 à 30 000. Nous souhaitons que cela soit possible, et nous souhaitons, comme l'a dit le Président LARTILLEUX, que les entreprises françaises mais de droit local puissent en bénéficier ; mais nous souhaiterions aussi qu'il y ait une certaine flexibilité dans le coût relatif de ces VIE.

Nous attirons aussi votre attention sur les drames récents que nos entrepreneurs ont connus par exemple en Côte d'Ivoire, ou encore plus récemment au sud des États-Unis : ceux qui ont des moyens de production investis à l'étranger, qui subissent des catastrophes naturelles ou des guerres, perdent toute leur capacité financière, tous leurs biens. Bien sûr que juridiquement la question est compliquée puisqu'ils sont dans un système de droit qui n'est pas le système français ; mais nous souhaiterions attirer l'attention du Gouvernement et des autorités sur cette question difficile et voir s'il n'est pas possible d'étudier des systèmes de fonds, \*abondés par cotisation\*, de fonds garantie qui donnent une certaine capacité à ces entrepreneurs français à l'étranger de rebondir en cas de catastrophe.

Nous voudrions aussi attirer votre attention sur le fait qu'un certain nombre de nos États partenaires, qui sont ce que l'on appelle maintenant communément des États voyous, ne respectent pas les règles de l'équité et celles de la transparence, ne paient pas leurs factures et parfois même agissent de façon quasiment mafieuse vis-à-vis d'entrepreneurs et d'entreprises français. Nous souhaiterions que, dans de tels cas, le Gouvernement prenne en compte ces éléments dans sa politique d'aide et de développement.

Dernière question, dernier point : nous avons été surpris, interpellés comme on dit maintenant, par le décret du 31 août qui vise à interdire la prise de contrôle par toute entreprise étrangère de certaines entreprises françaises. Il y a une liste des secteurs économiques qui sont concernés, qui est une liste un peu à la Prévert puisque l'on y trouve les casinos, l'armement, la biotechnologie, ce que l'on appelle les industries duales et puis bien d'autres encore (je crois qu'il y en a une dizaine).

On peut comprendre que certains secteurs stratégiques dans les domaines de l'armement ou de la communication doivent être protégés ; mais il existe déjà une législation qui permet de le faire. En revanche, nous avons le sentiment que c'est là un message négatif que la France risque d'envoyer au reste du monde, un message qui serait : Nous, les Français, quand il s'agit de prendre des participations à l'étranger, oui, là c'est bien venu ; nous contrôlons par exemple toute l'électricité belge. Mais si une entreprise étrangère veut venir investir en France, alors là, nous sommes extraordinairement préservés et nous avons prévu un processus très protectionniste. Et j'ajoute que ceci est bien différent de la transposition de la directive européenne sur les OPA. Nous aimerions donc avoir votre sentiment sur ce point ; en tout cas, nous émettons des réserves sur le message que la France envoie à ses partenaires étrangers par ce décret d'août de cette année.

Merci, Madame la Ministre.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Richard YUNG et donne la parole à Monsieur Bernard PELLETIER pour le groupe RFE.*

**Monsieur Bernard PELLETIER, membre élu de la circonscription de Montréal, groupe du Rassemblement des Français de l'étranger**

Madame la Ministre, je tiens à vous rassurer tout de suite : je vais être beaucoup plus bref que mes collègues qui ont couvert tous les sujets ; donc ils ne me laissent plus rien.

**Monsieur le Président**

Non, non ; il reste du temps.

**Monsieur Bernard PELLETIER**

J'ai quand même *deux petites questions* à vous poser.

La première concerne un sujet qui nous émeut tous, qui nous concerne, qui est celui des délocalisations que vous avez évoqué. Qui dit délocalisations dit pertes d'emplois et donc ralentissement de la croissance économique. Or, il se trouve que je viens personnellement du Canada, où je vis depuis une trentaine d'années — vous avez vécu aux Etats-Unis — et nous avons vécu dans cette partie du monde des délocalisations massives, énormes depuis une quinzaine d'années, qui sont je pense au moins égales, sinon supérieures à celles que nous vivons actuellement en France et en Europe.

La question que je me pose est donc la suivante : avec de telles délocalisations massives, on devrait s'attendre à des taux de chômage catastrophiques, à une baisse de la croissance économique en Amérique du Nord. Or, c'est l'inverse que l'on constate : les taux de chômage représentent moins de la moitié de ce qu'ils sont en France et en Europe et les taux de croissance économique presque le double. J'aimerais donc avoir votre interprétation de cette réalité et des leçons que nous pourrions en tirer pour la France et pour l'Europe.

Ma deuxième question concerne le rôle du ministère du Commerce extérieur. Je m'explique : nous vivons aujourd'hui dans un contexte qui depuis 50 ans a vu disparaître une multitude d'obstacles au commerce à l'intérieur de l'Europe ; et nous avons je dirais deux zones de commerce extérieur pour un pays comme la France :

- la zone intra-européenne et
- la zone extra-européenne.

A l'intérieur de la zone intra-européenne, on ne peut plus vraiment parler d'exportations puisque, les chefs d'entreprise vous le diront, vendre des produits à Hambourg ou à Malaga, c'est la même chose que de les vendre à Lyon ou à Nantes.

En ce qui concerne le commerce extra-européen, ce que l'on constate aujourd'hui, c'est que les négociations majeures sur les règles du commerce ne se font plus au niveau des pays, ne se font plus au niveau de la France, mais au niveau d'institutions telles que l'Union européenne ; et nous venons d'en être les témoins avec l'accord qui vient d'être signé à Pékin sur les textiles : cet accord faisait à la suite d'un problème soulevé principalement par la France, mais il a été résolu par l'Europe.

La question que l'on se pose donc dans un tel contexte est celle du rôle de notre ministère du Commerce extérieur ; et, ne voyez aucune provocation dans ma question, mais on peut même se poser la question à plus long terme de la pertinence d'un tel ministère.

Madame la Ministre, je le répète, je ne veux faire aucune provocation par ma question : c'est une question de curiosité, je me demande quel est le rôle de notre ministère.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Monsieur Bernard PELLETIER et, les intervenants ayant terminé, il invite Madame la Ministre à répondre.*

**Madame Christine LAGARDE**

Avec plaisir. Et pardonnez-moi la brièveté, mais je suis retenue par un autre engagement et je devrai donc essayer de répondre brièvement, néanmoins complètement à l'ensemble des questions et des observations qui m'ont été faites dans les domaines qui sont les miens. Certains d'entre vous sont intervenus de manière un peu plus large, et vous me permettrez parfois de ne pas avoir simplement la compétence d'y répondre et de ne pas faire semblant de savoir lorsque je ne sais pas.

*(Applaudissements.)*

Monsieur LARTILLEUX, vous avez posé la question de la *visibilité* et avez dit que vous souhaitiez être informé des évolutions en particulier concernant les missions économiques, mais également concernant les plans d'action commerciale et les résultats de ces plans d'action commerciale.

Sachez que dans mon principe de lisibilité, j'ai demandé que le *site du Commerce extérieur* soit d'abord un peu rajeuni, un peu modernisé parce qu'il m'a semblé un tout petit peu triste : peut-être était-ce ma déformation venant du secteur privé ; mais je souhaite qu'il soit

- premièrement modernisé, et il va l'être,

- deuxièmement mis à jour et qu'il comporte toute une série d'informations précisément sur les redéploiements, les affectations, les changements envisagés et, de manière beaucoup plus importante, les performances des uns et des autres en vertu de tel ou tel plan.

Parce que j'ai constaté, et c'est vrai dans le secteur privé aussi, qu'on a toujours beaucoup de talent pour faire toute une série de plans stratégiques, de plans à long terme, à moyen terme, à court terme, mais qu'on n'est pas toujours au rendez-vous pour mesurer si oui ou non on a exécuté un peu, beaucoup ou pas du tout les engagements qui étaient pris dans ces plans.

Ce sera donc fait, et j'espère que ça vous conviendra ; mais en tout cas ce sera disponible et en accès non crypté et non réservé sur le site du commerce extérieur. Croyez donc bien que le souffle qui m'a animée et qui continue de m'animer je l'espère se poursuivra ; et si vous voyez tomber ce vent, je vous remercie de me souffler dans les voiles, à défaut de me souffler dans les bronches, pour me rappeler que *cette information doit communiquer*.

J'en profite un instant pour vous dire que cette information doit fonctionner dans les deux sens : tout est bilatéral dans la vie, l'amour, la confiance, l'énergie, mais certainement aussi l'échange d'informations. C'est-à-dire que si vous avez besoin de cette information, moi et tous les services avec moi, nous avons besoin de vos informations.

Je connais suffisamment de pays — je ne citerai personne et je ne pointerai le doigt nulle part, pays en particulier que je connais bien — qui sont passés maîtres dans l'art de l'intelligence économique, parce que tout simplement, ils savent animer, faire fonctionner leurs réseaux. Vous êtes, vous aussi, des détenteurs d'informations qui parfois peuvent vous paraître anodines, triviales, peu intéressantes : toutes mises en réseau et les unes avec les autres, elles peuvent avoir une importance considérable.

Je n'ai pas l'ambition de changer le monde, et vous avez peut-être entendu ce discours-là bien des fois. Ce que j'ai simplement l'intention de faire, dans cinq pays pilotes — dont je réserve la liste à l'annonce que nous ferons avec le Premier Ministre sur les mesures à l'exportation qui seront exposées à la fin du mois de septembre — c'est de mettre en réseau tous les acteurs, tous les ambassadeurs, tous les fers de lance, tout l'équipage France pour que le bateau France soit bien animé par toutes les voiles de l'intelligence économique dont vous avez l'accès, dont les missions économiques ont l'accès, auxquelles les Ambassadeurs ont accès également, parfois de manière parcellaire ; mais c'est en mettant toutes ces informations en commun que l'on arrivera à disposer d'une intelligence économique plus efficace.

Aujourd'hui, j'ai parfois honte d'entendre un ou plusieurs grands chefs d'entreprise français actifs à l'étranger me dire : c'est mon service d'intelligence économique qui aujourd'hui vous renseigne, vous, Ministre du Commerce extérieur. Il se trouve que ce sont des amis, que c'est une amie en l'occurrence ; mais j'aimerais bien que l'on puisse renvoyer l'ascenseur et qu'ensemble, on soit plus efficaces dans ce domaine. C'était un aparté qui ne faisait pas l'objet d'une question, mais je me permets de faire une observation en réponse.

Pour ce qui est du *\*PG back* : j'ai trouvé une autre appellation qui me convient mieux, puisque l'expression de mon prédécesseur était "Chassons en meute !" ; personnellement, je souhaiterais plutôt "naviguer en escadre" ; je suis une fille de la mer et une fille de l'air et la navigation me plaît mieux que la chasse. Je crois qu'il est absolument indispensable que l'on sache naviguer en escadre, vous avez raison, et il faut absolument pratiquer le *\*PG back*.

A nouveau, permettez-moi d'en réserver un peu la surprise à la fin du mois de septembre : nous avons à l'étude et en batterie si j'ose dire certaines mesures destinées à encourager la navigation en escadre, aussi bien des hommes que des femmes, avec du retour d'expérience, avec de l'aide des plus anciens vers les plus jeunes, mais aussi de la navigation en escadre entre entreprises, où de grandes entreprises ou de grosses-moyennes entraînent des petites-moyennes avec elles.

Quant au *turnover excessif* du personnel en mission économique à l'étranger, vous avez absolument raison : c'est un sujet sur lequel nous allons vraiment plancher, parce que je crois qu'à la fois en termes de redéploiement et en termes de longévité dans les postes, on peut faire mieux. Et je crois que nous sommes victimes, au nom de la rotation et de la mobilité de notre personnel à l'étranger, de pertes d'informations, de pertes de connaissances, qui sont nuisibles pour les entreprises utilisatrices.

Tout ce qui concerne le *financement des établissements d'enseignement* hors de France n'est malheureusement pas de mon ressort. Et je remercie ici le Sénateur FERRAND pour les efforts qu'il a déployés pour l'étude de nos établissements d'enseignement à l'étranger. Ce que je vais demander en tout cas concernant les bourses, c'est au ministère des Affaires étrangères de nous impliquer beaucoup plus dans les critères d'attribution, en termes à la fois de pays et de spécialisation, pour que, à l'instar d'autres pays qui pratiquent une politique d'attribution de bourses aux étudiants étrangers, nous choisissons vraiment ce qui sera le meilleur et ce qui servira à la France autant qu'au pays dont est originaire le bénéficiaire de la bourse.

Le *contrôle de l'immigration*, vous savez que c'est un souci de plus en plus crucial. Le 25 juillet s'est tenu un comité interministériel en matière d'immigration et la question des mariages que vous évoquiez tout à l'heure est à l'étude et fait l'objet, à



l'initiative du Ministre de l'Intérieur, d'un certain nombre de mesures tout à fait rigoureuses, permettant d'éviter les soucis que vous avez indiqués, sachant que ces mariages sont très souvent à l'origine d'une espèce d'immigration forcée et clandestine.

Merci à tous de votre soutien, bien entendu.

Un point simplement sur le *déficit structurel* que vous évoquiez tout à l'heure, Monsieur. Il y a déficit structurel, il y a déficit conjoncturel ; il y a déficit vertueux, il y a déficit vicieux. Je crois qu'il faut être très prudent dans la manière dont on met au pilori les exportations françaises au nom du déficit de la balance commerciale. S'il est exact que nous avons 11,2 milliards de déficit commercial à la fin du premier semestre, il est aussi exact que nous avons 175 milliards d'exportations à la fin du premier semestre, ce qui est le montant record historique absolu des exportations de France.

Les Airbus se vendent bien, la cosmétologie se vend bien, les industries pharmaceutiques vendent bien également hors de France ; et je crois qu'il faut ensemble, et sans polémiquer, s'attacher à analyser les éléments sur lesquels nous pouvons avoir une action.

Les exportateurs, ce sont les entreprises ; ce que le Gouvernement et les pouvoirs publics peuvent faire, ce que nous pouvons ensemble faire, c'est mettre en place un environnement qui sera un environnement de soutien et d'encouragement, surtout pas un environnement de protection.

Je me suis promis 15 jours après mon retour en France de ne pas utiliser le mot "protéger" ; je ne pense pas que ce soit de protection que mes clients aujourd'hui, c'est-à-dire les entreprises françaises qui doivent exporter, aient besoin : c'est d'encouragement, de soutien, d'un environnement favorable ; mais surtout pas de protection.

La *protection*, d'ailleurs, puisque vous l'avez évoquée tout à l'heure, c'est bien souvent l'assurance qui peut la fournir ; et vous serez intéressés d'entendre à la fin du mois de septembre un certain nombre de mesures complémentaires de soutien ou d'accents mis sur des polices Coface, qui sont extrêmement utilisées par les exportateurs français. La prise en compte du risque, l'analyse du risque, c'est le travail de l'exportateur ; la Coface est un organisme qui est pour partie en tout cas soutenu et financé par les pouvoirs publics et qui aide les exportateurs, qui fournit cet environnement favorable à leur mouvement.

Vous m'avez interrogée tout à l'heure sur le *décret du mois d'août*, qui n'est pas de mon domaine. Ce que je peux vous dire, c'est que je ne crois pas beaucoup à la vertu des murs, où qu'ils soient : les murs, quand on les érige, finissent toujours par tomber, et je suis une fervente et une ardente partisane de la libéralisation maîtrisée, parce que je crois que c'est elle qui sera à la source d'un accroissement des richesses dans le monde et d'une aide au développement dont ont tant besoin un certain nombre de pays moins avancés et de pays émergents.

C'est dans ce cadre que la France s'exprimera à l'occasion de la conférence ministérielle qui se tiendra à Hong Kong dans le cadre du cycle de développement de Doha à l'occasion duquel — et je réponds à votre question, Monsieur, sur le rôle de la France dans le dialogue des nations — la France s'exprime par la voix de l'Union européenne, puisque nous faisons partie de l'Union européenne et que, dans le cadre du dialogue OMC en particulier, les 25 pays sont représentés ensemble et représentent 25 nations.

Je peux vous assurer, et je tiens à votre disposition ma note téléphonique, que le Ministre du Commerce extérieur de la France a encore un rôle sérieux à jouer dans la réalisation des consensus et dans les échanges qui interviennent entre les différents membres de l'Union européenne ; et je peux vous assurer, compte tenu de la densité de ce dialogue et du nombre des interventions, dont je fais l'objet et que je sollicite à mon tour, que nous jouons un rôle plein et entier pour faire valoir nos points de vue dans le cadre du concert européen, parce que c'est bien dans ce cadre que nous sommes les plus puissants.

Je crois très fermement non pas au rôle défensif, protecteur et conservateur systématiquement de la France : je crois au rôle de la France comme source de propositions, comme source d'ambitions et pour la France, et pour l'Europe.

(*Applaudissements.*)

### **Monsieur le Président**

Madame le Ministre, merci beaucoup pour ce message d'encouragement. Je pense pouvoir vous dire que vous avez devant vous 150 membres élus du terrain, hommes et femmes, et qui sont prêts je crois à faire partie de l'escadrille. Merci beaucoup.

(*Applaudissements.*)

*La séance est levée à 17 h 00.*

## JEUDI 8 SEPTEMBRE 2005 - MATIN

*La séance est ouverte à 9 h 15  
sous la présidence de tournante des Vice-Présidents*

### **Monsieur le Président**

Avant de reprendre nos travaux, j'ai deux annonces à faire.

*La première*, c'est une information qui nous parvient de la part du commandant LOUSTAU, Président de la Fédération des anciens combattants résidant hors de France, qui nous signale que la flamme sur l'Arc de Triomphe sera ravivée le samedi 10 septembre à 18 h 30. Et ceux qui parmi nous qui voudrons assister à cette cérémonie devront se trouver sous l'Arc de Triomphe à 18 h, où le service du protocole de la FACS les placera.

*La deuxième annonce*, vous le savez peut-être, est qu'il y a eu un changement de programme en ce qui concerne l'après-midi d'aujourd'hui : les questions orales et questions d'actualité qui étaient prévues pour vendredi 9 septembre seront traitées cet après-midi parce que Monsieur BARRY DELONGCHAMPS, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France, qui s'était engagé à répondre aux questions qui lui ont été posées lors de la séance inaugurale, ne pourra pas être parmi nous demain après-midi puisqu'il est retenu par d'autres obligations ; il viendra devant vous exprimer les réponses du département.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre ROBION pour traiter des mouvements intervenus au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger.*

## I. MOUVEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

### **Monsieur Pierre ROBION, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger**

Depuis la dernière session de l'Assemblée, les mouvements suivants sont intervenus :

- dans la rubrique démissions et nominations, Madame Michèle MWENETOMBWE est nommée pour siéger à l'Assemblée des Français de l'étranger pour la circonscription de Brazzaville, en remplacement de Madame Thérèse PARAISO, démissionnaire. Sa nomination a été publiée au *Journal officiel* le 3 juillet 2005 ;
- Au sein des commissions, dans la commission des Affaires sociales, Madame Michèle MWENETOMBWE remplace Madame Thérèse PARAISO.
- Concernant les mouvements au sein des groupes :
  - . Il y a l'adhésion de Madame Michèle MWENETOMBWE au groupe ADFE.
  - . Enfin, pour le RFE, si j'en crois l'annonce qui a été faite lundi, Monsieur Jean PUJOL remplace à la présidence du groupe Monsieur le Sénateur Robert del PICCHIA.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre ROBION et annonce le point suivant.*

## II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DE JUIN 2005

*En l'absence de demandes de prise de parole à ce sujet, Monsieur le Président met le compte rendu du bureau de juin 2005 aux voix. Celui-ci est approuvé à l'unanimité de l'Assemblée.*

## III. RENOUELEMENT DE COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

*Monsieur le Président invite Monsieur le Secrétaire général à prendre à parole à ce sujet.*

**Monsieur Pierre ROBION**

J'annoncerai les changements, puisqu'il y en a très peu ; le bureau des élections nous a fourni les indications nécessaires. Il y a deux changements seulement :

- une *première modification* concerne la commission administrative électorale de Canton : à la suite du départ définitif de Chine de Monsieur Pierre SEJOURNE, membre titulaire, et de Madame Anne JACQUET, membre suppléant, les candidatures de Monsieur Jacques MALAURIE et de Monsieur Guillaume CADILHAC ont été proposées pour leur remplacement respectif. Ces demandes ont été portées à la connaissance des Conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger des circonscriptions de Tokyo et de Hong Kong, qui ont donné leur accord sur ces propositions de modification.

- La *deuxième modification* concerne la commission administrative électorale d'Anvers : à la suite du décès de Monsieur Georges MARTIN, membre suppléant de la commission administrative du centre de vote d'Anvers, la candidature de Madame Marie-Hélène THEBAULT, épouse DESLANDES, a été proposée pour son remplacement. Cette demande a été également portée à la connaissance des 6 Conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger de la circonscription, qui ont donné leur accord.

Le secrétariat général propose donc à l'Assemblée ces candidatures pour validation.

*En l'absence de demandes d'intervention, Monsieur le Président considère que ces candidatures sont approuvées par l'Assemblée des Français de l'étranger à l'unanimité.*

**Monsieur Pierre ROBION**

On nous signale à l'instant une modification à la commission de la Décentralisation, où Monsieur BERTIN est remplacé par le Sénateur Richard YUNG.

**IV. PROPOSITIONS D'HONORARIAT****Monsieur le Président**

Nous allons examiner maintenant les propositions d'honorariat. Monsieur le Secrétaire général, avez-vous eu des demandes ?

**Monsieur Pierre ROBION**

Monsieur le Président, oui. Le groupe ADFE propose la candidature de Madame Micheline ANGEL, qui a démissionné récemment, comme membre d'honneur de l'Assemblée des Français de l'étranger. Madame ANGEL a été élue sans interruption depuis 1988 et totalise donc le nombre d'années requises pour faire acte de candidature à l'honorariat. Cette candidature est donc soumise à l'Assemblée.

*Monsieur le Président soumet la candidature de Madame Micheline ANGEL à l'Assemblée. Celle-ci étant approuvée, Madame ANGEL est Conseiller honoraire de l'Assemblée des Français de l'étranger.*

**Monsieur le Président**

Avant de passer la parole au Rapporteur de la commission de la Décentralisation, on m'a demandé de rappeler que le Président du Sénat, Monsieur Christian PONCELET, invite tous les élus de l'Assemblée des Français de l'étranger à une réception ce soir à 18 h dans les salons Boffrand.

**V. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA  
COMMISSION TEMPORAIRE DE LA DECENTRALISATION**

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Paul CLAVE, Rapporteur de la commission temporaire de la décentralisation.*

### Monsieur Paul CLAVE, Rapporteur de la commission temporaire de la décentralisation

Je voudrais commencer par excuser l'absence de notre Président, Monsieur DARRASON, qui a appris hier qu'il avait une obligation professionnelle à laquelle il ne pouvait pas se soustraire : il est donc absent ce matin, et je vous prie de l'excuser ; il essaiera de nous rejoindre le plus rapidement possible.

Je voudrais aussi que vous m'excusiez si j'ai une petite mine car nous avons terminé très tard ce rapport et ce sera un sujet que j'évoquerai lors de la session plénière plus tard pour que nous changions peut-être nos méthodes de travail.

Je voudrais d'abord remercier mes collègues de cette commission pour leur assiduité, mais également mes collègues Conseillers des 7 circonscriptions où nous avons à titre expérimental un comité de gestion consulaire, qui sont venus apporter leur témoignage qui nous a été fort utile.

Nous avons pendant l'intersession et pendant la réunion de notre commission temporaire auditionné plusieurs hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, mais également, et cela a été je crois extrêmement bénéfique pour notre commission, des hauts fonctionnaires venus du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, en particulier le TPGE de Nantes, Monsieur ARCHAMBAULT.

## 1. LES COMITES DE GESTION CONSULAIRE

Nous avons commencé par auditionner tous les Conseillers des circonscriptions où, à titre expérimental, il a été mis en place un comité de gestion consulaire. Que dire de cette expérimentation nouvelle, des premiers balbutiements donc de la mise en place de ces comités ?

Tout d'abord, ces comités, comme vous le savez, comportent *trois types de membres* :

- *Les membres de droit*, qui sont formés bien sûr par le chef de poste qui préside à ce comité de gestion consulaire, les élus, les suppléants des élus, et les représentants des deux associations d'utilité publique reconnues, c'est-à-dire l'UFE et l'ADFE. Déjà sur ce premier point, il est apparu que, dans les circonscriptions où il y a beaucoup d'élus, le nombre de membres de droit était déjà très important.

- A ces membres de droit, on ajoute *les experts*, qui sont en principe les fonctionnaires des ministères, des ambassades, ou extérieurs à nos postes diplomatiques ou consulaires ayant compétence en matière sociale, en matière d'emploi et de formation pour venir apporter leur contribution ; ces experts n'ont qu'une voix consultative.

- Il y a une troisième catégorie : ce sont *les membres désignés*. Là, il est également apparu que, si l'on parle de consensus, consensus ne veut pas dire unanimité. Lorsque nous sommes des élus du suffrage universel, nous sommes également des hommes politiques. Alors il est évident que nous n'avons pas toujours les mêmes relations, pas toujours les mêmes affinités avec l'un ou l'autre des membres proposés pour être désignés et que bien entendu, il n'est pas toujours possible de faire l'unanimité, ce qui ne veut pas dire ne pas arriver à un consensus : le consensus, c'est finalement quand le comité se met en place et qu'un certain nombre de membres désignés en font partie.

Qui sont ces membres désignés ? Ce sont, prioritairement bien sûr, les associations de bienfaisance qui se trouvent dans la circonscription ; il peut y avoir également parmi ces membres désignés d'autres associations sociales qui s'occupent justement de permettre de trouver des emplois ou autres. Il y a donc là quelques petits problèmes, mais qui ne sont pas très graves.

## 2. LES NOUVELLES PROCEDURES BUDGETAIRES ET COMPTABLES

En ce qui concerne la partie budgétaire, nous avons bien entendu — et je remercie là Monsieur COFFINIER, qui était chargé de mission auprès de notre Directeur, qui a, pendant les mois de l'intersession, pris énormément de contacts avec le TPGE à Nantes, mais également avec les services de la direction du budget au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

Vous le savez, on nous avait dit qu'avec l'application de la LOLF, il n'était plus possible de continuer à fonctionner comme nous le faisons auparavant, c'est-à-dire sur des fonds - ce qui était le cas en particulier pour les CCPAS - et qu'il fallait ouvrir un fonds de concours. Nous étions donc en marge de la LOLF, puisque nous n'avons pas pu l'appliquer.

Nous avons obtenu de la part du TPGE de Nantes une fois de plus une certaine dérogation, c'est-à-dire que nous allons appliquer les directives de la LOLF petit à petit, et nous ouvrirons donc pour les comités de gestion consulaire un fonds de concours qui leur permettra d'avoir des recettes. Celles-ci sont de deux types sur le plan budgétaire :

- nous avons les dotations, qui nous viennent donc de l'État, celles que nous continuerons à obtenir ;  
- mais cette expérimentation a surtout été mise en place pour voir si ces comités de gestion consulaire seront capables de générer des recettes.

Il est évident que sur le volet social, il n'y aura pas de recettes. En revanche, sur la partie emploi-formation, c'est le but de l'expérimentation, il est éventuellement possible de générer des recettes et, à ce moment-là, nous entrerons dans le cadre de ce fonds de concours qui devra être ouvert par un décret suivi d'un arrêté.

Concernant cette expérimentation, beaucoup de Conseillers ont fait remarquer que, dans de nombreuses circonscriptions, ils ne peuvent pas s'imaginer que l'on puisse avoir des recettes. Il est vrai que certains pays d'une part ne permettront pas qu'un organisme étranger, n'étant pas soumis à la loi locale, puissent avoir des recettes, faire une facturation pour des services rendus ; c'est exact, mais ce ne sera pas le cas partout.

En ce qui concerne les associations, le département ne veut pas que nous nous alignions sur elles, c'est-à-dire que nous soyons soumis au droit local, ce qui n'est pas possible. Au sujet de ces associations, beaucoup de Conseillers ont fait remarquer que celles-ci, grâce à leurs cotisations, aux revenus qu'elles peuvent avoir d'activités récréatives, culturelles, sociales, n'étaient peut-être pas prêtes à venir alimenter un fonds d'un comité de gestion consulaire.

Tous ces problèmes ont été évoqués au cours de notre réunion de lundi, et je pense qu'il faut d'abord laisser se mettre en place ces comités de gestion et essayer ensemble, au sein de ces comités, d'imaginer des solutions qui leur permettraient justement d'avoir des recettes qui, je vous le rappelle, viennent en plus de ce que nous avons déjà ; et ce que nous avons déjà, nous ne le perdrons pas.

Monsieur COFFINIER a rencontré beaucoup de monde : Monsieur ARCHAMBAULT est venu nous parler justement du fonctionnement de ces comités dans le cadre de la LOLF. Vous avez mon rapport : je ne vais pas vous le lire comme à l'habitude ; je vous demande donc de le consulter.

Et nous l'avons demandé avec le Président de notre commission : nous avons des délais à respecter, c'est-à-dire qu'il faudra que nous remettions un rapport définitif au Gouvernement en mars 2006 ; nous n'avons plus qu'une seule réunion en décembre, encore que cette réunion ne prévoit pas de réunions de commissions. Nous nous arrangerons : je demanderai au Secrétaire général s'il y a possibilité quand même de faire venir les membres de la commission temporaire de la Décentralisation afin que nous avancions dans notre dossier.

Après les comités consulaires, nous avons auditionné Monsieur RIAHI, le chargé de mission auprès du Directeur du Budget à Bercy ; vous le trouverez en deuxième partie de mon rapport.

Il nous a expliqué quelles étaient d'abord les contraintes budgétaires auxquelles l'État devait faire face aujourd'hui, en nous donnant en première partie plusieurs éléments sur l'état des finances publiques : le poids de la dépense publique en France, la part de l'endettement, etc. Et je crois qu'il a été très habile ; en présentant tous les problèmes budgétaires que rencontre la France, il nous a fait passer le message : si vous voulez aller de l'avant dans votre projet de création d'une collectivité publique d'outre-frontière, ne soyez pas gourmands sur le plan budgétaire, vous n'aurez aucune chance d'aboutir. Je crois qu'il a été très habile, et les renseignements qu'il nous a fournis sont fort intéressants ; vous les trouverez en page 11 de mon rapport.

Après cet avertissement où il nous demande d'être extrêmement modestes dans notre demande budgétaire — mais vous verrez dans la troisième partie que nous le sommes —, il nous a parlé de la gouvernance d'un établissement public en termes de finances publiques et des nouvelles dispositions par rapport à la LOLF.

Vous les trouverez de la page 12 à la page 14 ou 15 du rapport, et vous verrez que c'est intéressant car ces établissements publics ont un conseil d'administration qui gère leurs finances ; et dans le cadre de la LOLF aujourd'hui, il y a un contrôle a posteriori qui porte sur l'efficacité et le rendement de la gestion budgétaire de l'établissement. Ceci s'applique, avec des différences bien sûr, à une collectivité publique qui, vous le savez, a deux types de ressources : les dotations budgétaires et les recettes fiscales.

### 3. LA COLLECTIVITE PUBLIQUE D'OUTRE-FRONTIERE

En ce qui concerne la future collectivité publique d'outre-frontière, c'est en particulier le Sénateur COINTAT, dans une contribution excellente par sa qualité et son contenu, qui nous a expliqué

- premièrement que justement, nous respecterons cette modestie budgétaire, puisque nous ne demandons rien d'autre que des transferts, et
- deuxièmement que cette collectivité publique d'outre-frontière se soumettra donc à la gouvernance d'une collectivité publique en termes de finances publiques avec les nouvelles dispositions de la LOLF.

Nous avons attaqué le but même de la création de notre commission, c'est-à-dire de nous diriger vers la création d'une collectivité publique pour les Français de l'étranger, qui donnera aux Français de l'étranger une reconnaissance définitive et égale à celle de nos compatriotes de Métropole.

Je crois que personne mieux que le Sénateur Christian COINTAT qui a fait cette contribution qui, je le répète, est excellente, et servira de base de travail à la commission et de base au rapport final que je remettrai au Gouvernement en mars prochain, de s'exprimer sur le sujet.

Je passe la parole au Sénateur Christian COINTAT pour nous évoquer en quelques minutes, si le Président le permet, ce projet de collectivité.

*Monsieur le Président, à la demande du Rapporteur de la commission temporaire de la Décentralisation, donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.*

**PRESENTATION DU PROJET DE COLLECTIVITE  
PAR MONSIEUR LE SENATEUR CHRISTIAN COINTAT**

**Monsieur Christian COINTAT, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur le Rapporteur général. Je ne voudrais pas prendre trop de temps ; je me limiterai à l'essentiel puisque vous avez le résumé de mon intervention devant la commission de la Décentralisation qui se trouve dans le rapport qui vous est présenté.

Je dirais simplement *deux choses* :

- *la première*, c'est que la politique de proximité qui a été mise en oeuvre par le Gouvernement nous concerne comme tous les autres Français. Et elle nous concerne peut-être encore davantage, parce que nous savons ce qu'est l'éloignement et nous avons donc plus besoin que les autres de proximité ;

- *la deuxième chose*, c'est que la décentralisation, comme la langue d'Esope, peut être la meilleure ou la pire des choses : si nous sommes laissés sur le bord du chemin, nous n'aurons plus rien, et tous les efforts que nous avons accomplis depuis plus de 50 ans seront perdus.

C'est la raison pour laquelle il fallait que, dans cette marche en avant pour rapprocher les décisions des pouvoirs publics des citoyens qui sont concernés, nous soyons nous-mêmes pris en compte, et c'est cela l'objectif de cette collectivité publique d'outre-frontière, qui permettra de donner davantage de responsabilités aux Français de l'étranger par l'intermédiaire de leurs élus, qui permettra de rapprocher les décisions de ceux qui sont concernés, et qui permettra finalement une meilleure efficacité dans la gestion des fonds publics.

C'est la raison pour laquelle, lorsque le Rapporteur général dit qu'il n'y a pas que des transferts de crédits, c'est vrai, puisque c'est transférer, de quelques lignes budgétaires sur une seule ligne qui serait une dotation globale de fonctionnement, un montant identique — au départ, je dis bien au départ : après, on verra..., mais en tout cas au départ identique.

Mais avec 1euro, nous comptons bien, quand des élus et des responsables du terrain s'en occupent, faire l'équivalent d'1,5 euros d'aujourd'hui ; c'est ce qui s'est d'ailleurs passé dans les régions, dans les départements. Et quand Gaston DEFFERRE a fait sa grande réforme au début des années 80, tout le monde a poussé les hauts cris, en demandant : Qu'est-ce que c'est que cela ? Où cela va-t-il nous mener ? Et aujourd'hui, tout le monde est d'accord. A telle enseigne que le gouvernement de Jean-Pierre RAFFARIN est allé plus loin maintenant dans cette voie de la décentralisation.

C'est tout simplement nous donner une image, une identité, une responsabilité, enfin une visibilité dans le schéma, dans le cadre institutionnel français.

Cela va demander beaucoup de travail de notre part, de réflexions. Le document que je me suis permis d'élaborer est une base de travail ; ça a été ma contribution à la commission de la décentralisation. Maintenant, je ne souhaite plus qu'une seule chose : c'est que cela ne m'appartienne plus, que cela vous appartienne, que ce soit le texte de la commission de la décentralisation, le texte de l'Assemblée des Français de l'étranger, et qu'ensuite, évidemment, quand vous l'aurez amélioré, complété, renforcé, cela devienne le texte du Gouvernement, et donc qu'il puisse s'appliquer à tous nos compatriotes.

Merci.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Sénateur. Merci, Monsieur le Rapporteur général pour la clarté et la concision de votre exposé. Et je sais que c'est un important travail, qui a été fait dans des délais assez restreints compte tenu du temps qui vous était imparti.

*Monsieur le Président note les demandes de prise de parole et donne la parole à Monsieur Jean-Claude SÉCHÉ.*

QUESTIONS-REponses**Monsieur Jean-Claude SÉCHÉ, membre désigné**

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, je ne voudrais pas dire tout le bien que je pense de ce papier : d'autres le feront sans doute.

Je voudrais simplement faire une petite remarque complémentaire sur la dotation, c'est-à-dire le problème des ressources. Pour ce qui est de nos ressources propres, je crains que lorsque l'on aura épuisé le financement des services que nous rendons (les passeports, les visas, les actes de mariage, les actes de décès, les oranges que l'on donne aux prisonniers), on n'ira pas très très loin. Donc le problème, et je crois que c'est ça la question centrale, c'est la dotation de l'État : qu'est-ce que l'État est en mesure de nous donner pour ce que nous sommes en tant qu'établissement public ?

Dans le papier - je crois que c'est celui de Christian COINTAT - il est question des établissements publics régionaux. Je crois que l'on pourrait élargir la comparaison : dans le conseil municipal dont j'étais membre, on était toujours attentif au nombre de résidents dans la commune parce que chaque résident apportait un peu de dotation.

Je poursuis en disant que l'on pourrait peut-être essayer par voie de statistiques d'obtenir de l'État, des services compétents, ce que coûte à l'État par tête un résident français décentralisé en quelque sorte, aussi bien dans la région que dans la commune ; le département a sans doute aussi une dotation.

Munis de ce renseignement, on pourrait plus facilement dire à l'État : Écoutez, un résident en France, cela coûte 25,45 euros par tête ; eh bien donnez-nous l'équivalent pour la population que nous sommes. C'est évidemment une question arithmétique, mais c'est peut-être aussi une question de légitimité : nous sommes à l'étranger, mais nous avons les mêmes droits qu'en France ; nous ne devons pas coûter plus de ce point de vue.

Bien entendu, on nous répondra que les collectivités ont leurs ressources propres. Et sur ce point, je crois quand même qu'on peut leur objecter que l'égalité de traitement, c'est aussi de traiter d'une façon différente des choses qui sont différentes : le Français de l'étranger n'a peut-être pas de ressources, mais l'établissement public ne va pas payer la piscine, la crèche, la voirie, la réfection de l'église comme la collectivité locale française. C'est donc simplement une piste arithmétique que je vous suggère, et peut-être pour alimenter l'argumentation qu'il faudra avoir malheureusement avec les financiers. Merci.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Claude SÉCHÉ et donne la parole à Monsieur Paul CLAVE pour apporter quelques précisions après cette intervention.*

**Monsieur Paul CLAVE**

Monsieur SÉCHÉ, je trouve votre intervention excellente, et je voudrais vous dire que vos représentants au Conseil économique et social, Monsieur GÉRARD mon prédécesseur, avec Bernard CARIOT et moi-même, avons l'intention de travailler sur une statistique, qui effectivement reprendra ce que coûte un Français de l'étranger, mais aussi ce qu'il rapporte réellement à l'État, pour pouvoir apporter à l'État la preuve que nous ne sommes pas des privilégiés et des demandeurs perpétuels, mais que nous représentons pour la Nation française une source de revenus beaucoup plus grande que ce que tout le monde peut imaginer.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS qui souhaite apporter quelques précisions après l'intervention de Monsieur Jean-Claude SÉCHÉ.*

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

J'avais deux ou trois petits points à verser dans la contribution au débat. D'abord, en ce qui concerne les dépenses de l'État par Français à l'étranger, c'est effectivement une question essentielle ; je crois que la LOLF va nous aider à y voir plus clair, même si c'est un chantier immense.

Je prends l'exemple de l'enseignement : j'ai tenu à ce que, dans les indicateurs de performance — je dis j'ai tenu, et cela n'a pas été très facile, mais ça y est — on ait tous les ans le calcul du coût de chaque élève français pour l'État. Cela permettra de comparer avec les dépenses équivalentes éventuellement en France : ce sera je pense intéressant.

Mais si on peut généraliser cet effort ; cela va loin : je pense que ce sera difficile parce qu'il y a une multitude de dépenses fixes qui seraient étalées sur l'ensemble des Français établis hors de France ; il faudrait ensuite faire la différence entre les

Français établis hors de France et les voyageurs, parce que l'État s'occupe de tous les Français hors de France, pas seulement ceux qui y résident, mais aussi ceux qui y vont. Premier point.

Deuxième point, c'est aussi un élément de réflexion dans l'autre sens — je pense que le Sénateur COINTAT a bien cela en tête : dans l'hypothèse de la décentralisation, ce qu'il faut éviter, c'est d'une part de "laisser tomber" nos compatriotes hors de France qui seraient laissés pour compte bien entendu du fait que l'État se désengagerait de certaines actions ; cela est bien pris en compte, au moins mentalement.

L'autre phénomène va dans l'autre sens : il ne faut pas que nos compatriotes en France paient deux fois : au titre de leurs impôts locaux ou régionaux, ils paient maintenant un certain nombre de services maintenant collectifs, qui étaient autrefois assurés par l'État ; et il ne faudrait pas qu'au titre de leurs impôts nationaux, ils paient les mêmes services destinés aux Français d'outre-frontière ; cela les ferait payer deux fois : ce ne serait pas tellement républicain. Il faut donc trouver quelque chose qui évite ce travers.

Troisième élément concernant le point II du rapport, il y a un point qui mériterait d'être précisé concernant la possibilité pour les comités consulaires de faire des recettes et d'administrer eux-mêmes leur budget.

Concernant la question de la redistribution, j'ai fini par me ranger aux propositions de fonds de concours dont je me méfiais a priori parce que j'avais très peur que cela tourne à l'usine à gaz, une espèce de pompe aspirante vers le sommet avec ensuite une redistribution en pluie ou en grappe vers les postes. Je trouvais cela curieux, ne comprenant pas pourquoi on ne pouvait pas localement avoir les recettes et les dépenses dans la même main et dans la même foulée. Mais on ne peut pas faire autrement ; il paraît que c'est très simple, qu'il suffit d'un décret : nous aurons donc un fonds de concours.

Toutes les recettes — et là, c'est toutes les recettes, c'est-à-dire les produits des services, etc. autres que celles générées par le budget de l'État remonteraient dans un fonds de concours, et ensuite — je lis :

*... c'est le Directeur des Français à l'étranger (pour ne pas me nommer) qui sera chargé de la redistribution.*

A vous de voir si la répartition sera homogène ou s'il y aura un mécanisme de solidarité. Dans mon esprit, je ne prétends pas personnellement intervenir dans cette redistribution. Je trouve qu'à partir du moment où dans une circonscription, les Français se sont organisés avec le Consul pour générer des recettes, la question ne se pose pas dans mon esprit : ces recettes restent sur place.

C'est-à-dire qu'il faut peut-être qu'elles remontent de manière comptable vers le centre sous la forme d'un fonds de concours, mais il est évident que je ne me permettrais pas d'intervenir, sauf circonstance absolument exceptionnelle et après consultation des Français concernés : si par exemple à Dakar on ne sait pas quoi faire de telle recette et qu'à Abidjan il y a un drame, si les Français de Dakar sont d'accord, on peut faire une opération de transfert ; mais ce n'est pas l'idée. L'idée, c'est que les recettes générées à Dakar reviennent toutes à Dakar et soient employées conformément à l'intention des gens qui ont réellement contribué à ces recettes.

Pour être clair là-dessus, il n'y a donc pas de mécanisme a priori de redistribution horizontale : c'est précisément le rôle de l'État, avec sa propre contribution, que de veiller à ce qu'aucune communauté - parce qu'il y a des communautés plus aisées que d'autres - ne soit réellement laissée pour compte et que le mécanisme des recettes ne soit pas un mécanisme qui aggraverait les inégalités, mais qui au contraire aiderait ceux qui veulent s'aider un peu plus que les autres à faire des choses que les autres n'ont pas envie de faire. C'est un mécanisme de responsabilisation des communautés françaises et de décisions localement des élus autour du Consul. C'était la précision que je voulais donner. Merci beaucoup.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.*

#### **Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne**

Je voulais prendre la parole pour exprimer, je pense, le sentiment de beaucoup de membres de mon groupe sur l'expérimentation qui est en cours et sur ce qui se passe. Depuis deux ans, on débat et on étudie cette expérimentation dans le cadre de la commission de la Décentralisation en faisant une certaine confusion, assumée il est vrai, entre décentralisation d'une part et déconcentration de l'autre.

Après la réunion de lundi, on peut dire que l'on a même maintenant la confirmation qu'il ne s'agit pas de déconcentration, parce que malgré ce que vous venez de dire sur le principe qui vous anime aujourd'hui, concernant l'argent qui sera collecté localement, il y aura malgré tout un fonds de concours et cela remontera. Après, on peut déclarer des principes aujourd'hui ;



mais le principe fondamental, c'est que l'argent qui sera collecté localement remontera et abondera le budget du programme Français de l'étranger, étrangers en France.

Depuis deux ans, on peut dire que cette expérimentation est une sorte de caricature des défauts de l'administration française. Trois fonctionnaires se sont succédé pour piloter le projet ; le consulat, les élus ont été mobilisés. Et le sentiment aujourd'hui quant au résultat, c'est que vraiment rien n'avance, au service de personne. Les auditions que l'on a eues du Trésorier payeur général d'une part et du responsable de la direction du Budget de Bercy nous ont montré que l'interprétation que l'on pouvait faire de la marge de flexibilité donnée de la notion de fonds de concours par la LOLF n'était visiblement pas partagée par Bercy : il y a donc une inquiétude sur le sens même de la démarche.

Pas d'unité, pas de cohérence localement quant à la manière dont les comités sont composés et dont sont nommés leurs responsables : c'est ce qui peut ressortir des auditions que nous avons faites.

Pas de possibilité, malgré les déclarations de principe — mais ce sont des déclarations de principe — d'assurer que les fonds collectés localement resteront au local. On voit au contraire que, depuis trois ans, le budget de l'action sociale stagne ; en plus, on nous dit que l'on fait de plus en plus avec le même argent. Si l'on collecte localement et que cela remonte et abonde le budget, peut-être que pendant un an, ce sera bon ; mais d'une année sur l'autre, il est bien évident que si l'on est content des 17 millions, les 17 millions resteront les 17 millions.

J'assure aussi que l'on a du mal à comprendre la marge de manoeuvre de ces comités, dans la mesure où une fois nous supprimons les allocations de solidarité d'une part et les allocations pour adultes handicapés, il me semble qu'il ne reste pas 20 % de ce budget ; et là encore, il y a les subventions aux associations dites de bienfaisance, ce qui fait qu'en réalité, la marge de manoeuvre des comités consulaires est pratiquement nulle.

Quand on voit tout cela, quand on voit l'incitation que cela pourrait faire à baisser le budget de l'action sociale — parce que de toute façon, ce qui montera des postes, des comités ira abonder d'une année sur l'autre et ce sera visible dans le budget de l'État, du programme pour les Français hors de France —, permettez-moi d'exprimer une inquiétude quant à la stabilité et le développement de la solidarité nationale vis-à-vis des Français de l'étranger.

Je crois que c'est une mécanique assez audacieuse pour inciter à la baisse de la dotation de l'État vis-à-vis des Français de l'étranger. Je pense que nous devrions plutôt vouloir insérer les Français de l'étranger dans la solidarité nationale.

Enfin, deux questions, me semble-t-il, ne sont pas complètement réglées sur le plan technique :

- la première, c'est que j'aimerais avoir une réponse précise sur la compatibilité de la LOLF avec les comptes de dépôt actuellement utilisés par les CCPAS, le décalage en termes d'années ;
- la deuxième, c'est : comment se passe la transition sur le plan juridique entre les comités consulaires d'un côté et les CCPAS de l'autre, et en particulier en termes financiers ? Je pense en particulier aux comptes de dépôt.

Permettez-moi de dire que mon sentiment, et j'ai l'impression qu'il était largement partagé, est qu'après cette expérimentation, on voit les défauts. Je crois qu'il faut siffler la fin de la récréation et nous dire que ce n'est pas comme cela que nous irons vers plus de décentralisation, plus de responsabilité pour les élus et un meilleur service vis-à-vis des Français de l'étranger.

Dans ce cadre, je pense que le projet de Christian COINTAT mérite d'être salué. Il mérite effectivement de l'être et les références à Gaston DEFFERRE vont droit à nos coeurs. Toutefois, l'hommage à Gaston DEFFERRE ne peut être compatible avec un certain centralisme démocratique, où les assemblées locales seraient élues par l'assemblée centrale ; un peu, d'une certaine manière, comme nous élisons aujourd'hui les commissions administratives.

L'essence même de la décentralisation, c'est que ce sont des élus locaux qui gèrent l'action publique de proximité. Donc, nous ne pouvons pas, même si la démarche générale, la progressivité me semble-t-il vont dans le bon sens, accepter par principe une décentralisation qui s'inspire, par ce qui est fondamental, le vote, du centralisme démocratique.

Au contraire : confiance aux électeurs. Faisons remonter les responsabilités, élisons localement les comités consulaires et je pense que, sur cette base-là, on pourra faire une vraie décentralisation le jour où, en parallèle, les réflexions qui nous manquent aujourd'hui sur les recettes de cet établissement public pourront être déterminées.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Paul CLAVE à la suite de l'intervention de Monsieur Jean-Yves LECONTE.*

### **Monsieur Paul CLAVE**

Monsieur LECONTE, je ne peux pas vous laisser faire un procès d'intention, parce que ce que vous dites n'est pas tout à fait exact. Je vous rappelle que l'administration, contrairement à nos inquiétudes, joue le jeu, et ce jusqu'au bout. Si vous prenez mon rapport en page 9, je relis la phrase, et vous l'avez entendue comme moi :

*Aussi, pour nous permettre de fonctionner et de tester la réalité des recettes dans les postes pilotes, Monsieur ARCHAMBAULT accepte de nous laisser continuer à fonctionner pour tous les comités (CCPAS, CCPEFP et comités fusionnés) avec les comptes de dépôt de fonds actuels pour l'année 2006.*

Alors qu'en 2006, la LOLF sera en application.

Je crois donc qu'il y a quand même un effort qui a été fourni de la part de l'administration, non seulement des Affaires étrangères — nous n'en attendions pas moins —, mais également du côté des Finances. Alors je ne peux pas vous laisser faire un procès d'intention ; je ne suis pas d'accord.

Quant à la deuxième partie sur ce vote centralisé, je crois qu'il ne peut pas y avoir, si l'on veut fonctionner correctement, de césure entre l'Assemblée des Français de l'étranger et les élus aux comités de gestion consulaire : je crois qu'il doit y avoir une continuité, afin qu'il y ait une harmonie dans le travail. Car je vous rappelle que l'Assemblée des Français de l'étranger que nous sommes sera appelée à gérer le fonctionnement de la collectivité publique d'outre-frontière. Et je ne suis pas d'accord avec vous : il ne doit pas y avoir césure, mais une continuité, une harmonie entre les élus à l'Assemblée des Français de l'étranger et les élus sur le terrain.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur LECONTE souhaite intervenir à nouveau. Monsieur le Président lui indique que l'Assemblée a entendu les deux points de vue, que ce n'est pas un dialogue entre deux membres de l'Assemblée ; puis il donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA.*

#### **Monsieur Jean-Yves LECONTE**

Je posais une question de principe. J'ai bien compris que l'administration était prête, parce qu'il n'y avait pas de solution, à faire fonctionner (*sifflements et réprobation du Président*) le système. Et je pose la question de principe, parce que sinon, on aura un problème plus tard.

Quant au deuxième point, je crois que c'est effectivement un problème de principe, entre nous, de savoir si on décentralise en nommant les gens par le haut ou par élections.

*Monsieur le Président répète à Monsieur LECONTE que l'Assemblée l'a entendu et donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA.*

#### **Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA**

Nous constatons une convergence entre les objectifs poursuivis par notre collègue COINTAT et ceux que nous poursuivons ; ce n'est pas étonnant, puisque cela fait plus de dix ans que nous travaillons ensemble sur ces questions-là au sein du Conseil et que nous cherchons à améliorer l'efficacité et la représentativité de notre système de représentation politique des Français de l'étranger.

Nous retrouvons d'ailleurs là une partie de ce que nous avons écrit il y a déjà trois ans pour un précédent congrès d'un grand parti de gauche à l'étranger, qui avait été voté par l'ensemble des nôtres. Comme nous ne sommes pas au pouvoir, nous ne pouvons pas prendre l'initiative ; mais il y a des convergences.

Il y a des convergences, et il y a évidemment des divergences — et ce sera le rôle du débat parlementaire : j'espère qu'il y en aura un sens trop tarder — que je voudrais vous signaler. La décentralisation a ceci de différent d'avec la déconcentration que les élus gèrent des crédits dont ils sont responsables parce que ce sont eux qui ont levé l'impôt. Dans la décentralisation, c'est cela : la Ville, le Conseil général gèrent des crédits issus d'impôts décidés par ces collectivités et payés par les citoyens, et ils sont responsables d'un argent qui a été versé à ces collectivités par les citoyens.

Dans la proposition de loi que nous avons, nous ne sommes toujours pas dans un processus de décentralisation puisque ce ne sont pas des crédits dont les élus sont réellement responsables, mais des crédits délégués par la puissance publique : c'est de la déconcentration, ce n'est pas de la décentralisation. Il faut bien le comprendre ; autrement, on aura de mauvaises surprises.

D'autre part, il faut quand même bien voir les limites de la décentralisation en France : quand il y a décentralisation des compétences sans affectation de ressources fiscales, certaines compétences ne sont plus remplies. J'ai malheureusement une bonne connaissance de la chute vertigineuse des allocations pour les personnes âgées dépendantes dans mon département d'origine depuis 18 mois : elles ont fondu, tout simplement parce que le Département ne trouve pas les moyens de remplacer les fonds qui existaient auparavant pour cela. Il faut donc faire attention.

On ne voit donc pas très bien, et c'est ce sur quoi je voudrais nous inciter tous à la prudence, s'il n'y a pas de recettes propres substantielles durables pour chacune de nos circonscriptions avec une péréquation — mais sur ce plan, Monsieur le

Directeur, ouvrez des perspectives en ce sens — entre les circonscriptions pauvres et les circonscriptions riches, nous n'aurons pas de marge de manoeuvre pour mener les actions que les citoyens attendent de nous. Donc, si cela ne marche pas, qui sera responsable ? Ce ne sera plus l'administration : ce sera les élus. Attention : nous prenons une responsabilité supplémentaire, mais il faut avoir les moyens de la remplir ; autrement, c'est nous qui serons les coupables.

D'autre part, je comprends la démarche de Christian COINTAT qui est extrêmement pragmatique et qui a dû négocier pied à pied avec des cabinets ministériels pour admettre que le Président reste le ministère des Affaires étrangères, le siège reste le ministère des Affaires étrangères, l'administration, le secrétariat sera issu du ministère des Affaires étrangères. J'ai assez fait cela pendant cinq ans pour savoir à quel jeu, le pauvre !, a dû se livrer pendant des mois et des mois avant d'arriver à cela.

Mais enfin malgré tout, on arrive à un habillage institutionnel plutôt qu'à un véritable changement de nature : c'est l'Assemblée des Français de l'étranger plus les comités consulaires, avec certains changements de prérogatives, mais pas... On sent bien. Je ne lui en fais pas le reproche : je sais à quel point il a dû se battre pour obtenir rien que ça. Mais c'est vrai que cela reste de l'habillage institutionnel ; ce n'est pas une réforme vraiment fondamentale.

Il y a un point au sujet duquel je suis inquiète : c'est le fait que les comités consulaires, tels qu'ils sont déjà dans l'expérimentation et tels qu'ils sont dans la proposition de loi, seront à la fois concurrents, juges et parties. Concurrents, parce que les ressources propres que l'on espère pour les comités consulaires, pour l'essentiel, viennent des mêmes personnes qui financent les associations d'entraide. On aura donc des comités consulaires qui décideront des subventions versées à des associations d'entraides dont ils seront membres : ils seront donc concurrents pour lever les fonds, et juge et partie pour les affecter ensuite. Et cela me paraît un peu difficile.

Et puis, et il y a un point avec lequel je suis en total désaccord, et je pense que tout mon groupe l'est aussi : c'est ce système où ce sont les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger qui élisent les délégués consulaires. C'est un petit peu comme si les conseillers généraux élaient les conseillers municipaux : vous voyez un peu comment cela se passerait en France.

Toutes choses égales par ailleurs, c'est quand même ça. Cela ne me paraît pas démocratique. Cela ne me paraît pas non plus utile pour rapprocher nos institutions représentatives des Français de l'étranger avec les citoyens : pourquoi voulez-vous que les citoyens votent plus pour l'Assemblée des Français de l'étranger si en même temps ils n'ont pas l'occasion de voter pour quelqu'un qu'ils connaissent mieux parce qu'il habite dans le ressort de leur circonscription consulaire et parce qu'ils savent que cette personne qui n'est pas à 1 000 km de là sera facilement accessible ?

Donc vraiment, l'élection directe par les citoyens des délégués consulaires nous paraît être un point extrêmement important, à la fois pour des raisons de logique démocratique, mais aussi pour des raisons de meilleures relations entre les citoyens Français de l'étranger et notre représentation politique.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA et donne la parole à Monsieur Paul CLAVE.*

### **Monsieur Paul CLAVE**

Madame le Sénateur ben GUIGA, je vous ai écoutée, et vous avez dit "rien que ça", en parlant des travaux, de la contribution du Sénateur COINTAT. Mais rien que ça, c'est un peu plus que rien du tout : je préfère rien que ça à rien du tout. Et je crois qu'il faut que l'on ait un esprit différent, pas un esprit simplement critique.

Bien sûr que ce n'est pas parfait ; bien sûr qu'il manque un certain nombre de choses ; mais il faut donner du temps au temps (*approbation de la salle*) ; il faut que les mentalités changent : il faut déjà arriver à montrer aux Français de Métropole que nous existons et à faire descendre doucement ces barrières.

Je vous l'ai dit, le préambule de l'intervention du chargé de mission du Directeur du budget a consisté d'abord à nous parler de l'état des finances ; c'était bien pour nous mettre en garde : N'allez pas trop loin dans vos demandes, soyez modestes. *Step by step*, si je me permettais de parler en anglais — pas à pas, parlons français. Mais je crois que c'est ainsi que, petit à petit, nous allons y arriver. En 1982, lorsque Claude CHESSON a décidé de faire élire les délégués au suffrage universel...

*(Applaudissements.)*

Mais oui, j'applaudis avec vous : nous avons connu une avancée extraordinaire, qui nous permet aujourd'hui d'être ce que nous sommes. Nous avons encore un long chemin ; mais ne bousculons pas trop les grands piliers de l'État : contournons-les doucement.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean BOTTAGISIO.*

**Monsieur Jean BOTTAGISIO, membre élu de la circonscription de Caracas**

Je vous remercie. Je vais descendre dans le niveau du débat ; j'ai une petite question de détail pour le Rapporteur. Il a mentionné dans la composition des comités les élus et les suppléants. Or, la notion de suppléants n'existe pas administrativement je crois ; en tout cas institutionnellement, il n'y a pas de suppléants des élus. Donc, que sont exactement les suppléants des élus ? Qui les nomme ? Sont-ils nommés d'une manière permanente ?

C'est important pour nous qui avons plusieurs pays dans notre circonscription et qui ne pouvons bien sûr pas participer à tous les comités. Je sais par expérience que le Consul quelquefois accepte, quelquefois n'accepte pas : quelquefois, le suppléant a le pouvoir de voter, quelquefois il ne l'a pas.

Je vous remercie.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Jean BOTTAGISIO et donne la parole à Monsieur Paul CLAVE.*

**Monsieur Paul CLAVE**

Je suis surpris que vous nous demandiez ce qu'est un suppléant : le suppléant est inscrit dans la loi ; vous en avez, j'en ai. Il y a je dirais beaucoup plus de suppléants que d'élus. Personnellement, je ne sais combien de fois je suis suppléant. Je ne comprends pas votre question. Les suppléants sont inscrits dans la loi ; vous avez des suppléants. Les suppléants pour l'Assemblée des Français de l'étranger sont les suppléants de listes ; puisque, lorsque nous établissons nos listes, il y a trois sièges à pourvoir, vous avez la possibilité de mettre trois noms pour trois sièges à pourvoir de trois suppléants, plus je crois trois fois le nombre. Donc des suppléants, vous en avez donc tant que vous en voulez : il y en a plein les tiroirs.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Paul CLAVE de cette précision et donne la parole à Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS.*

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

C'est juste pour réagir sur deux ou trois petits points.

D'abord, Madame la Sénatrice a parlé de compromis ou de négociations entre l'administration et le Sénat. Je n'ai pas du tout participé à cela. En revanche, évidemment que c'est auprès du ministère des Affaires étrangères que tout se passe ou que tout se passerait si l'on ne veut pas créer une nouvelle administration. Mais tout est aussi dans la façon de le voir. Cela pourrait être autre chose, je veux bien.

Mais quelque chose m'a quand même échappé : c'est quand même le ministère des Affaires étrangères qui s'occupe de nos compatriotes à l'étranger ; ce sont mes collaborateurs ou d'autres agents qui, en plein mois d'août, avec deux heures de préavis, sautent dans un avion pour aller à l'autre bout du monde. Je ne vois pas très bien d'ailleurs qui le ferait si on ne le faisait pas. Aussi, je réagis peut-être de manière un peu corporatiste, mais je ne vois pas en quoi le ministère des Affaires étrangères a à rougir d'être le siège de cette Assemblée.

*(Applaudissements.)*

En ce qui concerne le budget et les comités consulaires, tout à l'heure, on a parlé de procès d'intention ; personnellement, je le prends aussi comme cela. Si l'administration voulait diminuer le budget social des Français à l'étranger, elle n'aurait pas besoin d'inventer pendant deux ans des circonvolutions administratives ou institutionnelles ; vous me connaissez je crois : nous baisserions le budget, tout simplement, et nous expliquerions pourquoi.

Alors que c'est exactement le contraire : nous nous battons comme des fous pour le maintenir, avec un pouvoir d'achat. Tant que c'était le cas ces deux dernières années, les dépenses en dollars nous donnaient un gain au change considérable ; je vous signale quand même que les fonds de roulement des comités consulaires ne sont pas exactement dans l'état où je les ai trouvés en arrivant, pas vraiment.

Je n'ai donc pas l'impression que les budgets stagnent ; j'ai l'impression que, quand il y a lieu de faire face à des dépenses importantes, on y arrive, quand c'est vraiment nécessaire : en ce moment, aux États-Unis, il y a des centaines de Français depuis hier qui cherchent des formules d'hébergement ; je pense que l'on peut y arriver.

Ce n'est pas avec un budget qui est présenté comme dans un état catastrophique que l'on y arriverait. Et s'il y a des arbitrages à faire malheureusement, ce qui arrive, je fais tout ce que je peux pour que ce ne soit pas au détriment du budget

social ; et ce n'est pas pour des raisons de présentation politique : c'est aussi parce que cela correspond simplement à un besoin essentiel.

Enfin, dernier point : je ne pense pas que ce soit une caricature de l'administration française que ce système du fonds de concours. Ce n'est pas l'administration qui vote les lois. La LOLF est une loi ; ce n'est pas l'administration qui l'a votée : elle a été adoptée pratiquement à l'unanimité, je crois, au Parlement.

Il ne faut donc pas s'adresser à l'administration pour dire : pourquoi ne peut-on pas faire cela dans le cadre de la LOLF ? Je ne peux pas répondre à cette question ; je fais avec les lois qui existent. Et effectivement, j'ai considéré — je vous le dis, vous le savez — avec une certaine inquiétude ce système de fonds de concours ; mais finalement, puisque tout le monde dit, à commencer par le Trésorier payeur général pour l'étranger, que cela se fera facilement, de manière fluide, il ne servirait à rien de se battre contre un mur, et je trouve que c'est la seule solution. Alors, on le fait, et comme c'est une expérience pilote, on verra tous ensemble si cela marche ou si cela ne marche pas.

Merci beaucoup.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et donne la parole au Président de la commission temporaire de la décentralisation, qui vient de rejoindre l'assemblée.*

### **Monsieur Olivier DARRASON, Président de la commission temporaire de la décentralisation**

Je voudrais réagir à ce que vient de dire Monsieur le Directeur, parce que, lorsqu'il dit effectivement que l'administration applique les lois, je voudrais lui rendre hommage parce qu'il est allé bien plus au-delà de l'application des lois.

Devant une loi qui générerait une difficulté très réelle d'application, au lieu de se satisfaire des décrets d'application et de l'interprétation qui était donnée par l'administration des finances, il est allé, avec le Trésorier payeur général qui est venu devant notre commission, chercher une solution qui peut apparaître comme complexe, mais qui est une véritable solution, à la fois imaginative, concrète, qui naturellement porte sur des volumes relativement faibles — mais là, je pense que l'administration n'y peut rien — mais qui est une véritable solution.

Cette solution existe, elle nous a été exposée : elle a ses limites, mais elle aurait été bien plus faible si l'on était resté dans l'état actuel. Donc bravo vraiment pour ce combat, et pour ce combat intelligent vis-à-vis d'une administration, celle des finances, qui est quelquefois un peu rigide.

Le second point, c'est que naturellement, nous avons vu là, au cours de cette audition, toutes les limites d'un système qui est en fait une délégation de crédits. Et cela doit nous guider dans la réflexion que nous aurons sur la proposition de projet et dans le temps intermédiaire pour aller de plus en plus vers une autonomie budgétaire.

Je crois que l'on voit bien là les limites de toute délégation de crédits et tout ordonnancement de crédits qui est fait par un exécutif vis-à-vis d'une assemblée qui est une véritable assemblée.

Je pense qu'il faudra sans doute pousser, au-delà encore de ce que vous avez proposé, Monsieur le Sénateur, pour aboutir à une véritable autonomie budgétaire. Cette autonomie budgétaire est à la fois une délégation de crédits, mais aussi, et je le pense également parce que nous l'avons étudié, des crédits et des ressources autonomes ; et ces ressources autonomes doivent être spécifiées, fléchées comme on dit.

Il y a un certain nombre d'hypothèses, de pistes : il faudra les poursuivre et ne pas se satisfaire simplement de crédits bloqués qui seraient redélegués, parce que l'on aurait alors les mêmes rigidités ; l'administration leur a trouvé un solution pour une fois ; elle ne pourra pas le faire à chaque fois. Et une véritable assemblée, c'est une assemblée qui décide de son propre budget et qui a ses propres recettes.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Olivier DARRASON et donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.*

### **Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT**

Monsieur le Président, je voudrais revenir très brièvement sur un point qui vient d'être abordé par Monsieur le Directeur de la direction des Français de l'étranger, et qui est le budget d'action sociale de son ministère, Monsieur le Directeur. Vous savez que cela a fait l'objet d'une intervention que j'ai faite devant le ministre des Affaires étrangères.

J'ai bien tenu à dire, et je redis à l'Assemblée, que la manière dont ce budget, sous la conduite de Monsieur de BARRY DELONGCHAMPS, est géré est tout à fait remarquable ; nous avons affaire à des fonctionnaires compétents, qui gèrent d'une excellente manière ce budget du fonds d'action sociale de votre ministère.

Mais, Monsieur le Directeur, là, nous ne pourrions pas être en harmonie : depuis trois ans, ce budget stagne, il n'a pas augmenté. Le rapport de ma collègue Monique CERISIER-ben GUIGA a dit en son temps que la paupérisation des communautés françaises à l'étranger était de plus en plus grande ; et quelles que soient la qualité, l'habileté des fonctionnaires qui travaillent sur ce budget, si ce budget stagne, nous n'avancerons pas dans la couverture sociale des plus démunis des Français de l'étranger. Et je redemande une augmentation de ce fonds.

*(Applaudissements.)*

*En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Monsieur le Président suspend la séance.*

## VI. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

### **Monsieur Guy SAVERY, Président de la commission des Affaires sociales**

Au nom de la commission des Affaires sociales, je tenais à remercier avant tout l'organisation qui a été mise en place par le secrétariat général en la personne de Monsieur ROBION, qui a provoqué peut-être un certain nombre de jalousies, mais qui nous a facilité l'accès à cette magnifique salle 3, qui non seulement nous a permis de bien travailler, mais également de mieux accueillir les personnalités invitées.

Notre commission, qui, comme vous le savez, a modifié sa méthode de travail, se devait de faire le point sur tout ce qui a été entrepris depuis septembre 2003. Nous avons d'ailleurs sur ma proposition décidé d'éliminer momentanément la présentation traditionnelle des vœux au profit de la création de sous-commissions, qui devaient, durant une période d'un an, traiter d'un thème précis en vue de réaliser une étude approfondie qui ferait, à terme, l'objet d'un rapport sur chacun de ces thèmes.

Notre commission avait décidé à l'unanimité de se pencher sérieusement sur les points suivants :

- personnes handicapées (adultes et enfants, bien sûr)
- enfants en détresse
- les exclus de la protection sociale
- assurance chômage
- retraites impayées
- pandémie du sida.

Où en sommes-nous ?

Nous étions convenus que tous les membres de notre commission se devaient d'oeuvrer au sein de ces sous-commissions. Il a été également convenu que chacun de nous devait apporter sa contribution. Le défi n'était pas simple, et je tiens à remercier personnellement et spécialement toutes celles et tous ceux de notre commission qui ont voulu que cette initiative puisse se concrétiser en rédigeant leur propre contribution.

Et à ce sujet, nous pouvons être satisfaits que notre initiative prise en septembre 2003 ait quand même été relancée par le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT lors de la visite du Ministre des Finances et de l'Economie Monsieur Nicolas SARKOZY, quand nous avons abordé le problème des retraites impayées dans certains pays d'Afrique. Donc notre commission avait décidé auparavant de créer une sous-commission.

Il en a été de même lors de l'ouverture de la session au Quai d'Orsay où il a été rappelé au Ministre qu'il fallait être sensibilisé non seulement à ces questions des retraites impayées, mais également aux dangers du sida pour nos compatriotes vivant à l'étranger.

Je ne vais pas vous citer les contributions. Je vous dis tout simplement, avant de demander au Président de passer la parole au Rapporteur, qu'actuellement, la commission dispose selon les thèmes choisis d'un certain nombre de contributions.

Comment allons-nous opérer ? Nous allons tous ensemble, à partir de tout ce qui a été fait hier et avant-hier, examiner toutes ces contributions, auxquelles viendront s'ajouter celles qui naîtront — qui sont maintenant nées — des travaux de notre commission, à la suite des interventions faites par nos invités qui ont apporté beaucoup d'éléments et qui pourront parfaire l'étude sur chacun des thèmes.

De toute évidence, nous ne pourrions présenter nos rapports d'une façon quasi définitive qu'au prochain bureau de l'Assemblée des Français de l'étranger, en décembre prochain, pour qu'ils soient approuvés par notre bureau et imprimés j'espère par la suite par le Secrétaire général, afin d'être soumis officiellement à notre Assemblée en mars 2006.

Monsieur le Président, je vous remercie ; nous pouvons passer à la lecture du rapport.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Michel DUCAUD, rapporteur général de la commission des Affaires sociales.*

## **Monsieur Michel DUCAUD, Rapporteur de la commission des affaires sociales**

### 1. AU TITRE DE LA SITUATION ACTUELLE DE L'ENFANCE HANDICAPEE ET DES ADULTES HANDICAPES FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

La commission a auditionné Monsieur Patrick MONOD GAYRAUD, Chargé de mission sur les questions européennes et internationales auprès du Délégué interministériel aux personnes handicapées, ainsi que Monsieur Didier BOIKO, Adjoint au Sous-Directeur de la sécurité et de la protection des personnes.

Monsieur Patrick MONOD GAYRAUD nous a apporté une information extrêmement intéressante, à savoir qu'une loi récente est intervenue, datée du 11 février 2005, qui se rapporte aux personnes handicapées en France. Et surtout il nous indique que, dans le cadre de cette loi, un nombre très important de décrets — il en a cité plusieurs dizaines — sont en cours d'élaboration.

Il y avait auparavant une loi d'orientation de 1975, et 30 ans plus tard, il y a cette nouvelle loi qui apporte des éléments nouveaux considérables. En effet, pour la première fois, il y a une définition du handicap, qui se caractérise par une approche personnelle et par une procédure individuelle. Pour la première fois, on parle également de la notion de polyhandicapé et de la notion de compensation. Les aides techniques, et même les aides animalières — on pense aux chiens d'aveugles — sont prises en considération par cette loi.

Le surcoût induit par le handicap est à la charge de la société. Et bien évidemment, le problème de l'accessibilité est posé : accessibilité à l'école, accessibilité dans la profession.

Dans la préparation de la loi, il a été décidé de confier aux Départements la maîtrise du dispositif d'appui. Le financement est assuré par une taxe proportionnelle de solidarité. Des référentiels élaborés doivent permettre d'assurer une équité de traitement. Cette équité de traitement se gère à la Maison départementale des handicapés, assistée de commissions de l'autonomie.

Mais, et c'est là le véritable problème, et tout l'intérêt de notre commission, nous avons découvert qu'il n'y avait aucune disposition spéciale dans cette loi pour tenir compte des personnes françaises handicapées à l'étranger. Il y a bien évidemment une mobilisation de la commission pour essayer de trouver une solution pour faire intervenir la prise en considération des enfants et des adultes handicapés à l'étranger.

Pour sa part, Monsieur Didier BOIKO nous indique que, lors de la réunion de la Commission nationale pour la protection sociale des Français à l'étranger, il y a

- un classement par pays,
- un classement par les Nations Unies,
- la prise en compte de l'évolution des taux de change et des taux de SMIG de base dans les pays.

Ainsi, on a pu adapter à l'étranger des aides en fonction de ces critères. Mais l'État, actuellement à l'étranger, n'assure que des protections complémentaires : aides permanentes, aides continues et aides discontinues.

Il se pose un très gros problème à l'étranger : c'est celui du délai de délivrance des cartes de handicapé ; il semblerait que ce problème soit en passe d'être réglé. Mais quand il n'est pas encore réglé, il nous a été indiqué une possibilité d'obtenir une aide à durée déterminée dans l'attente de la délivrance de cette carte.

A l'étranger, il n'y a pas de prestations complémentaires. Et à l'intérieur de notre commission, nous avons la chance d'avoir le père JOINET, qui a insisté, à ce stade de la réflexion, sur la nécessité d'un soutien psychologique auprès des familles des français de l'étranger qui comptent un handicapé dans leur rang.

Bien évidemment, le souci d'accessibilité est revenu au profit des enfants handicapés, notamment dans les écoles françaises à l'étranger. Notre grande préoccupation, ce sont les problèmes de constitution de dossiers, souvent lourds à constituer, et qui comportent des frais financiers.

A ce stade de la découverte de la loi, le Président Guy SAVERY regrette que, lors de l'étude du texte sur les handicapés, il n'ait pas été pris ces dispositions particulières que nous souhaitons tout particulièrement pour la protection des handicapés français à l'étranger.

Or, nous avons bien conscience qu'il n'est pas possible matériellement de nous rattacher à une maison départementale ; et nous rejoignons ce qui vient d'être dit dans la précédente commission : il y a une possibilité s'il y a une collectivité rassemblant les Français de l'étranger. Vous voyez qu'il y a une coordination, une harmonie entre les deux commissions sur ce plan de la réflexion.

La commission souhaite — c'est quelque chose de très important : il existe actuellement une différence entre les allocations adultes et les allocations enfants. Cette différence, nous l'avons appris avec une certaine tristesse, tient simplement à des raisons budgétaires. La commission souhaite donc que les allocations enfants handicapés soient élevées au même niveau que les allocations adultes et que, dans la mesure du possible, l'insuffisance du budget soit palliée.

## 2. AU TITRE DE LA SITUATION ACTUELLE DES FRANÇAIS AFFILIÉS À L'ASSURANCE CHÔMAGE DU GARP/ASSEDIC

Nous avons procédé à l'audition de Monsieur Nicolas LECLERCQ, Directeur adjoint du GARP, et de Madame Claire GAUMONT, Responsable du pôle "Expatriés" du GARP/Assédic.

Nous avons été destinataires d'une très importante documentation sur le régime expatriés ; cette documentation n'est pas encore jointe au présent rapport : elle sera jointe au rapport définitif parce qu'elle est très importante, et permettra à chacun de disposer d'un véritable ouvrage de travail.

A cette documentation se joint la contribution qui sera évoquée tout à l'heure de Mireille RAUNET, membre de la commission, avec notre ami Jean-Pierre CAPELLI, également membre de la sous-commission chômage, dont nous avons pris connaissance et qui fera l'objet du rapport définitif qui sera rendu au mois de mars de l'année prochaine.

Monsieur Nicolas LECLERCQ nous confirme que la situation n'a pas évolué à l'égard des expatriés. Cette situation crée un véritable déséquilibre : en effet, les risques de chômage ne sont pas pris en compte de la même façon si l'on réside en France ou si l'on réside à l'étranger ; il y a un véritable écart.

Intervient le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT, qui reconnaît que la couverture contre les risques chômage n'a pas connu d'avancée depuis très longtemps, malgré toute l'action entreprise par la commission des Affaires sociales, relayée par les parlementaires, et qu'il y a actuellement un véritable décalage :

- le premier problème, en effet, c'est que l'indemnisation faite n'intervient qu'à partir d'un délai de cotisation beaucoup plus long à l'étranger que le délai de cotisations en France ;

- le deuxième point qui pose problème, c'est qu'il y a actuellement obligation de résidence en France pour toucher l'allocation chômage. Or, l'obligation de résidence en France, comme l'a souligné le Président de la commission, emporte l'obligation de trouver un logement : comment peut-on trouver un logement alors que l'on a perdu son travail ? Il y a une situation extrêmement défavorable.

La solution envisagée par notre commission, et qui nous a été recommandée par Monsieur Nicolas LECLERCQ et par Madame Claire GAUMONT, est, dans la mesure du possible, d'intervenir ; et une date nous a été fixée : d'où une nécessité dans l'urgence.

Effectivement, tous les deux ans, il y a une rediscussion entre les partenaires des Assédic et du GARP ; et la prochaine discussion interviendra à la fin de l'année 2005. Dans la mesure du possible, la commission va essayer — et une intervention écrite est déjà en cours de rédaction — d'être présente, d'être représentée dans la mesure du possible au cours de ces négociations pour pouvoir faire entendre le problème de la disqualification des Français de l'étranger, et surtout la possibilité à terme de pouvoir bénéficier d'une indemnisation à l'étranger pendant un certain temps : 2 mois, 3 mois, 6 mois. Tout cela pourrait être éventuellement négocié.

Il y a donc un excellent résultat à l'audition de ces deux personnalités, car non seulement elles nous ont indiqué le chemin, mais elles nous ont ensuite indiqué que, vraisemblablement, lorsque nous serons bien \*présentés et bien représentés, nous devrions pouvoir obtenir partiellement et progressivement satisfaction.

## 3. AU TITRE DES JEUNES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER EN DETRESSE

Nous avons eu la chance de recevoir Madame Françoise LE BIHAN, Chef du service des Français à l'étranger, et à nouveau Monsieur BOIKO, qui connaissent parfaitement le problème. Et à ce stade, je pense que la commission se doit de remercier Monsieur le Directeur et toute son équipe, qui ont entendu la commission, puisqu'elle a été la première à parler de ce problème spécifique.

Ce problème spécifique a été pris en compte et, pour la première fois en 2005, une dotation est attribuée qui est de 65 000 euros ; une étude sera faite pour 2006.

Vous allez trouver en annexe à la fin du rapport deux diagrammes sur les aides qui ont été apportées aux enfants en difficulté dans le courant de l'année 2005 et jusqu'à la date d'aujourd'hui. Vous pourrez vous faire une idée de la répartition des cas : orphelins, parent incarcéré, problème médical, soutien psychologique, abandon, précarité... Tout cela a été pris en compte.

Et véritablement, il y a là un échange entre la commission, les relais de la commission et le service de la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France qui est remarquable, parce qu'il existe un véritable progrès, une concrétisation ;



et la commission est extrêmement sensible à tous les progrès qui pourront confirmer cette nouvelle ouverture à l'aide des jeunes français de l'étranger en détresse.

Vous verrez tout à l'heure que de nombreux membres de notre commission ont apporté chacun leur contribution ; cela prouve à quel point nous nous intéressons à ce problème et à quel point il y a, pays par pays, des cas particuliers, des positions particulières à prendre, et des aides impératives et urgentes à prendre au profit des enfants Français en détresse à l'étranger.

#### 4. AU TITRE DE LA CAISSE DES FRANÇAIS A L'ETRANGER

Enfin — cela fait partie du rapport habituel de la commission des Affaires sociales —, nous avons auditionné Monsieur Michel TOUVEREY, Directeur de la CFE, qui nous a fait le point au 1er août 2005. Je ne vous donne pas tous les chiffres : vous les trouverez dans le rapport.

Retenons qu'il y a toujours une augmentation : nous avons actuellement 75 000 adhérents (+ 4 % maladie, 5 % travail, 3 % vieillesse). Puis figure la répartition.

Et surtout, l'équilibre financier est maintenu : il y a pour la maladie +3 M d'euros, mais heureusement surtout pour les accidents du travail + 10 M d'euros ; mais il ne faut pas se réjouir tout de suite, puisqu'il faut penser qu'il existe la possibilité — et cela, nous le voyons tous les jours — de cataclysmes, et il est certain que la réserve de la Caisse doit pallier l'éventualité d'un cataclysme extrêmement lourd. Je crois que la réserve actuelle atteint 45 M ; elle est considérée comme tout à fait limite et doit être encore légèrement abondée semble-t-il pour aller vers les standards européens.

Monsieur Michel TOUVEREY nous a parlé du problème du parcours de soins. Le parcours de soins est quelque chose de plutôt réservé aux Français qui habitent en France et ne doit pas préoccuper les Français de l'étranger qui sont adhérents à la Caisse, puisque, dans la mesure du possible, toutes dispositions ont été prises pour pouvoir assurer aux Français de l'étranger adhérent à la Caisse la possibilité de se faire soigner et de se faire rembourser sans entrer dans le dédale du médecin traitant, du dossier médical, etc. Il existe une disposition actuellement extrêmement favorable dans la gestion assurée par la Caisse des Français de l'étranger.

Nous avons eu le plaisir de retrouver Monsieur Jean-Luc IZARD, Chef de la division des Affaires communautaires et internationales à la direction de la Sécurité sociale, qui confirme, avec l'intervention du Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT, qu'il s'opère actuellement une vérification annuelle de la Caisse et que la Caisse a des comptes équilibrés, même si certains régimes sont déficitaires chez les non-salariés et les inactifs, et que la compensation que je viens d'évoquer vient précisément des salariés et des entreprises mandatées.

Toutefois, la Caisse ne peut accepter une dérive budgétaire pénalisante des non-salariés et des inactifs car elle connaît la concurrence d'assurances privées et des caisses complémentaires. Un exercice d'équilibre pour être compétitifs par rapport aux concurrents extérieurs doit pouvoir être mis en place tout en assurant une véritable couverture sociale.

Enfin, Monsieur TOUVEREY a évoqué les conventions passées avec les établissements hospitaliers à l'étranger. Je dirais simplement que les dernières conventions sont intervenues tout récemment au Maroc, au Guatemala et dans les Emirats, et que plusieurs conventions sont encore à l'étude qui seront signées soit en fin d'année, soit au cours de l'année prochaine.

Petite précision pratique qui intéressera toutes les personnes présentes : il n'existe plus d'accueil à Paris. Il est remplacé au 12, rue de La Boétie par des entretiens sur rendez-vous. Il faut donc prendre rendez-vous pour avoir contact avec ce qui était auparavant l'accueil de Paris pour les retraités.

#### 5. SUR LA SITUATION DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER DEPOURVUS DE PROTECTION SOCIALE

Nous avons un premier problème, un problème d'évaluation, de statistiques. Et à ce titre, nous avons entendu Madame Odile SOUPISON, Sous-Directrice des conventions, qui s'efforce de faire une évaluation pays par pays et d'essayer de déterminer, en dehors de l'Europe, un décompte de tous les Français de l'étranger qui ne sont pas pris en compte par les CCPAS et qui sont donc exclus.

La commission a émis une suggestion, que je vous livre : les personnes qui ne sont pas couvertes pourraient être identifiées lors de leur immatriculation. On pourrait prévoir une case pour indiquer si elles ont ou non ou une couverture sociale et une adhésion à la CFE. C'est une suggestion ; je pense qu'elle fera son chemin parce qu'elle sera extrêmement pratique.

#### 6. LE PROBLEME DES IMPAYES DE RETRAITE DES FRANÇAIS A L'ETRANGER

C'est une de nos préoccupations depuis de très nombreuses années, et nous avons reçu avec plaisir Monsieur Ramon FERNANDEZ, Sous-Directeur à la direction chargée de la dette, du développement des marchés émergents, accompagné de Monsieur Alain FAUCHIER.

Il est certain que ces personnalités sont tout à fait conscientes du problème ; elles en ont déjà discuté avec la mission qui s'est déplacée à Bercy, dont faisaient partie le Sénateur CANTEGRIT, le Président Guy SAVERY et Madame ben GUIGA.

Madame SOUPISON, à ce propos, nous a confirmé l'existence de convention de Sécurité sociale, qui devrait être le cadre juridique dans lequel devrait se régler ce problème des impayés. L'estimation actuelle porte sur 6 000 à 9 000 personnes qui ne seraient pas payées, et sur 14 M d'euros d'arriérés de retraites impayées à l'étranger.

Notamment, il nous a été signalé, et je crois que c'est vraiment important, qu'au Congo, 4 500 personnes sont concernées et que la justice congolaise au plus haut niveau a reconnu le bien-fondé de la réclamation de nos compatriotes. Je crois que c'est très important, et nous faisons confiance aux autorités ainsi qu'à toutes les personnes que nous avons pu contacter et que la commission continuera à contacter pour que le maximum soit fait afin que les retraités soient identifiés et touchent effectivement ce à quoi ils ont droit.

## 7. MOYENS ENGAGÉS PAR LA FRANCE DANS LA LUTTE CONTRE LE SIDA

Enfin, la dernière et la plus grande préoccupation sur le plan de l'inquiétude de la commission, c'est la lutte contre le sida. Nous avons reçu, et nous nous en félicitons, des contributions de très haute qualité que citait tout à l'heure Monsieur le Président : celles de notre ami ZIPFEL, du père JOINET et du Sénateur GUERRY.

Tout à l'heure, le père JOINET, qui a affiché les drapeaux qui sont derrière nous, fera une petite présentation de la façon dont il travaille ; j'en demande donc à l'avance l'autorisation au Président.

Ceci dit, à mon tour, je souhaiterais, Monsieur le Président, que vous redonniez la parole au Président Guy SAVERY pour faire le point d'étape — ce n'est pas un véritable rapport mais c'est un point d'étape — des travaux des six sous-commissions, compte tenu de l'importance que je signalais des contributions apportées sur chacun des six thèmes retenus.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Michel DUCAUD et donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

### **Monsieur Guy SAVERY**

Nous avons donc hier abordé tous les thèmes qui ont été choisis, et que je vais énumérer très rapidement parce que, en fin de compte, c'est une reprise ; mais c'est surtout pour expliquer ce que nous avons fait et souhaité.

1. En ce qui concerne le thème des *handicapés*, j'en parlerai dans ma conclusion, mais nous avons tous été très étonnés, et cela a été dit dans le rapport, que cette loi n'ait fait l'objet d'aucune attention particulière pour les Français de l'étranger.

Concernant la création d'une circonscription des Français de l'étranger, Madame MORALES a proposé que nous puissions peut-être intégrer cette particularité dite sociale, de telle façon que, dans ces circonscriptions, nous puissions avoir non pas un guichet unique mais une représentation officielle concernant les problèmes des handicapés. C'est bien sûr une proposition qui sera faite, et qui je l'espère pourra être jointe aux décisions qui seront prises dans le cadre de la décentralisation.

2. En ce qui concerne les *enfants en détresse*, nous avons eu des rapports intéressants qui ont été faits par Madame LE BIHAN. Nous nous sommes aperçus qu'en fin de compte, il y avait encore peu de cas connus, qui ne pourront être identifiés que grâce soit à des informations obtenues sur le terrain, soit à des enquêtes menées par les associations, également par les Conseillers élus. C'est donc un problème que l'on peut qualifier de nouveau, mais qui est malheureusement existant ; nous serons donc bien sûr à même de pouvoir faire des propositions dans quelque temps.

3. En ce qui concerne le *chômage*, un travail remarquable a été fait par Mireille RAUNET — qui j'espère restera longtemps parmi nous, parce que j'ai entendu qu'elle nous quitterait peut-être — sur l'assurance chômage, accompagnée de Jean-Pierre CAPELLI.

Nous avons étudié avec les responsables toutes les distorsions qui existent entre un Français qui réside à l'étranger et un Français qui réside en France, et nous nous sommes aperçus qu'il restait quand même beaucoup à faire, malgré les progrès qui ont été faits depuis quelque temps — et le Sénateur CANTEGRIT avait d'ailleurs apporté des précisions pour dire qu'il y a eu quelques avancées.

Mais nous sommes encore loin d'une bonne situation, puisqu'il est quand même anormal qu'un Français de l'étranger qui paie la même cotisation qu'un salarié français ne puisse pas bénéficier des mêmes prestations et également des mêmes délais : vous comprenez donc très bien que cette situation n'est pas tolérable.

4. En ce qui concerne les *exclus*, vous savez très bien que c'est un point très important pour l'ensemble de notre communauté et qu'il est difficile à l'heure actuelle de faire mieux que ce que nous avons. C'est-à-dire que les seuls progrès qui ont été réalisés, c'est par la création de la troisième catégorie aidée, proposition qui a d'ailleurs été faite à une certaine époque par notre Assemblée, ex-Conseil supérieur des Français de l'étranger, et que cette mesure n'a pas apporté ce que les autorités publiques souhaitaient, le réconfort d'un très grand nombre de personnes dans le besoin.

Les chiffres sont à la limite presque dérisoires, bien qu'il y ait quand même plus de 6000 personnes qui bénéficient maintenant de la protection sociale. Mais il y a un double problème : il reste encore des personnes exclues ; et il existe également des impossibilités pour certains qui ont pu adhérer à la troisième catégorie aidée et qui n'ont même plus les moyens de payer cette cotisation diminuée de 33 % parce que, dans certains pays, elle reste trop élevée.

Notre discussion s'est donc basée aussi au sein de notre commission, à savoir que la Caisse des Français de l'étranger n'était pas là pour venir en aide systématiquement aux Français démunis puisque c'est une caisse qui, par la loi, est une caisse volontaire : toute personne qui adhère à la Caisse des Français de l'étranger doit donc automatiquement payer une cotisation, si faible soit-elle.

Mais en ce qui concerne la prise en charge des personnes démunies qui n'ont pas ces moyens, il est évident que nous avons fait un parallèle avec ce qui existe en France, la CMU ; mais cette CMU n'a jamais été prévue pour les Français de l'étranger. Vous voyez que subsistent donc encore beaucoup d'interrogations.

5. Concernant le *sida*, je voudrais seulement le mentionner par ce que cela sera dit tout à l'heure par le père JOINNET qui a une action discrète mais extrêmement efficace sur le terrain. Il fera une démonstration rapide. Je sais très bien qu'elle est déjà passée, mais nous avons la chance aujourd'hui d'avoir la télévision, et ce petit passage du père JOINNET sur notre estrade sera disons assez édifiant pour que cela puisse être transmis par les médias, si modestes soient-ils.

Et je voudrais également citer le travail remarquable qui a été fait par le Docteur Bernard ZIPFEL sur le Cameroun, qui est une zone pilote, un pays pilote en ce qui concerne la lutte contre le sida.

Et nous espérons, par les contributions que nous apporterons dans le rapport final, que ce soit un modèle également pour les autres pays, d'une part, et pour ce qui intéresse les Français de l'étranger, puisque c'est surtout notre vocation, le problème des viols a bien sûr été évoqué.

Monsieur le Directeur est au courant que malheureusement, cela existe dans tous ces pays d'Afrique, en particulier quand les émeutes, les manifestations mettent en évidence ce genre de méfaits. Nous avons bien compris que la France faisait énormément dans le cadre de la lutte contre le sida, mais en ce qui concerne particulièrement l'intérêt des Français de l'étranger dans l'immédiat, nous souhaitons tout simplement que les consulats soient dotés — excusez-moi l'expression anglaise — d'un kit pour pouvoir venir soigner dans les quatre heures qui suivent un viol et mettre à disposition des médicaments. L'étude qui a été faite par Bernard ZIPFEL a permis de s'apercevoir que c'était une somme tellement modique, et cela pourrait, dans des cas dramatiques, être quand même très apprécié par les intéressés. Et nous sommes persuadés que la proposition qui sera faite, compte tenu du coût vraiment minime, sera certainement acceptée.

6. Je voulais ensuite parler des *retraites impayées* et j'en aurai terminé avec ces points. Nous avons eu en effet la chance, non seulement grâce à l'intervention de notre mission, mais aussi lors de l'intervention du Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT dans cette salle en présence du Ministre de l'Economie de l'époque, Monsieur SARKOZY, que trois réunions aient lieu, la dernière au mois de juillet, pour justement s'intéresser non seulement au problème fiscal — mais ce n'est pas l'objet de notre commission — mais également aux retraites impayées.

Je rappelle d'abord que le problème des retraites impayées a été soulevé à l'initiative du Sénateur Paulette BRISEPIERRE qui, depuis des années, s'est battue pour obtenir satisfaction. Et c'est dernièrement que nous avons pu avoir ces contacts avec Bercy, grâce au Ministre des Finances de l'époque ; ces contacts sont extrêmement chaleureux.

Nous sommes sept, que je vais citer : Madame BRISEPIERRE, le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT, Denis del PICCHIA, Madame CERISIER-ben GUIGA, Madame CHARVERIAT, Monsieur LARTILLEUX, qui avait été à l'époque momentanément remplacé par Pierre GIRAULT, et moi-même.

C'est tout simplement pour dire que l'Assemblée des Français est présente et que nous ne pouvons que nous féliciter des rapports que nous avons avec tous les ministères intéressés, que ce soit le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Santé et Bercy. Les moyens qui sont mis actuellement en place semblent donner déjà quelques résultats, et l'affaire est suivie de très près par les hauts fonctionnaires qui ont été chargés de cette mission.

Je voudrais simplement terminer par une petite conclusion, Monsieur le Président, pour dire que notre commission, en modifiant sa méthode de travail, s'est donné pour objectif de ne plus se limiter à la rédaction de voeux pieux et à attendre les réponses malheureusement trop souvent décevantes en provenance du ministère des Affaires étrangères ou d'autres ministères ou organismes officiels.

Ceci n'est pas dû évidemment à leur incompétence, mais au fait qu'ils ne peuvent qu'appliquer les textes de lois et qu'ils n'ont aucun pouvoir décisionnel. Monsieur le Directeur, vous ne pouvez nous dire que ce que vous pouvez \*vous expliquer, en principe ; mais nous en sommes conscients.

Nous avons également constaté que notre Assemblée, dite consultative, ne remplissait pas tout à fait son rôle ; parce que d'ailleurs, on peut même se demander à la limite ce que signifie le terme consultatif. Aussi, toutes les mesures qui ont été obtenues depuis des années en faveur de nos compatriotes ont été dues à la conjonction d'une volonté politique, quand elle existait, et à la vigilance de nos Sénateurs qui, par leurs amendements, ont ainsi fait entendre la voix de nos compatriotes à l'étranger.

Nous souhaitons maintenant que notre Assemblée soit une force de proposition et non plus une caisse de résonance. Les choses sont en train de changer ; il suffit de se référer aux travaux de la commission de la Décentralisation — nous avons eu auparavant la commission de la Réforme du droit de l'Assemblée des Français de l'étranger. Nous espérons en effet présenter des rapports élaborés, qui n'auront certes pas l'ampleur de ceux commandés de temps à autre par le Premier Ministre à nos Sénateurs (exemple : le rapport de Monique ben GUIGA sur l'exclusion de la protection sociale, le rapport d'André FERRAND sur l'enseignement), mais nous sommes en mesure de prouver que des améliorations conséquentes peuvent être avancées raisonnablement.

Nous avons malheureusement et souvent constaté, lors de l'élaboration de certaines lois, que les Français de l'étranger n'étaient pas oubliés, mais inexistantes :

Exemple, la dernière loi du 11 février 2005 — cela a été dit tout à l'heure, mais je le rappelle — concernant les handicapés ne cite à aucun moment nos compatriotes de l'étranger ; toutes les dispositions prises ne concernent que les handicapés vivant sur le territoire français.

Autre exemple : comment peut-on défendre nos compatriotes au sein des organismes paritaires du GARP/Assédic, voire même les faire entendre ? Nous n'y avons aucune représentation. Et comme vous le savez, ce n'est pas l'État qui intervient, mais les organismes paritaires.

Dernier exemple : où sont les Français de l'étranger dans la loi relative à la Couverture maladie universelle ? Qui, d'ailleurs, pourrait nous expliquer que l'universalité ne se limite qu'à l'Hexagone ?

Il y a donc lieu de sensibiliser les politiques et les Ministres intéressés qui, par nos rapports, pourront mieux appréhender les projets de loi et ne plus être obligés, par des raccords législatifs, de nous intégrer tardivement dans les textes proposés au Parlement.

A nous de prouver enfin qu'à notre échelon, nous pouvons jouer notre véritable rôle de représentants de nos compatriotes établis à l'étranger, honorant ainsi l'efficacité et le prestige de notre Assemblée.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Monsieur Guy SAVERY et donne la parole au père Bernard JOINET.*

### **Père Bernard JOINET, membre désigné**

Merci, Monsieur le Président. Merci, Chers Collègues. Merci à la commission des Affaires sociales de m'avoir conseillé de la présenter à tout le monde.

Ce que nous avons conclu, c'est que nous avons tous du mal à parler de sexualité, en particulier les enseignants. Pourquoi ? Quand il y a une relation pénétrative, il y a cinq éléments : le plaisir ou pas, l'affection ou pas, un enfant en route ou pas, un avantage monétaire ou pas, et puis il y a la mort. Et nous sommes mal qualifiés pour parler du plaisir et de la mort à des enfants, c'est aussi simple que cela.

J'ai trouvé une petite chose au cours d'un rêve, et je vais vous le présenter.

*(Diapositive)* Voilà : le sida, c'est une inondation ; l'eau monte, monte, monte, monte, et beaucoup de personnes se noient. Les autres qui sont sur leur arbre ou sur leur toit désespèrent : Nous allons être pris par les inondations et mourir. Ils ont oublié une chose : on échappe à une inondation en bateau. Alors, pour échapper à l'inondation du sida, il y a deux grandes embarcations sur lesquelles on peut vivre longtemps : la première, c'est l'abstinence ; et la deuxième, la fidélité. Mais il y a une troisième embarcation qui est un petit canot de sauvetage en caoutchouc gonflable... *(rires et applaudissements)* sur lequel on descend en cas de danger ; et dès que le jeu est fini, on remonte sur son grand bateau où l'on vit habituellement.

Le jeu est fait. Il y a des silhouettes comme cela ; je les distribue à l'assistance, et je leur dis : maintenant, tu vas inventer un personnage et, d'après sa vie sociale et sexuelle, tu vas le mettre dans le bateau qui convient. Jimmy, un petit enfant de 7e, de première année scolaire, sur quel bateau est-il à votre avis ? Abstinence, fidélité ou bien latex ? On le met donc là.

Jane et William, je les connais bien : ils sont mariés depuis six mois, elle est enceinte depuis trois mois. A votre avis, sur quel bateau sont-ils ?

### **De la salle**

Fidélité !

### Père Bernard JOINET

Fidélité. Un ivrogne, où est-il ? Sur un bateau ou dans l'eau ? Il est dans l'eau. Il y a maintenant cette demoiselle que j'appelle "négociante en sexualité"... (*rires*) parce qu'elle négocie chaque fois : où est-elle ? Le canot. Et ce vieux monsieur-là : il a trois femmes ; ça va ? A mon avis, il est sur fidélité... (*désapprobation dans la salle.*)

Alors, où le met-on ? Eh bien moi, je vais vous donner une interprétation : il est dans l'eau à cause de la troisième femme qui a 16 ans et qui est drôlement active (*réactions*).

Je vais terminer la moitié là-dessus. On a parlé du plaisir ; lui, il fait la vie tous les soirs, mais il est très prudent : sur quel bateau est-il ?

Elle, la même chose, c'est une battante : elle fait la noce tous les soirs avec des partenaires différents le lundi, le mardi et le mercredi : où est-elle ?

Cela paraît tout simple. Mais allons à la vérité vraie ; les deux là tombent amoureux : où vont-ils ? Fidélité. Mais ils ont oublié une chose : c'est qu'ils ne se protégeaient pas à chaque fois ; ils ont donc pris des risques. Ils croient être sur le bateau fidélité, mais en fait, où sont-ils ? Ils sont dans l'eau.

Je dois dire que c'est un jeu qui a l'air rigolo ; mais les gens s'identifient. Pour tous ceux qui ont pris des risques et qui se croyaient dans fidélité, et qui sont dans l'eau, cela fait mal.

Je prends ce monsieur avec cette dame ; ils s'aiment bien, ils ont trois enfants : ils sont sur le bateau fidélité. Lui va en voyage à Abidjan avec un Per Diem extrêmement confortable : sur quel bateau est-il ? Il est probablement dans l'eau, à moins qu'il aille sur le bateau : cela dépend de lui. Dans l'eau ou bien... ?

### De la salle

Dans l'eau.

### Père Bernard JOINET

Vous voyez, tous ceux qui voyagent se disent : qu'est-ce qu'il va...

On distribue les fiches ; les personnes les mettent dedans elles-mêmes : elles apprennent donc à parler du sida, elles n'ont pas peur de parler de la mort et du plaisir : elles les mettent dans l'eau et ainsi de suite. C'est un jeu qui me semble donc important.

Mais il faut quand même dire que, concernant ces deux-là, elle, à 8 h du matin, va au boulot : sur quel bateau est-elle ? Quand elle est au travail, au bureau, où est-elle ? Elle est sur le bateau abstinence. Et lui ? La même chose. Et tous les soirs, ils reviennent sur le bateau fidélité. Et tous les matins, bateau abstinence.

L'abstinence, on n'arrive pas à en parler, alors que nous passons tous sur le bateau abstinence entre 22 heures et 23 heures 45 minutes par jour : alors, je ne vois pas pourquoi on n'en parlerait pas ! (*Rires et applaudissements*).

Une précision technique : dans ces fameux sacs, vous avez tout le matériel ; je vous distribuerai des dépliants. Mais vous savez, on peut très bien les faire soi-même et découper dans *Paris-Match* des silhouettes que l'on colle sur un carton, même quand on est en Mongolie extérieure. Merci bien.

(*Applaudissements.*)

J'oubliais : pour parler du sida, les symboles. Tout homme en lui, par devant, un petit peu en bas, a une clé — on se comprend ; tout femme en elle par devant, un peu en bas, a une porte. Si elle laisse ouvrir sa porte par n'importe quelle clé, que va-t-il lui arriver ? Si un homme emploie sa clé comme un passe-partout, que va-t-il lui arriver ? La prévention, c'est très simple : une clé-une porte, une porte-une clé. Merci.

(*Applaudissements.*)

### Monsieur le Président

Merci beaucoup, père JOINET, pour cette excellente démonstration sur un sujet aussi délicat.

*Monsieur le Président s'enquiert des interventions sur les travaux de la commission des Affaires sociales et donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.*

**Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT**

Je serai très bref, Monsieur le Président. Je voudrais dire au père JOINET combien vraiment j'ai apprécié la manière dont il nous a fait cette magnifique démonstration. Mon Père, je vous ai rencontré en Tanzanie : je sais le merveilleux travail que vous faites là-bas et je voudrais dire que nous vous admirons beaucoup.

Merci.

*(Applaudissements.)*

Je serai bref. Je voudrais dire au Président SAVERY et à Monsieur DUCAUD, à Françoise LINDEMANN, à tous les membres de la commission que j'apprécie leur démarche. Parce qu'il est vrai, Monsieur le Président — vous l'avez soulevé —, que nous étions dans un mécanisme qui consistait à présenter des voeux, des motions ; ils prenaient une importance de plus en plus grande : on en était au voeu 25, 26, etc.

Et comme vous l'avez dit avec beaucoup d'à-propos, on avait des réponses de fonctionnaires, qui faisaient leur travail, mais ne répondaient qu'en fonction des textes existants. Or, ce que souhaitait la commission, c'était justement aller au-delà. Dans votre réflexion, vous avez entrepris une démarche différente, et je voudrais vous dire que je l'apprécie tout à fait.

Je voudrais, bien entendu, dire quelques mots sur la Caisse de sécurité sociale des Français de l'étranger. Il y a eu l'audition de Monsieur TOUVEREY, son Directeur, l'audition de Monsieur IZARD qui représente le ministère des Affaires sociales lors des travaux du conseil d'administration de la Caisse.

Cela a été dit, je n'y reviens pas : la Caisse a globalement des comptes qui sont en équilibre, et ceci depuis sa création. Elle fonctionne bien ; le nombre d'adhérents est en augmentation. Tout est-il parfait ? Bien entendu, non. Et le Rapporteur de la commission, citant ce qui a été dit, a eu raison de mentionner qu'un certain nombre de régimes — et nous pensons au régime des non-salariés et au régime des autres catégories — sont entrés dans une dérive déficitaire inquiétante.

Nous savions que ces régimes ne pourraient pas avoir un équilibre parfait, mais la dérive est importante. Et je voudrais féliciter les membres de la commission qui, en dehors de toutes sensibilités quelconques — c'est d'ailleurs comme cela que ça se passe à la Caisse des Français de l'étranger —, ont su proposer des mesures en vue non pas d'arriver à l'équilibre parfait au centime près — nous n'avons pas cette prétention, nous ne l'avons d'ailleurs pas eue pour le régime des pensionnés —, mais de tendre vers une diminution de ces déficits, qui pourraient mettre en cause les équilibres financiers de la Caisse.

Nos ministères de tutelle doivent nous donner une réponse très prochainement : il semble que nous évoluons vers cela et que nous allons évoluer vers une réponse favorable.

Le Président SAVERY tout à l'heure a abordé les conséquences de la loi de modernisation sociale sur la troisième catégorie aidée. Monsieur le Président, c'est vrai, vous avez raison de dire que ce n'était peut-être pas des chiffres qui avaient été annoncés : on nous avait parlé de je ne sais pas combien de milliers qui seraient...

On n'en est quand même à 6 000, et il faut tout de même savoir que 6 000 de nos compatriotes, en troisième catégorie aidée, bénéficient d'abord sur les fonds propres de la Caisse, puisque ce sont les termes de la loi, et puis dans un proche avenir, Monsieur le Directeur, par le Fonds d'action sociale sur une ligne budgétaire particulière du ministère des Affaires étrangères, d'une aide qui permettra à ces 6 000 adhérents et à d'autres, je le pense, de pouvoir bénéficier de cette troisième catégorie aidée.

Nous n'aurons pas tout résolu ; mais nous évoluons, et c'est quand même une très bonne chose qui est en cours. Et vous savez combien le conseil d'administration de la Caisse a collaboré à cette loi de modernisation sociale qui, au départ, je vous l'avoue, nous faisait un peu peur : nous nous demandions où nous allions aller et où allaient aller les équilibres de la Caisse. Et puis, après discussion, après avoir montré notre résolution, après avoir débattu, nous sommes arrivés à un débat extrêmement intéressant.

Je voudrais terminer en vous disant que la Caisse, bien entendu, veut évoluer, se moderniser, et que nous sommes en train de réfléchir et de travailler sur ce que nous appelons le guichet unique. Autrement dit, partant à l'étranger, comme en France métropolitaine, vous avez une assurance de base qui est celle de la Sécurité sociale, c'est-à-dire de la Caisse des Français de l'étranger, mais vous êtes demandeur d'assurances complémentaires. Elles sont très nombreuses : elles peuvent provenir de mutuelles, de caisses complémentaires, de compagnies d'assurances, qu'elles soient d'ailleurs françaises ou étrangères.

Nous sommes en train d'évoluer vers un guichet unique, qui permettrait de jumeler à la fois cette couverture de base de la Sécurité sociale et ces assurances complémentaires, évitant ainsi des démarches compliquées, fastidieuses, et qui peuvent en repousser un certain nombre d'entre vous.

Et là, avec ce guichet unique, nous avons des pourparlers très avancés avec le groupe TAITBOUT en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises et les particuliers ; nous avons des démarches bien avancées avec le groupe NR en ce qui concerne les entreprises françaises qui ont des mandataires à l'étranger ; et nous avons bon espoir de vous fournir dans quelque temps ce guichet unique qui, je le redis, facilitera les démarches.

Enfin, et je termine là-dessus, nous avons abordé très rapidement ce sujet — Monsieur TOUVEREY, notre Directeur, l'a fait : ce sont les conventions de tiers payants qui sont très appréciées par vous tous, c'est-à-dire la signature que nous avons, Caisse des Français de l'étranger, avec des cliniques, des hôpitaux à l'étranger, et qui évitent à nos compatriotes adhérents de la Caisse de faire l'avance des fonds.

Eh bien, il faut que vous sachiez que nous avons maintenant plus d'une trentaine de conventions signées, principalement bien entendu dans les pays où nos compatriotes sont nombreux adhérents de la Caisse ; mais nous évoluons.

Je voudrais que vous sachiez quand même que ces conventions de tiers payants sont extrêmement coûteuses pour la Caisse : cela entraîne des missions du Directeur, de la Directrice adjointe, d'un médecin inspecteur de la Sécurité sociale. Je sais que vous êtes très demandeurs, je comprends votre demande et souvent votre impatience, mais la Caisse n'a malheureusement pas les moyens de signer des conventions de tiers payant partout à quelques endroits dans le monde où nous n'avons que quelques hospitalisations.

Nous progressons, et sachez que je suis en tout cas très ouvert, comme toute la direction de la Caisse, à ces demandes que vous pouvez faire : elles seront étudiées avec la plus grande attention.

Merci.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT et clôt les travaux de la commission des affaires sociales. Étant donné un léger retard pris dans l'émission des rapports, Monsieur le Président accorde une pause de 5 minutes.*

*La séance est suspendue pendant 5 minutes.*

## **VII. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ENSEIGNEMENT**

*Monsieur le Président annonce la reprise des travaux et donne la parole à Monsieur John MAC COLL, Président de la commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement.*

### **Monsieur John MAC COLL, Président de la commission des Affaires culturelles et de l'enseignement**

Monsieur le Directeur, Chers Collègues, Chers Amis,

Quelques mots de remerciement d'abord : au secrétariat général, à toute l'équipe, et en particulier à l'administrateur de notre commission, Monsieur FRAGOSO, pour son efficacité et sa disponibilité. Aux membres aussi de la commission pour leur assiduité et leur participation active à nos travaux. Et bien sûr à notre Rapporteur en particulier pour sa lourde tâche ; je mentionne ici bien sûr les contraintes de temps qui sont terriblement handicapantes.

Les sujets importants concernant notre commission ne manquent pas :

- l'enseignement Français à l'étranger, bien sûr, dans le cadre du plan d'orientation stratégique de l'Agence pour l'enseignement Français à l'étranger ;
- la loi de programmation sur l'avenir de l'école, dite loi FILLON ;
- l'importance des bourses ;
- l'action culturelle extérieure de la France ;
- l'audiovisuel : l'importance de l'image de la France à l'étranger et le projet de réalisation de la chaîne française d'informations internationales.

Les présentations des personnalités de qualité que nous avons auditionnées ont été remarquables, et notre commission a certainement apprécié leur volonté de dialogue et d'échange.

Nous avons voulu que notre commission, ces dernières années, soit proactive dans la réflexion qu'elle mène, dans ses propositions au Gouvernement, en dialoguant de façon constructive, en travaillant en toute confiance et en toute intelligence avec les praticiens, les responsables de l'administration, et bien sûr avec les membres du Gouvernement.

Nos propositions semblent obtenir des résultats ; et là, j'inclus bien sûr nos Sénateurs, les rapports qu'ils ont dû présenter au Gouvernement : le Sénateur FERRAND ici présent et le Sénateur DUVERNOIS en ce qui concerne l'action culturelle.

C'est un engagement que nous avons ici tous pris ; c'est une passion qui nous anime et nous inspire afin d'encourager le Gouvernement, dans les domaines qui nous concernent, à trouver les moyens qui doivent être à la hauteur des ambitions de la France à l'étranger. Il en va bien sûr de l'intérêt de nos compatriotes à l'étranger.

Monsieur DOUSTE-BLAZY, et Président de notre Assemblée, parlait, à l'ouverture de cette session plénière, de stratégie d'influence et de l'importance de l'enseignement Français à l'étranger dans cette stratégie ; j'espère que les travaux de notre commission, menés avec la confiance de vous tous, pourront permettre à l'Assemblée des Français de l'étranger d'occuper toute sa place dans cette stratégie.

J'ai mentionné, lors de la dernière session plénière en mars dernier, que nous avons le sentiment de commencer à être entendus. Je dirais cette fois-ci que des progrès ont été réalisés ; mais nous restons néanmoins déterminés et vigilants dans la poursuite de nos objectifs au service de nos compatriotes à l'étranger. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude CHAPAT, Rapporteur de la commission des Affaires culturelles et de l'enseignement.*

### **Monsieur Claude CHAPAT, Rapporteur de la commission des Affaires culturelles et de l'enseignement**

Merci, Monsieur le Président de la commission, pour ce petit mot de remerciements. Effectivement, il n'est pas toujours très facile de pouvoir organiser une commission aussi volumineuse en aussi peu de temps ; aussi, je vous prierais d'avoir la plus grande indulgence s'il reste quelques imperfections dans ce rapport, qui s'est peut-être voulu exhaustif, mais qui a certainement omis quelques points et qui a peut-être laissé aussi quelques incorrections.

Le déroulement de nos travaux s'est articulé selon deux directions, comme d'habitude, avec

- une partie plus particulièrement consacrée à l'enseignement Français à l'étranger et à l'action culturelle de la France ; et
- une partie qui s'est consacrée plus particulièrement à l'audiovisuel extérieur.

### **1. AUDITION DE MADAME MARYSE BOSSIERE**

1. Nous avons auditionné un certain nombre de fonctionnaires, notamment tout d'abord Madame Maryse BOSSIERE, Directrice de l'Agence de l'enseignement Français à l'étranger, qui nous a présenté une vue d'ensemble des différents sujets qui concernent l'AEFE :

- La loi de programmation sur l'avenir de l'école (loi FILLON) : un volet y est consacré en ce qui concerne l'enseignement français à l'étranger ; un décret d'application est en attente. Une expertise est en cours en ce qui concerne les langues vivantes, avec la direction des enseignements scolaires du ministère de l'Éducation nationale, que nous avons également reçu. Il s'agit avant tout d'adapter les orientations nationales et de les mettre en adéquation avec notre réseau ; certaines clauses en effet ne peuvent pas s'appliquer à l'étranger.

- En ce qui concerne les effectifs, on a constaté un certain tassement dû à des phénomènes différents : par exemple, le déconventionnement aux États-Unis de certains établissements, la perte de 4 000 élèves en Côte d'Ivoire, la crise en Haïti (- 20 %) ; cependant, l'effectif général est toutefois encore en augmentation.

- Sur le plan des personnels, des demandes de créations de postes ont pu être enregistrées, et les plafonds d'emploi ont été cassés, de sorte qu'ont pu être dégagés 20 postes de résidents à coût total pour les établissements.

- Le plan d'orientation stratégique de l'Agence, qui est déjà commencé depuis deux ans, fait mention des diplômés à double délivrance, menés en coopération avec le ministère de l'Éducation nationale. On assiste actuellement à la mise en place d'un bac franco-portugais, franco-polonais ; des contacts sont pris également avec l'Espagne, la Grande-Bretagne et l'Irlande et on s'achemine vers une simplification de l'Abibac franco-allemand.

Aux États-Unis également, voit le jour la création d'un bac français à option américaine ; à ce propos, on nous a précisé que ces innovations ne supprimaient en aucun cas la possibilité de passer le bac franco-français, d'ailleurs le bac français.

Le développement de la dimension européenne est également à l'ordre du jour, avec la : mise en place de sections internationales à Bruxelles par exemple, avec une section franco-anglaise qui devra conduire les élèves de la classe de maternelle jusqu'au bac ; en Extrême-Orient, des sections bilingues et trilingues à Hong Kong, à Pékin.

Cet enseignement de disciplines non linguistiques dans une langue partenaire permet de renforcer l'ouverture sur les pays d'accueil.



- En ce qui concerne l'*orientation des élèves*, le service pédagogique de Paris a été renforcé dans le sens d'une plus grande efficacité dans ce domaine.

- En ce qui concerne les *bourses d'excellence*, on a pu passer de 100 à 200 élèves boursiers à coût constant, par une petite manipulation, disons une manière différente de faire les calculs : d'abord un taux normal pour les familles peu fortunées, et un taux à 50 % pour les autres familles, donc deux taux différents.

Autre chose : les bourses d'excellence décalées : un étudiant qui se trouve par exemple dans une filière intégrée localement se voit allouer une bourse à taux 0 pendant les deux premières années de sa scolarité, ce qui lui permet de bénéficier des prérogatives d'un élève boursier ; et il percevra cette bourse à l'entrée en troisième année, en année de licence.

- Pour ce qui est des programmes européens, c'est-à-dire Leonardo et Socrates, l'Agence a développé sa coopération notamment avec son homologue allemande, en vue d'une certification commune pour un Abibac international.

- En ce qui concerne les *bourses*, je ne m'attarderai pas ici sur ce sujet puisque nous avons eu l'audition de Monsieur MASSIN, sur laquelle je reviendrai plus tard. Madame BOSSIERE a tenu à nous indiquer cependant que le budget des bourses s'élevait à 41 M d'euros et qu'elle propose une augmentation de l'enveloppe pour 2006.

- Une enquête qui a été menée poste par poste sur les causes de la non-scolarisation d'élèves français dans notre réseau a permis de constater que la raison purement financière n'était pas la cause unique ; nous y reviendrons plus tard aussi.

Les *perspectives budgétaires pour 2006* : l'Agence s'appête à opérer un prélèvement sur son fonds de roulement ; celui-ci s'élève actuellement à 38 M d'euros. Des investissements importants sont en cours : par exemple, la construction d'un lycée français à Munich qui coûtera 20 M d'euros.

Madame BOSSIERE s'est montrée toutefois un peu déçue par le non-transfert du titre 5 du ministère des Affaires étrangères dans son budget qui lui aurait permis d'obtenir la compétence immobilière. Mais les contraintes budgétaires de l'État pour 2006 ne permettront d'obtenir ce transfert que de façon progressive.

**En conclusion**, elle nous a dit que le réseau était solide, pourvu d'une forte vitalité, se développait bien mais souffrait de la volatilité de ses effectifs en raison d'une situation internationale instable. La solution à ces contraintes passe par un effort d'adaptation.

## 2. AUDITION DE MONSIEUR MICHEL LUMMAUX

Monsieur Michel Lummaux, Directeur de la coopération culturelle et du français, est venu également à nos travaux. Le réseau culturel (c'est-à-dire les instituts, les centres culturels, les alliances françaises) est en évolution : il doit s'adapter à un monde qui change.

- Sur l'espace de l'Europe des 15, c'est-à-dire l'ancienne Europe avant l'arrivée des 10 nouveaux membres, un effort a été entrepris pour :

- . renforcer l'influence de la France ;
- . promouvoir l'attractivité de l'Université française ;
- . promouvoir les idées françaises et la vue de la France ;
- . développer l'industrie culturelle (livres, films, disques).

L'évolution de ce réseau passe par l'ouverture et la création, mais aussi par la fermeture de centres culturels.

Des alliances françaises ont pu être créées en Chine par exemple, nous y reviendrons ensuite. Il y a des colocalisations franco-allemandes, en Europe à Glasgow par exemple, ou à Turin, à Moscou, à Valparaiso, dix en tout.

En novembre aura lieu une réunion franco-allemande afin de faire un bilan d'étape.

Une réforme de fond est à l'étude visant à la *création d'une agence culturelle* qui regrouperait les arts visuels, l'écrit, la scène et serait confiée à une personnalité dont le nom ne nous est pas encore connu.

Les Conseillers ont pu leur poser quelques questions, dont je vous livre les réponses :

- En ce qui concerne le déconventionnement, les résultats de la politique de déconventionnement massif aux États-Unis sont dus à des liens très lâches qui rattachaient ces établissements à notre réseau. Deux personnes à l'Agence s'attacheront plus particulièrement à ce dossier pour resserrer le lien avec ces établissements en vue d'un éventuel reconventionnement. Il en va de même de l'école d'Alexandrie où des contacts ont été pris avec la Mission laïque.

- Les bourses d'excellence : il a été regretté par exemple qu'elles n'aient été attribuées qu'à des étudiants de classes préparatoires, et que les élèves d'université n'y avaient pas eu accès ; l'Agence semblait méconnaître ce problème.

- En ce qui concerne les chefs d'établissement, il a été rappelé que leur mission était limitée à 3 ans + 1 + 1 ; seule parfois une adaptation peut être envisagée lorsqu'existe un projet spécifique.

- Le contrat de personnel résident : il est rappelé également qu'il est en principe renouvelé par tacite reconduction, mais que dans certains cas précis, il n'a pas été reconduit. Il a été rappelé que la personne n'était pas titulaire de son poste et qu'elle était liée à l'Agence par un contrat qui peut par définition ne pas être renouvelé lorsque la situation l'impose.

- Les frais de scolarité ne sont toujours pas maîtrisés. L'AEFE s'intéresse à ce sujet mais qui prend sa source parfois dans des causes multiples, notamment des activités annexes coûteuses dans certains établissements qui renchérissent les frais de scolarité.

- La question des locuteurs natifs qui sont utilisés dans certains cas ne doit pas faire craindre la perte de postes d'enseignants titulaires de notre réseau ; et ce recours n'a été enregistré que dans des cas où il fallait faire face à une forte demande.

- La compétence immobilière de l'Agence se heurte à des difficultés administratives ; un décret prévoit à ce stade une liste des établissements concernés. Des mesures d'urgence ont dû être prises dans le cas d'un établissement dont l'état de délabrement inspirait des inquiétudes ; le cas du parking du lycée de Francfort est à l'étude.

- Pour ce qui concerne les bacs binationaux, le bac français n'est pas menacé ; parfois, une mauvaise information a circulé qui a pu faire craindre aux parents et aux élèves de ne plus pouvoir passer ce bac au profit seul des bacs à double délivrance : il conviendra donc d'informer les familles.

Les questions concernant la coopération culturelle et le français ont été les suivantes :

- En ce qui concerne les centres culturels, certains avaient craint de voir une trop grande spécialisation de ces instituts ; toutefois, il nous a été assuré que l'enseignement généraliste restait et que les établissements devaient pouvoir offrir une certaine spécificité en se dotant de ce type d'enseignement.

- Le programme FLAM, qui en est à sa cinquième année : d'aucuns redoutaient que la fin de l'allocation ministérielle au bout des quatre premières années ne mette en danger l'existence des groupes ; il a été d'une part affirmé que la pérennité du programme était assurée, et que même d'autre part l'enveloppe de crédits était renforcée pour 2005. La politique d'attribution des crédits tient compte également des difficultés que peuvent rencontrer ces initiatives à l'issue des quatre années, et généralement, pour une cinquième année, la demande a été acceptée favorablement.

Une idée a été soumise de pratiquer cette formation du français langue maternelle dans des instituts culturels : ceci a été accueilli favorablement, et il a été aussi bien précisé que l'initiative en revenait avant tout aux parents.

- Le personnel des centres et instituts culturels qui ferment peut se trouver dans une situation délicate. Généralement le licenciement s'opère avec le recours d'un avocat et, nous a-t-on dit, la solution la plus favorable a toujours été privilégiée.

- La question des doublons entre instituts et alliances françaises a également intéressé les Conseillers : là où cohabitent les deux institutions, c'est le bon sens qui doit prévaloir : à Lisbonne, à Madrid, à Londres par exemple les deux structures ont pu être maintenues.

### 3. AUDITION DE MESSIEURS LAUNOIT ET ALAIN MARQUER

Ensuite Monsieur LAUNOIT, Président de l'Alliance française, ainsi que Monsieur Alain MARQUER, Directeur des relations internationales de l'Alliance française, sont venus nous parler de cette institution, qui est âgée, puisqu'elle date de 1883. Pour la première fois, elle s'est dotée d'un Président qui n'est pas français, mais de nationalité belge, ce qui tend à montrer que la langue française n'est pas propriété de la France mais qu'elle constitue la culture qu'elle porte, qu'elle est un bien partagé.

L'Alliance française est actuellement présente dans 136 pays. Elle a donc été créée à la fin du XIXe siècle par Ferdinand de Lesseps, et son action était de soutenir et de développer la pratique du français. Il s'agissait à l'origine de se nourrir de la passion des étrangers vis-à-vis de la langue et de la culture françaises pour faire rayonner les idées et les valeurs véhiculées par la langue française.

1074 Alliances sont réparties de par le monde et sont des structures de tailles tout à fait différentes. Actuellement, le développement du réseau se déplace vers l'Est : Moscou, l'Ukraine, la Chine où on a ouvert le premier centre culturel entièrement étranger. De nouvelles Alliances sont en train de s'y créer.

L'ouverture d'une alliance répond à une initiative locale qui s'inscrit dans une unicité de politique culturelle émanant du ministère des Affaires étrangères. Ensuite, un dossier est examiné par son conseil d'administration qui juge de son adéquation avec les critères de qualité et de fonctionnement établis. Une convention est ensuite passée avec le ministère des Affaires étrangères, et certaines alliances peuvent bénéficier le cas échéant d'un Directeur détaché.

L'essentiel des revenus de l'Alliance provient des revenus de l'enseignement du français ; son taux d'autofinancement moyen s'élève à 75 %. Ses résultats sont remarquables puisqu'en 2004, 420 000 étudiants y ont été accueillis, c'est-à-dire une progression de 5 à 10 % avec un coût très limité pour la France.

Au cœur de son réseau, l'Alliance française de Paris a pour mission de préserver les fondamentaux du mouvement, tout en laissant une relative autonomie de manœuvre aux alliances réparties sur l'ensemble du globe.

Le public est essentiellement constitué d'adultes de 20 à 30 ans, mais un fait nouveau est à constater : une population plus jeune, un rajeunissement des apprenants a pu être remarqué qui concerne des classes d'âge d'enfants, de préadolescents et d'adolescents.

Enfin, l'Alliance française entretient un partenariat privilégié avec TV 5. La stratégie de l'Alliance est de préserver le français comme langue universelle ; il nous a été rappelé que la langue française était pratiquée sur tous les continents du monde, contrairement par exemple à l'espagnol qui est ignoré en Asie.

260 postes d'expatriés du ministère des Affaires étrangères ont été transférés vers l'Alliance, et en ce moment une étude est menée à l'initiative du Ministère, afin de voir comment mettre en adéquation ces deux structures.

Les élus ont été impressionnés par cette institution qui, malgré son grand âge, a su garder toute sa vitalité au travers des vicissitudes géopolitiques, économiques et institutionnelles des 122 dernières années, et ce sans renier ses principes d'origine : on nous a expliqué que les statuts de l'Alliance n'avaient pas changé depuis.

Les conseils d'administration des Alliances sont constitués de personnalités locales ; mais les élus ont regretté que la part réservée aux Conseillers de l'AFE était tout à fait marginale.

L'effet rajeunissement de sa population d'apprenants a également intéressé les Conseillers, qui affirment la nécessité de faire apprendre les langues étrangères le plus tôt possible. C'est un phénomène que l'on remarque également dans d'autres institutions comparables comme le Goethe Institut et le British Council et qui serait lié à la désaffection de la langue française dans les systèmes scolaires locaux ; on nous a signalé également que l'influence des grands-parents de langue française, d'origine française n'était pas négligeable.

Enfin, aucune alliance française n'existe sur le sol allemand, et ceci pour des causes historiques, qui ne sont pas irréversibles nous a-t-on dit : des études sont effectuées dans le sens d'une implantation d'alliances dans ce pays.

#### 4. AUDITION DE MONSIEUR JEAN-LUC MASSIN

Dans son intervention, Monsieur Jean-Luc MASSIN, Chef du service des bourses scolaires de l'AEFE nous a donné beaucoup de chiffres ; je ne sais pas si je peux tous vous les lire (*refus de la salle*), cela risquerait d'être très fastidieux : je vais vous en laisser la lecture.

Une erreur s'est cependant glissée et je vous la donne : à savoir que nous n'avons pas 18 043 demandes de bourse accordées pour 2004 ; cela concerne seulement le rythme nord. Le rythme sud s'élève à 1 457 bourses. Je n'insiste pas sur ces chiffres.

Toutefois, il est à signaler que Monsieur MASSIN nous a dit que certains indicateurs qui jusqu'à présent étaient au vert sont passés à l'orange et risquent de devenir très écarlates.

Concernant les indicateurs budgétaires, il y a la dépréciation relative de l'euro par rapport au dollar : l'euro n'est plus au même niveau qu'il était il y a un an puisqu'il est passé de 0,82 à 0,76 euros. L'an passé, un excédent, grâce à cet effet positif, avait permis de constituer une cagnotte de 1,5 M d'euros, qui sera réaffectée cette année justement pour compenser l'effet négatif.

Ensuite, la dotation 2006 n'est pas connue, ce qui renforce le caractère inconfortable de la situation.

Un autre indicateur est l'augmentation des tarifs :

- . 84 établissements les ont augmentés de plus de 10 %,
- . 84 établissements entre 4 et 10 %,
- . 82 restent inchangés et
- . 100 entre 1 et 4 %.

En moyenne, les tarifs s'élèvent

- . à 2 758 euros
  - . contre 2 673 l'an passé,
- c'est-à-dire une augmentation de 3,18 %.

Sur le plan réglementaire, le système s'est trouvé renforcé des décisions prises par le tribunal administratif de Paris à la suite des contentieux qui avaient été déposés l'an passé. Il en ressort que l'accession à une bourse n'est pas un droit : l'AEFE accorde en fonction des crédits qui lui sont alloués ; et on ne peut pas parler de discrimination par rapport aux recours qui émanaient des États-Unis.

Une enquête menée au niveau des postes laisse apparaître que la désaffection ou la non-scolarisation des enfants français dans notre réseau n'est pas due à des causes financières mais :

- . à des causes pratiques comme l'éloignement, le transport, etc. ;
- . à des causes pédagogiques : enseignement local de qualité, comparable à notre réseau, une concurrence avec le privé, l'absence d'enseignement bilingue, ou aussi la non-maîtrise du français ;
- . à des raisons légales : une législation locale obligeant les binationaux à fréquenter un établissement du pays, l'acquisition

tardive de la nationalité française ;

. enfin, à des raisons financières, qui peuvent s'expliquer aussi par la méconnaissance de l'existence des bourses scolaires ; mais, nous a-t-on dit, cet aspect n'a jamais été donné comme premier motif.

Sur le plan de son organisation, 30 nouveaux agents d'excellent niveau ont été formés aux dossiers de bourses. Sur le plan technique, un nouveau logiciel plus performant a été mis en oeuvre.

Quelques questions ou remarques :

- le personnel des consulats n'a pas toujours la formation requise, ce qui a pu conduire au rejet de certaines demandes ;
- on n'a pas tenu compte du fait que certains fonctionnaires habitaient un logement de fonctions, ce qui les a quelque peu lésés, alors que dans un même sens, certaines personnes sont logées à titre gracieux ;
- un point de charge qui concerne les étudiants : on ne tient compte que des études effectuées en France ; c'était le cas notamment d'étudiants qui se trouvent dans des pays francophones comme la Belgique et le Canada ;
- on regrette aussi que, dans le calendrier de la tenue des commissions locales de bourses, il y ait concomitance et impossibilité pour les Conseillers de participer à toutes les commissions ; il nous a été rappelé que nous devons dans ce cas nommer un représentant ;
- la suggestion d'appliquer des tarifs différents se heurte à des réalités légales locales et qui l'interdisent, comme c'est le cas aux États-Unis par exemple ;
- certains Conseillers ont émis quelques réserves quant à la fiabilité de l'enquête ; mais on nous a bien signalé qu'on ne pouvait l'interpréter que comme un indicateur de tendance et non comme une statistique ;
- dans le cas des pays en crise, parfois il a été regretté que les dossiers de bourses ne passent pas automatiquement dans le pays d'accueil voisin généralement : il faut reconstituer un dossier. Toutefois, l'Agence tient compte de ces cas particuliers ;
- les changements qui interviennent dans les situations personnelles sont toujours pris en considération par l'Agence.

#### **Monsieur le Président**

Monsieur le Rapporteur...

#### **Monsieur Claude CHAPAT**

Oui ? Je suis trop long.

#### **Monsieur le Président**

Je crois que, compte tenu de la qualité de votre rapport écrit, du temps qui nous est imparti et des vœux que nous avons à examiner, pourriez-vous être moins exhaustif sur la dernière partie de votre rapport, s'il vous plaît ?

#### **Monsieur Claude CHAPAT**

Bien. Je vais être très rapide entre ce qui concerne — et j'espère qu'il ne m'en tiendra pas rigueur — Monsieur AILLAGON, le Président-Directeur général de TV 5, qui est venu nous présenter sa télévision que vous connaissez tous, qui obtient des résultats en général excellents, et qui a même une audience dans les pays d'Europe et du pourtour méditerranéen supérieure à celle que peuvent avoir les grandes chaînes de télévision.

On tient compte surtout d'une diversité de programmes et d'une adaptation de ces programmes aux populations des régions concernées, des attentes qui sont différentes.

Un volet important est le volet pédagogique, et je tiens quand même à en parler : TV 5 peut représenter un apport considérable pour les personnes qui enseignent le français ; il y a même des dossiers pédagogiques fournis pour les enseignants du français langue étrangère ; et ces indications pédagogiques peuvent même être téléchargées en ligne depuis leur site Internet.

Des remarques des Conseillers : certains ont regretté le sous-titrage de mauvaise qualité ; certains ont suggéré plus de clips musicaux, de parler aussi de la langue française — ne pas faire que cela, mais en parler, etc. Je vous laisse lire ces remarques qui ont été répertoriées.

## **6. EURONEWS**

Euronews a fait aussi l'objet d'une audition, avec son jeune Directeur, qui nous a déclaré que c'était une chaîne qui ne coûtait pas cher et que son rapport qualité/prix était très bon : je vous laisse lire les chiffres. Euronews est une chaîne européenne regroupant la majorité ou presque l'intégralité des pays européens et qui est diffusée dans sept langues différentes.

## 7. AUDITION DE MADAME LE GUEN

Le dernier point de nos travaux a été l'intervention de Madame LE GUEN, Sous-Directrice des établissements et de la vie scolaire du ministère de l'Éducation nationale, qui a souligné la part réservée à l'enseignement français de l'étranger dans la loi d'orientation pour l'avenir de l'école, qui laisse apparaître les points suivants :

- promotion de la mobilité des élèves ;
- meilleure qualité des échanges et des jumelages ;
- les certificats binationaux ;
- l'aide à l'accès à l'enseignement supérieur ;
- l'harmonisation des diplômes ;
- la reconnaissance des parcours des élèves.

Pour ce qui concerne l'homologation des établissements, elle nous a signalé que c'était souvent un très bon exercice pour ces établissements, parce qu'elle leur permettait une sorte d'introspection : ceux-ci pouvaient réfléchir à renouveler leurs pratiques.

Un plan de développement des langues étrangères est actuellement en oeuvre, avec un nouveau décret qui vient de prendre date le 22 août 2005 et qui entre en concordance avec les nouvelles dispositions européennes. Au niveau européen, de nouvelles mesures ont été prises dans l'enseignement des langues, qui s'échelonnent selon trois niveaux (A, B, C) avec des subdivisions (A1, A2, B1, B2, etc.), et qui permettent d'avoir des niveaux comparables dans tous les États européens. Il existait de grandes disparités dans l'enseignement des langues au niveau des États européens : cela permettrait vraisemblablement d'obtenir une plus grande harmonisation de ces niveaux.

On a regretté l'abrogation de l'apprentissage de l'enseignement d'une langue à l'école maternelle, ce qui peut laisser un peu interrogatif, puisque c'est sans doute là que se joue le tout pour l'apprentis sage d'une langue. D'autres priorités ont été inscrites.

Les enseignants du primaire devront avoir dorénavant une certification en langue, puisque l'enseignement des langues est désormais obligatoire à ce niveau. Et une commission académique des langues sera mise en place dans chacune des académies de France, qui veillera à l'application de ces directives.

Je voudrais m'excuser si j'ai été très rapide à la fin : je livre mon rapport à votre sagace lecture. Je vous le répète, il y avait tellement de choses à dire qu'effectivement, on ne peut pas en reparler ici.

Je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

## QUESTIONS-REPONSES

### **Monsieur le Président**

Bien. Nous allons passer aux questions. Quant à moi, je voudrais vous faire une remarque sur une phrase de la page 9 : je pense que la comparaison entre l'espagnol et le français en Asie est assez malvenue, dans la mesure où en Asie, vous avez quand même les Philippines qui parlent espagnol, et où malheureusement, les utilisateurs du français se mesurent malheureusement encore au pied à coulisse.

### **Monsieur Claude CHAPAT**

Nous avons bien sûr fait la remarque au Président de l'Alliance française : il a noté l'exception en ce qui concerne les Philippines.

### **Monsieur Didier LARTILLEUX**

Une simple petite remarque. Je note au début, après l'audition de Monsieur Michel LUMMAUX, qu'on va faire une colocalisation franco-allemande à Turin. Cela me surprend un peu, parce que c'est comme si l'on faisait une colocalisation franco-italienne dans le Bade-Wurtemberg. Turin est quand même la région d'Italie qui est la plus proche, et de loin, de la France : il y a énormément de familles qui y parlent français ; n'oubliez pas que Turin était la capitale du royaume de Savoie, et les échanges sont très forts, plus sur le plan culturel d'ailleurs avec Turin qu'avec d'autres régions. Je me demande donc si c'est une très bonne idée. Même si effectivement, j'ai l'impression que c'est limité aux jeux olympiques de 2006. Mais je pense qu'il faudrait faire cette remarque.

Merci.

**Monsieur Jean LACHAUD, membre élu de la circonscription de Washington**

Je voudrais bien entendu commencer par remercier et féliciter le Rapporteur Claude CHAPAT parce que l'on sait la somme de travail que ce rapport représente.

Je voudrais faire une remarque très brève sur l'option américaine du bac, et non pas le bac franco-américain : il ne s'agit pour le moment que d'un projet qui est à l'étude. Et je voudrais quand même noter qu'il pose des interrogations puisque, comme il est bien précisé qu'il s'agit d'une option supplémentaire, cela va nécessairement entraîner des coûts supplémentaires étant donné qu'aux États-Unis, sauf dans les deux établissements conventionnés, les familles sont les seules à supporter les frais de scolarité et que bien entendu, cette option implique l'embauche en particulier d'enseignants supplémentaires, sans compter d'autres frais éventuellement ; ce n'est pas aussi simple que de créer une option supplémentaire en France, où l'enseignement est gratuit.

Merci.

**Madame Françoise MORECHAND, membre élu de la circonscription de Tokyo**

C'est juste une petite précision : je pense qu'il faudrait réactualiser la liste, parce que Maryse MEIJER est remplacée par Colette OWEN. Si on changeait le nom, ce serait bien, ce sera fait.

Et puis, page 13, en ce qui concerne le sous-titrage — je l'avais d'ailleurs demandé —, au Japon, ce n'est pas insuffisant : c'est inexistant ; et peut-être dans d'autres pays aussi. Je crois donc qu'il serait peut-être bien de rajouter d'abord "inexistant, insuffisant et défectueux". Mais cela me ferait plaisir que "inexistant" y figure aussi pour pouvoir continuer à lutter.

Merci.

**Monsieur Jean-Charles \*PRETE, membre élu de la circonscription de Dakar**

Je tiens déjà à féliciter bien entendu les personnes qui ont travaillé à ce rapport, qui est excellent.

Je veux reprendre un peu le problème des bourses. Je voulais ajouter notamment qu'à Dakar, un nouvel établissement allait être construit dans les années prochaines, et que dès la rentrée, il y a une charge qui pèse énormément sur les familles : c'est le financement à 50 % de ces établissements. Je tiens à dire cela parce que l'on parle quelquefois de l'augmentation de la population boursière qui pèse sur les charges ; mais il y a également le fait de la création de cet établissement.

Je regrette un petit peu : je pense qu'il aurait peut-être été bon d'inverser un peu la tendance ; et, comme ce sont déjà des gens en difficulté, de passer à 30 % de financement pour les familles et 70 % pour l'État.

Je vous remercie.

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Au détour d'une petite page, on note "l'abrogation de l'apprentissage de l'enseignement d'une langue à l'école maternelle". Mais enfin : la plupart de nos écoles maternelles à l'étranger travaillent au moins dans deux, voire trois langues. Est-ce quelque chose qui va être imposé ? Parce que je n'imagine pas cela un seul instant par exemple au Grand-Duché de Luxembourg, où à l'école maternelle, on travaille essentiellement en français, mais aussi un peu en allemand, et aussi en luxembourgeois parce que ceci nous est imposé par la loi.

Je ne comprends donc pas que cette question, qui est essentielle, fasse l'objet simplement d'un petit... — je ne suis pas membre de la commission, puisque je suis membre de la commission des Finances. Je suis consterné par cela, et je voudrais avoir quelques commentaires ; je vous en remercie.

*Monsieur le Président demande à Monsieur John MAC COLL et à Monsieur Claude CHAPAT s'ils ont un commentaire à faire avant de passer à l'adoption du rapport.*

**Monsieur Claude CHAPAT**

Je peux peut-être répondre à Monsieur GIRAULT. Monsieur GIRAULT a été consterné : moi de même. Et j'ai posé aussi la question : je suis effaré que l'on puisse faire marche arrière de cette manière, alors que toutes les études prouvent que c'est justement là que l'apprentissage d'une langue se joue, au moment où se construit le langage dans la langue maternelle.

Il semble que ces mesures soient plus pour la France, mais qu'elles ne concernent pas nos établissements de l'étranger, bien entendu. Mais pour la France, c'est consternant aussi. Alors, on nous a dit que la priorité avait été donnée au primaire et que ce n'était pas irréversible. Cependant, je pense que cela mérite tout à fait que nous manifestions notre indignation.

**Monsieur John MAC COLL**

En tant que Président de la commission, il est bien certain que nous avons souligné l'importance de l'apprentissage des langues vivantes à l'étranger. Nous avons l'intention de reprendre ce point à notre prochaine session plénière.

**Monsieur le Président**

Si vous le voulez bien, nous allons maintenant passer à l'adoption de ce rapport : qui est contre ? Non ? On n'adopte plus les rapports ; très bien. Nous passons donc à l'examen des vœux.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christophe FRASSA.*

**Monsieur Christophe FRASSA, membre élu de la circonscription de Monaco**

Monsieur le Président, c'est juste une précision : un rapport se constitue d'un exposé des motifs et d'un dispositif, qui sont les résolutions, ou les avis, les vœux et les motions. Mais il n'y a pas de vote sur l'exposé des motifs. C'était juste la précision que je voulais apporter

*Monsieur le Président remercie Monsieur Christophe FRASSA de cette précision et invite à passer à l'examen des vœux.*

**EXAMEN DES VŒUX DE LA COMMISSION DES  
AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**Monsieur Claude CHAPAT**

Je vous laisse lire la résolution qui concerne la mise en oeuvre du rapport FERRAND.

**Monsieur \***

Je désire dire un mot dans ce domaine en ce qui concerne l'excellent rapport que notre Sénateur a présenté au Premier Ministre l'année dernière. Nous sommes bien sûr tous attentifs en ce qui concerne la réalisation, la mise en oeuvre de ce rapport. Nous avons voulu cette fois-ci profiter de cette session justement pour accentuer l'importance de la mise en place des recommandations dans ce rapport.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.*

***Résolution n° ENS/R.01/09.05 relative à la mise en oeuvre du rapport FERRAND***

**Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Il n'est peut-être pas indispensable de lire la résolution, mais je serais quand même heureux de la commenter en quelques mots.

Mais auparavant, bien sûr, moi aussi je voudrais profiter de ce micro pour dire à Claude CHAPAT combien j'apprécie le travail important qu'il a fait : on sait ce que cela représente ; et puis aussi donner un coup de chapeau au Président John MAC COLL, qui a su faire en sorte — et je pense que tous les membres de la commission en sont d'accord — que nous travaillions sérieusement, mais dans une ambiance amicale extrêmement conviviale. Merci à tous deux : vous avez fait du bon travail.

*(Applaudissements.)*

Quant à la mise en oeuvre du rapport que j'ai eu l'honneur de remettre l'an dernier au Premier Ministre, et j'en profite d'ailleurs pour remercier chacune et chacun de l'appui qu'il a apporté. Je suis très sensible à l'unanimité ; et nos collègues, nos amis de l'ADFE en particulier, savent combien je suis conscient qu'il est important, pour progresser dans ce domaine, qu'il y ait un consensus, une union, que tout le monde y trouve son compte : les élèves, les parents, mais aussi les enseignants, et également toutes les associations qui sont concernées.

Tout l'enjeu est bien entendu de mettre complètement en oeuvre les recommandations de ce rapport. Depuis que je l'ai remis — en fait, vous le savez, il était terminé en juillet de l'an dernier mais il a été remis en octobre de l'an dernier au Premier Ministre, voici donc un an — je pense qu'il y a eu un certain nombre d'avancées concrètes ; d'ailleurs, le rapport qui vient de nous être

fait rend compte d'un certain nombre d'entre elles. Je ne suis pas en train d'attribuer au rapport le bénéfice de tout ce qui a été fait ; mais on constate objectivement que les choses vont dans un sens que je crois favorable.

Mais tout ce qui a été fait relève avant tout de l'AEFE, du ministère des Affaires étrangères; et du côté de l'Éducation nationale, même si là aussi les choses bougent, s'il y a une plus grande implication, il n'empêche que beaucoup reste à faire. Et sur un plan général, il est clair aussi qu'il nous faut changer de vitesse : il nous faut accélérer, être plus déterminés, profiter de la présence de Madame BOSSIERE encore, parce qu'elle souhaite que nous allions aussi vite que possible, et je crois que nous travaillons dans un bon esprit sur ce plan.

La bonne nouvelle, pour moi — maintenant, on va voir dans quelques mois ce que cela va donner — c'est la décision qu'a annoncée le ministre des Affaires étrangères, lorsqu'il a ouvert notre session lundi, de la nomination d'un chargé de mission, à qui sera justement confiée la tâche d'assurer la mise en oeuvre des recommandations du rapport. C'est surtout sur cela que je voudrais vous apporter quelques précisions, parce que l'on vient de m'adresser le texte de la lettre de mission qui a été cosignée par les deux Ministres. Je dois dire, pour être très vrai, complet, que l'exemplaire qu'on m'a envoyé n'est pas encore signé par Monsieur DE ROBIEN ; et c'est là tout l'enjeu, vous l'avez bien compris.

Je vais quand même, en deux minutes, peut-être vous la lire, parce que je crois qu'il est intéressant que vous sachiez de quoi exactement il retourne. C'est une lettre à en-tête des deux ministères que vous savez. Elle est adressée à Monsieur François PERRET, Doyen de l'inspection générale au ministère de l'Éducation nationale ; vous savez que Monsieur PERRET était le Directeur de cabinet de Monsieur Xavier DARCOS : c'est lui qui a travaillé, qui avait préparé la communication que Monsieur DARCOS avait faite en Conseil des Ministres, vous vous en souvenez. La lettre dit :

*Monsieur le Doyen,*

*Le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger joue un rôle déterminant pour la présence de la France à l'étranger, en assurant une possibilité de scolarisation aux enfants français résidant hors du territoire national et en participant de notre politique de coopération et d'action culturelle.*

*Des propositions importantes pour le développement de ce réseau ont été faites par le Sénateur André FERRAND dans le rapport qu'il a remis au Premier Ministre en juillet 2004...*

Je me suis expliqué là-dessus.

*Financement de l'enseignement Français à l'étranger : réagir et s'unir pour un nouvel élan.*

*Autour de la nécessité affirmée d'une politique active de partenariat, ce rapport trace des voies à même de favoriser des formes diversifiées de financement des établissements et d'adaptation du réseau. Il importe donc que ces recommandations donnent lieu à un travail de mise en oeuvre et de suivi.*

*Compte tenu de votre connaissance des questions éducatives et de coopération, nous avons décidé de vous confier une mission de suivi de ces propositions.*

*Votre mission a pour objectif d'appuyer...*

Je ne vous cache pas que, quand on m'avait proposé un texte, j'aurais préféré "assurer la mise en oeuvre" ; on n'a pas voulu retenir "assurer"

*la mise en oeuvre de ce rapport au cours des prochains 18 mois*

La mission durera 18 mois.

*Vous conduirez cette mission auprès du Président du conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement Français à l'étranger, Directeur général de la Coopération internationale et du développement.*

*En liaison avec le Sénateur André FERRAND, vous devrez*

*- évaluer les avancées,*

*- identifier les points éventuels de blocage et*

*- préconiser les mesures à même d'entretenir une dynamique de réflexion et d'action.*

*Pour accomplir notre mission, vous pourrez faire appel aux différents services des deux ministères. Si des moyens spécifiques s'avèrent nécessaires à son accomplissement, pour un déplacement que vous seriez par exemple amené à effectuer à Bruxelles...*

Les problèmes de budget...

*afin d'examiner notamment les aspects du rapport ayant trait au baccalauréat européen, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger les mettra à votre disposition.*

*Nous vous demandons de bien vouloir nous faire un rapport, à l'issue de votre mission, du bilan des propositions opérationnelles qui auront été mises en oeuvre.*

*Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Doyen, etc.*



Je vais en rester là, Monsieur le Président, mais je pense qu'il était important que vous soyez informés de cela.

Maintenant, ce qui est essentiel, et ce pour quoi véritablement je crois qu'il nous faudra tous unir nos efforts, c'est, à cette époque d'arbitrage budgétaire — et Monsieur le Directeur des Français à l'étranger, je m'adresse à vous, mais je sais que ce n'est pas votre décision ; mais en tant que responsable dans le cadre de la LOLF de ce budget, vous savez à quel point il sera important, en particulier au niveau des bourses et également du budget affecté à la mise en oeuvre du titre 5, d'être vigilants et de donner à l'Agence les moyens de mettre en oeuvre tout ce que nous attendons d'elle.

Je vous remercie beaucoup.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur André FERRAND et met aux voix la résolution n° ENS/R.01/09.05 relative à la mise en oeuvre du rapport FERRAND. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.*

### **Résolution n° ENS/R.02/09.05 relative à la dotation budgétaire 2006 de l'AEFE**

#### **Monsieur Claude CHAPAT**

La deuxième résolution concerne la dotation budgétaire 2006 de l'AEFE — de même, je ne vous en ferai pas la lecture — qui demande avec insistance le transfert des crédits du titre 5 au budget de l'Agence dans les meilleurs délais. Elle a été votée à l'unanimité en commission.

*En l'absence de questions, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.02/09.05 relative à la dotation budgétaire 2006 de l'AEFE. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.*

#### **Voeu n° ENS/V.01/09.05**

*Monsieur Claude CHAPAT donne lecture du voeu n° ENS/V.01/09.05 relatif au détachement administratif des enseignants "chargés de cours dans les écoles européennes".*

*En l'absence de questions, Monsieur le Président met aux voix le voeu n° ENS/V.01/09.05 relatif au détachement administratif des enseignants "chargés de cours dans les écoles européennes". Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

#### **Voeu n° ENS/V.02/09.05**

*Monsieur Claude CHAPAT donne lecture du voeu n° ENS/V.02/09.05 relatif au renouvellement des contrats de résident des personnels de l'AEFE.*

*En l'absence de questions, Monsieur le Président met aux voix le voeu n° ENS/V.02/09.05 relatif au renouvellement des contrats de résident des personnels de l'AEFE. Celui-ci est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.*

#### **Voeu n° ENS/V.03/09.05**

*Monsieur Claude CHAPAT donne lecture du voeu n° ENS/V.03/09.05 relatif à l'aide aux étudiants français de l'étranger venant étudier en France.*

#### **Monsieur le Président**

Avez-vous des questions sur ce voeu ? Pour ma part, j'en aurai une : je pensais que tous les boursiers étaient expatriés...

#### **De la salle**

Non.

#### **Monsieur le Président**

Non, pas du tout ? Très bien.

*En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président met aux voix le voeu n° ENS/V.03/09.05 relatif à l'aide aux étudiants français de l'étranger venant étudier en France. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

**Voeu n° ENS/V.04/09.05**

*Monsieur Claude CHAPAT donne lecture du voeu n° ENS/V.04/09.05 relatif à l'égalité de traitement des élèves français scolarisés sur le territoire national et dans le réseau des établissements français à l'étranger.*

*Monsieur le Président s'enquiert des questions et donne la parole à Monsieur Antoine VALENZA.*

**Monsieur Antoine VALENZA, membre élu de la circonscription de Tunis**

C'est une simple formalité, concernant la rédaction. A l'avant-dernière ligne, il convient de mettre je pense :

| ... reconnu par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

On a oublié le mot "ministère".

**Monsieur le Président**

Vous avez raison : cela fera ainsi moins familier.

*Monsieur le Président, sous réserve de cette correction, met aux voix le voeu n° ENS/V.04/09.05 relatif à l'égalité de traitement des élèves français scolarisés sur le territoire national et dans le réseau des établissements français à l'étranger. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

**Voeu n° ENS/V.05/09.05**

*Monsieur Claude CHAPAT donne lecture du Voeu n° ENS/V.05/09.05 relatif aux légendes en français dans les musées.*

*En l'absence de questions, Monsieur le Président met aux voix le voeu n° ENS/V.05/09.05 relatif aux légendes en français dans les musées. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

**Voeu n° ENS/V.06/09.05**

*Monsieur Claude CHAPAT donne lecture du voeu n° ENS/V.06/09.05 relatif aux bourses scolaires.*

*Monsieur le Président s'enquiert des questions sur ce voeu et donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

**Monsieur Guy SAVERY**

Simplement une précision : dans certains consulats, la concertation se fait et les Consuls avisent les Conseillers. Il faudra donc peut-être préciser : au cas où cela ne se ferait pas. Mais je pense qu'il ne faut pas généraliser.

**Monsieur John MAC COLL**

C'est exact : il y a des pays où cela se passe extrêmement bien. On peut donc ajouter cette remarque.

**Monsieur le Président**

Vous proposez quelle rédaction ? ...

| ... que dans les postes où ce n'est pas encore le cas ?

C'est un peu lourd.

**Monsieur Claude CHAPAT**

C'est un rappel des instructions.

**Monsieur le Président**

Un rappel ? D'accord : on ne change pas le texte.

*Monsieur le Président met aux voix le vœu n° ENS/V.06/09.05 relatif aux bourses scolaires. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

***Vœu n° ENS/V.07/09.05***

*Monsieur Claude CHAPAT donne lecture du vœu n° ENS/V.07/09.05 relatif aux bourses du CNED.*

*En l'absence de questions, Monsieur le Président met aux voix le vœu n° ENS/V.07/09.05 relatif aux bourses du CNED. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

**Monsieur le Président**

Ensuite, nous n'avons plus que des motions : elles ne font pas l'objet d'une lecture, puisqu'elles ont été affichées. Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, à moins que vous ne vouliez ajouter quelque chose...

**Monsieur John MAC COLL**

Je remercie tous les membres de l'Assemblée de nous soutenir dans cette réflexion et dans cette action. Merci.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur le Président**

Je vous remercie pour cette présentation et les efforts que vous avez faits pour la faire brève.

Avant que vous ne quittiez la salle, j'ai une communication de Monsieur FRASSA pour les membres de la commission des Lois : vous avez très peu de temps pour aller déjeuner parce que vous vous réunirez à 14 h en salle 3 pour adoption de votre rapport.

## JEUDI 8 SEPTEMBRE 2005 - APRES-MIDI

*La séance reprend à 15h00 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, troisième Vice-Président.*

### VIII. SEANCE DES QUESTIONS ORALES ET QUESTIONS D'ACTUALITE

#### Monsieur le Président

Je voudrais sur ce sujet des questions orales et des questions d'actualité rappeler, dans le cadre de notre règlement intérieur, l'article 3 où il est stipulé la précision suivante :

*Les séances de l'Assemblée des Français de l'étranger peuvent être publiques, à l'exception des séances consacrées à l'examen des questions orales.*

Je demanderai donc aux personnes qui ne sont pas membres de notre Assemblée de bien vouloir nous quitter provisoirement ; elles reviendront nous rejoindre après la pause.

Merci, et excusez-nous.

#### EXAMEN DES QUESTIONS ORALES

#### ***Question orale n° 1 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Berne, relative à l'inscription sur la liste électorale consulaire***

*En l'absence de Madame Claudine SCHMID, Monsieur le Président considère qu'elle est satisfaite de la réponse.*

#### ***Question orale n° 2 de Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription de Stuttgart, relative aux inscrits au Registre, problèmes de locaux, manque de personnel et CNI en Allemagne***

#### Monsieur le Président

Madame SCHOEPPNER, êtes-vous satisfaite de la réponse ?

#### **Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription de Stuttgart**

Je n'ai pas eu le temps de les lire, puisque nous venons de les avoir. Excusez-moi, il faut le temps de les lire : j'ai lu la première réponse, c'est tout.

#### Monsieur le Président

Nous reviendrons donc à vous tout à l'heure, quand vous aurez fini votre lecture.

#### ***Question orale n° 3 de Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia, relative à la convention brésilienne sur l'emploi des conjoints de diplomates***

*En l'absence de Madame Françoise LINDEMANN, Monsieur le Président considère que la réponse est satisfaisante.*

#### ***Question orale n° 4 de Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription d'Ottawa, relative à la demande de reconnaissance et d'échange de permis de conduire***

*En l'absence de Monsieur Jacques JANSON, cette question ayant obtenu une réponse, Monsieur le Président considère qu'il est satisfait.*

***Question orale n° 5 de Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription de San Francisco, relative à la résidence principale en France***

**Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription de San Francisco**

Je suis plus ou moins satisfait, mais ce n'est pas d'un immeuble que je parle et je ne parle pas en mon titre personnel puisque je suis SDF, sans domicile en France. Je parle simplement d'une personne qui a un appartement, c'est tout : ce n'est pas un immeuble de rapport ; c'est juste sa maison principale. Je suis donc à moitié satisfait de la réponse.

**Monsieur le Président**

Je pense que vous pourrez obtenir l'autre moitié un peu plus tard, si vous le souhaitez.

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Il y a deux choses : la réponse peut ne pas vous satisfaire, Monsieur GIRAULT, mais cela reste malgré tout la bonne réponse. C'est un autre sujet que la question de savoir si la réponse est satisfaisante ou pas. Je conçois qu'elle ne soit pas satisfaisante, car s'il y avait une bonne réponse, vous le sauriez déjà. On ne peut pas faire mieux que de vous dire l'état de la réglementation à ce stade. Maintenant, pour la changer, il faut avoir une proposition tout à fait articulée. Cela, c'est une autre chose, qui n'est pas exclue ; mais on n'en est peut-être pas là.

*Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS.*

***Question orale n° 6 de Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription de San Francisco, relative à la convention fiscale franco-américaine***

**Monsieur le Président**

Cette question a également obtenu une réponse ; êtes-vous satisfait de la réponse ?

**Monsieur Claude GIRAULT**

Je prends acte de la réponse ; je sais bien les difficultés que l'on a avec les États-Unis en matière de conventions fiscales. A nouveau, je me rappellerai les mots de notre Directeur afin d'argumenter peut-être plus tard plus précisément dans le cadre des commissions qui nous concernent une étude sur ce sujet plus précise.

Merci.

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Tout à fait. On peut très bien concevoir que l'Assemblée fasse des propositions ou que nous travaillions ensemble avec l'Assemblée à faire des propositions pour améliorer le dispositif. Mais on ne peut pas faire cela sur un coin de table un jeudi après-midi : c'est un sujet extrêmement complexe.

**Monsieur Claude GIRAULT**

Je comprends tout à fait les remarques de notre Directeur, il n'y a aucun problème en ce qui me concerne et en ce qui concerne les gens qui sont intéressés par ces problèmes plus particulièrement, sans aucun doute. Merci.

***Question orale n° 7 de Monsieur Mouhamad MOUSTAFA, membre élu de la circonscription de Pondichéry, relative à l'état civil à Pondichéry***

*Monsieur le Président de la parole à Monsieur Mouhamad MOUSTAFA.*

**Monsieur Mouhamad MOUSTAFA, membre élu de la circonscription de Pondichéry**

Concernant les trois premières questions, les réponses sont acceptables...

**Monsieur le Président**

Pardon, excusez-moi, Monsieur MOUSTAFA : êtes-vous satisfait de la réponse ou demandez-vous un complément d'information ? Première question.

**Monsieur Mouhamad MOUSTAFA**

Concernant cette question que je posais, quelques réponses sont satisfaisantes ; d'autres ne le sont pas du tout.

**Monsieur le Président**

Très bien.

**Monsieur Mouhamad MOUSTAFA**

J'en viens au 4<sup>o</sup> page 15 : la Constitution de 1958 d'une part, d'autre part le traité de cession spécifient très clairement que les non-renonçants ne sont pas concernés par le *Code civil*, alors que l'on veut obligatoirement appliquer le *Code civil* à l'ensemble des Français, même à ceux qui ne sont pas renonçants. La réponse étant donc totalement insatisfaisante, que peut faire le Français qui n'est pas renonçant pour que la règle soit respectée ? A qui doit-il s'adresser ?

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Je vais demander à Madame SOUPISON de donner des explications si elle le peut. Est-elle partie ? ... C'est un problème de convention. Quelqu'un pourrait-il donner une réponse parmi les responsables ? Non. Je suis désolé. On se met d'accord : on peut demander un complément au service central de l'état civil pour compléter la question.

**Monsieur Mouhamad MOUSTAFA**

Éventuellement, je peux fournir aussi une explication concernant la décision d'un tribunal qui a rendu un jugement, pour faciliter le travail du service central de l'état civil.

Concernant maintenant la cinquième question, une circulaire émanant du ministère de la Justice prescrit d'une façon très explicite que seul l'officier d'état civil a le droit d'auditionner. On se réfère à un *Code civil* où ce n'est pas mentionné. Il y a une circulaire où c'est mentionné d'une façon très claire, et je vous communiquerai également l'information.

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Je serai effectivement très intéressé de connaître l'application de ce *Code civil* tel que vous le concevez. Merci beaucoup.

**Monsieur Mouhamad MOUSTAFA**

Non, tel que c'est écrit.

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Oui, c'est très intéressant. Très bien. Transmettez la circulaire en question : elle doit manquer dans notre répertoire... Absolument ; il faut que l'on trouve un terrain d'entente.

**Monsieur Mouhamad MOUSTAFA**

C'est pour l'amélioration de la situation.

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Merci beaucoup.

**Monsieur Mouhamad MOUSTAFA**

Concernant la question n° 6, à un étranger ou à une étrangère qui se marie, on lui fait signer une déclaration en langue française qui est la traduction. Y a-t-il une réglementation quelconque qui s'oppose à ce que l'intéressé reçoive une copie de la déclaration ?

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Qui appelez-vous l'intéressé ?

**Monsieur Mouhamad MOUSTAFA**

C'est le conjoint étranger qui, lors de l'audition, signe un papier en langue française dont il ignore le contenu. Si l'intéressé demande une copie de sa déclaration qu'il signe, y a-t-il une objection à ce qu'on lui en remette une copie ?

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Sous le contrôle de mes collaborateurs plus compétents, je ne vois pas pourquoi il y aurait une objection à ce que quelqu'un ait une copie de la déclaration qu'il signe lui-même.

**Monsieur Mouhamad MOUSTAFA**

C'est exact. Comme ce n'est pas mentionné... Merci, Monsieur le Directeur.

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Je pense qu'on peut le dire. Sauf s'il y avait une raison impérative, je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas le cas. C'est une question de bon sens à mon avis que quelqu'un puisse avoir copie de sa propre déclaration.

**Monsieur Mouhamad MOUSTAFA**

Je vous remercie, Monsieur le Directeur.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Mouhamad MOUSTAFA.*

***Question orale n° 8 de Monsieur Teric BOUCEBCI, membre élu de la circonscription d'Alger, relative à l'état civil à la création d'un service emploi-formation en Algérie***

**Monsieur le Président**

La réponse vous satisfait-elle ?

**Monsieur Teric BOUCEBCI, membre élu de la circonscription d'Alger**

Pas complètement.

**Monsieur le Président**

Nous vous écoutons.

**Monsieur Teric BOUCEBCI**

Mais j'en assume la moitié, puisque la question était mal posée : je dis en effet "il paraît indispensable" ; j'aurais dû écrire "peut-on envisager de". Je m'en suis un peu entretenu avec Madame JARDILLIER que je remercie d'ailleurs. Pour la réponse qui m'est fournie, ma question est : Peut-on envisager les objectifs plus précis sur les court, moyen et long termes ? Parce que l'on a une population qui se diversifie et qui a vraiment besoin d'être accompagnée au travers de ces trois étapes : orientation, formation, emploi.

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Je souscris tout à fait à votre analyse. Mais la réponse à cette question relève précisément du Comité pour l'emploi et la formation professionnelle d'Alger et de personne d'autre. C'est aux partenaires du Comité consulaire pour l'emploi et la formation professionnelle à Alger de se mobiliser pour trouver des réponses aux questions que vous posez et pour nous demander éventuellement, à Paris, l'appui que nous pouvons donner.

Je l'ai déjà dit plusieurs fois à cette tribune : la Direction des Français de l'étranger, l'administration centrale est parfaitement non seulement disposée mais intéressée à pouvoir s'associer aux actions, aux initiatives des comités locaux sur ces questions-là.

Mais pas l'inverse : c'est-à-dire que ce n'est pas l'administration centrale qui pilotera des actions ou des microactions locales, qui se substituera aux véritables responsables sur le terrain ; si les responsables sur le terrain ont eux des objectifs, souhaitent entreprendre une action, il le disent, on regarde, et on travaille ensemble.

**Monsieur Teric BOUCEBCI**

Je vous remercie. On ne souhaite pas avoir de microactions, au contraire, mais bien planifier, organiser les choses. Je vous remercie de votre réponse ; et en tout cas, on fera une proposition concrète à Madame JARDILLIER et à Madame LE BIHAN, que je remercie.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Teric BOUCEBCI.*

***Question orale n° 9 de Monsieur Jean BOTTAGISIO, membre élu de la circonscription de Caracas, relative au droit d'admission dans les établissements scolaires français de l'étranger***

**Monsieur le Président**

Monsieur BOTTAGISIO, êtes-vous satisfait de la réponse ?

**Monsieur Jean BOTTAGISIO**

Doublement.

**Monsieur le Président**

Ah, enfin quelqu'un d'heureux !

**Monsieur Jean BOTTAGISIO**

Je suis satisfait d'une part de la réponse, et d'autre part d'avoir obtenu une réponse, parce que c'est une question que j'ai posé plusieurs fois à l'Agence, qui ne m'a jamais répondu. Et je remercie beaucoup la Direction des Français de l'étranger d'avoir accepté une question aussi anodine finalement dans les questions orales. Merci.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Jean BOTTAGISIO.*

***Question orale n° 10 de Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription de San Francisco, relative au financement de l'aide à la scolarité***

**Monsieur le Président**

Monsieur GIRAULT, êtes-vous satisfait ?

**Monsieur Claude GIRAULT**

Je vais d'abord commencer par vous dire qu'avec cette question j'ai surtout voulu lancer un débat : en lisant le texte de la question, et particulièrement la dernière partie, vous vous en rendez compte facilement. Je note avec satisfaction que Madame BOSSIERE indique toutefois dans sa réponse que

*... toute augmentation substantielle de ces crédits l'autoriserait à mener à bien la revalorisation significative de certains barèmes identifiés à ce jour comme défavorables dans des pays où le niveau de vie est particulièrement élevé, d'une façon générale, et aux États-Unis en particulier.*

Oui, c'est satisfaisant, mais à nouveau, je tiens à souligner que je lance un débat sur l'utilisation du patrimoine de la France au bénéfice de l'aide à la scolarité des Français à l'étranger.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Claude GIRAULT.*



***Question orale n° 11 de Monsieur Éric GRANRY, membre élu de la circonscription de Nairobi, relative au réajustement des indemnités de résidence et d'expatriation des agents de l'État au Zimbabwe***

**Monsieur Éric GRANRY, membre élu de la circonscription de Nairobi**

Concernant le Zimbabwe, je constate que l'indemnité de résidence fait du yo-yo, puisque après avoir baissé de 45 %, et elle augmente à nouveau de 21 % ; je suis content de l'inversement de tendance. Je verrai sur place.

Mais je vais surtout insister et attirer l'attention sur le fait qu'au Zimbabwe, la situation est vraiment très difficile. Et s'il y a des frais qui ne sont pas pris en compte dans le panier de la ménagère pour le calcul de l'indemnité de résidence, il faut quand même réfléchir à ce cas particulier des frais liés notamment à la sécurité au Zimbabwe qui sont extrêmement importants. Merci.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Éric GRANRY.*

***Question orale n° 12 de Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg, relative à l'impôt acquitté par des Français partis s'installer à l'étranger avant 2005***

*En l'absence de Monsieur Pierre GIRAULT, Monsieur le Président considère que la réponse le satisfait.*

***Question orale n° 13 de Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg, relative à la circulation de grosses coupures d'euros***

*En l'absence de Monsieur Pierre GIRAULT, Monsieur le Président considère que la réponse le satisfait.*

***Question orale n° 14 de Monsieur Éric GRANRY, membre élu de la circonscription de Nairobi, relative au rétablissement de la langue française sur RFI au Mozambique***

**Monsieur Éric GRANRY**

En revanche, là je ne suis pas du tout d'accord, je suis même scandalisé par la réponse. Il faut savoir qu'au Mozambique qui est un pays lusophone, RFI émet en anglais à toutes les heures de grande écoute.

La réponse disant que

...le français est une langue très peu pratiquée par la population locale

C'est relativement faux : la France fait un énorme effort d'enseignement du français qui commence à porter ses fruits. C'est aussi une histoire de classes d'âge : toutes les personnes de plus de 50 ans avaient le français comme langue obligatoire du temps de la colonisation portugaise et parlent donc le français.

Dire que

... les programmes en français n'intéressent pas les habitants de Maputo

il y a quand même une pétition signée par plus de 100 personnes — sur une communauté de 400 personnes, c'est tout de même beaucoup —, qui a protesté contre cela ; je crois donc que les programmes en français intéressent quand même les habitants de Maputo, les Français francophones et les Mozambicains qui parlent le français.

Quant à l'élite qui subit l'attraction de l'Afrique du Sud, c'est vrai, mais elle a pour cela des médias et n'a pas besoin de RFI si elle veut suivre ce qui se passe en Afrique du Sud.

Quant aux programmes en brésilien, c'est très bien et nous ne l'avons absolument pas contesté.

Je suis très surpris de lire que l'Ambassadeur de France avait donné son accord, alors que je sais personnellement qu'elle est scandalisée par cela : c'est donc une information fautive.

Et le fait de dire que le signal de RFI est disponible sur Internet en français, c'est vrai, mais ce n'est pas le problème.

Je suis donc absolument contre ceci. Une motion a été déposée à la commission de l'Enseignement et des Affaires culturelles, demandant le rétablissement du français aux heures de grande écoute ; j'espère que cette motion sera adoptée. Merci.

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Je trouve, que si l'Assemblée n'est pas contente de la réponse, je serai ravi de le faire savoir à RFI. Je ne me prononce pas dans ma fonction, sauf que je trouverais assez normal qu'un service public aidé par l'État s'intéresse aussi aux Français de l'étranger quand il existe à l'étranger.

Je crois que Radio France internationale a plutôt vocation à exister à l'étranger, donc à parler la langue des Français de l'étranger, qui est le français. Personnellement, si l'Assemblée trouve que cette réponse n'est pas satisfaisante, je me ferai un plaisir de le faire savoir pour que l'on trouve une meilleure réponse.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur le Président**

Nous vous le demandons. La liste étant épuisée, nous revenons à la question de Madame SCHOEPPNER.

***Question orale n° 2 de Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription de Stuttgart, relative aux inscrits au Registre, problèmes de locaux, manque de personnel et CNI en Allemagne***

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Comme il s'agissait de plusieurs questions, je vais les prendre l'une après l'autre.

Concernant les deux premières, évidemment, je ne peux pas dire que je suis satisfaite puisque l'on ne répond pas à la question. Je demande justement comment est calculée l'estimation : on me dit que justement, c'est sur des estimations ; ce n'est donc pas une réponse.

Et si j'ai posé cette question, c'est que je m'étonne de voir les double nationaux diminuer à vue d'oeil : cela pose quand même problème parce que les double nationaux, en principe, augmentent, puisque les enfants, les enfants de nos enfants sont presque tous double nationaux. Ils devraient donc augmenter et, bizarrement, ils diminuent.

Pour les chiffres de Stuttgart, c'est la même chose : il y a là également un problème. J'ai vu avec la chancellerie, et on se demande d'où provient la baisse, d'autant plus que quand on regarde les chiffres de plus près, là aussi, ce sont environ 700 à 1 000 doubles nationaux qui ont encore une fois disparu. C'était la question, et l'on n'y répond pas. Ma collègue m'a d'ailleurs signalé que, dans certains consulats, les relances n'étaient pas forcément faites toujours régulièrement ; à Stuttgart, je crois qu'on ne peut pas se plaindre : les listes sont tenues relativement de près.

Concernant la question suivante, le problème des standards, il n'y a pas de réponse. Vous me décrivez ce que fait la standardiste à Stuttgart, mais je le sais particulièrement bien puisque je vous pose la question de savoir ce qui va se passer quand le standard de Stuttgart va être transféré à Munich, puisqu'à Munich, il y a également un standard, mais qui a beaucoup moins de travail en ce moment : comment vont-ils faire pour tout réunir dans un seul standard ? Rien n'est prévu.

On me dit partout, dans toutes les réponses, que ce n'est qu'à l'été 2006 ; très bien, mais l'été 2006, c'est dans moins d'un an. Je ne sais pas ce qu'en pensent mes collègues, mais on peut peut-être trouver bizarre que rien ne soit prévu pour d'ici un an. Car j'ai posé également la question au Consul de Stuttgart, bien entendu, et personne ne s'est posé cette question jusqu'à présent. Or, quand le consulat de Stuttgart va basculer, les appels téléphoniques ne vont pas diminuer, mais plutôt augmenter.

Même chose pour les personnels : il n'y a pas vraiment de réponse.

S'agissant des locaux, c'est une réponse si on veut : on me dit que rien n'est encore fait.

Pour les locaux à Munich, on est extrêmement à l'étroit : même si on enlève trois ou quatre personnes, on n'arrivera pas à y replacer les gens. Ou bien dans ce cas, c'est encore plus grave parce que l'on va mettre seulement trois agents de Stuttgart pour tout régler. Dans ce cas, je me demande comment ils vont faire le travail, même si une partie va effectivement à Berlin.

Concernant la réponse à la quatrième question, très bien : il faut donc attendre l'évolution.

Et pour le maintien des permanences, c'est pareil : on me dit que ce n'est pas le moment, qu'il faut attendre 2006, la transformation n'étant prévue qu'en 2006. Donc on est en attente : on n'a pas encore réglé les problèmes !

Je vous reposerai donc les questions peut-être en mars 2006.

QUESTIONS-REponses**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Je vais faire deux ou trois observations et puis laisser peut-être Monsieur MUCETTI vous expliquer. Effectivement, on ne va pas en septembre 2005 fixer les horaires du standard à Munich pour septembre 2006 ; nous avons eu des urgences cet été, d'un autre genre.

Il faut que vous sachiez que le débat sur la transformation du réseau consulaire en Allemagne ne date pas d'hier : cela fait deux ans qu'il fait rage ; nous avons reçu suffisamment de pétitions pour nous en être aperçus. Vous avez compris à peu près dans quelles conditions cela se faisait.

Cela se fait ; c'est-à-dire qu'effectivement, il va y avoir un changement : on ne fait pas tout cela pour ne rien changer. Il va y avoir un changement. Des services vont effectivement changer, se déplacer, et essentiellement vers Berlin. Il y a toujours un poste à Stuttgart, mais ce ne sera plus la même chose ; s'il y a beaucoup d'appels téléphoniques, il faudra aviser, mais ce n'est pas parce qu'il y aura beaucoup d'appels téléphoniques que cela nous empêchera de nous adapter globalement dans le monde pour aller là où sont les vrais besoins.

Si, si ; c'est une question de fond, une question hautement difficile, qui n'a pas toujours été comprise ; mais je l'ai déjà dit de manière beaucoup plus claire ici en disant que l'on ne pouvait pas continuer en Europe à avoir des consulats tous les 100 km le long des fleuves et des lacs, et je le répète. Et c'est vrai en Espagne, c'est vrai en Allemagne, c'est vrai en Suisse, et c'est vrai depuis longtemps en Angleterre.

Oui, c'est vrai depuis longtemps en Angleterre. Justement, ils ont été supprimés. Et en Allemagne, ils n'ont pas été supprimés ; c'est simplement un effort tout à fait remarquable d'adaptation sans suppressions.

Il faut donc, peut-être hélas - parce que l'on ne peut pas tout faire - faire des choix, et ces choix consistent essentiellement — et ce n'est pas seulement un choix français : c'est un choix collectif de l'Union européenne - à faire porter notre effort plutôt à l'extérieur de l'Union européenne.

C'est fondamental, il faut le comprendre : les Français à l'intérieur de l'Union européenne ne peuvent pas s'attendre à avoir un service consulaire de même nature, de moins en moins ; cela prendra longtemps ; cela ne se fera pas brutalement du jour au lendemain, mais c'est une ligne stratégique forte qu'il faut comprendre. Un Français en Allemagne n'est pas tout à fait à l'étranger autant que quand il est au Brésil ou en Indonésie (*brefts applaudissements*). Je le dis en toute responsabilité : c'est un choix que j'assume, et ce n'est pas moi qui le fais, c'est le Gouvernement. Maintenant,

Monsieur MUCETTI peut vous donner des détails sur la manière dont cela se passe.

**Monsieur Serge MUCETTI, Sous-Directeur de l'administration consulaire et de la protection des biens**

Je n'ai pas grand-chose à ajouter sur le chapitre des moyens en locaux ou des standards des postes. Effectivement, même si cela paraît un petit peu surprenant et même si la transformation de Stuttgart n'intervient qu'à l'été 2006, il est encore un petit peu tôt pour vous donner des informations que vous pourrez ensuite vérifier sur le terrain.

Je voudrais simplement revenir sur non pas la première question qui porte sur le domaine électoral dont nous avons déjà parlé — et je crois d'ailleurs avoir déjà donné la réponse en commission —, mais sur les statistiques. Même si les réponses qui vous sont données sont sous le vocable de ma sous-direction, c'est en fait la cellule statistique de la DFAE qui les a rédigées.

Je voudrais tout simplement indiquer, non pas sur l'estimation des non-inscrits au registre, mais sur le nombre des Français qui y figurent, qu'effectivement, un certain nombre de postes exécutent encore imparfaitement les dispositions du décret du 31 décembre 2003, qui pourtant leur laissent, dans le cadre de la simplification qu'elles instaurent, des facilités pour reconduire l'inscription de nos compatriotes sans les obliger à se prononcer explicitement. Un poste doit pouvoir, lorsqu'il a la connaissance que le Français n'a pas quitté la circonscription, renouveler très simplement et de façon automatique cette inscription au Registre.

Deuxièmement, nous allons procéder, dans les semaines qui viennent, à une grande opération, qui consistera à créer de façon informatique le Registre mondial des Français. Ce qui veut dire que chaque Français aura désormais son numéro individuel. Et dès lors que nous aurons un numéro individuel, que les doublons auront été supprimés, nous aurons une vraie radioscopie de la communauté française à l'étranger ; et nous pourrons alors tableer sur des chiffres qui reflèteront véritablement la réalité.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Tout simplement, je ne suis pas contre les restructurations : il est évident qu'il en faut. Mais je voulais répondre à ceux qui ont applaudi : je regrette infiniment, que je sois dans la Communauté européenne ou pas, si j'ai besoin d'une carte d'identité, j'ai exactement les mêmes démarches à faire que je sois à Stuttgart où à Bogotá. C'est une très mauvaise connaissance de ce qu'est l'Europe.

*(Applaudissements.)*

Certes, au niveau social, on peut être assuré... Mais alors, je poserai la question dans ce cas ; puisqu'en gros pour résumer — ceux qui connaissent très bien l'Europe pourront me dire que ce n'est pas juridiquement 100 % cela, et c'est vrai —, que sommes-nous dans l'Union européenne ? Le pays dans lequel nous sommes doit nous considérer comme les ressortissants du pays ; nous sommes donc à peu près comme des double nationaux.

Alors, dans ce cas, on devrait aussi distinguer les double nationaux des Français ; je pense que personne ne serait pour cette solution. Arrêtez donc de dire qu'en Europe, nous ne sommes pas des Français de l'étranger. En ce qui concerne nos papiers français, je regrette infiniment, que ce soit le passeport ou la carte d'identité — et c'est ce qui préoccupe nos compatriotes —, ce que font les consulats à Stuttgart ou ailleurs, c'est surtout cela. Et sur ce plan, nous avons les mêmes problèmes qu'à Bogotá, à Mexico, aux États-Unis ou en Chine.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Excusez-moi, mais il y a un malentendu. D'abord, je ne me suis pas applaudi moi-même : je ne fais donc pas partie des gens... Très bien.

Deuxièmement, je n'ai jamais dit - et je ne vais donc pas arrêter le faire - que les Français qui sont en Allemagne n'étaient pas des Français de l'étranger ; je n'ai jamais dit cela. Je ne vais donc pas arrêter le dire. Ils ne l'ont pas dit non plus ; personne ne l'a dit non plus.

On dit simplement que, dans le territoire de l'Union européenne, il faut se rendre compte que l'on est de moins en moins dans une situation de type étranger ; c'est vrai. Cela ne signifie pas que ce ne soient pas des Français de l'étranger : cela signifie que de moins en moins, à mesure que...

Mais oui, c'est un fait. C'est un fait politique. Il faut gérer cette évolution en même temps que l'on tient compte que la majorité des Français de l'étranger vivent dans le territoire de l'Union européenne. Nous le savons bien statistiquement, même si l'on discute à 400 unités près : on sait bien que la majorité des Français sont dans l'Union européenne. Malgré tout, c'est un étranger que l'on pourrait qualifier de "proche", avec de plus en plus de règles qui relèvent de la non-discrimination plutôt que de la protection consulaire traditionnelle.

Il n'est pas non plus question de priver qui que ce soit d'une carte d'identité : il ne faut pas non plus caricaturer une évolution, une stratégie qui n'a jamais voulu cela. Il y a toujours des consulats en Allemagne que je sache, il y en a beaucoup ; il faut quand même reprendre les choses telles qu'elles sont : il y en a beaucoup, oui, par le nombre des Français ou par rapport à la géographie, aux distances. De ce point de vue, c'est quand même beaucoup mieux qu'au Brésil, qu'en Chine ou qu'en Russie. Il y a beaucoup de consulats en Allemagne : les Français sont donc quand même moins loin d'un consulat ; les distances, même s'il y a des encombrements, sont quand même moins insurmontables pour demander une carte d'identité, chose que l'on ne fait pas tous les trois jours.

Il ne faut donc pas caricaturer une position, même si l'on est contre ; il vaut mieux la combattre avec des arguments de fond. Ce raisonnement ne marche pas ; je n'ai pas l'impression que les Français d'Allemagne soient particulièrement privés de services consulaires. Si j'étais convaincu qu'ils étaient privés de services consulaires, effectivement, il serait de notre devoir de redresser la situation. Merci.

*Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.*

**Monsieur Alain NAEDER, membre élu de la circonscription de Madrid**

Monsieur le Directeur, je comprends très bien, et beaucoup de mes amis également, que dans l'Union européenne, il y a une adaptation en cours qui est valable non seulement pour la France, mais aussi pour tous les autres pays qui la composent ; que cette adaptation mène au fait qu'un certain nombre de charges de nos consuls, de nos consulats en tout cas, vont être réduites et passer au service du pays d'accueil.

Seulement, le problème actuellement, c'est que le service d'accueil du pays étranger, en général, je parle en particulier pour l'Espagne, mais je vois qu'en Allemagne il en est de même, n'est pas préparé à cela de manière suffisante et qu'il y a donc un déphasage.

Parce que, si nous supprimons nos services consulaires, et que nous ne trouvons pas cela dans les services qui nous sont offerts dans le pays d'accueil, alors là effectivement il y a un espace non rempli qui engendre des difficultés souvent insurmontables pour nos compatriotes. Je crois que cet accompagnement doit être conjoint et il semble que, dans certains pays, le pays d'accueil traîne assez bien les pieds. Je voulais attirer votre attention sur ce point.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Alain NAEDER et donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA.*

### **Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA**

Je crois avoir dit à peu près tout ce que j'avais à dire sur ces questions dans l'hémicycle. Mais quand même, ici, je crois que beaucoup de mes compatriotes seront d'accord sur le fait que le terme de "consulat d'influence" est source de malentendus, source de mécontentements. Parce que, pour un Français, un consulat, cela s'occupe des Français ; et là, nous avons affaire à une antenne diplomatique, qui s'occupera encore moins des Français qu'un consulat honoraire.

Je crois donc que l'on devrait donner à cette structure, que personnellement, je considère très largement comme une coquille vide — mais on verra si ces coquilles vides se cassent ou si elles tiennent dans les années qui viennent —, au moins un nom approprié. Ce nom de consulat d'influence ne me paraît pas approprié, et j'en ai des échos de différents pays.

Il y a un deuxième point : les Français en Allemagne, et plus largement en Europe. Il ne faut quand même pas systématiquement mettre les services qui les concernent aussi loin que possible de l'endroit où ils sont concentrés. Je sais bien que l'Allemagne, depuis quelques années, se confond un petit peu d'un point de vue français avec l'Empire du milieu, n'est-ce pas ? Mais tout de même : concentrer à Berlin des services qui concernent des Français vivant essentiellement dans l'ouest de l'Allemagne et assez près des frontières de la France et des Pays-Bas, c'est absurde.

On met les services à 400, 500 km des gens et l'on a affaire à une population qui ressemble assez bien à la population française : ce n'est pas une population qui est entièrement branchée sur Internet.

Aussi, je veux bien que l'on mette la charrue devant les boeufs ; mais je suis comme mon collègue NAEDER : oui, il faut probablement aller dans ce sens-là, mais il faut auparavant s'être assuré que localement, les administrations locales seront prêtes à s'occuper de leurs affaires et que nos administrations françaises seront prêtes à s'occuper des affaires des Allemands en matière d'état civil, etc. : c'est réciproque.

Dernier point : ce que je vois, à plus long terme, c'est que nous avons en Allemagne ou dans d'autres pays d'Europe une émigration française et pas une expatriation. Donc ce qui se prépare, c'est que les liens vont se distendre entre ces Français et la France, que progressivement, en moins d'une génération, ils ne seront plus francophones — je vous rappelle qu'il y a moins de 20 % de ces enfants qui vont dans des écoles françaises, et ce ne sont pas les petits groupes FLAM qui changent la donne : nous aurons donc dans 20 ans énormément de Néerlandais, d'Allemands, d'Italiens d'origine française mais qui ne parleront pas français, qui ne se sentiront aucun lien avec la France ; je ne crois pas que la France ait grand-chose à y gagner.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA et donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.*

### **Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

J'approuve tout à fait ce qui a été dit par ma collègue Monique ben GUIGA : c'est vraiment une préoccupation pour nous. Vous l'avez dit, Monsieur le Directeur, en Grande-Bretagne, on a fermé beaucoup de consulats depuis déjà longtemps. Mais nous en voyons aussi tous les jours les conséquences assez catastrophiques : d'une part, parce que le seul consulat de Londres n'a pas les moyens d'accueillir les Français ; nous voyons souvent des queues épouvantables dans la rue. Mais d'autre part aussi, la préoccupation c'est la distorsion, l'affaiblissement de ce lien entre les Français expatriés et la France.

Et je pense en particulier aux double-nationaux : nous avons énormément de femmes françaises qui ont épousé des Britanniques et je peux vous assurer que leurs enfants, dans la grande majorité, ne parlent plus le français ; et on le voit lors des journées de préparation à la défense, où malheureusement, l'immense majorité dans la salle ne parle pas un mot de français.

Alors, bien évidemment, il faut une amélioration du réseau consulaire avec certaines réformes, mais nous ne pouvons pas passer de tout à rien, ou quasiment rien, et il nous faut absolument développer certaines structures parallèles. Certainement pas des consulats d'influence, mais peut-être certains bureaux consulaires, des agents consulaires ; donner plus de moyens aux

Consuls honoraires qui travaillent de manière bénévole dans des conditions extrêmement difficiles en Europe, avec des charges de travail considérables — vous le savez, vous êtes venu à des réunions consulaires : vous avez vu que certains Consuls honoraires avaient démissionné et qu'ils n'ont jamais pu être remplacés. Et je crois que c'est vraiment un problème pour lequel nous devons avoir une réflexion de fond ; c'est extrêmement important.

En fait, au départ, je souhaitais prendre la parole simplement pour poser une petite question à vous-même, Monsieur BARRY DELONGCHAMPS, ou à Monsieur MUCETTI, en ce qui concerne l'étude statistique du nombre de ressortissants prévue sur le Canada et sur le Royaume-Uni, que vous avez dit avoir confiée à un centre de recherche. J'aimerais en savoir un petit peu plus : quel est ou quels sont ce ou ces centre(s) de recherche ? Et quelle sera la méthodologie employée ?

Merci.

#### **Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Je ne pense pas que Monsieur MUCETTI soit en mesure de répondre, parce que cela relève de notre cellule statistique, qui n'est pas représentée ici. Mais nous pouvons lui transmettre la demande et informer l'Assemblée de la manière dont l'étude se fera.

Je n'ai rien à répondre parce que je crois que tout ce qui a été dit par les deux oratrices qui viennent de prendre la parole est très difficile à récuser. On verra ce que donnent les consulats d'influence. Nous, nous avons toujours été partisans d'antennes consulaires professionnelles intégrées dans des structures d'accueil, qui pouvaient être variables, que ce soient des instituts, des centres culturels ou des services d'expansion ; parce qu'effectivement, consulat d'influence est un terme un peu générique qui peut cacher toutes sortes de choses plus ou moins efficaces. On verra.

Pourquoi à Berlin ? Parce que ce n'est pas la DFAE qui décide de l'implantation exclusivement du réseau ; tout cela a été le résultat d'une concertation étroite entre les services de l'administration centrale et ceux de l'ambassade, et le résultat a été Berlin parce que c'est la capitale et le siège de l'ambassade.

On aurait pu ou on pourrait imaginer un centre de gravité par rapport à la communauté française en Allemagne qui ne soit pas Berlin ; mais le choix a été fait. Je crois qu'il faut prendre note très attentivement de vos remarques, qui peuvent éventuellement concourir à une réflexion plus poussée dans ce domaine.

Enfin, je ne sais pas si le fait de multiplier les consulats — j'aimerais bien le croire — a des effets pour éviter ce que nous craignons, c'est-à-dire la disparition du fait français comme vous le décrivez par intégration des Français dans les pays où ils vivent. Je ne sais pas ; je ne suis pas sûr qu'un consulat à Manchester aurait évité cela, hélas ; je voudrais bien le croire. Je ne pense pas que ce soit du même...

Sur ce point, il serait très intéressant de faire une étude statistique justement des conséquences de la fermeture des consulats. Je vais vous donner un exemple tout simple : fermeture du consulat à Jersey. Nous avons 4000 Français immatriculés, chiffre approximatif. Aux élections suivantes, personne n'a voté parce que cela devenait beaucoup trop compliqué, par exemple. On les a réinscrits automatiquement à Londres : faites une étude à Londres, et vous verrez combien il y a de Français de Jersey immatriculés.

C'est exactement la même chose pour les Français de Manchester : nous avons un consulat à Liverpool ; à partir du moment où ce consulat a fermé, même si ces Français ont été automatiquement inscrits sur une autre liste consulaire à Londres, ils n'ont pas renouvelé leur immatriculation. Et il serait très intéressant de faire cette étude, qui pourrait justement prouver mes propos.

#### **Monsieur le Président**

Plus d'interventions sur ce point ? Donc, si vous en êtes d'accord, nous avons deux de nos collègues qui viennent d'arriver et qui avaient posé des questions, auxquelles j'avais répondu un peu rapidement tout à l'heure. Monsieur Pierre GIRAULT, vous avez les questions de 12 et 13, qui ont obtenu des réponses : êtes-vous satisfait des réponses ?

#### **Monsieur Pierre GIRAULT**

Globalement, oui, Monsieur le Président. Je vous en remercie.

#### **Monsieur le Président**

Parfait ; merci beaucoup. Et nous avons également notre collègue Madame Françoise LINDEMANN, qui avait posé la question concernant les conventions brésiliennes sur l'emploi des conjoints de diplomates : êtes-vous satisfaite ?

#### **Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasília**

Je suis satisfaite, et je vais chercher le *Journal officiel* de 2004 pour avoir les textes exacts. Merci.

**Monsieur le Président**

Vous avez d'ailleurs en annexe, si vous êtes allée jusqu'au bout, le document s'y rattachant.

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Parce que c'est vous, on vous a donné la copie du *Journal officiel* : c'est tout à fait exceptionnel !

**Madame Françoise LINDEMANN**

Merci, Monsieur le Directeur ; j'apprécie énormément.

**Monsieur le Président**

Je crois que nous avons épuisé la liste des questions orales et nous passons aux questions d'actualité.

QUESTIONS D'ACTUALITE**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Tout à l'heure, je répondrai aux questions qui ont été posées lundi, qui touchent aussi bien sûr à l'actualité. Mais là, je pense que cela peut être l'occasion de vous parler de la délivrance d'un modèle de passeport DELPHINE ; parce que je ne pense pas que la question avait été posée précisément cette fois-ci, mais je crois que cela peut être utile pour l'Assemblée de savoir où nous en sommes.

Pour mettre en oeuvre, comme vous le savez, le règlement européen du 13 décembre 2004 relatif aux passeports biométriques, et pour répondre aussi aux conditions fixées par les autorités américaines pour l'accès à leur territoire à partir du 26 octobre prochain, le ministère de l'Intérieur nous a indiqué que les premiers exemplaires du nouveau passeport français, comportant une photo numérisée imprimée sur le passeport, ce que l'on appelle le livret, et enregistrée sur une puce électronique, seront délivrés à partir du mois d'octobre 2005, c'est-à-dire à peu près au rendez-vous ; mais évidemment, ce sont les premiers : tout le monde n'en aura donc pas.

Dans les conditions suivantes :

- *premièrement*, l'Imprimerie nationale est chargée de la conception et de la fabrication d'un nouveau passeport, dont les éléments de sécurisation seront renforcés par l'apposition d'un film holographique sur la page personnalisée, la première page intérieure, la page d'identification, et par l'insertion de la puce électronique dont je viens de parler dans la couverture, la partie épaisse du passeport ;

- *deuxièmement*, la personnalisation du livret et de la puce, le conditionnement et l'acheminement des passeports seront assurés à partir d'un site unique en France. C'est nouveau par rapport à ce que nous connaissons aujourd'hui, et c'est tout à fait fondamental pour assurer la sécurisation du dispositif.

- *troisièmement*, la procédure de télétransmission que nous avons mise en place, nous, en 2004, comme vous le savez (c'est-à-dire la numérisation de la demande dans les consulats, etc.), ne sera pas remise en cause ; c'est-à-dire que l'on pourra continuer, dans les consulats, à faire numériser toutes les données, y compris la photo, et transférer ces données au pôle de fabrication unique dont j'ai parlé. C'est important ;

- *quatrièmement* : les délais d'intervention pour tout cela, c'est-à-dire la personnalisation des passeports, seront de 4 à 6 jours sur place, dans le pôle en question, en délivrance normale, et de 2 à 3 jours pour la délivrance en urgence. Il faut donc y ajouter les allers-retours : l'aller est court, puisqu'il est envoyé électroniquement ; le retour est celui que l'on assurera par les voies les plus simples, les plus sûres ; on ne les a pas encore identifiées, mais on n'a pas d'a priori ;

- *cinquièmement*, comme je l'ai dit, les premiers passeports pourront être délivrés en octobre. Il y a trois sites pilote que le ministère de l'Intérieur a identifiés pour ce faire : la préfecture de police de Paris, la préfecture des Hauts-de-Seine et la Polynésie française. Et pour ne pas être en reste, nous avons demandé à y associer le consulat général de France à New York, parce que c'est le pôle régional français à l'étranger qui fait le moins de passeports : ce n'est donc pas dramatique pour lui, et au contraire, c'est intéressant. Et en plus, comme il est aux États-Unis, cela fera partie de cet effort de présentation et de communication que nous faisons ; parce que comme on nous n'aurons pas malgré tout la possibilité d'être au rendez-vous complètement pour tout le monde en octobre, nous faisons un effort et nous le faisons savoir.

Ensuite, le déploiement, tel que le prévoit le ministère de l'Intérieur, qui, je le rappelle est quand même le pilote — ce n'est pas le ministère des Affaires étrangères qui est le pilote en matière de passeports :

- il sera délivré en France dans toutes les préfectures et sous-préfectures et à l'étranger par tous les postes consulaires à la fin du premier trimestre 2006, en gros, vers la fin de l'hiver, le début du printemps 2006.

- le 7 septembre 2005, c'est-à-dire hier, les autorités américaines ont toutefois fait savoir que les Français détenteurs d'un passeport DELPHINE (la version actuelle, à lecture simplement optique avec photographie collée) délivré après le 26 octobre 2005 — mais ce n'est pas nouveau : nous le savions déjà — devront solliciter un visa pour se rendre aux États-Unis ou y transiter. Mais pour les Français détenteurs d'un passeport DELPHINE, si vous ou moi en avons un qui a, bien entendu, été délivré avant le 26 octobre 2005, nous pourrions continuer à entrer sans visa avec ce passeport pour un séjour inférieur à 90 jours. Si ce n'est pas vrai, il faut le savoir, il faut le dire ; mais c'est ce que nous disent les autorités américaines légitimement reconnues avec lesquelles nous avons l'habitude de travailler.

## QUESTIONS-REPOSES

**Madame \***

C'est aberrant.

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Je l'ai dit avant vous et je l'ai dit tout de suite. Mais c'est la loi, c'est comme ça.

Je sais que cela ne couvre pas les gens qui ont perdu leur passeport, les nourrissons qui viennent de naître, etc. Oui, mais personne n'est parfait.

Voilà ce que je voulais dire. Tout cela sous réserve que l'appel d'offres pour identifier le prestataire qui fabriquera ces passeports dans ce pôle unique... Sous réserve, entre nous, qu'il existe : c'est-à-dire que j'espère qu'en France, il se trouvera un industriel capable de faire des passeports de ce type. Mais c'est à mon avis la seule réserve mentale qu'il faut avoir, et je ne suppose pas que cela ne puisse pas se faire.

Voulez-vous ajouter quelque chose ?

*Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et donne la parole à Monsieur Emmanuel MARCILHACY.*

**Monsieur Emmanuel MARCILHACY, membre élu de la circonscription de Montréal**

Monsieur le Directeur, merci pour ces précisions. Juste une petite question : cette règle va-t-elle s'appliquer y compris pour les Français qui transitent par le Canada, ou qui résident au Canada, pour aller aux États-Unis ?

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Je ne comprends pas : pourquoi les Français du Canada, parce qu'ils habitent au Canada, bénéficieraient...

**Monsieur Emmanuel MARCILHACY**

Après le 26 octobre.

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Pour les États-Unis, le Canada est un endroit au moins aussi dangereux que d'autres du point de vue de la sécurité nationale, vous savez. Je crains donc que, Canada ou Mexique, il n'y ait pas de différence ; je le crains beaucoup, oui.

**Monsieur Emmanuel MARCILHACY**

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

**Monsieur Guy SAVERY**

Première question, si vous le permettez : on parle du passeport DELPHINE. Comment allons-nous appeler celui-ci ? Deuxième question : dans la pratique, comment seront saisies les données biométriques qui vont être intégrées dans une puce ?

Merci.



*Monsieur le Président précise que les réponses seront données à la suite des interventions et donne la parole à Monsieur Jean LACHAUD.*

**Monsieur Jean LACHAUD**

Monsieur le Directeur, je vous remercie de ces renseignements extrêmement intéressants que vous venez de nous fournir, en particulier sur l'expérimentation qui sera mise en place au consulat général de France à New York, qui, comme vous l'avez dit, est un pôle de fabrication.

J'ai noté que vous aviez dit que pour l'acheminement des passeports fabriqués, vous n'aviez pas de réserves, je crois que ce sont vos termes. Pourra-t-on envisager, sous réserve éventuellement d'ailleurs de demander un paiement au demandeur du passeport, une expédition par une messagerie express directement depuis le pôle de fabrication jusqu'à l'adresse du détenteur, de façon à accélérer la livraison et sans avoir besoin de repasser par le consulat pour le prendre, comme je crois que cela avait d'ailleurs été envisagé par l'Ambassadeur de France aux États-Unis pour les deux pôles qui existent actuellement ?

Merci, Monsieur le Directeur.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Jean LACHAUD et donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA*

**Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA**

Excusez-moi, il y a quelque chose que je n'ai pas bien compris. Vous nous dites que c'est l'Imprimerie nationale qui sera chargée de la fabrication : qui sera chargée de la fabrication du carnet, et après quoi la réalisation du passeport pour l'instant pourra être faite aussi bien à New York qu'à la préfecture de Paris, etc. ? Je n'ai pas bien compris cet aspect des choses.

D'autre part, évidemment, il s'agit toujours d'un passeport à lecture optique et ce n'est toujours pas un passeport à données biométriques. Ce sera une étape ultérieure. Il n'y a pas de données biométriques dans ce passeport ? Puisque la puce ne comporte que la photo, si j'ai bien compris.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.*

**Monsieur Alain NAEDER**

Les nouveaux passeports que nous avons actuellement — je parle au nom de la communauté française à l'étranger —, qui ont été remis avec un certain retard par rapport à la communauté française résidant en Métropole (à cause des délais de fabrication qu'il a fallu évidemment supporter, et ensuite, pays après pays, nous avons été servis), sont tous assez récents : combien de temps seront-ils encore valables ? Et à partir de quand le nouveau passeport devra-t-il de nouveau être changé ? J'ajoute que, pour chaque achat de passeport, il y a quand même un prix : alors, si tous les 2 ans, on nous dit qu'il faut changer le passeport alors qu'il est valable 10 ans, c'est un peu ennuyeux.

*Monsieur le Président invite Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS à répondre.*

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Je vais répondre dans l'ordre inverse à celui des questions.

Concernant la validité de votre passeport, il faut regarder ce qui y figure et vous saurez jusqu'à quand il est valable : c'est écrit dans le passeport. Voilà la réponse pour ce qui est de la validité du passeport. Ce n'est pas une réponse pour se moquer.

**Monsieur**

Ce n'est pas une réponse sérieuse !

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Non, non, non ; c'est une réponse extrêmement sérieuse que je vous donne là : votre passeport est valable jusqu'à la date de son expiration. Et comme je l'ai dit tout à l'heure, votre passeport DELPHINE valable jusqu'à sa date d'expiration normale vous permet de voyager normalement dans tous les pays du monde, et en particulier de rentrer aux États-Unis sans visa. Maintenant, le jour où vous le perdez...

Oui, c'est ce que j'ai dit : je me suis entendu dire cela clairement tout à l'heure.

Le jour où vous le perdez, vous faites comme font tous les gens qui perdent leur passeport et en ont besoin d'un nouveau : vous demandez un nouveau passeport. On ne va pas vous donner le DELPHINE actuel qui ne vous rendrait pas les mêmes services : on vous donnera éventuellement un passeport d'urgence nouveau modèle également — mais c'est aussi toute une histoire dont je n'ai pas pris le temps de vous parler —, ou alors on vous délivrera le passeport DELPHINE 2 (puisque l'on m'a demandé comment il s'appellerait : je pense que vous pouvez avoir des idées aussi, mais disons qu'on peut l'appeler ainsi pour le distinguer du DELPHINE d'aujourd'hui).

Voilà la réponse pour ce qui est de la validité ; ne vous inquiétez donc pas : si vous ne voulez pas, et c'est tout à fait compréhensible, payer des droits pour un nouveau passeport alors que vous avez l'actuel depuis 18 mois, vous pouvez très bien continuer avec le passeport DELPHINE actuel jusqu'à ce qu'il arrive à expiration.

En ce qui concerne les données biométriques, pour répondre...

#### **Monsieur \***

*(Hors micro)*

#### **Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Je viens de vous dire que le 7 septembre 2005 — et ce n'est d'ailleurs pas la première fois que je vous le dis ; c'est même dans mon rapport adressé à l'Assemblée —, les autorités américaines confirment que les passeports délivrés avant le 26 octobre 2005 continueront à permettre à leur titulaire de rentrer sans visa aux États-Unis.

En revanche, les passeports DELPHINE d'aujourd'hui, s'ils venaient à être délivrés après le 26 octobre 2005, ne permettraient pas à leur titulaire de rentrer sans visa aux États-Unis. C'est un peu pour cela que nous essayons, à partir d'octobre 2005, de fabriquer un passeport DELPHINE 2, qui remplit les conditions aussi bien de l'OACI, de l'Union européenne et des États-Unis, pour permettre à son titulaire de voyager dans les meilleures conditions possibles.

Pour ce qui est des questions posées par Madame la Sénatrice ben GUIGA, en ce qui concerne le processus de fabrication, je laisserai Monsieur MUCETTI vous répondre. J'ai peut-être été un peu elliptique, excusez-moi, entre le rôle de l'Imprimerie nationale et celui du pôle de fabrication.

En ce qui concerne les données biométriques, le visage est considéré comme une donnée biométrique. Quant on dit une donnée biométrique, on répond à l'exigence avec la photographie du visage. On passe aux empreintes digitales quand on veut répondre à l'exigence de deux données biométriques. Effectivement, cela commence à être un peu technique.

Donc actuellement, avec la donnée biométrique du visage numérisé dans une puce, on répond certes aux exigences actuelles de la plupart de nos partenaires, mais on ne répondra pas le moment venu aux exigences plus importantes formulées par l'Union européenne au bout de 36 mois — je vous avais expliqué qu'il y avait un calendrier : 18 mois, 36 mois, chacun de ces délais à partir du moment où l'on était d'accord sur les caractéristiques techniques du dispositif. Donc avec ce passeport DELPHINE 2, que l'on peut aussi considérer comme un passeport intermédiaire, on répond aux exigences qui seront les nôtres à partir d'octobre.

Rappelez-vous le projet INES, beaucoup plus ambitieux, toujours sur la table, mais dont le calendrier visiblement — et là je parle à partir d'informations qui nous sont communiquées par le ministère de l'Intérieur...

Le projet DELPHINE, qui comporte un élément passeport mais pas que cela, répond à cette exigence de deux données biométriques, et davantage, puisque la puce contenant ces données numérisées est probablement supposée s'inscrire dans un fichier, ce qui pose problème au regard de la législation française sur les libertés et l'informatique.

C'est donc plus lourd, cela suppose une législation, un débat, et effectivement un risque de dérive du calendrier. Il est donc assez raisonnable, le mieux étant l'ennemi du bien, de ne pas attendre plusieurs années et d'être capable de répondre aux besoins de nos compatriotes tout de suite.

Cela signifie qu'effectivement, la deuxième donnée biométrique, d'autres éléments comme éventuellement l'intégration de la puce dans un fichier, etc., c'est INES, qui verra le jour plus tard ; et nous avons le temps d'en parler.

Je pense avoir essayé de répondre sur l'aspect biométrique : C'est un passeport biométrique ; il n'est pas seulement lisible en machine.

Monsieur MUCETTI, pouvez-vous parler du processus de fabrication ?

#### **Monsieur Serge MUCETTI**

L'Imprimerie nationale a été transformée il y a quelques années en société anonyme. Néanmoins, elle a conservé un certain nombre de monopoles, et en particulier celui de la fabrication du papier sécurisé qui sert à confectionner les cartes d'identité, les passeports, et d'autres documents administratifs. C'est donc bien l'Imprimerie nationale qui produira le papier sécurisé qui servira à fabriquer le passeport.

Néanmoins, un appel d'offres a été lancé par le ministère de l'Intérieur pour désigner l'opérateur : lorsque l'on identifiera les passeports, on assemblera les feuilles de ce passeport pour constituer le livret, et il nous faut choisir un opérateur. L'Imprimerie nationale soumissionnera sans doute à l'appel d'offres, mais ne sera peut-être pas l'opérateur retenu.

Donc aujourd'hui, l'Imprimerie nationale travaille bien avec le ministère de l'Intérieur et le ministère des Affaires étrangères pour définir les éléments de sécurité qui figureront dans le passeport, mais elle ne sera peut-être pas l'opérateur qui sera retenu pour fabriquer les passeports en bout de chaîne.

### **Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Enfin, je crois dernière précision qui a été demandée : le retour du nouveau passeport à son titulaire après fabrication. Effectivement, il paraît raisonnable de prévoir deux modalités :

- l'envoi par les moyens les plus expédients — on pense à un certain nombre de sociétés de transport dans de bonnes conditions de sécurité — directement à l'adresse du titulaire, sans passer par des étapes intermédiaires, de manière à gagner du temps ;

- et parallèlement, de manière électronique, l'information du consulat concerné comme quoi le nouveau passeport a été adressé à Monsieur ou à Madame Untel le tant — comme cela, tout le monde est informé de ce qui se passe —, plutôt que de passer par un rebond par le consulat, d'obliger les gens à se déplacer et de donner du travail à tout le monde ; on n'est pas au chômage : on peut économiser ce genre d'étape. Si cela vous convient. Cela me paraît être le plus simple.

On n'a pas nécessairement besoin de faire payer en plus ; c'est une question que je réserve, mais l'idée obsessionnelle n'est pas de faire payer les Français en plus quand ils demandent un passeport. On peut probablement financer cela à l'intérieur du système, enfin je le souhaite.

*Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS de ces précisions et s'enquiert d'éventuelles autres questions d'actualité.*

### **Monsieur Christophe MONIER, membre élu de la circonscription de Washington**

Monsieur le Directeur, je souhaitais juste vous demander de faire pour nous un rapide et nouveau point de la situation de nos communautés à la Nouvelle-Orléans. Vous avez déjà évoqué ce sujet lundi, je le sais, et mentionné la justesse de la réaction du Ministère, qui a fourni une aide temporaire au consulat de la Nouvelle-Orléans en détachant des agents depuis Paris et Atlanta en particulier.

Je voulais toutefois poser deux questions ou faire deux suggestions :

- la première : pourrait-on envisager de pérenniser sur une période de 12 mois au moins un poste au service social du consulat à la Nouvelle-Orléans pour accompagner nos compatriotes en difficulté ? Sachant qu'en théorie, c'est désormais au consulat de Houston de s'occuper du domaine social pour la Louisiane ; alors qu'il me semble que nous allons avoir besoin d'une présence sur le terrain

- la seconde : pourriez-vous confirmer la possibilité pour le consulat général de demander des secours occasionnels pour les Français en grande difficulté, même si le budget demandé par le CCPAS de la Nouvelle-Orléans ne prévoit pas ces fonds ?

Enfin, je renouvelle en mon nom, et j'en suis sûr au nom de tous mes collègues, nos remerciements pour le dévouement de vos agents auprès de nos communautés. Merci.

### **Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

D'abord un historique, mais rapide : dès que l'ampleur de la catastrophe a été évidente, que la population de la nouvelle Orléans a dû être évacuée dans les conditions que l'on sait, nous avons envoyé un dispositif immédiatement à Houston, sachant que c'est à Houston que les personnes regroupées étaient dans un premier temps évacuées : nous avons donc renforcé le consulat de Houston. Nous avons mis en réseau nos consulats de la région, ce qui rend rétrospectivement encore plus nécessaire le système RACINE, qui permettra de faire basculer les listes consulaires ; nous avons demandé à notre consulat de Miami d'appeler et d'envoyer des e-mails à tous les gens de la liste consulaire de la Nouvelle-Orléans, parce que ce n'était plus le consulat de la Nouvelle-Orléans qui pouvait le faire : il s'était replié à Lafayette. Nous avons donc mis en réseau ces trois consulats : Atlanta, Houston et Miami. Nous avons également créé une antenne consulaire à Lafayette puisque nous avons renforcé avec des éléments de la DFAE l'antenne de Lafayette.

Nous avons aussi créé un poste provisoire, en plus de celui que nous avons déjà à Maracaibo pour d'autres raisons hélas ; nous avons créé une antenne consulaire à San Antonio et à Dallas en appui des Consuls honoraires pour nous occuper de nos compatriotes qui étaient évacués vers ces villes une fois que les Américains ont considéré que le dôme de Houston était saturé.

Ce dispositif provisoire est en train d'évoluer assez vite, parce que tous les jours étaient un peu une découverte. Nous avons repris pied si je puis dire à la Nouvelle-Orléans, et je pense que la France est le premier pays à avoir reconstitué son consulat à la Nouvelle-Orléans avant-hier.

Aujourd'hui, ce que nous pouvons dire sur l'ensemble de la zone concernée par l'ouragan, c'est-à-dire Louisiane, Mississippi, Alabama, c'est que nous nous efforçons d'entrer en contact depuis le début avec tous les Français résidents ou de passage, immatriculés ou non, dont nous avons connaissance.

Nous avons eu une liste de travail dès le premier jour d'entre 200 et 250 personnes ; c'était une liste très évolutive, où autant de gens rentraient que sortaient, mais qui nous était très utile et qui a été largement constituée à partir des appels téléphoniques adressés à la cellule de crise qui, bien entendu, a été ouverte au Quai d'Orsay.

Ce que l'on peut dire à ce jour, c'est que nous avons pu localiser quelques centaines de personnes et évacuer directement à leur demande 38 d'entre elles qui se trouvaient dans des conditions difficiles. Nous continuons donc cet effort pour entrer en contact. Aujourd'hui, ce que nous avons comme objectif, c'est une trentaine de Français résidant à la Nouvelle-Orléans : ce n'est pas facile à la Nouvelle-Orléans de circuler, c'est très inégal d'un quartier à l'autre, et effectivement, il a fallu souvent aller chercher les gens dans des conditions très difficiles.

Pour le reste de la zone concernée (Louisiane, Alabama, Mississippi), nous cherchons également toujours à entrer en contact avec des Français résidents ou de passage. La difficulté, c'est que c'est déjà bien quand on sait qu'il y a quelqu'un quelque part et qu'il faut aller s'occuper de lui ; c'est déjà pas mal quelquefois. Mais le reste du temps, on se dit qu'il y a probablement des compatriotes qui sont quelque part, mais on ne sait pas où, et on ne sait pas qui.

C'est donc un travail long et difficile, qui s'explique aussi par l'extraordinaire étendue de la zone concernée, la destruction des infrastructures, notamment des télécommunications, le fait que nos ressortissants pour l'essentiel ne sont pas enregistrés, que pas mal d'entre eux sont quand même rentrés en France sans qu'on le sache — ce sont des phénomènes normaux, des difficultés normales. Je ne préfère pas vous donner de chiffres, car ils n'ont aucune chance d'être fiables.

En ce qui concerne l'aide à nos compatriotes qui commence dès maintenant, hier, nous sommes convenus avec notre ambassade à Washington qu'elle allait faire — et elle a commencé — l'inventaire des besoins les plus urgents, qu'elle va nous transmettre sous forme d'une synthèse qui nous permettra de voir ce que nous pouvons faire effectivement sur le plan budgétaire, car il y a, j'en ai vraiment l'impression, un très grand nombre de personnes qui ont perdu leur logement et qui sont tout à fait démunies, qui ne peuvent pas toutes rentrer en France ou ne le souhaitent pas, qui ont donc les conditions d'hébergement très précaires.

C'est donc sur ces choses que nous devons nous pencher et, plus tard, sur une sorte de reconstruction ou de réhabilitation des communautés françaises de ces territoires. C'est une tâche énorme — effectivement, ce n'est pas un consulat d'influence, je suis bien d'accord, qui peut faire face à cela —, à laquelle je suis sûr nous nous adapterons parce que c'est notre genre de beauté que de nous adapter aux situations les plus difficiles.

Je ne sais pas si j'ai répondu à la question.

Bien sûr, il ne faut pas rentrer dans des grilles administratives concernant les secours occasionnels. Je pourrais vous faire cette réponse : c'est aux comités consulaires locaux de gérer, comme ils en ont l'habitude, avec les crédits qui sont les leurs. Je pourrais vous répondre cela. Je ne le fais pas : je ne rentre donc pas dans les catégories.

Je considère là qu'il s'agit quand même d'une situation inouïe — il en arrive une ou deux par siècle ; en ce moment, c'est plutôt une par an, enfin pas partout au même endroit. Mais on n'est pas dans une situation classique ; et je ne pense pas que cela puisse être traité avec les moyens qui sont prévus pour le quotidien, hélas. Et d'ailleurs, les enveloppes budgétaires que nous avons, de toute façon, ne répondent pas non plus à ce genre de catastrophe.

*Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

### **Monsieur Guy SAVERY**

Nous allons donc profiter de ces questions pour simplement savoir où en est l'état d'avancement des logiciels qui doivent équiper prochainement les consulats, puisque tout le monde sait que ces logiciels sont obsolètes. Et l'on s'en aperçoit certainement pour beaucoup de raisons, ne serait-ce que par les statistiques qui ont manqué, mais également en ce qui concerne la sécurité, pour laquelle il était quand même préférable, concernant l'îlotage, que l'on puisse avoir des sous-divisions pour bien localiser à l'intérieur d'un îlot. Ce sont des choses qui n'existent pas, et je pense que cela a dû être prévu par les spécialistes. Mais nous serions très heureux de savoir où en est l'état d'avancement.

Merci, Monsieur le Directeur.

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Nous partageons la même analyse. Vous avez entendu le Ministre lundi sur ce sujet : il a dit que nous avons un très grand retard sur la plupart des pays comparables ; j'avais moi-même identifié ce retard par rapport à d'autres pays : effectivement c'est un retard extrêmement important, peut-être d'une dizaine d'années. Nous nous sommes donné les moyens d'y remédier : il y a un plan de réhabilitation informatique de l'ensemble du Ministère. Et pour ce qui est de la DFAE et des affaires consulaires, c'est prévu au budget 2006, c'est une priorité et j'espère vraiment que cette priorité sera respectée.

Il y a donc l'administration consulaire des Français et la sécurité : ce sont deux sujets, et je vais demander à Monsieur MUCETTI de vous répondre au moins sur la partie administration consulaire. L'aspect sécurité pourra toujours se brancher sur le dispositif d'administration consulaire, évidemment.

**Monsieur Serge MUCETTI**

Je vous avais dit, lors de notre réunion qui a précédé les vacances d'été, que nous étions en passe d'achever le socle juridique ; et maintenant, il est pratiquement achevé avec les deux lois du 20 juillet et avec le texte sur lequel vous vous prononcerez demain.

Nous sortons donc maintenant de la phase juridique et nous entrons dans une phase informatique. Et comme vient de vous le dire Monsieur BARRY DELONGCHAMPS, nous avons les moyens en personnel et en crédits, qui vont nous permettre très rapidement maintenant d'entrer dans une phase opérationnelle de fabrication des logiciels, aussi bien pour la gestion des Français que pour leur accès à un certain nombre de services consulaires par administration électronique, et dans le cadre du dispositif de fusion des listes électorales à l'étranger.

Je ne voudrais pas m'avancer en donnant des échéances qui n'ont pas encore été validées en interne au niveau de la direction ; on pourra d'ailleurs vous les donner sans doute au mois de décembre. Mais l'année prochaine ne s'achèvera pas sans que le dispositif fonctionne.

**De la salle**

*(Brève demande de précision.)*

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Non : tout le dispositif RACINE.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI et donne la parole à Monsieur Francis HUSS.*

**Monsieur Francis André HUSS, membre élu de la circonscription de Madrid**

J'aurais une question de société, qui aura sans doute des répercussions sur l'état civil. Vous devez savoir qu'en Espagne, comme dans un certain nombre d'autres de nos pays voisins, le législateur autorise le mariage homosexuel et que ce mariage peut être réalisé entre des personnes qui ne sont pas espagnoles mais résidentes en Espagne. Prenons donc le cas de deux Français ou de deux Françaises se mariant en Espagne sous ce régime : les consulats seront-ils habilités à transcrire cet acte dans leur registre, et éventuellement l'adoption, qui est également autorisée ?

La question est orale, je ne l'ai pas écrite ; vous ne pouvez donc peut-être pas me répondre tout de suite ?

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

La réponse va être extrêmement facile. En France, il y a quelque chose qui s'appelle l'ordre public ; et l'on n'a pas besoin de rentrer dans les détails : il y a des choses qui sont contraires à l'ordre public. On transcrit les données d'état civil pour autant qu'elles ne soient pas contraires à l'ordre public. Je pense que cette question-là a été tranchée il n'y a pas très longtemps par les instances judiciaires. Je n'ai donc pas de difficulté — dans l'état actuel bien entendu de notre état de droit.

*Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et donne la parole à Monsieur Jean LACHAUD.*

**Monsieur Jean LACHAUD**

Monsieur le Directeur, je m'associe bien évidemment aux remerciements dont a fait part mon collègue, et je dois dire qu'ils vont à vous et à votre équipe, ainsi qu'aux agents qui oeuvrent sur le terrain les pieds dans l'eau. Et je tiens à y ajouter mes

félicitations, parce que le dispositif que vous avez mis en place me paraît excellent, et il a été mis en place avec une rapidité à propos de laquelle il n'y a rien à redire. Je tiens donc à vous en faire part.

Je voudrais aussi ajouter que les deux crises que nous avons vécues aux États-Unis — le 11 Septembre et celle-ci — ont démontré que le recours au téléphone dans les cas d'urgence ne fonctionnait pas, puisque le téléphone n'a pas fonctionné dans les deux cas. Pourra-t-on envisager d'équiper les consulats des États-Unis, en tout cas ceux qui sont situés sur le pourtour du Golfe et peut-être New York, de téléphones satellitaires comme ceux dont disposent déjà les consulats de San Francisco et de Los Angeles ? Sachant par exemple qu'à ma connaissance, les agents qui sont sur le terrain et qui ont été dépêchés du consulat d'Atlanta dans le Mississippi utilisent un téléphone satellitaire qui leur a été prêté par le consulat d'Allemagne. Je crois donc qu'il faudra envisager ce mode de communication pour ces consulats.

Merci.

#### **Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Je pense que c'est une question de moyens, mais mon expérience personnelle aux États-Unis est aussi que l'on peut avoir des surprises : l'ambassade a été privée de téléphone pendant 48 heures parce que la compagnie n'assurait plus le service.

On ne s'attend pas à cela, mais ce n'est pas ce qui marche le mieux, et effectivement, il serait tout à fait utile d'avoir aux États-Unis des dispositifs téléphoniques de secours du genre satellitaires comme on en a dans d'autres pays du monde. Il est vrai que c'est un point très faible, mais c'est une question de moyens aussi.

*Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et donne la parole à Monsieur Michel TESTARD.*

#### **Monsieur Michel TESTARD, membre élu de la circonscription de Bangkok**

Bien entendu, les félicitations vont aussi aux équipes qui se sont occupées du tsunami en Thaïlande. Et puisque vous parlez du téléphone, je crois que cela a été un problème extrêmement grave pour vos services, pour nos services et pour nous-mêmes. Et si l'extension de ce téléphone satellitaire pouvait s'effectuer dans divers endroits dangereux, je crois que ce serait aussi nécessaire d'en avoir chez nous.

#### **Monsieur le Président**

Merci. Je pense que nous avons épuisé les questions orales et les questions d'actualité. Si vous êtes d'accord, nous allons passer, Monsieur le Directeur, aux réponses aux questions qui ont été posées sur votre rapport lundi matin. Des réponses n'ont pas été apportées ; je pense donc que tout le monde doit être satisfait. Si vous en êtes d'accord, vous pouvez répondre aux questions qui n'ont pas eu leur réponse.

Mais avant d'enchaîner, Monsieur Pierre GIRAULT, vous m'avez demandé la parole, je crois ? Je vous la donne donc.

#### **Monsieur Pierre GIRAULT**

Sous les spots de la télé, lors de la séance d'ouverture solennelle de notre Assemblée, l'opprobre a été jeté de façon générale par un intervenant sur l'action des sociétés d'entraide et de bienfaisance, dont certaines bénéficient légitimement de subventions. Pour moi, ceci n'est pas acceptable, et c'est la raison de ma brève intervention.

Monsieur le Président, mes Chers Collègues, celles et ceux qui animent ces sociétés le font de façon bénévole, en y consacrant temps et argent personnels. Comme nous sommes en matière humaine, tout dysfonctionnement est possible et peut survenir. Il est alors du devoir du Conseiller élu de dénoncer, mais de dénoncer preuves à l'appui. En d'autres termes, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, la critique sectaire et la diffamation n'ont pas leur place quand il s'agit d'entraide et de solidarité entre Français.

Merci.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre GIRAULT et donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.*

#### **Monsieur le Sénateur André FERRAND**

Il y a une question que j'avais envie de poser lors de la séance inaugurale, et puis, le temps étant court, je ne l'ai pas fait. Mais en quelques mots, Monsieur le Directeur, vous avez abordé la question du site conseils aux voyageurs. Il est en général dans tous les pays très à jour, très utile. Mais il est parfois jugé, en particulier par les milieux économiques, comme un petit peu décourageant pour certains visiteurs. Et c'est une critique que j'ai entendue à plusieurs endroits parmi tout le dispositif chambres de Commerce, missions économiques et Conseillers du commerce extérieur.

La question est celle-ci : ne serait-il pas possible de distinguer sur ce site ce qui s'adresse aux voyageurs moyens, aux touristes, aux gens qui s'apprentent à visiter un pays et que l'on met en garde à juste titre contre un certain danger, et un autre message destiné aux gens d'affaires qui s'apprentent à venir ou qui auraient envie de venir dans le pays, et qui viennent évidemment dans d'autres conditions, qui sont moins exposés parce qu'ils sont reçus, accueillis, que l'on s'occupe d'eux, qu'ils ont des correspondants, etc., bref de faire la différence ?

Je sais que les missions économiques en particulier seraient prêtes à jouer ce jeu. La dernière expérience de ce genre était en Colombie ; je sais que c'est un pays particulièrement exposé, mais où très clairement, les gens qui viennent pour des raisons économiques — je ne sais pas si Jean BOTTAGISIO, si notre ami Joël DOGLIONI est là — savent que l'on peut faire son métier sans crainte trop importante.

Donc, question encore une fois : est-il possible de passer deux messages

- un pour les touristes habituels et
- un autre pour les gens d'affaires ?

### **Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

On peut peut-être essayer de répondre, Monsieur le Sénateur. D'abord, ce n'est pas parce que l'on sera un homme d'affaires que l'on sera protégé des conséquences de ce qui peut se passer dans un pays ou que l'on en victime parce que l'on est un touriste : cela ne prévient pas.

Il est très rare qu'il y ait des interdictions ; d'ailleurs, qui sommes-nous pour interdire quoi que ce soit ? Simplement, ce sont des mises en garde, plus ou moins fortes. Très souvent, il est précisé : "Sauf raisons professionnelles ou raisons personnelles impératives" ; c'est à chacun de prendre ses responsabilités.

Le problème, c'est que chacun prend ses responsabilités ; mais c'est toujours quand même ensuite l'État qui passe la serpillière. Notre culture n'est pas de dire "Allez-y si vous voulez, mais ensuite, ne venez pas vous plaindre". En réalité, on est quand même responsable.

Je rappelle qu'aucun Français n'a été enlevé à l'étranger en respectant le site conseilsauxvoyageurs ; c'est toujours en ne respectant pas les conseils qu'il arrive des choses gênantes — sauf évidemment dans des catastrophes collectives comme la Louisiane ou le raz-de-marée. Mais le but des conseils, c'est justement d'aider les gens à savoir ce qui se passe ; nous essayons donc de faire cela.

Nous sommes en train de réfléchir à d'autres formules possibles, qui consisteraient tout simplement à arrêter de donner des conseils, puisque finalement, ils posent autant de problèmes qu'ils en résolvent, et en particulier quelquefois ils ont des conséquences en matière d'assurance — mais cela n'est pas tellement notre problème ; notre problème, c'est notre responsabilité à nous, ce n'est pas celle des autres.

Il y aurait une autre solution, ce serait d'arrêter de donner des conseils, tout simplement. Il n'y aura plus de conseils, chacun prendra ses responsabilités, mais on informera les gens, c'est-à-dire qu'on leur dira que, dans ce pays, il y a eu tant d'enlèvements ces six derniers mois, tant d'accidents de la route, tant de ci et tant de ça ; maintenant, vous êtes au courant : vous faites ce que vous voulez. Cela, c'est une autre solution : on prend les gens pour des gens responsables, on les informe, sans détour ; et après, ils décident. C'est un autre concept.

Ça dépend de ce que l'on veut : veut-on être informé ou veut-on avoir un recours s'il arrive quelque chose ? Parce qu'il y a une ambiguïté : on compte sur l'État, on voudrait qu'il nous informe, on se réserve le droit de ne pas suivre les recommandations si elles nous embêtent ; on se garde la possibilité de toute manière de recourir éventuellement. J'attends d'ailleurs avec mes collègues des autres pays un procès : nous aimerions bien un jour avoir un procès pour savoir exactement quelles sont les limites de ce genre d'exercice qui, au départ, est fait pour aider les gens : il n'est pas fait pour les gêner.

Et effectivement, cela a des conséquences en matière d'affaires, parce que cela peut être très difficile à comprendre ; surtout que les informations sur lesquelles nous nous fondons pour donner ces conseils ne sont pas toujours des informations non classifiées, que l'on peut rendre publiques, et ne sont donc pas toujours comprises comme telles. C'est donc un exercice difficile ; c'est tout ce que je peux dire.

*Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et donne la parole à Monsieur Pierre-Yves LE BORGNE.*

### **Réponses aux questions sur le rapport 2005 du Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France**

#### **Monsieur Pierre-Yves LE BORGNE**

Au nom du groupe ADFE, je crois que je pourrais résumer l'état de nos discussions en disant que nous sommes sensibles aux réponses que vous allez apporter aux questions que nous avons posées lundi.

Cependant, je voudrais émettre pour notre groupe un regret, une suggestion et une interrogation. Le regret, c'est qu'il est dommage toujours de n'avoir qu'une seule heure sur une session d'une semaine pour débattre d'un rapport aussi bon que celui que vous nous présentez chaque année, rapport que nous recevons quelques semaines en avance, que nous avons l'occasion de lire, de travailler et qui devrait donner lieu à un débat plus large, plus long, plus nourri que celui que nous avons pu avoir lundi. Une heure en fin de matinée, avec un maximum de dix à quinze minutes de questions, c'est frustrant et c'est dommage. C'est la première chose que je souhaitais dire.

La seconde chose, c'est la suggestion : il nous faut plus qu'une heure, il faut deux heures de débat, et de préférence un débat comme celui que nous avons maintenant, c'est-à-dire dans cette salle, où il est facile d'avoir nos documents sur les tables, de parler, de nous interpeller, plutôt que de le faire dans la salle de l'hôtel du Ministre où nous sommes tous serrés les uns contre les autres ; et lorsque l'on s'exprime, on ne voit pas qui est de l'autre côté : c'est très inconfortable. Il n'est pas facile de parler en public, et je crois que d'avoir cet échange ici nous aide tous collectivement.

Enfin, l'interrogation — et comprenez bien que ce que je veux dire ici n'est pas polémique : au nom du groupe ADFE, je souhaiterais comprendre pourquoi notre groupe, les élus du groupe ADFE-Français du monde ont été exclus de la liste d'invitation à la réception donnée par Madame GIRARDIN lundi soir. Personne d'entre nos élus, membres désignés, n'a été invité. C'est une situation que nous ne comprenons pas, que nous souhaiterions avec vous pouvoir éclaircir parce qu'il nous semble qu'il s'agit d'un manquement aux principes républicains qui nous unissent dans cette Assemblée.

### **Monsieur le Président**

Merci, Monsieur LE BORGNI. Donc, si j'ai bien compris nous sommes déjà dans les réponses du rapport. Tout à fait d'accord. Monsieur le Directeur ?

### **Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Pour répondre à votre première question, c'est précisément ce pourquoi nous sommes ici ; c'est pour prendre le temps. J'ai bien compris que lundi, la manière dont les choses risquaient d'être évacuées n'était pas convenable ; j'ai donc proposé qu'on prenne le temps de le faire, avec votre accord.

Je ne peux pas répondre à votre deuxième question : il faudrait que vous la posiez aux autorités qui ont lancé cette invitation. Ce que je peux faire, c'est moi-même me renseigner, mais c'est un petit peu indiscret. Je le ferai donc, mais ce serait plutôt à vous de le faire. En tout cas, ce n'est pas dans le cadre de l'activité de l'administration.

J'espère avoir bien noté avec mes collègues un certain nombre de questions ; il y en a d'ordre administratif, d'autres liées à la sécurité.

Je vais peut-être commencer par celle qui concerne les cabinets médico-sociaux posée par Madame la Sénatrice ben GUIGA, pour dire dans quelle perspective nous travaillons. Ces cabinets ont été créés un peu comme les cabinets médicaux d'entreprises, pour assurer l'exercice d'une médecine du travail et d'une médecine généraliste, réservée aux ayants droit à l'époque du ministère de la Coopération, puis des Affaires étrangères. Et ils sont gérés directement par les postes diplomatiques.

Cette offre de soins vient un peu ou venait un peu en concurrence avec les services de santé locaux, qui se sont souvent développés depuis la date de la création des centres médicaux, et a souvent été jugée satisfaisante pour les besoins des ayants droit et des besoins de la population française résidente dans plusieurs de ces pays ; ce qui a d'ailleurs abouti à la fermeture de centres médico-sociaux par exemple au Sénégal, à Djibouti, au Gabon, en République démocratique du Congo.

D'autres centres évoluent vers un cabinet ayant un recrutement de personnel médical local, sont gérés par des associations d'usagers résidents, fonctionnent sous le patronage du consulat (par exemple au Cameroun). Il y a plusieurs formules si je comprends bien encore actuellement dans 23 pays, qui fonctionnent sous l'autorité du poste et avec des médecins expatriés pour 15 d'entre eux.

Pendant ce temps, ou parallèlement, il apparaît et il est même évident que la sécurité sanitaire des Français ayants droit du ministère des Affaires étrangères, des expatriés résidents, bref des Français en général, nécessite encore la continuité de la prise en charge d'un cabinet médical pour les soins de la vie quotidienne ou pour la préparation des évacuations sanitaires. Il y a donc toujours un besoin assez fort dans certains pays.

Et dans ces cas, la question ne se pose pas à nos yeux : les centres devront être maintenus. Le statut juridique de ces cabinets devra peut-être être revu ; parce que tout à l'heure, je viens de parler de la concurrence avec les centres de santé locaux : pour les maintenir, il faut donc peut-être adapter leur statut juridique. Mais ils seront maintenus parce que la situation sanitaire locale l'exige.

Cela peut les conduire à accepter d'autres usagers, d'autres patients, même si ce n'est pas l'objet initial de ces cabinets médicaux. Il faut donc qu'ils trouvent leur place juridique dans le contexte du pays, dans le système de santé du pays.



Si un cabinet médical local existant ne peut pas vraiment être choisi comme le centre médical du poste, parce qu'il n'est pas capable de répondre à l'échelle des besoins, alors on proposera qu'une association de Français, dans le respect du droit local, gère un centre médical approprié, le même ou un autre.

Je crois que l'on ne peut pas généraliser à partir de Paris toutes les formules, les meilleures formules et, à ce moment-là, le service consulaire assurera le cas échéant différentes dotations de fonctionnement : cela peut aller de la prise en charge du personnel de santé recruté localement ou expatrié à des crédits de fonctionnement.

Je suppose que cela implique que les usagers français, comme c'est d'ailleurs le cas très souvent — ceux qui sont solvables, qui peuvent le faire — règlent les services rendus et se fassent rembourser dans les conditions habituelles. L'objectif est d'assurer la sécurité sanitaire de tous les Français à plus ou moins long terme et de s'intégrer dans le dispositif local.

Le problème des Français indigents, je trouve qu'intellectuellement, il n'est pas si compliqué puisque c'est une prise en charge qui concerne tous les pays ; et cette prise en charge doit être assurée par les services consulaires de manière égale, sur un budget géré par le poste, avec le médecin-conseil du poste ou un médecin exerçant localement choisi par le poste.

Dans les pays où il est absolument nécessaire de contribuer au maintien d'un cabinet médical, il est bien évident que c'est à celui-ci que seront adressés en priorité nos compatriotes qui rentrent dans cette catégorie, et que c'est à lui que seront versées les prises en charge consulaires : cela l'aidera et on permettra le maintien dans des conditions économiques assez favorables d'une structure dont bénéficieront tous les Français. C'est la situation qui de toute manière correspond à la réalité d'aujourd'hui.

Par rapport à cela, il y a deux considérations importantes. Il y a notre intention d'avoir un dispositif mondial, un réseau de veille sanitaire mondial, pour faire face à des risques évidents depuis quelques années : nous avons eu le SRAS, nous avons la grippe aviaire. Tout cela renforce la nécessité d'avoir un réseau mondial.

Une veille sanitaire à Paris, au sein de la DFAE, dans la Sous-Direction rénovée de la sécurité des personnes, qui à mon avis est la mieux à même d'héberger cette veille sanitaire avec un médecin que nous avons recruté. Nous avons aujourd'hui ce dispositif qui est en train de se construire en septembre, un dispositif central de veille sanitaire.

Et un réseau : ces centres médico-sociaux, bien entendu, rentreront dans ce réseau. Mais ils ne suffisent pas puisqu'ils n'existent pas partout. Là où il y a autre chose, on regarde. Sinon on externalise : j'envisage de passer des accords avec des sociétés d'assistance dans certaines régions du monde où les centres médico-sociaux ne sont pas implantés.

Nous pouvons voir au cas par cas, en Chine, en Amérique, quel dispositif pourrait rentrer dans ce réseau, l'idée étant d'avoir partout quelque chose de sérieux en réseau pour être informé — il ne suffit pas de soigner : il faut aussi être informé, pouvoir transporter les malades, les adresser pas nécessairement d'ailleurs pour un retour en France (il y a des maladies qui excluent peut-être le transport), bref apporter une réponse appropriée dans tous les pays parce que nous avons maintenant un certain nombre d'expériences qui nous montrent que ce n'est pas facile, qu'il faut être rapide : information et réaction.

Il faut avoir les crédits pour pouvoir les intégrer sous notre responsabilité, et non plus sous celle de la Coopération. parce que jusqu'à présent, comme ces centres médico-sociaux, ainsi que je l'ai expliqué, étaient des cabinets médicaux de médecine du travail pour les coopérants, ils étaient gérés par le ministère de la Coopération et cela a été repris par la DGCID. C'est une question d'écriture, mais il faut pouvoir le faire.

Donc maintenant, il nous reste à trouver le bon dispositif pour qu'ils soient intégrés dans le financement consulaire, sachant qu'ils ont ou peuvent avoir aussi des tâches de coopération - et je ne trouve pas choquant du tout qu'ils puissent aussi avoir des tâches de coopération - qui seraient financées, quant à elles, par les crédits du programme correspondant. Je ne vois pas du tout de difficultés a priori.

Nous avons par exemple — et je fais souvent cette transposition mentale — à Madagascar un centre de formation professionnelle pour les Français, financé par les crédits des Français, et localement, dans le cadre d'une coopération avec Madagascar, avec des crédits correspondants qui ne sont pas les mêmes. Je ne vois donc pas pourquoi on ne pourrait pas, pour mettre les centres médico-sociaux sous la responsabilité de la DFAE, des consulats, étant entendu que leurs activités de coopération relèvent, elles, d'un financement particulier.

Voilà à peu près ce que je pense que l'on peut dire sur ce sujet aujourd'hui ; mais c'est un arrêt sur image, parce que c'est vraiment un des fronts de notre travail et une priorité du Ministre.

Merci beaucoup, sur ce point.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur le Président**

Merci.

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

J'ai d'autres réponses, parce qu'il y a eu d'autres questions. Il y a eu par exemple la demande d'un point sur la démarche qualité. Je ne vous épargnerai rien, je crois, excusez-moi. Je ne sais pas s'il y a d'autres activités aujourd'hui ?

**Monsieur le Président**

Oui, le site Internet.

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Oui, il y a eu également une question de Madame la Sénatrice ben GUIGA sur la démarche qualité qui a été lancée effectivement en 2003 par la DFAE pour améliorer l'organisation des consulats. Nous avons confié ce travail à un prestataire spécialisé, la société Wave management, pour nous assister et nous conseiller, pour un montant de 144 000 euros, et pendant une durée de 3 ans. Ce budget est aujourd'hui consommé pour un peu moins des deux tiers.

A la suite d'un audit de certains postes consulaires, des points d'amélioration ont été définis. Ils portent notamment sur l'accueil et l'orientation du public ; ils portent aussi sur les conditions d'application des textes et la formation professionnelle.

Cependant, l'adhésion à cette démarche des agents, aussi bien à Paris qu'à l'étranger, n'a pas été facile, compte tenu notamment de la distance, je dirais de l'écart de type un peu culturel, entre la méthode proposée, qui était conçue dans la perspective d'une certification ISO — et c'est normal, puisque c'était une des options ou une des hypothèses —, et les problèmes concrets des postes consulaires, qui sont hélas encore très loin de la culture d'une certification ISO, et de la culture du prestataire de service d'une certification ISO.

C'est-à-dire qu'effectivement, on a découvert une chose importante : c'est qu'on avait besoin d'une démarche qualité à un point absolument inimaginable, puisqu'on n'imaginait pas à quel point on était loin de la culture de départ qu'il faut avoir pour obtenir une certification ISO. On était donc plus mauvais qu'on ne le croyait ou qu'on ne le savait, puisque l'on n'avait même pas accès au langage de celui qui veut vous aider à vous certifier.

A partir de là, quand on fait ce constat, la question se pose : Que fait-on ? Arrête-t-on ou s'adapte-t-on ? Tire-t-on quand même profit de cette démarche qualité ? J'ai pensé que ç'aurait été un peu dommage de renoncer : on avait commencé à dépenser de l'argent, on avait travaillé.

Il est donc apparu nécessaire de maintenir le principe de la démarche, mais d'abandonner, en tout cas à moyen terme, la perspective d'une certification ISO. Tout cela est parfaitement évolutif, parce que j'entends dire aussi que la certification ISO pourrait revenir à l'ordre du jour dans le service public, donc aussi dans le service public consulaire.

C'est donc dans le sens d'un abandon à moyen terme de la certification ISO que nous avons réorienté le marché, en lui donnant de nouvelles orientations en 2005, pour nous concentrer sur l'amélioration deux points-clés de l'organisation du réseau consulaire, qui sont :

- l'accueil du public — on peut toujours travailler, ce sera toujours utile — en définissant avec les postes pilotes des méthodes et des bonnes pratiques pour améliorer l'accueil, auxquelles les chefs de postes pourraient ensuite se référer et qui pourraient aussi être intégrées dans la formation des chefs de postes ;

- deuxième point d'application : les conditions d'application des textes. Faire en sorte que seuls les textes à jour et la totalité d'entre eux soient disponibles et utilisés. Et c'est très loin d'être évident : je vois encore beaucoup de consulats par exemple qui, en matière d'immatriculations, n'ont pas encore intégré la simplification et la réforme du 31 décembre 2003 — on est en 2005. C'est un réseau, c'est lourd, les choses ne vont pas si vite ; il y a énormément d'instructions, les agents saturent un peu, ils sont aussi "distraits" par les crises.

C'est donc sur ces deux points que nous sommes maintenant engagés dans un travail de définition des procédures. La notion même de procédure étant un peu nouvelle dans ces domaines : jusqu'à présent, on a été très empirique. Voilà le sens de l'effort et voilà ce que je peux répondre à la question.

Il y avait aussi une question sur l'avancement du contrôle de gestion à la DFAE. Cette démarche n'est peut-être pas tout à fait la même, et s'inscrit quant à elle clairement dans le cadre de la LOLF et du programme 151 Affaires consulaires, c'est-à-dire recherche du résultat, parce que la finalité du contrôle de gestion, c'est la mise en tension des indicateurs. Il faut comparer les indicateurs, les acteurs, selon des procédures déterminées et dans le cadre d'un dialogue de gestion entre tout le monde.

Et c'est effectivement un effort très nouveau, parce qu'il faut d'abord définir des indicateurs, puis les mesurer, savoir à qui ils s'appliquent, quels sont les personnes ou services nommément désignés qui sont supposés répondre de ces indicateurs, et il faut dialoguer. Cela fait beaucoup de choses un peu nouvelles. Ce n'est plus un système d'autorité. Et tout cela pour quoi ? Pour éclairer les responsables des activités qu'ils sont supposés diriger, qui ne les connaissent ou ne mesurent pas toujours bien ; en tout cas qu'ils ne voient pas encore sur un écran.

Concrètement, la mission ministérielle des Affaires étrangères de contrôle de gestion, qui relève de la direction générale de l'administration — c'est pour cela que je ne me suis pas permis d'en parler dans mon rapport : je n'ai pas d'autorité directe sur

cette mission, mais vous allez comprendre :

- il y a 1 cellule ministérielle de contrôle à l'échelle de l'ensemble du département, composée de 3 agents à temps plein, et
- il y a 3 cellules opérationnelles de contrôle de gestion auprès de chaque responsable de programme.

Auprès de moi, il y a donc une cellule opérationnelle de gestion, composée de 2 agents. 8 agents sont répartis dans les 3 programmes ; 8 divisé par 3, pour moi cela fait 2, ce n'est déjà pas mal : compte tenu des budgets, je ne trouve pas cela totalement disproportionné.

Je vous ai donc d'abord parlé de l'ensemble.

Maintenant, concernant la DFAE proprement dite, c'est une cellule de contrôle qui est logée au sein du secrétariat de programme, dont je vous ai déjà parlé souvent puisqu'il a été créé dans le cadre d'une réforme de la DFAE, secrétariat de programme qui est maintenant mis sur pied, qui a un responsable, Sylvain \*ITÉ (qui était notre n° 1 au Cameroun et auparavant consul général à Madrid), et qui est composé d'une structure avec des cellules — je vous ai déjà décrit ce système - précisément :

- une cellule contrôle de gestion, comme par hasard,
- une cellule informatique,
- une cellule budget puisque c'est la LOLF,
- une cellule personnel, DRH, qui sera en dialogue constant avec la DRH du Ministère,
- une cellule organisation et méthodes,
- etc.

Ces deux agents sont là ; ils sont placés dans le cadre du secrétariat de programme, et ont des correspondants dans tous les services de la DFAE et ils ont comme mission :

- d'actualiser, de faire vivre le dispositif de pilotage interne à la DFAE de ce contrôle ;
- de consolider et d'assurer la fiabilité des données — je vais donc vous parler des données ;
- de produire et d'analyser des tableaux de bord, si possible de bons tableaux de bord, bien consolidés ;
- de m'apporter un appui technique ; et puis
- de promouvoir la culture du contrôle de gestion.

Cela fait beaucoup de choses en même temps : il faut s'occuper des activités de l'administration centrale et de celles des postes consulaires.

Ce que l'on a déjà fait — parce que comme on part de zéro ou presque, on ne peut pas tout faire en un jour —, c'est :

- la définition d'une dizaine d'indicateurs pour la direction ;
- on a défini une soixantaine d'indicateurs pour l'ensemble des services de l'administration centrale, parce qu'il n'y a pas que la DFAE qui travaille, je dirais pour les consulats ;
- la définition d'une trentaine d'indicateurs pour le réseau ; cela va beaucoup plus loin et c'est beaucoup plus fin que les indicateurs de performance de la LOLF.

On est en train de tester un outil informatique qui s'appelle SIGMA (Suivi des indicateurs et gestion modulée des activités), auprès de six postes, qui couvrent une quinzaine d'indicateurs. Tout cela est effectivement très nouveau.

Ce que nous faisons en ce moment, c'est la définition de la méthode de calcul des indicateurs. Je prends par exemple le coût d'un visa : Comment calcule-t-on le coût d'un visa ? Cela a été des débats épouvantables, parce que l'on avait au départ des chiffres qui allaient de 50 à 110 euros. Comment calcule-t-on un indicateur ? Comment élabore-t-on les tableaux de bord des services ? Que va-t-on y mettre ? Et comment suit-on la phase de test auprès des postes ?

Concernant le genre d'indicateurs, parce que cela c'est l'essentiel, ils ne sont pas seulement budgétaires ; il faut qu'ils permettent de rendre compte de manière objective de l'activité consulaire, selon plusieurs angles :

- l'angle de la qualité, c'est-à-dire le délai de réponse, le temps d'attente, l'accueil ;
- l'angle des indicateurs activités, tout à fait objectivement, c'est-à-dire le volume des demandes, le nombre d'agents qui sont affectés, etc. ; ce n'est pas un jugement de valeur : c'est juste le volume ;
- l'angle contexte, qui est différent d'un poste à l'autre : par exemple sous l'angle de la fraude, sous l'angle de la pression migratoire ; ce sont des contextes et des indicateurs très délicats.
- l'efficacité ; on rentre donc là dans le domaine des ratios : les coûts, la productivité ; et puis
- le contexte socio-économique qui, lui aussi, est important et variable d'un poste à l'autre.

Toutes ces productions d'indicateurs — je vous donnerai tout à l'heure une liste d'indicateurs à titre illustratif — supposent des développements informatiques et l'exploitation des logiciels qui sont utilisés par les postes. Voilà.

Cela suppose aussi que les opérateurs de programmes, c'est-à-dire les responsables du côté des visas, du côté des Français, les sous-directions soient en phase avec ce travail. Je peux vous assurer que la cellule opérationnelle dont j'ai parlé, qui est pour la DFAE dirigée par Mlle Marie-Laetitia MIJNO, est à votre disposition pour répondre à d'autres questions.

Je vais vous donner, par exemple, pour les affaires consulaires une liste d'indicateurs de la première catégorie, les coûts :

- coût de traitement d'un dossier (passeport, carte d'identité ou n'importe quelle autre inscription) ;
- coût de traitement d'un dossier de bourse — je ne parle pas du montant de la bourse ;
- coût de traitement d'une demande de visa ;
- coût d'établissement d'un acte d'état civil ;
- coût de traitement d'une demande d'allocation.

Tout cela, nous l'ignorons totalement et nous voudrions le savoir. Ou bien en matière de personnel ou d'autre :

- part des équivalents temps plein consulaires dans les équivalents temps plein du poste : combien y a-t-il de personnel à plein temps qui fait du travail consulaire par rapport à l'ensemble ?
- part des expatriés et des recrutés locaux ;
- part des dépenses liées au consulat dans les activités globales du poste. Pour le moment, c'est complètement empirique : on a dit 14 % une fois pour toutes ; maintenant, on va peut-être savoir ce que c'est effectivement et ce sera intéressant.

Et en plus, il y a des taux :

- taux d'annulations contentieuses de nos décisions — j'ai beaucoup tenu à cela ;
- taux de délivrance des visas par rapport bien sûr à la demande ;
- taux de mise à jour des plans de sécurité par rapport à la totalité de ces plans ;
- taux de couverture des dépenses liées à l'administration des Français par rapport aux recettes ;
- etc.

Cela va donc aller très loin, mais cela ne se fait pas du jour au lendemain.

Merci beaucoup.

*(Applaudissements.)*

#### **Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Directeur. Mes chers Collègues, j'ai deux nouvelles à vous communiquer, une bonne et une mauvaise.

Première bonne nouvelle, qui n'est pas vraiment une nouvelle puisque, vous le savez tous, nous sommes tous invités ce soir à 18 h au Sénat par le Président du Sénat.

La mauvaise, c'est que si nous voulons être à 18 h au Sénat et pouvoir terminer nos travaux, je vous supprime la pause : c'est la mauvaise nouvelle. Nous continuons donc nos travaux par la présentation du projet du site Internet par les deux techniciens qui sont ici, qui attendent déjà depuis une bonne demi-heure. Nous enchaînons donc sur la formation du site Internet de notre Assemblée, qui devrait prendre effet dans quelques jours.

*(Quelques discussions sur la suite de la séance).*

Excusez-moi, mes Chers Collègues, j'ai été un peu trop rapide dans mes propos. Ce qui n'empêche que la pause est définitivement complètement annulée puisque cela ne s'arrange pas. Excusez-moi, il y avait d'autres réponses à des questions qui n'ont pas été apportées.

#### **Madame**

C'était pour dire qu'une réponse n'a pas été apportée à une question posée lundi par Monsieur LE BORGNIER.

#### **Monsieur le Président**

Autant pour moi, je vous demande pardon. Nous reprenons donc les réponses aux questions, Monsieur le Directeur.

#### **Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Monsieur MUCETTI va à répondre à la question de Monsieur LE BORGNIER.

Ce que je peux faire, moi, c'est répondre à la question de Madame FOUQUES-WEISS sur les mariages, les mariages simulés ou forcés dont nos postes ont à connaître.

Ils sont en très grande majorité détectés grâce à l'étude du dossier de mariage et à l'audition des époux. La loi du 26 novembre 2003 que vous connaissez permet au Consul d'imposer cette audition ensemble ou séparément. Si des indices sérieux sont relevés quant au caractère simulé ou frauduleux d'un mariage, c'est dans le cadre de la demande de transcription de l'acte dans l'état civil français, qui sera faite par l'époux français, que la situation sera signalée par le Consul au Procureur de la

république de Nantes, car le parquet de Nantes s'est vu reconnaître, après un certain nombre de demandes et d'efforts de notre part, une compétence exclusive en la matière par le décret du 23 février 2005, qui est entré en vigueur.

Le Procureur dispose d'un délai de six mois pour faire procéder à une enquête et pour décider s'il y a lieu de saisir le tribunal de grande instance de Nantes d'une demande d'annulation du mariage, ou bien d'ordonner au contraire au poste de procéder à la transcription.

Nous trouvons - nos Ambassadeurs, nos Consuls et la direction des Français de l'étranger - que ce dispositif est perfectible. Parce que six mois, cela ne suffit pas : je me suis rendu personnellement dans un certain nombre de réunions consulaires et j'ai pu le constater. J'ai proposé un autre dispositif, qui garantirait qu'en cas de doute du Consul, il ne suffirait pas d'attendre six mois sans que rien ne se passe pour rendre la transcription obligatoire. J'espère pouvoir vous en dire davantage prochainement.

Maintenant Monsieur MUCETTI peut peut-être répondre sur la question des élections.

### **Monsieur Serge MUCETTI**

Monsieur LE BORGNI nous a posé une question pour nous demander qui avait la responsabilité de scinder la liste électorale consulaire pour ouvrir davantage de bureaux de vote et il a fait une remarque sur le vote par correspondance.

Il m'est particulièrement facile de répondre à cette question de la décision de création des bureaux de vote décentralisés en postes, puisqu'en fait, il faut tout simplement se référer aux interventions de Monsieur MUSELIER et de Madame GIRARDIN respectivement au Sénat et à l'Assemblée nationale, et se référer à ce que j'ai dit également lors des travaux de la commission des lois.

Mais je cite Madame GIRARDIN :

*Il reviendra au chef de poste consulaire de définir, après avis de la commission administrative chargée de préparer la liste électorale consulaire, le nombre de ces bureaux décentralisés et leur aire géographique, sous réserve de l'accord des autorités locales.*

Alors effectivement, cette phrase a une densité telle qu'elle appelle un certain nombre de remarques.

D'abord, nous avons voulu que naturellement, la décision de création des bureaux de vote à l'étranger appartienne à l'autorité administrative, c'est-à-dire au chef de poste. Néanmoins, il ne peut prendre sa décision en s'affranchissant de l'avis de la commission administrative. Cela, c'était une proposition du Gouvernement, et elle figure à l'article 7 du projet de décret sur lequel vous vous prononcerez demain.

La décision du chef de poste porte aussi bien sur le principe de la création du bureau que sur le nombre des bureaux et sur leur aire géographique. Et encore une fois, la commission administrative, qui est composée de personnalités qui sont désignées par l'Assemblée des Français de l'étranger, se prononcera également ; le chef de poste ne sera donc pas seul.

Cet avis, il devra également le prendre auprès de l'ambassadeur ou du chef de poste consulaire pour le compte duquel il tient aussi une liste électorale consulaire - vous vous souvenez que nous avons prévu la possibilité qu'un poste puisse tenir plusieurs listes électorales consulaires pour le compte de plusieurs autres postes —, en fonction des nécessités, compte tenu d'un amendement du Sénat ; mais ces nécessités peuvent également être des nécessités administratives.

Enfin, on ne pourra pas créer de bureau de vote sans recueillir l'assentiment des autorités locales. C'est clair : nous sommes à l'étranger, nous ne sommes pas souverains ; l'organisation d'élections est un acte politique. Et il faut également considérer que créer un bureau de vote transforme le local dans lequel ce bureau de vote est ouvert en un local consulaire soumis aux statuts prévus par la Convention de Vienne.

Aussi, le fait d'ouvrir un bureau de vote emporte également pour les autorités locales un certain nombre d'obligations, par exemple : assurer l'intégrité de ce local de telle sorte que celui-ci soit à l'abri d'intrusions pendant l'organisation du scrutin, et également le protéger, tout simplement. Il faudra donc tenir compte de tous ces paramètres.

Et, comme je l'ai dit lors de la commission des lois, il ne faut pas croire qu'il sera aisé de créer des bureaux de vote en grand nombre dans tous les pays ; en particulier, certains États pourront - comme la France du reste le fait, lorsqu'un État étranger lui demande l'autorisation d'organiser des élections sur son territoire - imposer des éléments de nature, de procédure ou de délais simplement, ou des restrictions concernant le périmètre de ces bureaux.

Voilà donc ce que je voulais dire sur ce premier élément que vous avez évoqué lundi.

Concernant le deuxième élément, qui était plus une remarque, je crois, qu'une question, vous vous interrogez sur la possibilité de continuer à nourrir la réflexion sur le vote par correspondance malgré les études en cours sur le vote électronique.

Bien évidemment, nous n'avons pas perdu de vue cette possibilité de créer, ou se restaurer un jour le vote par correspondance. Néanmoins, vous comprendrez que nous travaillons dans le cadre du Code électoral, dont nous n'avons pas la

maîtrise : c'est le ministère de l'Intérieur qui en est le gardien. Et si un jour cette possibilité est restaurée, elle le sera dans le cadre des scrutins nationaux actuels. Donc, au nom du principe d'égalité, il faudra qu'une décision d'ensemble soit prise.

Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue la finalité de tout ceci : le vote par correspondance participe de la volonté d'augmenter le nombre des électeurs. Et je crois qu'il faudra, tout en continuant cette réflexion sur le vote par correspondance — et on verra ce que donne le vote électronique, dont je ne suis pas chargé —, également mesurer l'impact de la création des bureaux de vote décentralisés sur la participation, de même que la simplification de l'établissement des procurations, dont je vous ai indiqué qu'il serait informatisé, je pense dans le courant de l'année prochaine.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI et donne la parole à Madame Brigitte SAUVAGE.*

#### **Madame Brigitte SAUVAGE, membre élu de la circonscription de Montréal**

Concernant ces directives de décentralisation, ce que l'on m'a fait remarquer dans ma circonscription, je le rappelle la seconde canadienne, c'est que les directives sont arrivées très tardivement et que, dans un second temps, les aspects financiers ne semblaient pas être très clairs ; c'est-à-dire que le consulat général n'était absolument pas certain de se voir rembourser les frais d'une telle entreprise. Tout cela avait-il été évoqué ? Et quelle est la ligne budgétaire qui était supposée couvrir les frais d'une décentralisation des bureaux de vote ?

#### **Monsieur Serge MUCETTI**

D'abord, vous faites référence à l'organisation du référendum, et à un épisode qui est de toute façon exceptionnel et expérimental ; car aujourd'hui, il n'existe pas de possibilité facile de scinder la liste électorale autrement que par ordre alphabétique : il a donc fallu monter ici ou là de petits dispositifs informatiques, qui n'ont d'ailleurs pas toujours donné de résultats heureux. Mais nous allons sortir du cadre expérimental pour entrer dans un dispositif normal.

S'agissant des dépenses électorales, la quasi-totalité des frais qui ont été engagés par les postes à l'occasion du référendum ont été couverts par le ministère de l'Intérieur. Il n'y a donc pas eu de questions financières qui aient pu gêner l'ouverture de ce type de bureau.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI et donne la parole à Monsieur Francis HUSS.*

#### **Monsieur Francis André HUSS**

J'ai une question pratique qui rejoint un petit peu ce que vous venez de dire, Monsieur MUCETTI. La liste électorale est établie au niveau de la circonscription et l'on veut faire des bureaux de vote décentralisés. Si la liste électorale est établie comme elle l'est actuellement en système Microsoft sur Word, il y a donc, je suppose, des difficultés pour faire des tris, à moins que vous ayez la solution, en fonction du code postal. Ne vaudrait-il pas mieux faire cette liste électorale sur Excel ou Access, ce qui permet de faire des tris en fonction du code postal ?

*Monsieur le Président remercie Monsieur Francis HUSS et donne la parole à Madame Marie-Hélène PONTVIANNE.*

#### **Madame Marie-Hélène PONTVIANNE, membre élu de la circonscription de Mexico**

Peut-être l'avez-vous mentionné et cela m'a-t-il échappé : cela concerne la décision sur les horaires des bureaux de vote. On m'avait dit à Mexico que l'horaire était défini par Paris : ouvrir un bureau de vote pendant 12 heures pour moins de 100 électeurs inscrits, c'est peut-être un peu exagéré. Et pour la décentralisation des bureaux de vote, souvent, cela pose aussi des problèmes quand on est obligé d'ouvrir 12 heures. Y a-t-il un moyen que ce soit le chef de poste qui décide ?

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU*

#### **Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU, membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Ma question est courte : vous avez dit que jusqu'à présent, on ne pouvait pas scinder la liste électorale parce qu'elle était établie par ordre alphabétique ; cette impossibilité vient-elle des textes qui stipulent qu'obligatoirement on ne peut la scinder que par rapport aux noms ? Ou alors, est-ce une impossibilité pratique ? Parce que je sais très bien qu'il y a des programmes sur lesquels vous pouvez directement scinder les listes électorales par numéros de communes ou de rues.

Merci.

### **Monsieur Serge MUCETTI**

Je répondrai d'abord à la dernière question. Je le dis, je le maintiens et je le répète : aujourd'hui, il n'est pas possible de scinder la liste électorale autrement que par ordre alphabétique. Et justement, un des objectifs que nous nous sommes fixés, et cela figure dans la loi organique — on ne peut pas dire mieux — est de scinder cette liste pour pouvoir créer des bureaux de vote. Ce sera donc opérationnel. Nous n'avons pas à l'étranger encore le même système que les communes de France, et nous sommes justement en train de le mettre en place de façon opérationnelle.

Ce qui me permet d'en venir à la question de Monsieur HUSS : ce n'est pas une question de logiciel ; c'est simplement une question de conception du dispositif. Donc, peu importe le matériel, peu importe le fabricant de ce matériel, il faut d'abord que d'un point de vue juridique, la disposition soit prise. C'est ce que nous faisons, et si vous avez lu le décret qui sera soumis à l'avis de l'Assemblée demain, c'est indiqué.

Troisièmement, en ce qui concerne les horaires des bureaux de vote, nous travaillons en matière électorale dans un cadre extrêmement délicat et précis. Il n'est donc pas possible de laisser la possibilité à un chef de poste de déterminer les horaires d'ouverture des bureaux. C'est une décision prise par le Gouvernement, par décret, avec dans certains cas délégation donnée au Ministre.

Dans le cadre du référendum, la décision a été prise par le Premier Ministre ; le seul aménagement qui a été autorisé, c'est, dans les postes du continent américain, d'organiser les opérations le samedi. Mais il n'est pas question, dans le cadre juridique actuel, de laisser la possibilité au chef de poste de faire varier les horaires à sa guise.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI.*

### **Monsieur le Président**

Je pense que tout le monde a obtenu les réponses à ses questions ? C'est parfait. Donc nous enchaînons donc par la présentation du site Internet de notre assemblée et je passe tout de suite la parole notre secrétaire général.

## **PRESENTATION DU PROJET DE SITE INTERNET DE L'ASSEMBLEE**

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre ROBION.*

### **Monsieur Pierre ROBION**

Compte tenu de l'heure, nous allons être très brefs en ce qui concerne les préliminaires. Vous vous rappelez que, lors des précédentes réunions de l'Assemblée, nous avons fait à chaque fois des bilans d'étape de ce projet, au fur et à mesure de son avancement : appel d'offres, ensuite la société qui a été retenue. Les grandes lignes ont été présentées au bureau en juin dernier, et il avait été convenu de présenter dans cette réunion plénière de septembre une maquette fonctionnelle du futur site Internet public et de l'Extranet de l'Assemblée.

Avant de passer la parole aux représentants de la société Wcube-Equestro - qui se présenteront eux-mêmes d'ailleurs ainsi que leur société - je voudrais simplement attirer votre attention sur le fait que ce que l'on va vous présenter aujourd'hui est bien une maquette fonctionnelle.

Il ne s'agit donc absolument pas d'un graphisme définitif : il s'agit d'un graphisme simplifié. Il s'agit de pages qui décrivent le fonctionnement, la structure fonctionnelle du site et de l'Extranet, leurs diverses fonctionnalités. Par la suite, dès que cette structure sera validée, elle fera l'objet d'un habillage graphique qui sera beaucoup plus facile à réaliser à ce moment-là. L'objectif étant, si vous êtes d'accord sur ce projet, d'obtenir une mise en ligne de ce site grosso modo dans le mois qui suivra cette Assemblée.

Je passe donc tout de suite la parole à Monsieur BORONSKI pour la société Wcube, qui vous présentera le projet, avec nos commentaires et, bien entendu, vos questions seront les bienvenues après la présentation.

### **Monsieur Martin BORONSKI, Directeur de projet, société Wcube**

Merci beaucoup, Monsieur ROBION. Bonjour ; merci beaucoup de nous recevoir aujourd'hui dans le cadre de cette présentation. Je vais un peu répéter ce qu'a dit à l'instant Monsieur ROBION : c'est une première présentation ; nous voudrions vraiment recueillir un maximum de retours de votre part : n'hésitez donc surtout pas à intervenir tout au long de la présentation. Et j'ai bien noté qu'à 17 h 45, vous deviez partir : je vais donc essayer d'être le plus bref possible.

Nous allons d'abord nous présenter pour que vous puissiez savoir avec qui travaille l'Assemblée des Français de l'étranger : je suis moi-même Martin BORONSKI, Directeur de projet au sein de la société Wcube, et je travaille sur la phase de conception de ce projet avec Monsieur Habib HADJ-HANNI ici présent.

Wcube est une agence de communication interactive, qui a été fondée il y a aujourd'hui plus de 10 ans. Nous sommes une société à peu près à taille humaine, avec 48 collaborateurs aujourd'hui.

Nous intervenons dans quatre principaux types de projets Internet :

- tout d'abord, nous travaillons énormément sur les projets pour l'administration centrale et les collectivités territoriales, donc sur des projets de portails citoyens aussi bien Internet qu'Intranet ;
- nous travaillons aussi beaucoup sur des sites Internet transactionnels, dans le cadre notamment de sites e-commerce, entre autres pour Carrefour sur son futur site Internet, et aussi pour les ventes domaniales du Gouvernement sur un futur site Internet qui permettra de consulter l'ensemble du catalogue des ventes aux enchères du Gouvernement ;
- nous travaillons aussi sur des problématiques d'Extranet collaboratif : c'est une des facettes du projet de l'Assemblée, qui consiste à mettre en place un Extranet collaboratif, sur lequel l'ensemble des membres pourront interagir sur différents documents et collaborer dans un espace numérique.
- il y a enfin différentes applications métiers que nous mettons spécifiquement en oeuvre dans des cas bien particuliers.

Nous réalisons l'ensemble de ces projets avec des logiciels libres ; vous avez peut-être entendu parler des logiciels *open source* : ce sont des logiciels entièrement gratuits, il n'y a aucun coût d'acquisition pour pouvoir les exploiter. C'est la particularité de notre société : nous travaillons uniquement avec ce type de logiciels ; cela fait partie des directives du Gouvernement pour l'ensemble des sites Internet publics : il est fortement recommandé d'utiliser aujourd'hui des applications libres pour les sites Internet publics du Gouvernement.

Je vais passer directement à différentes études de cas de projets que nous avons pu réaliser dernièrement ; l'objectif est très rapidement de vous dresser le périmètre de compétences de notre société :

*(Diapositive)* Vous voyez ici le portail Internet du ministère de l'Emploi que nous avons réalisé il y a quelques mois. C'est un projet que nous avons mené avec l'ensemble de l'équipe projet du ministère de l'Emploi, qui nous a permis d'arriver à ce résultat, donc une intervention qui s'est effectuée aussi bien sur la partie habillage graphique que sur la mise en place de différents outils informatiques qui permettent à différents intervenants du ministère de gérer leur site Internet.

*(Diapositive)* Un projet très proche du projet d'Extranet de l'Assemblée : un Extranet pour le ministère de la Défense. Il permet à différents groupes de travail, au sein du ministère de la Défense, de collaborer, afin d'interagir sur des documents numériques ; cela leur évite de se réunir régulièrement : ils peuvent ainsi effectuer des réunions en ligne, tenir des visioconférences ou audioconférences sans avoir à se déplacer.

*(Diapositive)* Pour illustrer un tout petit peu des compétences davantage ergonomiques et graphiques, je vous montre ici deux autres réalisations que nous avons pu effectuer récemment : il s'agit là du portail de la société 9 Télécom, qui s'adresse aussi bien au grand public qu'aux professionnels qui souhaitent utiliser le réseau de la société 9 Télécom, qui est un des principaux opérateurs téléphoniques alternatifs à France Télécom. Ce n'est pas du tout un projet public ; l'objectif de cette présentation était davantage de vous montrer les capacités ergonomiques et graphiques de nos collaborateurs, qui vont pouvoir intervenir sur le projet de l'AFE.

*(Diapositive)* Un autre exemple : un site Internet créé pour Volkswagen il y a deux mois pour le lancement de sa dernière voiture automobile.

Avant de vous présenter le projet en lui-même, je vais ouvrir une parenthèse sur les technologies que nous allons utiliser dans le cadre de votre projet, et entre autres une des principales qui s'appelle Spip Agora.

Vous savez sûrement qu'aujourd'hui, les sites Internet se font de plus en plus complexes : ils rassemblent de plus en plus d'informations ; il est devenu de plus en plus difficile de pouvoir gérer cette information, et une seule personne n'est plus capable de l'administrer.

C'est la raison pour laquelle, depuis quelques années, nous voyons arriver différents outils informatiques, que l'on appelle des outils de gestion de contenus, qui permettent de gérer plus facilement les contenus d'un site Internet.

Compte tenu de cela, le Gouvernement a lancé un projet, Spip Agora, qui est un projet libre, donc gratuit, que n'importe quel organisme ou société peut utiliser librement. C'est donc une solution qui permet à toute société, à tout organisme ou à toute personne de pouvoir mettre en ligne un site Internet et administrer son contenu très simplement, sans aucune connaissance technique.

Dans le cahier des charges de l'AFE, il était bien stipulé que différents membres de l'Assemblée auraient à intervenir sur les contenus de ce site Internet ; nous avons donc recommandé à l'équipe de Monsieur ROBION d'utiliser ce logiciel. Pour deux principales raisons :

- tout d'abord, sa simplicité d'utilisation ; et
- surtout sa pérennité puisque aujourd'hui, la quasi-totalité des sites Internet et des Intranets des ministères reposent sur ce logiciel.



(*Diapositive*) Je vous ai indiqué ici quelques références :

- . le ministère du Travail,
- . le ministère de l'Emploi,
- . le ministère de la Jeunesse ;
- . le site de la diplomatie française est aussi développé grâce à cette solution.

Toutes ces raisons nous ont donc amenés à choisir cette solution vraiment dans un objectif de pérennité pour l'AFE.

Le projet se compose de deux facettes :

- tout d'abord une refonte globale de votre site Internet, et
- ensuite la mise en place d'un Extranet collaboratif sur lequel vous pourrez travailler ensemble au sein d'un espace numérique.

## LE SITE INTERNET

L'objectif du site Internet est d'offrir un certain nombre d'informations aux internautes en général et en particulier aux expatriés qui souhaitent en obtenir sur l'Assemblée.

Nous créerons quatre espaces principaux :

- le premier sera une présentation de l'Assemblée des Français de l'étranger et de son organisation ;
- un deuxième qui sera l'expatriation, dans lequel on trouvera un certain nombre d'informations qui seront mises à jour aussi bien par l'équipe à Paris que potentiellement par des membres à l'étranger pour gérer les contenus du site ;
- des liens utiles qui permettront aux visiteurs du site Internet de disposer de liens vers des sites Internet référant à l'Assemblée ; et
- une actualité, enfin, aussi bien disponible sur le site Internet, et qui pourra être complétée par d'autres actualités au sein de l'Extranet.

L'ensemble des informations que les internautes pourront consulter sur le site Internet remonte en fait des différentes rubriques du site Internet. On a donc vraiment une gestion extrêmement simplifiée de l'information, que n'importe quel acteur de l'AFE pourra s'approprier sans aucune difficulté.

Je vais parcourir quelques écrans-clés de ce futur site Internet. Comme l'a précisé Monsieur ROBION, il ne s'agit pas de maquettes définitives : ce sont vraiment purement des écrans fonctionnels pour illustrer les fonctionnalités et, à l'issue de cette réunion, une fois que nous aurons recueilli vos avis, nous travaillerons sur une image que nous souhaiterons donner au site de l'AFE.

Nous menons actuellement une réflexion pour mettre en place trois pages d'accueil différentes pour le site Internet ; c'est aussi la raison pour laquelle nous vous l'exposons aujourd'hui dans le cadre de cette présentation.

- On a vu ici une première présentation ;
- (*diapositive*) voilà une deuxième ergonomie possible du futur site Internet, avec un colonage et une organisation de l'information différents ;
- (*diapositive*) enfin, une troisième manière de présenter l'information.

Ce sont donc trois modes de lecture différents, donc trois organisations différentes et trois manières de mettre en avant l'information sur la page d'accueil du site.

(*Diapositive*) On retrouve ici une remontée automatique de liens utiles, qui sont automatiquement remontés à partir de la base de données de l'ensemble des liens utiles dont dispose à l'AFE sur son site. Et puis, en bas, la remontée automatique des futurs événements de l'AFE, seulement de ceux qui seront rendus publics aux internautes puisque, on le verra plus tard, au sein de l'Extranet, des événements seront publics et d'autres vous seront uniquement dédiés et pas du tout affichés sur le site Internet.

(*Diapositive*) Nous sommes ici dans une des rubriques du site, celle de la rubrique de présentation de l'Assemblée des Français de l'étranger, avec à gauche un système de navigation dans lequel on va retrouver les principales sous-rubriques de cette rubrique et une présentation des différents contenus que l'on va y retrouver. Et toujours à droite, une remontée contextuelle des liens utiles en rapport avec la rubrique dans laquelle nous nous trouvons.

(*Diapositive*) Voici une illustration possible d'une des pages de contenu du futur site, avec la possibilité de pouvoir l'imprimer dans un format imprimable sur une imprimante.

(*Diapositive*) Une illustration de la base de données des liens utiles, qui seront classés par catégories et permettront aux internautes de retrouver rapidement un lien utile qui les intéresse.

(*Diapositive*) Ici, nous avons l'ensemble des événements qui sont rendus publics aux internautes, événements qui sont saisis par les administrateurs du site, par les personnes de l'Assemblée, et qui peuvent être soit consultables par les internautes, soit restreints uniquement à la consultation par les membres au sein de l'Extranet.

(*Diapositive*) Ici, nous publierons l'annuaire de l'Assemblée, l'ensemble des Conseillers qui la composent, avec la possibilité de rechercher les conseillers par pays, de lancer une recherche nominative à partir du nom ou du prénom de la personne et puis aussi la possibilité de consulter l'ensemble de la liste, du répertoire de l'annuaire.

(*Diapositive*) Vous avez là une illustration de la page de détail de l'annuaire : vous pourrez vous-même mettre à jour ces informations au sein de l'Extranet que nous allons vous présenter tout de suite.

(*Diapositive*) Nous avons là une illustration d'une actualité publiée au sein du site, qui pourra être aussi bien publiée au sein du site Internet que de l'Extranet.

(*Diapositive*) Enfin, la page de contacts : la particularité de cette page est que l'internaute qui souhaite contacter les personnes au sein d'une ou de plusieurs circonscriptions dépendant d'un pays peuvent le faire directement à partir de cette page. Ici, je retrouve une liste déroulante des pays où existent des circonscriptions de l'AFE ; en sélectionnant le pays, le message que je souhaite envoyer à l'AFE est en fait redirigé vers l'ensemble des personnes responsables des circonscriptions du pays.

### **Monsieur Pierre ROBION**

Sur ce point justement — c'est d'ailleurs une nouveauté par rapport au site actuel —, l'idée est que des Conseillers puissent être contactés par le public, soit de manière individuelle, ce qui est effectivement facile puisque les adresses figurent, soit collectivement. Et cela, c'est une idée qui nous est venue à la lecture de nombreux courriers de gens qui ne savent pas exactement à qui s'adresser, qui ont un centre d'intérêt qui peut être une zone géographique ou un pays : avec ce menu déroulant, le message sera effectivement adressé à l'ensemble des Conseillers d'une zone, d'un pays ou d'une circonscription, ce qui permet ensuite aux Conseillers qui reçoivent ce message d'y répondre en fonction de leur intérêt ou de leur compétence particulière sur le sujet.

### **Monsieur Martin BORONSKI**

Voilà donc pour le site Internet. Je passe à présent à l'Extranet.

## L'EXTRANET

### **Monsieur Martin BORONSKI**

L'accès à l'Extranet sera nominatif pour chacun des membres de l'AFE ; l'accès y sera sécurisé : un internaute ne pourra pas y accéder librement sans disposer d'un identifiant et d'un mot de passe, qui vous sera délivré ultérieurement lors du lancement de cet Extranet. Voici les informations un petit peu que l'on va y retrouver.

Sur la page d'accueil, vous aurez des actualités spécifiques à l'Extranet, mais aussi potentiellement partagées avec le site Internet. Vous aurez un calendrier de l'ensemble des événements qui vous seront communiqués, aussi bien des événements qui sont rendus publics aux internautes que de ceux qui sont spécifiques à vos modes de travail au quotidien. Et puis, en fait, vous allez retrouver un certain nombre d'outils de communication que vous pourrez utiliser vraiment tous les jours :

- Le premier outil, c'est la possibilité de créer des commissions, des sous-commissions, des groupes de travail, dans lesquels vous allez pouvoir travailler à distance sur des documents numériques. L'objectif est de préparer à l'avance des réunions, de pouvoir anticiper des groupes de travail et de vous aider à travailler en ligne directement à partir de cet Extranet sans avoir à vous réunir pour monter ces groupes de travail.

- Par la suite, nous allons déployer une messagerie qui vous permettra tout d'abord de disposer de votre propre e-mail : *prenom.nom@afe.org*. Vous aurez la possibilité de communiquer cet adresse e-mail à l'ensemble de vos contacts, qui pourront vous envoyer des e-mails pas l'intermédiaire de cette messagerie. Vous pourrez donc envoyer des messages groupés à des personnes ou à des groupes de travail au sein de cet Extranet.

Je continue : voilà quelques pages actualité des événements ou des faits marquants qui se passent au sein de cet Extranet. (*Diapositive*) Une page de contenu qui sera affichée sur le site Internet pourra disposer de contenus de texte très standard, mais aussi être enrichie par les personnes qui seront responsables de ces contenus de fichiers bureautiques rattachés à ces pages, et aussi de liens vers d'autres articles de cet Extranet ou du site Internet. L'objectif est d'enrichir au maximum l'information qui sera publiée au sein de cet Extranet pour créer vraiment une base documentaire de l'information de l'AFE.

(*Diapositive*) Vous avez ici un aperçu de la messagerie que vous pourrez utiliser pour envoyer des e-mails : tout se fera par l'intermédiaire de votre navigateur que vous utilisez au quotidien, vous n'aurez besoin d'aucun autre outil informatique pour consulter ou envoyer des e-mails.

(*Diapositive*) Puisque l'on met en place une messagerie, on doit aussi mettre en place un carnet d'adresses, carnet d'adresses qui va bien sûr regrouper l'ensemble des membres de l'AFE, mais aussi des personnes externes, donc d'anciens

membres ou d'autres personnes que vous aurez jugé utile d'ajouter à ce carnet d'adresses. (*Diapositive*). Voilà le détail d'une fiche que l'on pourrait trouver au sein de ce carnet d'adresses.

(*Diapositive*) Parmi les autres outils de communication, vous disposerez aussi d'un forum enrichi. Vous l'avez déjà aujourd'hui dans une première version que vous pouvez retrouver dans l'Extranet actuel ; nous allons enrichir ce forum avec de nouvelles fonctionnalités qui vont vous permettre de dialoguer en ligne sur différents thèmes que vous pouvez définir vous-mêmes, donc : des commissions, ou des thèmes de groupes de travail que vous pouvez lancer dans ce forum.

(*Diapositive*) Je vous parlais tout à l'heure d'espace collaboratif pour pouvoir travailler sur des documents. Le mode de travail qui a été retenu pour le moment et sur lequel nous voudrions vraiment recueillir vos avis est le suivant : on pourra mettre en place des commissions, des sous-commissions, des groupes de travail afin de pouvoir échanger sur différents documents que vous aurez définis.

L'objectif est de définir des droits d'accès au sein de ces espaces collaboratifs, c'est-à-dire que les acteurs d'un espace collaboratif pourront voir l'ensemble des informations publiées et interagir sur les documents publiés au sein de ces groupes de travail ; et puis les autres membres de l'AFE, qui n'ont pas les droits de modération sur ces informations, pourront les consulter mais ne pourront pas les enrichir.

### **Monsieur Pierre ROBION**

Je vois qu'il y a une certaine impatience qui gagne l'Assemblée. Il y a en fait sur cet Extranet en particulier deux grandes nouveautés qui sont : d'une part la messagerie, et d'autre part l'espace collaboratif. Ce sont vraiment les deux points forts et complètement nouveaux.

Je propose de faire moi-même une deuxième présentation de ce site samedi matin pour ceux qui le souhaitent, et peut-être dès à présent de passer aux questions.

### **Monsieur le Président**

Holà, holà, holà ! On se calme ! Merci, Monsieur le Secrétaire général ; je crois que nous allons passer aux questions. Mais je vous rappelle, s'il vous plaît, que nous devons terminer dans 10 minutes ; il serait vraiment incorrect de notre part d'arriver en retard à l'invitation du Président du Sénat. Monsieur Jean LACHAUD, vous avez la parole.

Je rappelle ce que nous a dit le Secrétaire général : là, j'ai trois demandes de prise de parole ; nous allons bien aller jusqu'à quatre ou cinq, mais nous continuons les travaux samedi matin parce que c'est un sujet intéressant et important pour tout le monde.

### **Monsieur Jean LACHAUD**

Très rapidement, et pendant que le représentant de la société Wcube - je suis désolé, mais je n'ai pas bien compris votre nom - est là, puisque cette présentation détaillée que vous nous faites ici ne va pas suffire, pourrions-nous avoir un accès en test, y compris avec un mot de passe dans les quinze jours ou trois semaines qui viennent, afin que nous puissions le tester pour à ce moment-là vous faire des remontées ?

### **Monsieur Martin BORONSKI**

Oui ; tout à fait. Nous avons déjà mis en place un Extranet ; d'ici quinze jours ou trois semaines, nous aurons donc des maquettes plus élaborées qui vous permettront de vous rendre compte de l'avancée des travaux.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Martin BORONSKI et donne la parole à Madame Élisabeth KERVARREC.*

## **QUESTIONS-REPONSES**

### **Madame Élisabeth KERVARREC, membre élu de la circonscription de Vienne**

Merci pour cette présentation ; je dois dire que la frustration est de votre côté comme du nôtre, parce que nous avons vraiment des contraintes de temps. J'ai juste une question qui va peut-être vous paraître complètement idiote, mais je travaille dans une entreprise, et quand il s'agit de communications à l'intérieur, on parle d'Intranet.

### **Monsieur le Président**

Oui, donnez l'explication ?

**Monsieur Martin BORONSKI**

Votre particularité, c'est qu'un Intranet est restreint au réseau physique et numérique de la société dans laquelle vous vous trouvez ; aujourd'hui, on parle d'un Extranet pour l'AFE puisqu'en fait, vous êtes tous disséminés partout autour de la planète.

**Monsieur le Président**

Voilà.

**Monsieur Martin BORONSKI**

Et donc un Extranet est donc un site Internet avec un accès restreint réservé à une population bien identifiée.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Christine ROY-JIMENEZ.*

**Madame Christine ROY-JIMENEZ, membre élu de la circonscription de Madrid**

Je voudrais vous demander simplement de veiller, puisque nous n'avons pas encore les aspects graphiques, qu'ils n'ont pas encore été présentés, à ce que ce soit peut-être plus efficace quant aux aspects techniques qu'à l'esthétique, puisqu'il y encore des pays où le téléchargement est très laborieux (parfois, cela ne représente que 58 Mbits), de veiller à ne pas trop charger parce que nous aurons peut-être des petits problèmes.

**Monsieur Pierre ROBION**

C'est une indication qui a déjà été donnée à la société, je crois, dès le départ.

*Monsieur le Président donne la parole à la dernière intervenante, Madame Marie-Hélène PONTVIANNE.*

**Madame Marie-Hélène PONTVIANNE**

Merci, parce que je sais que Monsieur ROBION n'a pas su répondre à ma question en commission. Sera-t-il possible d'apparaître comme connecté sur le site comme pour les messageries du genre MSN Explorer quand on est dans l'espace collaboratif, bien sûr dans l'Extranet (pas pour une simple consultation du site Internet) ? Cela pour que l'on sache par exemple qu'un membre de sa commission est connecté à ce moment-là, sans passer peut-être par le système du forum parce que l'on avait vu que c'était un peu difficile ; sera-t-il possible d'avoir ce système de communication plus directe ?

**Monsieur Pierre ROBION**

De savoir si la personne est connectée comme dans MSN ou dans un chat ?

**Monsieur Martin BORONSKI**

Si c'est un besoin, nous pouvons le mettre en place, tout à fait.

**Monsieur Pierre ROBION**

La possibilité existe donc.

**Monsieur Martin BORONSKI**

Nous allons le prendre compte pour les espaces collaboratifs.

*Monsieur le Président indique qu'il est désolé, que les prises de parole sont terminées et rappelle que les travaux continueront samedi matin.*

**Monsieur Pierre ROBION**

Si vous avez des questions, effectivement, on ne peut pas y répondre maintenant. En revanche, il serait très bien de les déposer.

**De la salle**

*(Hors micro.)*

**Monsieur le Président**

Oui, mais alors c'est terminé, après ; je suis désolé.

**Monsieur \***

C'est le site d'une Assemblée ; nous avons des travaux qui sont les questions orales, qui sont les rapports de commissions et qui sont les débats et les rapports de bureaux, et il me semblerait utile qu'ils soient disponibles pour tous. Pensez donc à une place pour cela pour tous ceux qui consultent le site, et pas simplement dans l'Extranet, comme c'est actuellement le cas.

**Monsieur le Président**

Très bien. Monsieur le Secrétaire général, si vous en êtes d'accord, nous reprenons donc tout ceci samedi matin. Mes chers Collègues, la séance est levée ; nous nous retrouvons donc au Sénat dans quelques minutes. Merci.

*La séance est levée à 17 h 40.*

## VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2005 - MATIN

*La séance est ouverte à 9 h 15*

*sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-président.*

### Monsieur le Président

La Présidente de la commission des lois et règlements, le Rapporteur général et moi-même, nous remercions tous ceux qui se sont levés assez tôt ce matin pour être ici présents.

Le premier point à l'ordre du jour appelle la présentation du rapport de la commission des Lois et règlements. Madame la Présidente, si vous voulez bien prendre la parole pour l'introduction de ce rapport ?

## I. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOIS ET REGLEMENTS

### Madame Marie-Hélène BEYE, Présidente de la commission des Lois et règlements

La commission des Lois est heureuse que sa soeur des Affaires sociales ait pu travailler dans d'excellentes conditions dans la magnifique salle 3. Elle regrette toutefois de n'avoir pu oeuvrer dans d'aussi bonnes conditions dans la petite salle 7 où elle s'est retrouvée confinée sans préavis (*réactions*). Certains de ses invités et de ses membres ont dû se contenter de chaises contre les murs, sans pouvoir ouvrir devant eux les documents de référence indispensables à nos travaux. Si cela devait se reproduire, soyez gentil, Monsieur le Secrétaire général, de nous prévenir afin que nous apportions de petits tabourets supplémentaires (*commentaires*).

L'inconfort ne nous a pas cependant empêchés de travailler sur les points importants de notre ordre du jour, à savoir :

Tout ce qui a trait aux *questions électorales* :

. d'abord la fusion des listes électorales appelée de tous nos voeux depuis longtemps et qui sera effective en janvier 2006, dispositif qui allègera la tâche de nos postes et dissipera la confusion qui régnait souvent dans les esprits des électeurs ;

. ensuite, la réforme du décret d'avril 1984, qui avait déjà fait l'objet d'une résolution en septembre 2004, suivie d'un avis sur un projet de décret en mars de cette année ; notre Rapporteur général vous apportera toutes les précisions voulues sur l'avis que nous émettons aujourd'hui sur le nouveau projet de décret ;

. enfin, toujours dans le cadre des questions électorales, le vote électronique est en train de prendre forme et consistance.

Après les questions électorales, nous avons abordé le thème de la *réorganisation structurelle du ministère des Affaires étrangères*. Monsieur POUILLIEUTE nous en a brillamment expliqué le pourquoi et le comment, ce dont nous le remercions encore.

Enfin, nous avons amorcé la réflexion sur le *statut des élus des Français de l'étranger*, ce qui ne manquera pas sans doute de susciter questions et débats, entre nous puisqu'il n'y a pas foule.

Au cours de nos travaux, un temps a été accordé à l'étude des réponses à nos voeux et motions ; cela a été rapide puisqu'un certain nombre d'entre eux sont restés sans réponse. A ce sujet, je voudrais ouvrir une parenthèse : on se plaît constamment à nous présenter comme la vitrine, le flambeau, le drapeau, fer de lance, etc., de la France, les Ambassadeurs : c'est très bien. Mais il me semble que nous sommes aussi, nous, élus, ceux qui sont à l'écoute de nos compatriotes ; c'est vers nous qu'ils se tournent lorsque de graves problèmes se posent à eux dans tous les domaines : social, scolaire, sanitaire, sécuritaire, économique, judiciaire, etc. Ils croient en nous ; ils nous pensent dotés d'immenses pouvoirs et ils attendent de nous que nous apportions à leurs problèmes une réponse.

Les voeux que nous émettons, les motions que nous formulons ne sont pas le fruit de nos imaginations en délire, mais bien la traduction des préoccupations graves, pressantes de nos compatriotes. Par respect pour eux et pour nous, il serait souhaitable que l'administration daigne apporter des réponses ou des débuts de réponses.

*(Applaudissements.)*

Il me semble aussi que la lecture de nos résolutions, avis, voeux, motions, etc., est une façon indirecte de nous consulter puisque nous sommes une assemblée consultative. Ces voeux et motions reflètent les problèmes des Français de l'étranger. A travers ces résolutions, voeux et motions, les différents départements ministériels doivent avoir connaissance de ce qu'il y a

peut-être lieu de modifier, de changer, de supprimer ou d'ajouter dans les textes pour que notre statut de Français de l'étranger soit le plus proche possible de celui du Français de l'Hexagone.

Je remercie encore tous les intervenants qui ont bien voulu apporter leur contribution de qualité à nos travaux. Je remercie notre nouvel administrateur Monsieur MIRADE pour sa disponibilité et son assistance. Je demande aussi l'indulgence de l'Assemblée pour les petites coquilles qui se seraient glissées dans le rapport, pour l'absence d'images : notre Rapporteur a été victime d'un tsunami électronique, qui l'a fortement dérangé dans l'élaboration finale de son rapport.

Monsieur le Rapporteur, je vous passe la parole.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Madame Marie-Hélène BEYE et donne la parole à Monsieur Pierre ROBION, qui souhaite intervenir à la suite de la première allocution.*

### **Monsieur Pierre ROBION**

Juste un petit mot sur l'organisation. Ce n'est pas de manière impromptue que la commission des Lois et règlements a été placée dans cette salle : c'était prévu dans le planning des salles ; et comme vous le savez, les salles les plus importantes (que ce soit la salle 3 ou la salle 8) font l'objet d'un tournus en quelque sorte, chaque commission y passant à son tour. C'est donc effectivement regrettable ; mais malheureusement, tant que l'on n'aura pas d'autres locaux plus vastes et mieux répartis, je crois qu'il en sera ainsi.

Sur le deuxième point, votre observation concernant la non-réponse ou des délais de réponse à certains voeux jugés trop longs, effectivement, nous avons fait un pointage et il y a un certain nombre de voeux dont les réponses sont en souffrance. Nous avons réfléchi, et je pense que nous essaierons, avec les Rapporteurs des commissions, de mettre en place une petite procédure de suivi afin d'essayer d'avoir au moins, lorsque ce n'est pas possible d'avoir une réponse sur le fond, une réponse d'attente ou disons un accusé de réception de l'administration.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre ROBION et donne la parole à Monsieur Christophe FRASSA pour l'exposé de son rapport.*

### **Monsieur Christophe FRASSA, Rapporteur de la commission des lois et règlements**

Avec un plaisir non dissimulé, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs,

Comme l'a rappelé la Présidente, à l'ouverture, nous avons adopté notre ordre du jour, qui était assez dense, puisqu'il a abordé une triple thématique, qui se démultipliait elle-même :

- tout d'abord les questions électorales avec la fusion des listes, la réforme du décret et le vote électronique ;
- ensuite, la réorganisation structurelle du ministère des Affaires étrangères ; et
- enfin, le statut des élus.

En ouverture de nos travaux, la Présidente a annoncé une modification dans la composition de la commission :

- Madame Patricia NEU-BLOTENBERG a quitté la commission des Lois et règlements pour rejoindre la commission des Affaires culturelles et de l'enseignement ;
- Monsieur Olivier BERTIN a quitté la commission des Affaires culturelles et de l'enseignement pour rejoindre la commission des Lois et règlements ; qu'il y soit donc le bienvenu.

Pour aborder ces thèmes, la commission a auditionné les personnes suivantes :

- Monsieur Yannick BLANC, Sous-Directeur des affaires politiques au ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Régis DUFERNEZ, de la Direction de la modernisation et de l'action territoriale au ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Pascal FIESCHI, Chargé de mission sur le vote électronique pour les scrutins à l'étranger à la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France ;
- Monsieur Serge MUCETTI, Sous-Directeur de l'administration consulaire et de la protection des biens à la Direction des Français de l'étranger et des étrangers en France ;
- Monsieur Didier ORTOLLAND, Chef du bureau des élections ;
- Monsieur Antoine POUILLIEUTE, Conseiller d'État et Directeur général de l'administration du ministère des Affaires étrangères.

### **1. Fusion des listes électorales**

Le premier thème abordé par notre commission a été celui de la fusion des listes électorales. Le système actuel, qui comporte deux listes électorales avec des objets différents et des procédures distinctes, est parvenu largement au bout de ses limites. Ces listes, qui sont préparées et mises à jour de façon différente, sont devenues au fil des jours et des ans une charge énorme de travail pour les postes et un sujet de forte incompréhension pour nos compatriotes, ne sachant jamais sur quelle liste ils sont en fait inscrits.

La loi du 20 juillet 2005 réalisant la fusion des listes entrera donc en vigueur le 1er janvier 2006. La fusion des listes sera opérée à cette date. Les instructions pour les postes sont en cours de rédaction. Mais dès le début du mois d'octobre, les deux commissions administratives seront réunies pour arrêter les projets de listes électorales consulaires.

Il sera procédé

- . d'une part à l'élimination des doublons et,
- . d'autre part, à un minutieux travail de vérification des inscriptions.

Vous avez dans le rapport le tableau sur les cas possibles d'inscription et les observations afférentes.

Quelle sont les nouveautés de ce dispositif ?

Tout d'abord, l'utilisation de l'informatique de façon plus importante, voir très importante ; l'adresse électronique figurera désormais sur la liste électorale ; le système classique quant à lui, c'est-à-dire l'envoi par la poste, demeurera. Il sera instauré une commission administrative unique, comme je le rappelais à l'instant et dès l'automne il y aura une accélération du processus de préparation des listes et celles-ci seront prêtes le 10 mars de chaque année.

Les nouveaux majeurs quant à eux pourront s'inscrire selon un système analogue à celui qui se pratique aujourd'hui en France, avec une possibilité d'inscription jusqu'au dernier jour de février.

Dès l'automne aussi, le chef de poste déterminera la liste des bureaux de vote (bureaux de vote décentralisés) après avis de la commission administrative ; le nombre de bureaux de vote et leur périmètre géographique seront aussi arrêtés par le chef de poste.

Les procurations enfin seront de deux types :

- les procurations établies à l'étranger pour les votes en France ;
- les procurations établies à l'étranger pour les votes à l'étranger.

Le système de procuration électronique, lui, sera renforcé.

Lors du débat avec la commission, celle-ci s'est interrogée sur la situation d'un Français qui change de pays après le dernier jour de l'année. Serge MUCETTI a précisé que le serveur mondial qui est mis en place permettra à chaque Français de connaître sa situation administrative. Le problème des changements d'adresse pour les jeunes majeurs a également été évoqué.

La commission a souhaité connaître les instructions qui seront données aux chefs de postes pour l'établissement de la liste des bureaux de vote et pour la définition du périmètre de ces bureaux. Serge MUCETTI a indiqué que des directives seront données sur la base des recommandations du ministère de l'Intérieur. Par ailleurs, il a précisé que la décision du chef de poste se prendra sur avis de la commission administrative et que l'on ne pourra pas ouvrir des bureaux de vote n'importe où puisque cela fera l'objet d'une négociation avec le pays hôte.

La commission a ensuite voulu connaître le mode d'accès au serveur mondial. Là-dessus, les précisions de Serge MUCETTI ont été claires : chaque Français recevra un numéro à 8 chiffres et il authentifiera son nom et son numéro personnel par un code secret qui lui sera fourni.

La commission a voulu savoir si des machines à voter, comme ça a été le cas en France lors du dernier référendum, pourront être installées à l'étranger. Régis DUFERNEZ du ministère de l'Intérieur a indiqué que, pour des raisons budgétaires, ce ne serait pas possible et que, d'autre part surtout, cela ne présentait pas d'intérêt dans la mesure où on élargissait au maximum le vote par correspondance électronique, c'est-à-dire via Internet, à l'étranger.

La commission a également voulu savoir où en était la réflexion sur la possibilité que le président d'un bureau de vote ne soit plus un fonctionnaire mais un électeur. Et là-dessus, Serge MUCETTI a confirmé que rien ne s'opposait à ce que ce soit un électeur qui soit président du bureau de vote ; il a toutefois précisé que le secrétaire du bureau de vote devra impérativement être un agent du poste, afin d'établir une liaison permanente entre le bureau de vote et le chef de poste.

En conséquence, votre commission des Lois et règlements vous recommande d'adopter l'avis sur le projet de décret relatif à la fusion des listes. C'est l'avis n° 1.

### **2. Réforme du décret du 6 avril 1984**

Le deuxième thème est la réforme du décret du 6 avril 1984. La commission des Lois a lancé, lors de la première session il y a un an, un vaste chantier de réforme du décret du 6 avril 1984. Cette réforme a consisté tout d'abord à intégrer dans le décret les dispositions nouvelles issues de la loi du 9 août 2004, notamment en ce qui concerne les nouvelles règles de candidature. Cette première tranche de réforme si je puis dire a fait l'objet d'une résolution adoptée à l'unanimité lors de la première session (c'était



la résolution n° 3 de septembre 2004). Cette résolution a été reprise par l'administration qui a soumis pour avis à l'Assemblée un projet de décret lors de la seconde session (c'était l'avis n° 1 de mars 2005) : cet avis a été lui-même adopté à l'unanimité.

Par la suite, la loi du 20 juillet 2005 est venue compléter et modifier les dispositions de la loi du 7 juin 1982, notamment sur deux aspects, c'est-à-dire :

- la suppression de tous les articles se référant aux listes dites CSFE, qui ont donc été abrogés ; et
- surtout, la modification substantielle de l'article 5 de la loi sur la propagande, et surtout sur son interdiction, ouvrant de nouvelles pistes à la propagande électorale à l'étranger, notamment dans les pays de l'Union européenne.

C'est la raison pour laquelle le projet de décret modifiant le décret du 6 avril 1984 est lui aussi modifié et fait l'objet d'un nouvel avis qui vous est aujourd'hui soumis. Les principales nouveautés par rapport aux textes antérieurs sont les suivantes :

- des modifications terminologiques faites par souci de cohérence et de simplification du droit ;
- l'abrogation des dispositions relatives aux listes électorales et le renvoi aux dispositions relatives aux listes électorales consulaires ;
- la clarification et la précision des règles relatives aux déclarations de candidatures dans le cadre des élections à l'Assemblée des Français de l'étranger ;
- le remaniement des dispositions relatives aux opérations de vote et des précisions concernant les dispositions relatives au recensement des votes et au contentieux.

Je m'explique sur les deux derniers points.

Concernant les règles relatives aux déclarations de candidatures, le décret prévoit actuellement que le dépôt des candidatures est clos le 60e jour précédant le jour du scrutin ; or, nous n'avions pas de délai imparti à l'administration concernant la publication au *Journal officiel* de l'arrêté portant convocation des électeurs. Il est donc inséré un nouvel article dans le décret de 1984, qui est libellé comme suit :

*Le ministre des Affaires étrangères doit faire publier son arrêté portant convocation des électeurs au plus tard le 80e jour précédant l'élection.*

Ce qui laisse une période bien définie de 20 jours pendant lesquels les candidats peuvent faire acte de candidature, déposer leur acte de candidature, et l'administration peut faire les vérifications d'usage sur l'inscription des candidats sur la liste électorale, etc. C'est un premier point.

Deuxième point : nous savions tous par le décret de 1984 qui établissait, recensait les résultats ; mais il n'était pas marqué que c'était aussi l'Ambassadeur ou le chef de poste diplomatique qui devait attribuer les sièges : c'est donc dorénavant prévu dans le décret que c'est à ce moment-là du recensement des votes que les sièges sont attribués.

Enfin, il était dit que les recours en Conseil d'État devaient être déposés dans un délai d'un mois après la publication de l'arrêté publiant la liste des élus ; or, il n'était pas dit qui pouvait le faire et pourquoi on pouvait saisir le Conseil d'État. Il est donc apparu nécessaire d'ajouter un alinéa précédant celui que je viens d'évoquer, disant que tout candidat ou tout électeur peut contester le résultat des élections devant le Conseil d'État, et le reste sans changement.

Voici les nouveautés par rapport au texte que nous avons précédemment adopté à l'unanimité.

En conclusion de ces observations, votre commission des Lois vous recommande d'adopter l'avis sur le projet de décret modifiant le décret du 6 avril 1984. C'est l'avis n° 2.

### **3. Le vote électronique**

Dans son intervention devant la commission, Yannick BLANC a indiqué que, lors du référendum du 29 mai dernier, une démonstration de vote avec des kiosques électroniques s'est déroulée avec succès à Issy-les-Moulineaux.

Et il a poursuivi en précisant que les propositions données aujourd'hui par les prestataires techniques fournissent désormais les garanties requises pour assurer la sécurité et le bon déroulement des opérations électorales au moyen du vote électronique. Yannick BLANC a indiqué que l'impact de la technologie sur la procédure électorale a été précisément établi. Il s'agit donc de reconstruire la procédure électorale, avec trois soucis majeurs :

- premièrement, vérifier en amont que le système technique correspond bien à des normes ;
- deuxièmement, pendant les opérations de vote, les membres du bureau de vote et les représentants des candidats doivent pouvoir vérifier le bon déroulement des opérations ;
- troisièmement, le juge doit disposer de moyens techniques pour contrôler le déroulement des opérations électorales pendant et a posteriori.

Yannick BLANC a indiqué qu'un avant-projet de loi sur le vote électronique était en cours de validation. Il s'agira :

- en France d'un vote avec des kiosques électroniques ; et
- à l'étranger d'un vote par Internet.

Le plus important, a souligné Yannick BLANC, est de maintenir la confiance des électeurs dans le vote électronique ; c'est un enjeu principal.

Lors de son intervention, Pascal FIESCHI a mis l'accent sur la passation du marché public qui a retenu comme procédure celle du dialogue compétitif. Les entreprises qui ont présenté un dossier sont les suivantes :

- France Télécom,
- INDRA (entreprise espagnole), et puis
- quatre autres de plus petite taille.

Une fois le prestataire désigné, le cahier des charges sera validé par la Commission nationale de l'informatique et des libertés et le Conseil d'État.

Pascal FIESCHI a lui aussi insisté sur la crédibilité du système comme enjeu essentiel dans cette procédure de vote. Tout ce qui sera mis en place pour le renouvellement de l'Assemblée en 2006 sera transposé aux scrutins ultérieurs, y compris nationaux ; d'où la nécessité de succès.

Pascal FIESCHI a indiqué à la commission que le calendrier avait été fixé pour le dernier trimestre, c'est-à-dire de fin octobre 2005 à fin janvier 2006 :

- d'abord signature du marché ;
- ensuite saisine de la CNIL dans la foulée ;
- puis préparation du décret en Conseil d'État.

Quant aux modalités de réception par les électeurs des moyens d'authentification, elles ne sont pas encore arrêtées mais plusieurs pistes sont à l'étude, et tant Yannick BLANC que Pascal FIESCHI nous ont précisé que la panoplie était assez large.

La commission a souhaité connaître le coût global de l'opération. Pascal FIESCHI a indiqué que déjà 1 M d'euros avaient été provisionnés dès cette année sur la recette visas, que le programme devant coûter à peu près 2M d'euros, 1M d'euros supplémentaire seront prévus en 2006.

#### **4. Réorganisation structurelle du ministère des Affaires étrangères**

Le quatrième thème abordé par la commission est celui de la réorganisation structurelle du ministère des Affaires étrangères. Antoine POUILLIEUTE a posé comme principe de départ pour son intervention le postulat bien connu selon lequel l'État doit se réformer pour être plus efficace. En fait, Antoine POUILLIEUTE a souligné tout de suite que l'État s'était beaucoup réformé depuis 15 ans. Cependant, l'approche est généralement assez organique, alors que le mieux serait une approche fonctionnelle. Antoine POUILLIEUTE a souligné que le but de la LOLF était la performance aujourd'hui plus que le résultat.

Le premier thème abordé par Antoine POUILLIEUTE a été : Pourquoi changer le Ministère ?

- Premier constat : le statu quo est plus mortel que vital.
- Second constat, l'État n'est plus ce qu'il était il y a 20 ans : le périmètre de l'action publique s'est extrêmement modifié depuis 20 ans ; et dans l'esprit des gens également, l'idée de l'État n'est plus la même.
- Troisième constat, le monde a énormément bougé : on passe d'un état de choses à un autre état de choses assez rapidement ; l'opinion bouge : il a cité pour thème le débat sur le plafonnement de l'impôt et surtout le fait que plus personne ne croit à la théorie du Tout-Etat.

Alors, comment bouger ? précise Antoine POUILLIEUTE. Depuis 1990, toute une série de rapports et de commissions ont été faits, mais sans aucun résultat probant. La théorie de l'urgence est indispensable dans le monde actuel, mais elle est aussi un bon prétexte pour ne pas voir plus loin que le bout de son nez. Un grand nombre de services, a-t-il souligné, n'ont pas bougé depuis 30 ans, alors que certains services sont en "réformite", *dixit*, constante, notamment celui de l'aide publique au développement.

Antoine POUILLIEUTE a conclu avec quatre pistes de réflexion sur ce thème :

- En quoi le nouvel environnement nous oblige-t-il à bouger ?
- Les Affaires étrangères existent grâce à leur réseau : qu'est-ce qu'on en fait ?
- Qu'attend-on de son Ambassadeur ? La preuve en est la pauvreté souvent décriée de la relation entre la communauté française et l'ambassade.
- Enfin, quel programme immobilier ?

Le second thème abordé par Antoine POUILLIEUTE a été la LOLF. Les années 2004 et 2005 ont été consacrées à la réorganisation des ministères. Le ministère des Affaires étrangères a désormais deux missions :

- une mission proprement ministérielle qui est l'action extérieure de l'État ;
- une mission interministérielle avec le ministère de l'Economie et des Finances, qui est l'aide publique au développement.

Décliner ces deux missions en quatre programmes :

- l'action de la France en Europe et dans le monde ;

- le rayonnement culturel et scientifique ;
- la solidarité à l'égard des pays en développement ;
- les Français à l'étranger et les étrangers en France.

La LOLF crée une obligation d'avoir des indicateurs :

- des indicateurs de performance, c'est-à-dire en amont de l'action ;
- des indicateurs de contrôle de gestion, en aval de l'action.

De plus, Antoine POUILLIEUTE a souligné qu'un contrat de modernisation avait été conclu avec la direction du budget et qu'il serait échelonné sur trois ans.

Le troisième thème qu'il a évoqué est celui du réseau.

Parmi les questions soulevées par Antoine POUILLIEUTE :

- "A-t-on le bon réseau ?", et de là la déclinaison que vous avez dans le rapport de tout ce que la France possède comme réseau à l'étranger entre ambassades, représentations, alliances, etc.
- Deuxième question, "A l'heure de l'Union européenne, un réseau bilatéral a-t-il encore un sens ?" ;
- Le réseau au sein de l'Union européenne est-il aussi nécessaire qu'en 1958 ?
- Les ambassades que la France possède dans des pays où elle n'est pas très présente se justifient-elles ?

En somme, pour Antoine POUILLIEUTE, il y a des endroits où la France n'est "pas assez" et d'autres où elle est "trop large". Il faut avoir le réseau dont on a besoin et pas seulement celui dont on a hérité, souligne-t-il.

Évoquant avec la commission les consulats d'influence, Antoine POUILLIEUTE a mis l'accent sur l'antinomie qui existe entre les mots "consulat" et "influence". Pour lui, un consulat d'influence est tout sauf un consulat puisqu'il ne fait pas d'administration consulaire. A ce titre, il précise que, dans le cadre de la LOLF, les consulats d'influence ne sont pas imputés sur le programme "Français à l'étranger", mais sur le programme "Réseau diplomatique".

Dernier thème abordé pour terminer son propos, Antoine POUILLIEUTE a indiqué que la direction générale de l'administration gérait un parc immobilier de 2 millions de mètres carrés, essentiellement en propriété : 40 % de bureaux, 60 % de résidences. Cette gestion a été largement critiquée par la Cour des comptes et le Parlement et de manière assez vive ; et je ne reviendrai pas notamment sur le célèbre thème de Berlin.

Lors du débat avec la commission, celle-ci, se faisant l'interprète de nombreux élus, a souligné auprès du directeur général la nécessité d'écouter le terrain avant des prises de décisions. En réponse, Antoine POUILLIEUTE, sans ambages, a indiqué la création d'une mission sur le réseau en précisant, je cite, que

... on s'appauvrit quand on n'écoute pas le terrain.

La commission a par ailleurs souhaité que les indicateurs de performance et de contrôle de gestion concernant le programme "Français à l'étranger et étrangers en France" soient communiqués annuellement à l'Assemblée des Français de l'étranger.

## 5. Statut des élus

Le dernier thème de nos travaux en commission était le statut des élus. Lors de la seconde session, l'Assemblée a adopté à l'unanimité — il eût été étonnant qu'il en fût autrement — une résolution demandant la mise à jour et la refonte des instructions actuellement en vigueur concernant les fonctions et prérogatives des élus de l'Assemblée des Français de l'étranger. La commission, à l'aune de la réponse de l'administration — une des rares réponses que nous avons reçues —, a adopté une résolution présentant un projet d'instruction qui vous est aujourd'hui soumis. C'est la résolution n° 1 ; nous aurons l'occasion d'y revenir lors de l'examen de cette résolution.

## 6. Affaires courantes de la commission

Les deux derniers thèmes sont les affaires courantes de la commission. Tout d'abord le suivi des travaux : la commission regrette de devoir condamner avec la plus vive énergie une fois de plus le peu de considération dont fait preuve l'administration vis-à-vis des textes adoptés par l'Assemblée des Français de l'étranger. Elle rappelle à l'administration son devoir de réponse — dans la mesure où nous avons un devoir moral de présenter des textes qui sont le reflet de la vie de nos communautés à l'étranger, il y a également un devoir moral d'y apporter une réponse...

*(Quelques applaudissements.)*

... et surtout la nécessité d'y répondre dans un délai raisonnable, surtout à l'aune de la nouvelle façon de travailler de notre Assemblée, c'est-à-dire avec deux sessions par an puisqu'un délai de six mois permet au moins à chaque session, si on ne peut pas les obtenir lors des réunions de bureaux, d'avoir les réponses à la session suivante, ce qui n'a pas été le cas cette fois-ci puisque la plupart des textes qui n'ont pas reçu de réponse ont été adoptés en mars dernier.

A la *résolution n° 1* sur les fonctions et prérogatives des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger, la commission a pris acte de la réponse et l'a transformée dans une nouvelle résolution que vous verrez tout à l'heure.

A la *résolution n° 2*, sur un sujet qui nécessitait quand même une réponse dans l'urgence mais qui n'en a pas reçu, la situation des Français en Côte d'Ivoire, la commission n'a toujours pas reçu de réponse à ce jour.

Sur le *voeu n° 1*, l'attribution d'un passeport diplomatique aux membres de l'Assemblée, la commission prend acte de la réponse. Elle remercie l'administration de l'arrière plan juridique fourni dans sa réponse. Elle rappelle cependant l'objet de ce voeu et souhaite qu'une nouvelle catégorie de bénéficiaires du passeport diplomatique soit instituée.

Sur le *voeu n° 2* concernant l'obligation de réception de plainte, la commission a pris acte de la réponse.

Le *voeu n° 3* n'a pas reçu de réponse.

Le *voeu n° 4* n'a pas reçu de réponse.

Au *voeu n° 5*, devant l'absence de réponse, la commission a chargé un parlementaire de se saisir du problème.

Le *voeu n° 6* n'a pas reçu de réponse.

Le *voeu n° 7* n'a pas reçu de réponse.

Concernant le *voeu n° 8*, la commission remercie l'administration de sa réponse qui indique que ces réunions ont un caractère d'échanges et d'information. La commission précise qu'à ce titre, il est d'autant plus logique qu'un compte rendu soit établi et diffusé aux élus.

Concernant la *motion n° 1*, son auteur est satisfait de la réponse, il faut le souligner. La commission, quant à elle, se félicite du caractère général de cette disposition.

Concernant la *motion n° 2*, l'auteur n'a pas fait connaître sa position.

Concernant la *motion n° 3*, l'auteur n'a pas fait connaître sa position.

A la *motion n° 4*, devant l'absence de réponse, l'auteur de la motion a profité de la présence du Directeur général de l'administration pour le saisir directement de cette question.

Pour la *motion n° 5*, l'auteur de la motion prend acte de l'évolution positive de cette question.

## 7. questions diverses

Le dernier point soulevé était celui des questions diverses. La commission a adopté à ce sujet deux voeux :

- un premier relatif à l'équipement informatique des postes ; c'est le voeu n° 1 ; et
- un second relatif à l'accès des élus au réseau DIPLONET ; c'est le voeu n° 2.

**En conclusion**, vous l'aurez tous ici constaté, nous vivons de plus en plus dans un monde moderne grâce à James Bond et à sa voiture allemande. La lutte des parfums français dans les sitcoms japonaises fait rage et le futur — grâce aux satellites géostationnaires — ne manque pas d'avenir ! Voilà donc un rapport qui rassurera nos fidèles lecteurs !

*(Applaudissements.)*

## QUESTIONS-REPOSES

*Monsieur le Président remercie Monsieur Christophe FRASSA et note les demandes de prise de parole. Seul Monsieur Pierre GIRAULT souhaite intervenir.*

### **Monsieur Pierre GIRAULT**

Tout d'abord, mes félicitations pour la qualité de ce rapport et l'humour qui ne nuit pas non plus à la qualité. Je ferai simplement quelques petites précisions. Page 6, dans les questions d'inscription sur les listes électorales, je me posais la question suivante : à l'heure du clic, n'est-il pas temps maintenant de faire en sorte que la date limite du 31 décembre puisse être changée ? En d'autres termes, la date d'inscription sur les listes électorales devait se faire avant le 31 décembre.

*(En raison d'un problème de micro, Monsieur Christophe FRASSA n'ayant pas entendu la question de Monsieur Pierre GIRAULT, ce dernier la reprend.)*

Tout simplement, page 6 où il est question de tout le travail qui a été fait, et qui est remarquable, concernant les listes électorales, la fusion des listes, etc., je me posais la question de savoir si désormais, maintenant que nous sommes à l'heure du clic (*brève demande d'explication sur le clic*), c'est-à-dire l'heure électronique, il ne serait pas temps de réfléchir sur le fait que l'on puisse changer dorénavant les dates d'échéance pour l'inscription sur les listes électorales.

C'est très important : de nombreux compatriotes se plaignent de devoir faire un rush avant le 31 décembre pour pouvoir s'inscrire, et parfois, ils se rendent compte qu'ils ne sont plus inscrits. Je pense que désormais, à l'heure électronique, on pourrait peut-être... Je sais que c'est une question de façon générale ; c'est simplement une réflexion.

Deuxième chose, en juin 2006, nous n'aurons pas de vote électronique pour les élections européennes ; ai-je bien compris ? En 2007, pour les élections présidentielles ? Peut-être. Bien.

Enfin, page 10, concernant le nombre de lycées, je pense qu'il s'agit du nombre d'établissements en gestion directe, parce que le nombre d'établissements français, qui sont des établissements d'influence, est beaucoup plus important ; je pense donc qu'il y a là une petite erreur de chiffre.

*Monsieur le Président invite Monsieur Christophe FRASSA à répondre aux interrogations de Monsieur GIRAULT.*

### **Monsieur Christophe FRASSA**

Je les prends dans l'ordre chronologique inverse. Concernant les lycées, ce sont les chiffres fournis par Antoine POUILLIEUTE, et je pense qu'ils ne prennent en compte que les chiffres fournis par l'Agence, donc ceux en gestion directe.

Sur le vote électronique, c'est peut-être moi qui ai pêché par nébulosité : il y a bien une volonté de tout mettre en oeuvre pour appliquer le vote électronique au renouvellement de l'Assemblée dès juin 2006. Aujourd'hui, le calendrier est purement technique, il n'est plus juridique : le marché va être passé à l'automne, le prestataire fera valider son cahier des charges par la CNIL et le Conseil d'État ; il y aura un décret d'application sur les modalités.

Mais tout ceci est extrêmement technique, et ce qu'ont souligné aussi bien Monsieur BLANC que Monsieur FIESCHI, c'est que pour l'instant, c'est un lourd travail de rédaction en termes juridiques des clauses techniques à mettre dans le décret.

Mais la volonté est bien toujours la même de faire voter nos compatriotes à l'occasion du renouvellement de l'Assemblée en 2006 par correspondance électronique, donc Internet ; et, dans le cas du succès, que cela devrait remporter, de l'étendre par la suite, puisque j'ai parlé d'un projet de loi qui va être déposé et qui, lui, fera entrer le vote électronique dans le *Code électoral* pour tous les grands scrutins, c'est-à-dire avec le distinguo

- que les Français de Métropole et d'Outre-mer voteront avec des kiosques électroniques, et
- que les Français de l'étranger voteront eux par Internet.

Mais le calendrier est fixé, et l'objectif est toujours le même.

Quant à la modification des dates d'inscription, je pense que Monsieur MUCETTI pourra compléter ce que je vais commencer à dire : je crois que ce n'est tout simplement techniquement pas encore possible ; et surtout, il faut qu'il y ait une date arrêtée pour tout le monde pour pouvoir s'inscrire. Qu'il y ait un rush dans les dix derniers jours de décembre, c'est à la limite la faute de nos compatriotes parce qu'ils peuvent étendre dans le temps leur rush. S'ils ont une modification à apporter ou une inscription à faire, ils peuvent le faire dès septembre, ce qui est le cas dans les communes en France.

Et la liste ne peut pas être mouvante puisqu'il faut bien arrêter une date pour pouvoir voter ; parce que sinon, cela signifie que la veille du scrutin, on peut aussi, avec le clic, du coup aussi modifier son inscription sur liste électorale.

Je crois qu'il y a des contraintes techniques et légales qui ne sont pas variables en l'état. Mais je pense que Monsieur MUCETTI peut compléter.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Christophe FRASSA et donne la parole à Monsieur Serge MUCETTI.*

### **Monsieur Serge MUCETTI**

Je crois que les propos du Rapporteur ont anticipé sur ma réponse. Quelle que soit l'heure que l'on retienne et quelle que soit la procédure, lorsque l'on est dans un système de définition de droit et d'inscription sur des listes dans un dispositif aussi complexe que celui du droit électoral, il faut bien que l'on arrête une date. Et je fais donc miennes les remarques du Rapporteur général.

Je voudrais simplement indiquer un petit point : on annonce ou on croit que c'est le 31 décembre qui est la borne limite pour s'inscrire sur les listes électorales. C'est par commodité et dans un souci de communication que l'on indique le 31 décembre, mais le *Code électoral* indique lui-même, à l'article 5 je crois, qu'en fait, c'est le dernier jour ouvrable de décembre, qui peut ne pas coïncider avec le 31 décembre ; et c'est d'ailleurs la formule que nous retenons dans le décret.

Monsieur le Rapporteur, Madame la Présidente, avec votre permission, je vous demanderai la parole ensuite pour deux ou trois petites remarques sur le rapport.

*Monsieur le Président indique à Monsieur MUCETTI qu'il l'aura et donne la parole à Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU.*

**Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU**

Monsieur le Rapporteur, je souhaiterais intervenir à propos de la page 4 de votre rapport ; et j'en profite également pour vous féliciter ainsi que Madame la Présidente pour le beau travail, le travail important que vous avez fourni.

Vous dites que la loi du 20 juillet 2005 qui concerne la fusion des listes électorales va entrer en vigueur le 1er janvier. A quelle date nous-mêmes, dans nos circonscriptions, pourrions-nous être mis en possession de ces listes électorales fusionnées ? Cela va-t-il être dès le début janvier, ou bien faudra-t-il attendre ? L'administration demandera-t-elle encore un certain temps pour les mettre en exergue ? Merci.

**Monsieur Christophe FRASSA**

Là-dessus, Serge MUCETTI connaît par coeur le calendrier, alors que moi, je vais être obligé de le rechercher ; je préfère lui donner la parole le temps que je retrouve le texte, mais les dates de disponibilité des listes sont prévues dans le projet de décret.

**Monsieur le Président**

Monsieur MUCETTI, s'il vous plaît, puisque vous devez intervenir à plusieurs reprises, est-ce que vous ne seriez pas mieux à la tribune ? Peut-être que l'assemblée... (*Applaudissements.*)

**Monsieur Serge MUCETTI**

Je vais faire ma remarque et ensuite je viendrai. Je voudrais faire deux remarques.

**Monsieur le Président**

Vous préférez rester à votre place ?

**Monsieur Serge MUCETTI**

Non, pour cette réponse... J'assurerai la transhumance ensuite.

La *première remarque*, c'est que quelle que soit la personne qui demande la communication de la liste électorale, celle-ci ne peut être effectuée que pour autant que cette liste électorale existe, c'est-à-dire partir de la date à laquelle la liste est communicable. La liste électorale ne pourra donc être communiquée qu'à partir du moment où elle sera entrée en vigueur.

La *deuxième remarque*, c'est que le texte soumis à votre avis prévoit un nouvel échéancier des travaux de préparation de ces listes électorales ; il fixe la date que je viens d'indiquer à l'avenir au 10 mars. Mais, pour l'année 2006, nous avons voulu prendre quelques précautions, car c'est la première année de mise en oeuvre du nouveau dispositif, et nous prévoyons, à titre transitoire, de conserver pour 2006 uniquement la date du 15 avril : c'est donc à partir du 15 avril que la liste électorale sera communicable.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Je voudrais revenir sur un point. Nous avons la réponse de Monsieur MUCETTI, mais c'est un point que nous avons évoqué quand même en commission. Certes, les listes sont arrêtées au dernier jour ouvrable du mois de décembre ; mais il faudra peut-être réfléchir, maintenant que l'on a la fusion des listes, parce que tous ceux qui seront partis à partir du 31 décembre pourront encore voter au mois de juin, alors que ceux qui seront arrivés en début d'année ne le pourront pas.

Et il y a quand même une petite différence avec les listes en France même, parce qu'en France, ce n'est qu'un changement : cela ne supprime pas le droit de vote, vous devez simplement aller voter selon votre résidence, là où vous étiez inscrit avant si vous n'avez pas pu faire le changement.

Là, il y a quand même un changement de statut : ces gens n'étaient pas Français de l'étranger, ils le seront, ou ne le seront plus dans l'autre exemple. Or, les jeunes qui deviennent majeurs ont également un laps de temps un peu plus long puisqu'ils peuvent s'inscrire je ne sais plus si c'est jusqu'en février ou en mars. Je n'ai plus la date.

**Monsieur SAVERY**

Février.

*Monsieur le Président remercie Madame Martine SCHOEPPNER et donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

**Monsieur Guy SAVERY**

C'est une question d'ordre formel. Dans la loi relative à l'Assemblée des Français de l'étranger, Monsieur le Rapporteur ou Madame la Présidente, il est bien mentionné avec précision le nombre de Désignés ainsi que de Sénateurs. Et ce qui est intéressant, c'est que souvent d'ailleurs, dans les discours officiels, on parle de 20 Désignés ; en fin de compte il y en a 20 + 1 qui est celui qui représente les Français d'Andorre : on a donc bien 21 Désignés, 12 Sénateurs. Mais dans l'article 1er, on parle des membres élus, mais à aucun endroit on ne parle du nombre.

Bien sûr, on doit se référer à l'annexe qui est jointe et qui est prévue par le texte de loi. Mais comment se fait-il que ce chiffre de 150 n'ait pas été mentionné, alors que l'on a été si précis pour les Désignés et pour les Sénateurs ? Merci.

*Monsieur le Président invite Monsieur Christophe FRASSA à apporter une réponse à la question de Monsieur SAVERY.*

**Monsieur Christophe FRASSA**

Si on me donne la page, volontiers. Monsieur SAVERY, à quelle page est-ce ?

**Monsieur Guy SAVERY**

C'est à la page 15.

**Monsieur Christophe FRASSA**

C'est une annexe. Et dans la mesure où il y a un tableau qui est annexé et qui fait partie intégrante de la loi - c'est le tableau n° 1 auquel je vous renvoie qui est à la page 22 -, il n'est pas nécessaire de rappeler qu'il y a 150 membres, surtout qu'en plus, à l'issue du renouvellement de 2009, il y en aura 155. Parce que les dispositions qui figurent au bas de la page 15 sont applicables provisoirement ; celles qui seront inscrites dans la loi à la fin de la réforme et donc à l'issue des renouvellements de 2006 et de 2009, c'est le haut de la page 16.

Mais j'avoue que, dans la mesure où le tableau n° 1 fixe le nombre des membres élus, le nombre est quand même dans la loi ; il n'est pas dans cet article, mais il est dans la loi.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA.*

**Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA**

Je reviens à la diffusion des listes électorales. J'ai bien noté qu'en 2006, à titre transitoire, elles seraient communicables à partir du 15 avril. Mais je veux m'assurer que les anciennes listes, celles qui ont été arrêtées pour l'une au 31 décembre 2004 et pour l'autre au 31 mars 2005, peuvent être communiquées en tout temps à toute personne qui le demande. Parce que ce n'est pas la pratique de tous les consulats.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur Président invite Monsieur MUCETTI à répondre à cette question.*

**Monsieur Serge MUCETTI**

La réponse est extrêmement facile, et je vous remercie de me donner la parole aussitôt. La question qui m'a été posée portait sur la communication des listes qui seraient arrêtées sur la base de la loi du 20 juillet ; j'ai donc indiqué que ce serait le 15 avril de l'année prochaine pour cette opération-ci. Mais on ne m'a pas posé la question de la communication des listes actuellement en vigueur. Le statut, c'est le statut de droit commun de communication.

**Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA**

Pourriez-vous le préciser ?

**Monsieur Serge MUCETTI**

Je vous le précise de la façon la plus nette.

**Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA**

Pourriez-vous le préciser, parce que tous les consuls... beaucoup de Consuls prétendent que l'on ne peut pas consulter les listes en dehors des périodes électorales, qu'on peut pas consulter les listes si elles datent de l'année dernière : toutes les raisons sont bonnes. Je préférerais donc que là, vous nous disiez dans quelles conditions on peut consulter les listes électorales.

**Monsieur Serge MUCETTI**

Je vous en donne l'assurance la plus formelle : une liste électorale peut être consultée à partir du jour où elle entre en vigueur jusqu'au jour où elle ne l'est plus. Il n'y a plus guère d'intérêt à demander la communication de listes électorales le 14 avril, puisque le 15, il y en a une nouvelle ; mais le régime de droit commun est celui de la communication tant que la liste est en vigueur. Si les chefs de poste n'ont pas compris...

Il n'y a pas lieu à interpréter : ce n'est pas une interprétation puisque le *Code* est clair. Si un certain nombre de chefs de postes n'ont pas compris, vous me les signalez, et je leur rappellerai le droit.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Monsieur MUCETTI pour sa réponse parfaitement claire et donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.*

**Monsieur Christian COINTAT**

Monsieur le Président, je voudrais juste répondre rapidement à un point important qui a été soulevé par Martine SCHOEPPNER. En effet, le fait de nous aligner sur le droit commun à l'étranger entraîne quelques difficultés administratives pour ceux qui sont chargés de gérer les élections au ministère des Affaires étrangères. Car, vous le comprendrez fort bien, ce n'est pas aussi simple que si l'on était sur le territoire national : cela demande un peu plus de complexité, et donc de longueur dans les délais.

Mais quand j'étais Rapporteur de ce texte au Sénat, il y a un point qui m'avait beaucoup inquiété : c'est justement la perte d'un droit électoral pendant une certaine période pour le Français de France, ou le Français de l'étranger inscrit en France pour les scrutins présidentiel et référendaire et qui s'inscrit sur les listes consulaires.

En effet, la liste prend effet l'année d'après. Or, en France, les listes électorales prennent effet le 1er mars qui suit la clôture au 31 décembre de l'année précédente ; alors que, pour les Français de l'étranger, on avait d'abord envisagé, comme autrefois, le 1er avril, ce qui laissait le mois de mars entre les deux.

Imaginons donc qu'il y ait une élection présidentielle, ce qui est quand même très important, par suite d'un accident au mois de mars, eh bien, une frange de la population française qui aurait quitté le territoire national, ou tout au moins l'inscription dans une commune pour ces élections pour aller dans les consulats, ne pourra pas voter.

C'est la raison pour laquelle nous avons fait pression, mes collègues parlementaires et moi-même, sur l'administration — mais une pression qui n'a pas été très difficile à obtenir des résultats — pour que l'on resserre les délais. Mais il est vrai qu'il reste encore une petite marge d'une dizaine de jours normalement si j'ai bien compris ; ou pouvez-vous nous dire si vous êtes arrivé véritablement à avoir le lien total ?

Parce que, vous nous expliquiez que l'on ne pouvait pas descendre en dessous du 10 mars ; c'est cela que je voulais vérifier. Parce que c'est quand même extrêmement important : même s'il y a peu de probabilité — et j'espère qu'il n'y en aura pas, que cela ne se produira pas, que les élections se feront toujours à la date normale —, on ne peut pas, pour une élection aussi importante, y compris pour un référendum, par un hasard extraordinaire, priver du droit de vote certains de nos compatriotes parce qu'ils auraient choisi les listes consulaires.

C'était donc une préoccupation qui avait été très puissante, tant de la part des parlementaires que de la part de l'administration, qui avait parfaitement compris. Et si Monsieur MUCETTI peut nous apporter des précisions supplémentaires, nous serons totalement rassurés.

Merci.

*Monsieur le Président indique que Monsieur MUCETTI à le faire.*



### **Monsieur Serge MUCETTI**

J'aurai plaisir à rassurer le Sénateur COINTAT. Je ferai deux remarques à la suite de la question de Madame SCHOEPPNER et de la question du Sénateur COINTAT.

D'abord, il y a deux avancées dans la loi, ou plus exactement dans le dispositif, qui ne doivent pas passer inaperçues. Le Gouvernement a accepté un amendement de la commission des Lois visant à inclure dans le dispositif à l'étranger désormais l'application de l'article L.30 du *Code électoral*, qui permet de façon non négligeable à plusieurs catégories de personnes qui arrivent en poste après la clôture des listes électorales, ou qui recouvrent leur capacité électorale, ou qui acquièrent la nationalité française, de demander leur inscription sur cette liste électorale postérieurement à la date à laquelle elle a été arrêtée, conformément à la procédure de l'article L.30, en demandant cette inscription au tribunal d'instance du 1er arrondissement de Paris.

Voilà donc une disposition — qui est un peu compliquée à mettre en oeuvre pour nous, mais le Gouvernement a bien voulu accepter cet amendement — qui permet malgré tout non pas de satisfaire totalement toutes les situations que vous indiquez, mais une bonne partie d'entre elles.

Deuxièmement, et je l'avais dit d'ailleurs au Sénateur COINTAT qui était Rapporteur de la loi organique et de la loi sur les travées du Sénat, cela n'a pas été facile de faire en sorte qu'il y ait une coïncidence entre la liste électorale d'une commune de France et les listes électorales consulaires.

En effet, en France, en application de l'article R.16 du *Code électoral*, les listes sont arrêtées et entrent en vigueur le même jour, c'est-à-dire le dernier jour de février. Vous parliez de pression, Monsieur le Sénateur : c'est nous qui avons exercé une pression sur l'INSEE et sur nos services informatiques, ce qui a conduit à modifier complètement le calendrier de travail de préparation des listes, qui débutera dès l'automne et non plus en janvier comme les années précédentes. Et donc désormais, les listes électorales à l'étranger seront arrêtées également le dernier jour de février, c'est-à-dire le même jour qu'en France.

La différence entre le système appliqué sur le territoire national et celui à l'étranger, c'est qu'en France, comme je viens de l'indiquer, la liste est arrêtée et entre en vigueur le même jour, mais à l'étranger, elle est arrêtée le dernier jour ouvrable de février et entre en vigueur le 10 mars. Mais il n'en demeure pas moins qu'un électeur qui passerait d'une liste à l'autre n'est pas du tout lésé ; le fait que la liste entre en application le 10 mars ne gêne en rien les mouvements de passage d'une liste à l'autre.

### **Monsieur Christian COINTAT**

Si c'est le 8 mars, comment cela se passe-t-il ?

### **Monsieur Serge MUCETTI**

Si l'élection a lieu le 8 mars, dès l'instant que la liste a été arrêtée, il s'agirait d'une situation exceptionnelle : c'est la nouvelle liste qui entrera en vigueur et qui sera utilisée évidemment. Je crois que le Conseil constitutionnel ne nous cherchera pas querelle sur ce point-là.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI de cette clarification et donne la parole à Monsieur Pierre OLIVIERO.*

### **Monsieur Pierre OLIVIERO, membre élu de la circonscription de Berne**

La question a été posée par le Sénateur Monique CERISIER-ben GUIGA. Je voudrais donc simplement dire à Monsieur MUCETTI qu'il est dommage que la liste sorte le 15 avril et que nous ne puissions pas l'utiliser pour les élections du 15 juin 2006. Voilà ; c'est tout. Merci.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre OLIVIERO et donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA.*

### **Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA**

Je voudrais profiter du fait que nous sommes réunis pour rendre hommage à l'équipe de la direction des Français de l'étranger qui a travaillé avec Monsieur MUCETTI, et à Monsieur MUCETTI lui-même pour cet énorme travail que représentait la fusion des listes électorales. C'était un travail administratif difficile, vous y avez passé beaucoup de temps, vous y avez consacré beaucoup d'énergie et beaucoup d'imagination juridique et administrative, et je crois que nous devons vraiment vous

rendre hommage pour cela, parce que cela va beaucoup changer la situation des Français de l'étranger pour leur représentation politique.

Donc merci et bravo !

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président fait observer à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA que toute l'Assemblée s'est associée à cet hommage par ses applaudissements et donne la parole à Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO.*

#### **Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO, membre élu de la circonscription de Rome**

Monsieur le Rapporteur, nous sommes aujourd'hui à neuf mois des prochaines élections. Pensez-vous que dans ce délai, le département puisse enfanter le vote électronique ? Autrement dit, devons-nous partir en campagne en disant "Vous aurez le vote électronique", ou vaut-il mieux rester silencieux ? Autrement dit, avez-vous fait un compte à rebours, en essayant de dire que trois mois avant, il faut que les consulats aient ceci et cela, comme on le fait dans les entreprises, pour savoir si nous étions dans les délais ? Si nous ne sommes pas dans les délais, il vaut mieux que nous n'en parlions pas ; car promettre le vote électronique et ne pas l'avoir serait contre-productif.

Merci.

*Monsieur le Président invite Monsieur Christophe FRASSA à répondre à Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO.*

#### **Monsieur Christophe FRASSA**

Concernant la question de Monsieur PÉTRI-GUASCO, je ne suis pas l'administration, mais l'administration a confirmé son engagement à faire aboutir le processus dans les temps. J'en prends acte ; je ne peux pas vous en dire plus. Le compte à rebours est fait jusqu'en fin janvier pour toute la procédure législative à mettre en place, c'est-à-dire le décret en Conseil d'État et la validation.

Je crois que dès fin octobre, le prestataire sera désigné, et il aura comme engagement d'être prêt. Sera-t-on prêt le jour de l'élection ? Je ne peux pas en prendre personnellement l'engagement parce que ce n'est pas mon rôle. Je ne peux pas vous donner l'assurance que le prestataire respectera le délai, mais c'est une des clauses de son cahier des charges que de respecter cet engagement ; un cahier des charges, c'est contraignant : il suffit d'être vigilant dans son application.

#### **De la salle**

*(Hors micro.)*

*Monsieur le Président remercie Monsieur Christophe FRASSA et demande à Monsieur Pascal FIESCHI s'il veut ajouter quelque chose à la réponse du Rapporteur.*

#### **Monsieur Pascal FIESCHI, Chargé de mission sur le vote électronique pour les scrutins à l'étranger, DFAE**

Je voulais simplement répéter l'engagement de l'administration à mettre en oeuvre le vote électronique pour juin : ce sera une réalité. Sauf qu'il y a des événements que nous ne dominons peut-être pas ; il se peut que nous tombions sur des difficultés techniques que nous ne pourrions pas maîtriser. Mais normalement, tout sera en place ; le calendrier fait que nous aurons, comme l'a dit le Rapporteur, fin octobre le marché ; fin janvier les éléments juridiques qui accompagnent le marché et qui permettent la mise en place du vote.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Pascal FIESCHI et donne la parole à Madame Marie-Claire SIMON.*

#### **Madame Marie-Claire SIMON, membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Je voudrais revenir sur le problème des bureaux de vote décentralisés. Je voudrais savoir qui aura la responsabilité de l'établissement des listes dans ces bureaux des votes ; parce que les Consuls devront informer dès le mois d'avril les différents électeurs de ces bureaux qu'ils ne voteront pas au centre de vote habituel mais près de chez eux.

Comment seront donc établies ces listes, et par qui ? Le Consul sera-t-il responsable de cette liste ? Enfin j'aimerais avoir des précisions. Merci.

*Monsieur le Président remercie Madame Marie-Claire SIMON et donne la parole à Monsieur Serge MUCETTI.*

### **Monsieur Serge MUCETTI**

Je n'ai peut-être pas été suffisamment clair hier après-midi sur le processus de création des bureaux de vote, sans doute ; mais c'est bien volontiers que je rappelle ce que j'ai dit.

La décision de création des bureaux de vote décentralisés incombe au chef de poste consulaire (Ambassadeur, Consul ou Consul général selon le cas), et il prend cette décision après avis de la commission administrative locale. La décision porte à la fois sur le principe de la création de bureaux de vote décentralisés — c'est de la responsabilité du chef de poste —, sur la localisation de ce bureau et sur le périmètre géographique de ce bureau.

Le dernier point sur le périmètre géographique est à mettre en corrélation directe avec votre question : évidemment, il appartiendra au chef de poste, aidé de la commission administrative, de déterminer la pertinence de la création d'un bureau de vote en fonction de la répartition de la communauté française dans la circonscription consulaire. Et personne ici ne peut se mettre à la place d'un chef de poste.

Donc quand un chef de poste aura fait ce premier examen de répartition de sa communauté, il verra s'il est opportun de créer tel bureau de vote. Mais à ce moment-là :

- il devra, premièrement, déjà avoir une idée des locaux dans lesquels il installera ce bureau de vote (peut-être un établissement scolaire, une structure commerciale française, ou des locaux tout simplement loués pour la circonstance), et
- il devra, deuxièmement et surtout, obtenir l'assentiment des autorités locales. Car comme je l'ai dit hier, dès lors qu'une activité consulaire — et l'organisation d'un scrutin est une activité consulaire — a lieu en dehors des locaux du poste, les locaux qui abriteront le bureau de vote seront régis *ipso facto* par la convention de Vienne sur les relations consulaires, qui prévoit un certain nombre de dispositions en matière de privilèges et immunités, qu'il incombe aux autorités locales de faire respecter.

Il faudra donc que les autorités locales

- d'une part, acceptent que l'on crée des bureaux de vote sur leur territoire, et
- d'autre part, acceptent de reconnaître au local qui sera retenu les privilèges et immunités prévus par la convention de Vienne. C'est là un dispositif de pur droit commun puisque c'est celui que nous appliquons en France.

Les autorités locales auront également le droit d'assortir leur décision positive d'un certain nombre de conditions ou de restrictions en ce qui concerne par exemple le fait que l'on ne devra pas voir de la voie publique les affiches électorales qui seront apposées dans les locaux qui abriteront le scrutin — j'en parle d'autant plus volontiers que c'est la restriction que la France impose aux pays étrangers qui organisent des scrutins sur notre territoire.

Et cela me permet, Monsieur le Rapporteur, Monsieur le Président, de modifier un point qui figure à la page 5 du rapport, au chapitre "Débats avec la commission", cinquième paragraphe, dernière phrase de ce paragraphe : il est indiqué, à propos des bureaux de vote, que

... cette création fera l'objet d'une négociation avec le pays hôte.

Il ne s'agit pas d'une négociation : il s'agit d'une demande adressée aux autorités locales et de l'assentiment obligatoire des autorités locales ; assentiment obligatoire mais que ces autorités locales ne sont pas obligées de donner. Il faudra donc, circonscription consulaire par circonscription consulaire, pays par pays, prendre contact avec les autorités locales pour la création de ces bureaux.

C'est la raison pour laquelle, comme on ne peut pas improviser et que l'on ne peut pas informer au dernier moment nos compatriotes du lieu où ils devront se rendre pour voter, que nous demandons à nos chefs de postes d'effectuer ces opérations à l'automne pour ne pas être pris au dépourvu et pour indiquer — mais cela, c'est la loi qui le dit — sur la liste électorale le bureau de vote de rattachement de l'électeur.

Comment l'électeur sera-t-il informé ? Il peut l'être de plusieurs façons :

- d'abord par les sites Internet des postes ;
- ensuite, par le petit bulletin que certains postes diffusent ;
- mais il sera également informé par le serveur dont j'ai parlé lors de la réunion de la commission, le serveur \*Electys, qui permettra, à partir du printemps prochain, à tout Français inscrit au Registre des Français établis hors de France de visualiser sur un écran, de façon simple, la fiche correspondant à sa situation, indiquant sur quelle liste de quel poste il est inscrit, s'il est également inscrit en France, dans quel bureau de vote il votera, s'il a donné procuration ou pas.

Il y a donc là toute une batterie d'éléments qui permettront de compléter l'information de l'électeur. Et le matin du vote, l'électeur un peu imprévoyant pourra pianoter sur son ordinateur, indiquer son identifiant et son code : il aura sa fiche et l'adresse du bureau de vote. Je crois que l'on ne peut pas faire plus.

*Monsieur le président remercie Monsieur Serge MUCETTI et demande s'il a d'autres précisions à apporter sur le rapport.*

**Monsieur Serge MUCETTI**

Sur le rapport également page 5, le premier paragraphe : il est indiqué, je cite, que

*Les nouveaux majeurs pourront s'inscrire selon un système analogue à celui qui se pratique en France avec la possibilité d'inscription jusqu'au dernier jour de février.*

Je suis d'accord sur la première partie de la phrase, mais ce n'est pas :

*... possibilité d'inscription jusqu'au dernier jour de février.*

C'est :

*Les Français dont le 18e anniversaire interviendra au plus tard le dernier jour de février.*

Mais il n'en demeure pas moins que la date-butoir du 31 décembre devra être respectée. Donc, le jeune Français qui atteint ses 18 ans entre le 31 décembre et le dernier jour de février sera néanmoins contacté par les services du poste pour...

Non, ce n'est pas vaseux, ce n'est pas approximatif : je vous vois faire un geste...

Sera contacté par le poste pour lui proposer de s'inscrire sur la liste électorale.

Enfin, avec votre permission, troisième point — j'avais annoncé trois remarques —, il ne faut pas oublier que notre réforme est globale et qu'avec l'accord du ministère de l'Intérieur, nous avons également entrepris de modifier le *Code électoral* sur un certain nombre de points.

Il y a un dispositif extrêmement important : c'est le nouvel article R.5.1 du *Code électoral*, qui permettra à un Français, précédemment établi à l'étranger et qui vient ensuite s'installer en France, de pouvoir, à la mairie de sa nouvelle résidence, de demander non seulement son inscription sur les listes électorales en France, mais aussi sa radiation de la liste électorale consulaire à l'étranger. Il y a là un vrai progrès, et je crois que nous en avons parlé également lors des débats au Sénat.

*Monsieur le président remercie Monsieur Serge MUCETTI et donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT, pour une tout le monde vraiment très brève parce que l'on est très en retard sur l'ordre du jour.*

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Très brièvement, Monsieur le Président, merci infiniment. Simplement, je note avec grande satisfaction la déclaration de Monsieur FIESCHI. La seule chose, c'est que si jamais cela marche, il faudra à ce moment-là lancer une campagne de propagande importante avec un budget conséquent pour que ce soit vraiment promu, et non pas en catimini.

**Monsieur le Président**

Nous en avons tous conscience, Monsieur GIRAULT ; merci de votre intervention.

**EXAMEN DES AVIS, RESOLUTIONS ET VOEUX DE LA COMMISSION DES LOIS ET REGLEMENTS****Monsieur le Président**

Nous allons maintenant passer à l'examen des trois avis, deux résolutions et deux voeux qui nous sont proposés par la commission des Lois, et qui sont soumis à l'approbation de notre Assemblée.

Monsieur le Rapporteur, si vous voulez bien exposer le premier avis ?

*Monsieur Jean-Pierre CAPELLI demandant la parole, Monsieur le Président indique que les demandes de parole étaient arrêtées parce qu'il y en a eu beaucoup et que l'Assemblée doit terminer pour passer à des choses très importantes qui vont demander beaucoup de temps ; on ne pouvait pas faire autrement.*

**Monsieur Christophe FRASSA**

Avant de passer à l'examen des deux avis, je vous signale que, dans les annexes à la page 14, vous avez la loi de 1982 relative à l'Assemblée des Français de l'étranger dans sa version consolidée, issue des deux modifications des lois du 9 août 2004 et 20 juillet 2005, ainsi que les avis qui ont été adoptés sur proposition de la commission des Lois par le bureau le 17 juin

dernier et relatifs à la modification du décret et de l'arrêté concernant l'organisation de l'administration centrale des Affaires étrangères.

Ceci étant dit, je vous demande de passer à la page 36 du catalogue.

### **Avis n° LOI/A.1/05.09**

*Monsieur Christophe FRASSA donne lecture de l'avis n° LOI/A.1/05.09 relatif au projet de décret portant application de la loi organique n° 76-91 du 31 janvier 1976 relative aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République, adopté à l'unanimité en commission.*

*En l'absence de demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix l'avis n° LOI/A.1/05.09 relatif au projet de décret portant application de la loi organique n° 76-91 du 31 janvier 1976 relative aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

### **Avis n° LOI/A.2/05.09**

*Monsieur Christophe FRASSA donne lecture de l'avis n° LOI/A.2/05.09 relatif au projet de décret relatif à l'Assemblée des Français de l'étranger, qui a été adopté à l'unanimité en commission.*

## **Monsieur Christophe FRASSA**

Avant de passer au vote, j'ai quelques précisions. Vous le verrez dans le projet de décret qui est annexé, ce qui est en grisé représente les textes modifiés et déjà validés soit pas la résolution, soit par l'avis qu'a déjà adopté l'Assemblée.

A l'article 7, il y a une modification voulue par la commission au second alinéa : "en outre, ils sont" au lieu de "ils peuvent être consultés" en parlant du rôle des élus. Les modifications de dernière retouche sont en gras souligné.

A l'article 8, il a semblé inutile de dire :

*... lorsque des Français de leur circonscription y sont invités*

puisque les manifestations organisées dans les circonscriptions à l'occasion de visites officielles invitent systématiquement des membres de la communauté française : il est donc demandé de mettre un point final après "parlementaires" dans ce premier alinéa.

Ensuite, l'article dont je vous parlais sur les délais d'ouverture de la déclaration de candidature est au haut de la page 56, l'article nouveau 31-1 :

*Les électeurs sont convoqués par arrêté du ministre des Affaires étrangères publié 80 jours au moins avant la date du scrutin.*

A la page 59, l'article 43 :

*Le recensement général des votes et l'attribution des sièges...*

C'est une nouvelle mention qui n'était pas prévue, à l'article 43. Ensuite, à l'article 47, toujours à la page 59, il y a un remaniement de cet article concernant la perception des indemnités — je pense que je vais avoir l'attention de la plupart maintenant :

*Les membres élus perçoivent une indemnité forfaitaire destinée à couvrir ...*

nous supprimons "partiellement".

*... les charges liées à l'exercice de leur mandat et à compenser les frais qu'ils engagent...*

et non plus "de transport et de séjour"

... à l'occasion des sessions de l'Assemblée, des réunions du bureau...

on a supprimé "permanent" parce que cela n'avait plus d'objet.

... des commissions et de toute autre réunion auxquelles ils sont convoqués. Ceci permettant d'étendre à celles auxquelles les élus sont convoqués à l'intérieur de leur circonscription.

Voilà pour l'article 47. Et, à l'article 52 sur l'assurance, il est proposé :

... aux membres de l'Assemblée victimes d'accidents dans l'exercice de leur mandat

et non pas :

... à l'occasion de leur participation aux sessions de l'Assemblée ou aux réunions des organes en dépendant.

Ce qui permettrait de couvrir aussi les accidents que peuvent subir nos collègues lors de réunions auxquelles ils sont convoqués à l'intérieur de leur circonscription ; c'est par analogie à l'article 47 modifié.

Sous le bénéfice de ces modifications, cet avis a été adopté à l'unanimité en commission.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Christophe FRASSA et donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

#### **Monsieur Pierre GIRAULT**

Je suis confus de revenir sur le sujet, mais dans la notion de "cérémonies", inclut-on les réceptions, ou est-ce simplement des cérémonies officielles, manifestations, etc. ? Je pense que le mot "cérémonies" mériterait une plus grande précision. Pourquoi ? Parce que certains postes vont enregistrer cela a minima.

*Monsieur le Président demande à Monsieur Christophe FRASSA s'il a quelque chose à dire à la suite de l'intervention de Monsieur GIRAULT.*

#### **Monsieur Christophe FRASSA**

Je cherche où est le mot "cérémonies" ?

#### **Monsieur Pierre Girault**

A l'article 8 page 51.

#### **Monsieur Christophe FRASSA**

Il est écrit "manifestation". Ah oui, pardonnez-moi, je n'avais pas vu le 2e alinéa. Je pense qu'il faut entendre par là vraiment le mot "cérémonies", c'est-à-dire commémorations, etc. Puisque l'article a deux alinéas :

- un premier sur les manifestations dans lesquelles sont incluses les réceptions, tout ce qui a un caractère "festif", et

- un second alinéa relatif à tout ce qui a un caractère officiel, et donc cérémonieux.

Je pense que de mettre "réceptions" amoindrit un peu le sens que nous voulons donner à ce rang protocolaire des élus. Ceci étant, pour faire... cela fait déjà l'objet d'une précision dans le projet d'instruction qui est annexé à la résolution n° 1 qui suit.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.*

#### **Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription de Bangkok**

Je serai très bref. Monsieur le Rapporteur : classez-vous le 14 juillet dans les manifestations ou dans les cérémonies ?

Merci.

**Monsieur Christophe FRASSA**

Je le place entre le 13 et le 15 juillet, personnellement. Mais c'est une manifestation où il y a une cérémonie : les deux alinéas de l'article s'appliquent donc.

*En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix l'avis n° LOI/A.2/05.09 relatif au projet de décret relatif à l'Assemblée des Français de l'étranger. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

**Monsieur Christophe FRASSA**

Si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président, je suggère que l'on passe à la résolution n° 2 et aux deux vœux et que l'on termine par la résolution n° 1 puisque cette dernière concerne le statut des élus et qu'elle nécessitera peut-être plus d'explications. Si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président, je vous suggère donc de passer directement à la page 69, résolution n° 2.

*Monsieur le Président en donne l'autorisation.*

**Résolution n° LOI/R.2/05.09****Monsieur Christophe FRASSA**

La résolution n° 2 porte sur le devoir de réponse aux textes adoptés par l'Assemblée des Français de l'étranger. Vous voyez donc le catalogue qui ne concerne là que la commission des Lois ; et j'enjoins tous les Présidents et Rapporteurs des commissions permanentes et temporaires d'adopter ce type de résolution puisque, sur une année seulement, il manque une réponse à 7 textes adoptés par la commission des Lois.

Donc je vous recommande d'adopter évidemment à l'unanimité cette résolution ; excusez-moi, même si le Rapporteur n'a pas le droit de donner des indications de vote, pour une fois, je brise le tabou.

*Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.2/05.09 relative au devoir de réponse aux textes adoptés par l'Assemblée des Français de l'étranger. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.*

**Vœu n° LOI/V.1/05.09**

*Monsieur Christophe FRASSA donne lecture du vœu n° LOI/V.1/05.09 relatif aux moyens informatiques des postes, qui a été adopté en commission moins 2 abstentions et 1 voix contre.*

*En l'absence de demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix le vœu n° LOI/V.1/05.09 relatif aux moyens informatiques des postes. Celui-ci est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.*

**Vœu n° LOI/V.2/05.09**

*Monsieur Christophe FRASSA donne lecture du vœu n° LOI/V.2/05.09 relatif à l'accès pour tous les Conseillers au réseau DIPLONET, qui a été adopté à l'unanimité en commission moins 1 abstention.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole.*

**Monsieur Guy SAVERY**

Que l'on nous explique la raison de ce vœu, tout simplement : qu'entend-on par réseau DIPLONET ?

*Monsieur le Président demande à Monsieur Christophe FRASSA s'il peut répondre à Monsieur Guy SAVERY.*

**Monsieur Christophe FRASSA**

Le réseau DIPLONET est l'intranet du ministère des Affaires étrangères sur lequel se trouvent beaucoup de documents nécessaires à l'exercice du mandat des élus, mais aussi bien d'autres documents ; d'où le fait que nous ne pouvons pas à ce jour y avoir accès et avoir les clés d'accès pour le faire depuis chez nous.

Il est donc demandé qu'au sein des postes, on puisse avoir accès — peut-être à la limite sous contrôle d'un agent pour ne pas que l'on aille se balader non plus dans cet intranet de service —, aux documents qui nous sont nécessaires dans l'exercice du mandat, notamment — et je rebondis sur la question de Monsieur SAVERY — à tout le catalogue des formations offertes aux

agents du ministère des Affaires étrangères, auquel les élus ont accès dans le cadre de la loi sur la démocratie de proximité dans le cadre de la formation.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Christophe FRASSA et donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.*

### **Monsieur Christian COINTAT**

Monsieur le Président, Chers Collègues, je dois dire que je comprends fort bien ce voeu, mais ma formation de fonctionnaire me fait réagir un peu en tant que fonctionnaire.

Nous avons le même problème au niveau parlementaire européen, et il est clair qu'un fonctionnaire n'aimerait pas trop que les parlementaires viennent fouiller dans l'Intranet qui n'est pas destiné à leur intention. C'est la même chose pour les élus.

En revanche, il est vrai qu'ils doivent avoir accès à tout ce qui peut les concerner : donc finalement, on pouvait riper d'un serveur sur un autre qui était ouvert aux parlementaires pour tout ce qui pouvait les intéresser.

Alors moi je me demande s'il ne serait pas possible, au moins déjà dans un premier temps, pour que tout le monde puisse y avoir accès, y compris les Sénateurs — ils ne vont pas aller dans un consulat (moi, je pourrais, mais d'autres le pourraient plus difficilement) pour regarder les dossiers qui peuvent les intéresser —, de trouver un accord pour que tout ce qui peut concerner les élus ripe de l'Intranet DIPLONET sur l'Intranet Assemblée des Français de l'étranger, puisque nous avons un serveur.

Ce qui nous permettrait d'avoir accès à tous ces documents, tout le monde, de chez soi, ce qui est quand même plus facile que d'aller au poste consulaire, sans avoir tous ces problèmes de surveillance, de contrôle.

En même temps, presque, c'est parfois gênant d'aller regarder les dessous des autres ; ce qui m'intéresse, ce sont ceux qui nous concernent, pas les autres. Voilà pourquoi je suis assez favorable à ce voeu, mais je préférerais que l'on puisse l'étudier aussi pour aller dans le sens que je viens de dire : puisque nous avons un serveur, autant en profiter, et en même temps lui donner davantage de poids.

Voilà, monsieur le Président, ce que je voulais dire.

*(Applaudissements.)*

### **Monsieur le Président**

Merci, Monsieur COINTAT. Et surtout, merci d'avoir suggéré la réponse à l'administration.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Hélène PONTVIANNE.*

### **Madame Marie-Hélène PONTVIANNE**

Je soutiens complètement la proposition du Sénateur COINTAT, qui me paraît effectivement la meilleure solution. J'avais demandé la parole parce qu'il me semblait qu'il y avait déjà une instruction pour les chefs de postes de laisser les Conseillers consulter, mais avec un agent, dans le cadre d'une consultation surveillée.

Je me demandais donc s'il n'y avait pas une instruction qui n'était pas appliquée, s'il n'y avait pas quelque chose, et si vous aviez des précisions là-dessus. Mais je pense que la solution du Sénateur COINTAT est la meilleure.

*Monsieur le Président remercie Madame Marie-Hélène PONTVIANNE et donne la parole à Monsieur Pierre ROBION qui voudrait faire une petite remarque.*

### **Monsieur Pierre ROBION**

Simplement peut-être pour orienter et mieux orienter la réponse de l'administration, en tout cas la question qui lui sera posée, peut-être l'Assemblée pourrait-elle préciser ce qui l'intéresse dans le site DIPLONET ?

### **De la salle**

Il faudrait qu'on le connaisse !

*Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre ROBION et demande à Monsieur Christophe FRASSA s'il veut intervenir sur cette question..*



### **Monsieur Christophe FRASSA**

Je suis d'accord avec la proposition de Christian COINTAT, et je rappelle qu'il y avait un engagement — excusez-moi de faire un blocage sur les formations — de la personne que nous avons reçue du département (je ne sais plus quel service alambiqué c'était) en charge en tout cas de la formation, qui s'était engagée devant la commission des Lois — et j'avais répercuté en séance son engagement — à ce qu'il y ait une version dite miroir du catalogue annuel des formations, non pas après la date d'inscription pour ces formations mais avant, sur l'Extranet du CSFE (c'était encore le CSFE). Depuis, j'ai beau naviguer de temps en temps, j'avoue que je navigue à vue parce que je n'ai toujours pas trouvé.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre ROBION pour une réponse.*

### **Monsieur Pierre ROBION**

Je peux répondre tout de suite et m'engager pour qu'effectivement, tout simplement le fichier des catalogues soit mis en ligne sur le nouveau site à très brève échéance dès qu'il sera prêt.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.*

### **Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

J'avais demandé la parole sur cette question de DIPLONET parce que je crois qu'il est vraiment extrêmement important que nous puissions y avoir accès.

Pour vous donner un exemple — et je reprends, j'en suis désolée, l'exemple que j'avais donné en commission des lois —, il y a plusieurs années, alors que j'étais Vice-Présidente de notre Conseil, était parue dans le forum de ce site DIPLONET une attaque mais vraiment extrêmement pernicieuse et très désagréable sur les Conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger dans leur ensemble. Cette attaque est restée là plusieurs mois ; je l'ai appris un petit peu par hasard.

A ce moment-là bien sûr, j'ai rédigé une réponse expliquant ce qu'était notre Conseil et comment nous travaillions, et que nous étions aussi des bénévoles et que l'on ne pouvait pas s'attendre à ce qu'un élu d'une circonscription reprenant une quinzaine de pays avec des distances de plusieurs milliers de kilomètres puisse en permanence être présent à toutes les réunions consulaires. Mais je n'ai même pas vu cette réponse publiée, je n'ai même pas su s'il y avait eu des réponses dans ce forum.

Et je crois vraiment qu'il est fondamental que nous puissions peut-être également, et en réponse à Monsieur ROBION, avoir accès à ce forum pour connaître aussi les réactions des agents, ce qu'ils disent, ce qu'ils pensent de leur poste, pour pouvoir apporter notre contribution parce que je crois que nous avons tous beaucoup de choses à dire et une expérience qui pourra être très utile aux agents de ce ministère.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM de ce témoignage et donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.*

### **Monsieur Alain NAEDER**

Étant donné ce débat, je pense que le voeu devrait être renvoyé à la commission pour une nouvelle rédaction, qui serait d'accord avec la proposition du sénateur COINTAT qui me paraît la plus sage.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Alain NAEDER et demande à Monsieur Christophe FRASSA ce qu'il pense de sa proposition.*

### **Monsieur Christophe FRASSA**

*In medio stat virtus* : nous allons donc prendre une partie de la proposition de Monsieur NAEDER et faire tout de suite la modification dans le sens qu'avait proposé le Sénateur COINTAT.

### **De la salle**

Non.

*En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix le voeu n° LOI/V.2/05.09 relatif à l'accès pour tous les Conseillers au réseau DIPLONET. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

### **Monsieur le Président**

L'administration fera sa réponse, et on verra par la suite. Nous passons maintenant à ce qui est très important pour nous, la résolution n° 1.

*Monsieur le Président invite Monsieur Christophe FRASSA à donner lecture de la résolution n° 1.*

### **Résolution n° LOI/R.1/05.09 relative aux statut, fonctions et prérogatives des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger**

#### **Monsieur Christophe FRASSA**

Je vous demande de revenir à la page 62. Plutôt que de vous parler de la résolution en elle-même, je pense que le plus important, c'est le texte qui y est annexé, c'est-à-dire le projet d'instruction qui commence à partir de la page 63.

Comme vous le savez sûrement, la commission des lois a adopté, comme je l'ai rappelé dans l'exposé des motifs, une résolution demandant la refonte et la mise à jour des instructions en vigueur concernant les fonctions et prérogatives des membres de l'Assemblée.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité en commission et en séance lors de la seconde session en mars dernier. Au mois de juin, lors de la réunion du bureau, en application d'une des demandes de cette résolution, a été constitué un groupe de travail chargé de faire une proposition d'instruction, qui serait ensuite débattue à la commission des lois.

Ce groupe de travail a été constitué de la manière suivante :

- les cinq membres du bureau de la commission des lois,
- les trois Vice-Présidents de l'Assemblée et
- les Présidents de groupe.

Il s'est réuni lundi après-midi de cette semaine, sur la base d'un document de travail que le Rapporteur de la commission des Lois avait préparé ; nous l'avons remanié, nous l'avons augmenté de certaines demandes qui étaient revenues de nos collègues.

Il a été présenté en commission des Lois lors d'un débat qui a quand même duré quatre heures, je le rappelle, où beaucoup de choses ont été dites, où beaucoup de modifications ont été apportées. Et le fruit de tout ce travail est le projet d'instruction qui vous est aujourd'hui soumis avec la résolution.

Il comporte *quatre titres* :

Le *premier* porte sur l'organisation et le rôle de l'Assemblée des Français de l'étranger : il rappelle aux chefs de postes qui le recevront ce qu'est l'Assemblée des Français de l'étranger, son rôle et le rôle de ses élus.

Le *deuxième* traite les attributions des Conseillers, et est décliné en plusieurs chapitres :

- . le passeport de service,
- . les relations des Ambassadeurs et chefs de postes consulaires avec les Conseillers,
- . les négociations bilatérales et les commissions mixtes,
- . les modifications des limites des circonscriptions consulaires et des attributions des postes,
- . les réunions consulaires,
- . l'information des élus.

Le *troisième* traite du rang protocolaire des élus. Il a un propos introductif rappelant le rang protocolaire des élus entre eux, puis il parle du rang protocolaire des élus lors des déplacements du Président de la République, de membres du Gouvernement ou de parlementaires, dans les cérémonies officielles et lors de la Fête nationale.

Le *quatrième titre* traite des moyens mis à la disposition des élus. Il s'articule en plusieurs chapitres sur :

- . la mise à disposition de locaux pour tenir une permanence,
- . la mise à disposition de locaux pour tenir une réunion,
- . les communications téléphoniques,
- . le courrier et
- . l'utilisation de la charte graphique gouvernementale.

Voilà le projet d'instruction qui vous est soumis ; je vous laisse en prendre connaissance.

Ce document, je le signale, se veut quand même le fruit d'un consensus à la fois entre les attentes des élus, la possibilité de réalisation par l'administration de ces demandes, et l'équilibre entre les différents groupes de l'Assemblée.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Christophe FRASSA et donne la parole à Monsieur Pierre OLIVIERO.*

**Monsieur Pierre OLIVIERO**

Monsieur le Rapporteur, à la page 65 au quatrième paragraphe, il est cité, sous "Réunions consulaires"

*Les Conseillers sont membres de droit des commissions, comités, etc.*

Je souhaiterais s'il vous plaît que soit ajouté tout simplement :

*Les Conseillers sont membres de droit avec voix délibérative.*

Pour ne pas que nous allions à Berne en ce qui nous concerne faire 400 km pour que l'on nous dise lors d'une réunion d'anciens combattants que les Conseillers n'ont pas droit de vote, qu'ils doivent s'abstenir. En ce qui nous concerne, nous n'avons pas apprécié ; je tenais à vous de le dire haut et fort. Je souhaiterais donc que nous mettions :

*Les Conseillers sont membres de droit avec voix délibérative.*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT sur ce point.*

**Monsieur Alexandre LAURENT, membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Je voudrais quand même rappeler ce qui se passe dans les commissions pour l'attribution des secours dans les départements français. Il faut savoir que ce sont des commissions qui sont paritaires : je veux dire par là qu'il y a autant d'anciens combattants face à autant de fonctionnaires. Si nous commençons à impliquer dans les voix délibératives les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger ...

Ce qu'il faut savoir, c'est que c'est quand même aux anciens combattants de savoir ce dont un ancien combattant a besoin. C'est le principe fondamental. Je crois qu'il faut rappeler ce que disait CLEMENCEAU : ils ont des droits sur nous, et c'est aux anciens combattants de décider ce dont un autre a besoin et pas à une personne extérieure qui n'y connaît peut-être parfois pas grand-chose.

Je rappelle aussi qu'il y a parmi nous des anciens combattants qui sont membres de l'Assemblée des Français de l'étranger : ceux-là, bien entendu, peuvent avoir voix délibérative, mais en tenant compte de cette parité en fonction des fonctionnaires qui seront mis devant eux. Merci.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Alexandre LAURENT et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.*

**Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Berne**

J'appuie tout à fait ce qu'a dit Pierre OLIVIERO, et je trouve les propos de Monsieur LAURENT un petit peu blessants et dégradants pour mes collègues de l'Assemblée. Cela fait pas mal de temps que nous nous réunissons à Berne ; nous avons toujours eu une voix délibérative, et je peux vous dire que les solutions qui ont été adoptées et l'apaisement qui a été trouvé, la distribution d'une aide dans un esprit de justice sociale et en fonction des revenus des combattants, que je respecte beaucoup, sont satisfaisants pour tout le monde. Et il n'y a pas de raison que l'on nous fasse nous déplacer là où se trouve distribué de l'argent de l'État, que ce soit de l'argent de l'ONAC ou d'ailleurs. Si l'on convie les élus, ils y ont une responsabilité et ils doivent absolument avoir voix délibérative.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président invite Monsieur Christophe FRASSA à s'exprimer sur cette question.*

**Monsieur Christophe FRASSA**

Je me range à la sagesse de l'Assemblée : s'il y a un consensus pour ajouter :

*Les Conseillers sont membres de droit avec voix délibérative des commissions, comités, etc.*

personnellement, *nihil obstat*.

*Monsieur le Président demande si l'Assemblée décide d'ajouter "avec voix délibérative", ce qui est accepté sans opposition. Il invite Monsieur Christophe FRASSA à l'ajouter au texte.*

#### **Monsieur Guy SAVERY**

Page 66, la Présidente ou le Rapporteur peut-il me préciser ce que l'on entend dans le paragraphe trois par :

| *Le rang protocolaire des élus entre eux est celui réglé par l'ordre du tableau.*

S'il vous plaît ? C'est très important.

#### **Monsieur Christophe FRASSA**

A une question aussi franche, je vais vous faire une réponse aussi franche : je n'en sais rien. C'est sous la contrainte que le Rapporteur a écrit cela, et il le dit publiquement, pour mettre terme à un débat et à une guerre picrocholine de savoir si Untel passait devant Untel parce qu'il était élu depuis 15 secondes de plus ou parce qu'il avait fait 3,50 voix de moins. J'avoue qu'au bout d'une heure de débat rien que sur ce point, la lassitude ayant gagné les troupes, c'est par abandon que cette phrase a été mise et non pas conquise de haute lutte.

#### **Monsieur le Président**

Merci pour votre franchise, Monsieur le Rapporteur.

#### **Monsieur Guy SAVERY**

C'est donc une bonne question. Je crois qu'il y a une réponse officielle : l'ordre protocolaire est défini lors de la parution au *Journal officiel* des résultats. C'est-à-dire que justement, dans le *Journal officiel*, la liste n'est pas établie par ordre alphabétique, mais suit les résultats obtenus par les candidats en fonction de leur place sur les listes électorales, et je crois que cela est au contraire très clair.

#### **Monsieur Christophe FRASSA**

Ce que l'on appelle l'ordre du tableau est composé de plusieurs éléments :

- il y a l'ordre dans lequel les élus sont élus, c'est-à-dire de celui qui a recueilli le plus grand nombre de voix à celui qui en a recueilli le moins grand nombre ;
- avec un paramètre de plus qui est l'ancienneté dans la charge.

Deux positions ont été prises dans la commission, qui ont été pour la plupart des membres de dire que c'est l'arrêté publié par le Ministre qui fixe l'ordre protocolaire, quelle que soit l'ancienneté dans la charge.

Une autre partie de la commission souhaitait que l'ancienneté dans la charge soit aussi un élément pour le rang protocolaire ; je m'en explique : c'est-à-dire que si quelqu'un est arrivé premier en 2003, mais que le second était élu depuis 1982, celui élu depuis 1982 passe protocolairement devant celui qui a été élu en 2003 et qui avait plus de voix que lui.

Cela a été un débat, et je le répète, un débat fatigant, pour ne pas dire lassant. Et donc, par abandon, nous avons gardé cette formule qui ne satisfait personne et qui mécontente tout le monde. Mais personnellement, je suis tout à fait disposé, si un consensus se dégage, à appliquer ce que le droit nous dit à chaque renouvellement de l'élection : c'est l'ordre protocolaire fixé par l'arrêté publiant les résultats qui s'applique et rien d'autre.

*(Applaudissements.)*

#### **Monsieur le Président**

Monsieur le Rapporteur, je veux faire cette suggestion : à mon sens, l'ordre du tableau est une formule assez vague ; il faudrait ajouter :

| *... l'ordre du tableau, c'est-à-dire l'ordre mentionné dans le décret de nomination et publié au Journal officiel.*

**Monsieur Christophe FRASSA**

*Le rang protocolaire des élus entre eux est celui réglé par l'arrêté du Ministre des Affaires étrangères publiant les résultats des élections...*

On reprendra la nomenclature exacte de l'intitulé de cet arrêté.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président estime que ces applaudissements marquent l'assentiment de l'Assemblée et donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU sur ce point.*

**Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Monsieur le Président, je m'étonne qu'un certain nombre de nos collègues relativement anciens dans cette Assemblée aient oublié un débat qui a eu lieu à plusieurs reprises il y a une dizaine d'années, et qui avait permis au Sénateur de CUTTOLI de présenter un document sur l'ordre du tableau, dans lequel on précisait que, dans chaque poste diplomatique, devaient être affichés les noms des Délégués selon l'ordre du tableau, qui prévoyait l'ordre lors de leurs première élection et lors de la dernière élection, qui intégrait donc les deux facteurs : l'ordre l'ancienneté et l'ordre de la dernière élection.

Ceci a fait l'objet d'un document qui a été arrêté par notre Assemblée, et je ne vois pas pourquoi, sans débat, avec les formules bien habituelles de notre Rapporteur essayant de discréditer les propos de ses adversaires (*protestation*)...

Notre Assemblée s'est prononcée là-dessus ; il se trouve que l'administration qui était présente lors de la réunion de notre commission ne se souvenait même pas qu'il avait existé un document de cette nature. Alors je proposerais, si vous en étiez d'accord, que l'on retrouve d'abord le document qui a été voté par l'Assemblée plénière il y a une dizaine d'années à peu près, et que l'on rediscute de cette question-là avant d'arrêter une position définitive. C'est tout.

*(Brefs applaudissements.)*

**Monsieur le Président**

Merci pour votre intervention, Monsieur RATEAU, mais je crois que c'est une nouvelle assemblée, avec une nouvelle méthode de travail, et que cette Assemblée a décidé que c'était l'ordre du tableau et l'ordre que nous avons tous connus, qui est toujours respecté dans nos circonscriptions, c'est-à-dire l'ordre de l'élection.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur Christian COINTAT**

Chers collègues, je voudrais rappeler qu'à l'époque où de ce débat qui a été soulevé par notre ami Jean-Jacques RATEAU, je présidais la commission des droits — elle s'appelait comme cela à l'époque. Et c'était une période où nous étions Conseil supérieur des Français de l'étranger, assemblée consultative auprès du ministère des Affaires étrangères.

Depuis, nous avons parcouru du chemin : nous sommes passés Assemblée représentative des Français de l'étranger auprès du Gouvernement, puisque nous conseillons le Gouvernement ; et maintenant, nous sommes une assemblée pleine et entière. Nous avons donc changé ; les circonstances sont donc différentes.

En plus, nous avons toujours voulu, au cours de notre cheminement vers davantage de responsabilités et de compétences, nous aligner sur les assemblées régionales, locales, départementales.

Alors, nous devons respecter le droit français, le droit républicain ; et c'est le résultat des élections qui donne le rang protocolaire. La preuve, c'est que nos Présidents sont protocolairement à la tribune en fonction du résultat des élections. Respectons donc le droit commun, puisque c'est ce que nous voulons, et ne nous en écartons plus ; car auparavant, nous avions un moyen pour le faire : maintenant, nous sommes devenus plus respectables, plus compétents, plus forts, et donc, nous nous alignons sur le droit républicain.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur le Président**

Je crois que l'on peut arrêter-là.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine LEPAGE comme dernière intervenante sur ce point.*

**Madame Claudine LEPAGE**

J'ai juste une remarque à faire. Il est d'usage dans cette Assemblée que les membres d'une commission qui ont participé aux débats dans la commission ne reviennent pas sur le débat en assemblée plénière.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Madame Claudine LEPAGE de ce rappel au règlement et donne la parole à Monsieur Didier LARTILLEUX.*

**Monsieur Didier LARTILLEUX**

Ce n'est pas du tout sur ce sujet, parce que moi, de toute façon, en Italie, je suis toujours derrière Raymond PÉTRI-GUASCO ! Que je salue (*rire spontané*). Pour être plus sérieux, je voulais intervenir en tant que Président de la commission des Finances et des Affaires économiques pour dire qu'à la page 64, quand vous parlez des négociations bilatérales, nous avons auditionné cette fois-ci la Sous-Direction des impôts pour le problème des conventions bilatérales, et je dois dire que, que ce soit de la part de beaucoup de collègues, mais que ce soit aussi, et alors c'est beaucoup plus important, de la part de l'administration, il y a une plainte générale : on ne comprend pas pourquoi effectivement la consultation des Conseillers avant la négociation ne se fait pratiquement jamais.

Donc il faut véritablement... C'est bien d'écrire que la consultation doit être systématique, etc., mais moi, ce que je voudrais, c'est que ce soit appliqué.

Merci.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christophe FRASSA sur ce sujet.*

**Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO**

Sur ce sujet, en 30 ans, je n'ai jamais été consulté.

**Monsieur Christophe FRASSA**

C'est bien pour cela que les instructions actuelles, Monsieur LARTILLEUX, disent qu'"une consultation peut être organisée" ; et c'est bien parce qu'il y a "peut être" qu'elle ne l'est jamais. Et je pense que Raymond PÉTRI-GUASCO n'est pas le seul, même s'il a une plus longue distance parcourue sans avoir été consulté, il n'est pas le seul à ne jamais être consulté quand il y a des négociations ou des renégociations.

C'est donc pour cela que la formulation qu'a adoptée la commission des Lois est "une consultation systématique", et "doit être", donc impérative. Voilà.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bertrand ROULLET de la BOUILLERIE.*

**Monsieur Bertrand ROULLET de la BOUILLERIE, membre élu de la circonscription de Buenos Aires**

Ayant eu quelques difficultés avec nos Consuls et Ambassadeurs, je trouve le terme "cérémonies officielles" pas très clair. On dit, après "l'Ambassadeur"...

**Monsieur le Président**

Je regrette, Monsieur de la BOUILLERIE : vous faites partie de la commission ; vous ne pouvez donc pas intervenir dans le débat et refaire le débat de la commission.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur Bertrand ROULLET de la BOULLERIE**

Eh bien, je retournerai à mes patates !

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MICHON pour un rappel au règlement.*

**Monsieur Gérard MICHON, membre élu de la circonscription de San Francisco**

Rappel au règlement : il est effectivement une coutume de ne pas refaire le débat. En revanche, les membres de la commission peuvent intervenir.

**Monsieur le Président**

Peuvent intervenir, mais pas sur les questions qui ont déjà été débattues en commission.

**Monsieur Gérard MICHON**

Bien évidemment, toutes les questions qui concernent la commission ont été débattues en commission ; les membres de la commission peuvent donc intervenir s'ils ont des éléments nouveaux à apporter, ce qui n'est pas à présumer de la part de la Présidence, je suis désolé.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO pour une question d'ordre.*

**Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO**

Un membre de la commission, effectivement, n'a pas le droit d'intervenir lorsque l'on discute des sujets qui ont été abordés dans cette commission.

**Monsieur le Président**

Tout à fait.

**Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO**

Mais lors de cette discussion, lorsqu'un sujet nouveau apparaît, il a parfaitement le droit d'intervenir, il faut le rappeler.

**Monsieur le Président**

C'est ce que vient de dire Monsieur MICHON, très justement.

**Monsieur Pierre Girault**

Je souhaiterais bien comprendre, page 66 pour les cérémonies officielles, l'ordre protocolaire. Je vais vous dire pourquoi. Parce que la rédaction est assez confuse et qu'elle est interprétée également a minima : souvent, nous passons après l'Ambassadeur, après le premier Conseiller appelé éventuellement le chef de poste, et souvent après le Consul. Je voudrais donc avoir une précision.

**Monsieur le Président**

Je crois me souvenir, si ma mémoire est bonne, que nous passons après le fonctionnaire chargé d'assurer l'intérim du chef de poste : il ne peut pas y en avoir deux.

**Monsieur Pierre Girault**

Merci de cette précision, mais elle n'est pas bien comprise dans certains postes.

**Monsieur le Président**

Il faut la rappeler en leur montrant la circulaire et les textes.

**Monsieur Christophe FRASSA**

C'est bien l'objet de cette nouvelle instruction, pour qu'elle soit mieux comprise.

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole.*

**Monsieur Christian COINTAT**

Monsieur le Président, je voudrais intervenir, sur un point autre bien entendu que ceux que nous avons débattus. C'est pour proposer au Rapporteur, s'il en est d'accord, de rajouter un mot dans le deuxième alinéa de la première page, c'est-à-dire la page 63. En effet, il est indiqué :

*... précédemment assemblée consultative auprès du ministre des Affaires étrangères, l'Assemblée des Français de l'étranger est depuis la loi constitutionnelle une instance représentative des Français établis hors de France.*

Or, je voudrais quand même rappeler qu'avant de devenir assemblée représentative au sens constitutionnel, et donc d'exister désormais inscrite dans le marbre de la constitution de notre pays, elle a été assemblée consultative auprès du ministère des Affaires étrangères, mais elle a été aussi après cela assemblée représentative de charger de conseiller le Gouvernement.

Voilà pourquoi la formulation "assemblée consultative auprès du Ministre" oublie tout le cheminement qui s'est produit depuis 1990, avec la loi de 1990 qui a fait des Conseillers au Conseil supérieur à l'époque des Conseillers du Gouvernement.

Je vous propose donc un seul mot qui devrait suffire :

*... précédemment assemblée consultative placée auprès du Ministre des affaires étrangères...*

Et comme cela, tout le monde est content et l'on ne fait pas l'impasse sur un cheminement quand même important de notre Assemblée.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur Christophe FRASSA**

C'est noté, Monsieur le Sénateur.

*Monsieur le Président précise que c'est adopté et donne la parole à Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU, dernière intervenante.*

**Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU**

Je voudrais poser une question dont on n'a pas traité aujourd'hui, mais qui concerne ceux qui vont retourner aux urnes dans quelques mois : quand pourrons-nous disposer du nouveau *Guide du candidat* s'il vous plaît ? Parce que je pense qu'il y a pas mal de modifications, et nous devrions les avoir par écrit.

**Monsieur le Président**

Avez-vous quelques informations sur ce point, Monsieur le Président ? Monsieur le rapporteur ?

**Monsieur Christophe FRASSA**

Je pense que l'on va dire la même chose : pour que le *Guide du candidat* soit remanié, il faut que le décret modifiant le décret du 6 avril 1984 soit d'abord passé au Conseil d'État, signé par les Ministres et publié au *Journal officiel*. Ce que je peux vous dire, c'est que nous espérons tous que ce sera rapidement fait, mais je ne peux pas vous dire quand.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Christophe FRASSA de cette précision et met aux voix la résolution n° LOI/R.1/05.09 relative aux statut, fonctions et prérogatives des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger. Celle-ci est adoptée à l'unanimité. (Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Madame Marie-Hélène BEYE, Monsieur Christophe FRASSA et toute la commission des Lois pour cet immense travail qui a été effectué dans des conditions parfois difficiles.*



**Monsieur le Président**

Nous enchaînons tout de suite avec la commission temporaire des Anciens Combattants. Nous avons pris une demi-heure de retard sur l'horaire. Donc nous préférons enchaîner tout de suite avec la commission suivante.

*(Léger flottement dans l'assemblée.)*

**Monsieur le Président**

Monsieur le Président, voulez-vous ouvrir cette séance par votre allocution d'introduction ?

## **II. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS**

**Monsieur Henry-Jean LOUSTAU, Président de la commission temporaire des Anciens Combattants**

Monsieur le Président, mes Chers Collègues, notre Rapporteur Monsieur JANSON vous présentera dans quelques instants les voeux étudiés par notre commission et sur lesquels nous vous demanderons de vous prononcer.

Mais, avant d'exposer nos demandes, je voudrais très rapidement vous informer de leur intérêt car à ce jour, les voeux de la commission ayant toujours été examinés avec bienveillance par nos autorités de tutelle, il serait souhaitable que ceux d'aujourd'hui leur soient transmis avec votre accord.

Le plus important de ces voeux selon moi est notre demande de rétablir au taux français la retraite du combattant pour les camarades de notre ex-communauté. La décristallisation de cette pension modeste de 425 euros par an aurait un impact certain sur les populations de ces nations, autrefois administrées par la France et aujourd'hui, hélas, souvent plongées dans la misère ou dans la guerre civile.

Cet impact favorable serait de nature à être utile à nos ressortissants demeurant et travaillant dans ces pays. Le Ministre délégué des Anciens Combattants, que j'ai consulté, après en avoir parlé à la Ministre de la Défense, m'a donné sa parole de nous faire obtenir cet avantage à la fin de l'année. Et vous pouvez me faire confiance pour suivre cette question jusqu'à sa phase finale.

*(Applaudissements.)*

Le ministère de la Défense, budgétairement, a les moyens de tenir cette promesse, la mesure proposée devant coûter de l'ordre de 10 à 15 M d'euros. En effet, quand nous avons commencé à faire des démarches dans ce sens à notre commission, il y a quelques années, il y avait 60 000 anciens combattants dans nos territoires d'Outre-mer, et aujourd'hui, du fait de la mortalité, comme ce sont tous des gens d'un certain âge, ils sont 45 000 ou 50 000 : cette catégorie de personnes diminue donc.

Nous signalons à ce sujet que 80 M d'euros ont été programmés, à la suite beaucoup de vos interventions sur la décristallisation, pour régler la question totale de ces pensions cristallisées qui, depuis des années, portent un préjudice très grave à notre pays dans les nations de son ancien empire. Je vous demanderai donc de bien vouloir accepter ce voeu vous-mêmes et d'ajouter vos idées.

Un autre voeu tout aussi important, que nous avons formulé l'année dernière, consiste à inviter nos autorités à maintenir le régime d'exemption fiscale attaché aux pensions militaires d'invalidité et à leur reversion.

Si nous demandons de reformuler ce voeu, c'est pour la raison que des informations inquiétantes nous sont parvenues de la Cour des comptes : ces informations sont que ce qui avait été fait par des précédents gouvernements de compter les pensions d'invalidité dans les revenus de l'invalidé.

Notre Rapporteur et mes collègues de la commission vous expliqueront si vous le désirez l'intérêt des deux autres voeux que nous allons vous présenter, et qui ont été rédigés par nos collègues. En ce qui me concerne, je porte un intérêt particulier à celui qui a trait aux indemnités versées aux harkis résidant en Europe et qui ne sont pas versées à ceux qui sont dans des pays hors d'Europe, ce qui est une injustice absolument flagrante.

En ce qui me concerne, je crois que notre commission, sans vouloir nous décerner des brevets d'autosatisfaction, a obtenu beaucoup d'avantages pour les anciens combattants, qu'ils soient des anciens combattants français expatriés, oubliés dans des pays lointains, des soldats de notre ex-communauté, des grands blessés que nous faisons parfois rapatrier aux frais de l'État pour les traiter dans des hôpitaux militaires.

Le dernier, grâce à Madame le Sénateur KAMMERMANN, nous l'avons ramené de Beyrouth ; il était mourant, et paraît-il qu'il est guéri : on l'a soigné ici, on l'a renvoyé, il est guéri ; je tiens donc à vous remercier pour votre intervention auprès du Consul.

*(Applaudissements.)*

Et l'on s'occupe aussi des familles de ces grands anciens.

Pour terminer, je vous dirai qu'une telle activité peut passer pour ringarde aux yeux de certains, puisque cela s'adresse à une catégorie d'individus sur le déclin et qui est près de disparaître.

Mais nous pensons que la catégorie de Français ou de soldats de l'ex-empire ayant combattu pour la France a droit à une attention particulière de notre part, et en particulier des élus. Je vous signalerai aussi que beaucoup d'associations s'occupent de ces gens-là ; mais ce sont des associations qui tiennent un forum une fois par an, précédé ou suivi par un banquier, qui envoient des voeux dans le même sens que les nôtres, mais dont les autorités publiques ne se préoccupent pas tellement, puisque ces associations sont nombreuses.

En revanche, des voeux émis par des élus comme vous êtes sont pris beaucoup plus en considération ; et moi-même et mes collègues qui allons ensuite démarcher les ministères pour les faire aboutir sommes toujours très bien reçus, non pas par leur charisme, mais parce qu'ils viennent de votre part. Je tiens donc à vous remercier : quand vous émettez un vœu, c'est généralement suivi.

Je vous demande donc, mes Chers Collègues, toutes tendances confondues, d'aider cette commission en lui donnant les moyens, en l'informant et en soutenant si vous le pouvez son action.

Merci de votre aimable attention.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Monsieur Henry-Jean LOUSTAU et donne la parole à Monsieur Jacques JANSON pour l'exposé du rapport de la commission temporaire des Anciens Combattants.*

### **Monsieur Jacques JANSON, Rapporteur de la commission temporaire des Anciens Combattants**

Chers Collègues,

A la demande réitérée du collège des Vice-Présidents, nous présentons en séance plénière une synthèse du rapport de la commission temporaire des Anciens Combattants. Ce résumé — c'est la loi du genre — étant forcément réducteur, nous insistons, comme nous le fîmes en mars dernier, pour que le rapport de notre commission soit mis en ligne sur Internet dans son intégralité et reproduit dans le compte rendu de cette assemblée plénière.

1. De l'exposé exhaustif de la première personnalité invitée par la commission, Odette CHRISTIENNE, adjointe au maire de Paris, nous retiendrons principalement qu'à l'instar de la liberté, qui s'exerce toujours entre certaines coordonnées, l'aide apportée par la Capitale aux anciens combattants est limitée, comme c'est le cas de toute collectivité locale, aux associations locales, c'est-à-dire aux associations oeuvrant au profit des ressortissants parisiens.

Cela dit, et en dépit du fait que le soutien aux associations nationales est avant tout du ressort de l'État, la Ville de Paris, en se fondant, d'une part, sur l'importance de la FACS, laquelle regroupe 82 associations de par le monde, et, d'autre part, sur le constat qu'il existe au sein de la FACS une section regroupant

*en France des anciens combattants ayant habité à l'étranger dont un nombre significatif de Parisiens*

la Ville de Paris, dis-je, accorde à la FACS une subvention annuelle de 2200 euros. Ce montant est essentiellement symbolique.

L'aide destinée aux anciens combattants parisiens s'inscrit dans le contexte plus large de la politique d'aide sociale élaborée par la Ville en faveur des aînés. La majorité des anciens combattants appartient d'ailleurs à cette tranche d'âge.

Tous les anciens combattants titulaires de la carte du combattant et les veuves de guerre pensionnées de plus de 65 ans peuvent bénéficier de la carte Émeraude gratuite ou de la carte Améthyste au tarif le plus bas, en s'adressant à la section du Centre d'action sociale de leur arrondissement, sous réserve qu'ils aient été domiciliés à Paris pendant 3 des 5 dernières années. Le critère de ressources, qui réservait auparavant cet avantage aux anciens combattants de plus de 75 ans ayant les plus modestes revenus, n'est donc plus retenu.

Les cartes Émeraude et Améthyste donnent accès, pour leurs titulaires, à des tarifs préférentiels aux expositions temporaires des musées municipaux, aux piscines en régie et aux parcs et jardins de la ville. De plus, une carte d'accès aux restaurants

Émeraude leur est délivrée. Elle leur permet d'accéder, moyennant une participation financière modique, aux 50 restaurants Émeraude gérés par le Centre d'action sociale de la ville de Paris.

Mais, la Ville de Paris aide aussi, de façon indirecte, les anciens combattants en soutenant l'action de l'ONAC. Madame CHRISTIENNE y représente le maire. La Ville de Paris accorde au service départemental de l'ONAC une aide annuelle de 51 500 euros ; aide qui permet audit service de renforcer son action auprès des anciens combattants et victimes de guerre les plus démunis.

Citant le général JARDIN, directeur de l'ONAC de Paris, Odette CHRISTIENNE a souligné que la subvention accordée par la Ville permettait à l'ONAC de

*... mener des actions sociales innovantes que les crédits sociaux de l'Office national des anciens combattants ne peuvent supporter faute d'être soutenu par une délibération préalable du conseil d'administration national.*

Enfin, en 2005, la Ville de Paris a subventionné 120 associations appartenant au monde combattant, à hauteur de 640 000 euros.

A la suite de l'exposé de Madame CHRISTIENNE, plusieurs de nos collègues sont intervenus. Vous trouverez le texte de leur intervention dans le rapport exhaustif. Ces interventions avaient pour thèmes :

- la demande de réception de la documentation et des formulaires relatifs aux anciens combattants de l'étranger revenant à Paris ;
- le délai de carence avant de pouvoir bénéficier des mesures prises en faveur des anciens combattants parisiens ;
- la question de l'existence ou non en province d'avantages similaires à ceux consentis aux anciens combattants parisiens (il existe des mesures comparables dans des communes de la banlieue parisienne) ;
- le problème posé par le nombre insuffisant de logements sociaux — la pratique courante consiste à placer d'abord les demandeurs dans un foyer d'accueil, d'où partira le formulaire nécessaire à l'obtention d'un logement social ;
- la recherche d'emplois pour les enfants de harkis. En fait, la Ville de Paris cherche à résoudre le problème des jeunes sans emploi, en général. Elle fait appel au ministère de la Défense, et plus précisément au gouverneur militaire de Paris, et elle est présente aux différents forums sur l'emploi.

2. Deuxième personnalité invitée, Jean-Michel BERNARD, Commissaire en chef de la Marine, membre du Conseil supérieur de la formation militaire, a d'abord brossé un tableau du paysage associatif ouvert aux anciens militaires d'active ou de réserve. Dans un second temps, il nous a rendu compte des tentatives de rapprochement des différentes associations en vue d'augmenter leur efficacité.

En énumérant la liste des associations oeuvrant en faveur des militaires, Monsieur BERNARD visait à nous donner un carnet d'adresses aussi complet que possible, en sériant les associations suivant leur vocation, suivant leur finalité : associations à caractère social, associations à but corporatif et associations à double vocation (associations hybrides).

La liste de ces associations figure dans le rapport que vous avez devant vous ; liste qui fait volontairement abstraction des associations d'anciens combattants connues de tous, telles la FACS, l'UNC ou encore la Fédération Maginot.

Après cette énumération, le Commissaire BERNARD a poursuivi son exposé en donnant quelques exemples sur le rôle joué par l'Association nationale des officiers de carrière retraités et d'autres associations :

- premièrement, dans l'élaboration du projet de loi portant statut général des militaires ;
- deuxièmement, dans l'affirmation législative de la présomption générale d'imputabilité au service des accidents dont sont victimes les militaires en opération ou les marins en exercice.

3. A la demande du Président LOUSTAU, Alain VAUTHIER était l'invité de "la vingt-cinquième heure" de notre commission. Monsieur VAUTHIER, qui est Directeur général de l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'Outre-mer (ANIFOM) et Président du Haut Conseil aux rapatriés, un organisme de dialogue et de consultation auprès du Premier Ministre, nous a informés d'un certain nombre de dispositions législatives et réglementaires votées cette année et intéressant nos compatriotes vivant à l'étranger.

Il s'agit de la loi n° 2005-158 du 23 février, portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés. Cette loi concerne tous les Français victimes de la décolonisation et les rapatriés au moment de l'indépendance. Elle s'applique évidemment à l'Algérie mais aussi aux anciens protectorats : Maroc, Tunisie et Afrique du Nord.

Cette loi, qui devrait permettre de tourner une page douloureuse de notre histoire, comprend plusieurs volets. Elle est issue d'un dialogue avec les associations de rapatriés et d'anciens supplétifs qui a duré deux ans, et d'un rapport présenté à l'Assemblée nationale, que le Premier Ministre avait confié à un parlementaire, Michel DIEFFENBACHER. Le sénateur Michel GUERRY et Alexandre LAURENT y ont largement participé, notamment en y apportant plusieurs amendements.

Que couvre cette loi ?

D'abord, la reconnaissance de l'oeuvre accomplie dans ces territoires lointains, qui ont constitué pendant plusieurs siècles l'Empire français, par la création d'une fondation, d'un musée (le Mémorial national de la France d'Outre-mer, à Marseille), par

une place particulière réservée à l'enseignement de cette période, et à partir de l'article 6, par un volet financier qui concerne, au sens large, les harkis et leur famille, ainsi que les rapatriés (articles 12 et 13).

L'ensemble de ces mesures représente le coût appréciable de 1 milliard d'euros étalé sur plusieurs années.

L'article 12 vise à restituer les sommes prélevées au titre des articles 46 et 3 des lois d'indemnisation de 1970 et de 1978. Ces sommes ainsi prélevées sur les indemnités versées correspondaient aux dettes nées de la réinstallation en France. 312 M d'euros seront ainsi restitués et 100 000 personnes devraient en bénéficier au cours des quatre années à venir.

L'article 13 porte sur la situation d'anciens exilés français qui ont été amnistiés (lois de 1964, de 1966 et de 1968). Une somme forfaitaire devrait leur être versée. Cette mesure fait pendant aux mesures prises dès 1982 en faveur des anciens fonctionnaires. Une centaine de personnes devraient en bénéficier, certaines étant restées à l'étranger, notamment en Espagne, en Suisse, en Belgique ou encore en Argentine.

Pour l'ensemble de ces textes, les décrets d'application sont publiés depuis la fin du mois de mai 2005. Ils sont donc applicables, les bénéficiaires devant se faire connaître individuellement auprès de l'ANIFOM dont vous avez l'adresse dans notre rapport. Des délais sont imposés par la loi :

- 2 ans pour l'article 12, et
- 1 an pour l'article 13.

Voici les réponses que Monsieur VAUTHIER a apporté aux questions qui lui avaient été posées :

Pourquoi indemniser seulement maintenant et si tardivement ? En réponse à cette question, Monsieur VAUTHIER a indiqué qu'il y a eu de très nombreuses lois et dispositifs qui ont été mis en place par les gouvernements qui se sont succédé depuis l'indépendance de l'Algérie. Pour l'indemnisation il y a eu cinq lois qui permettent de dire qu'aujourd'hui et en moyenne, plus de la moitié de la valeur des biens estimés à l'époque a été indemnisée par l'État français. Cela représente environ 110 milliards de francs, soit 17 milliards d'euros. Une somme équivalente a été engagée par l'État pour les autres mesures (accueil, aides, mesures financières, effacement des dettes de réinstallation, mesures sociales et, en particulier, la prise en charge par l'État des retraites).

Aujourd'hui, la page financière se tourne au profit de celle de la mémoire (mémoire individuelle et collective), au profit de l'histoire, d'où la création d'une fondation, d'un musée construit avec la Mairie de Marseille, musée qui ouvrira ses portes en 2006. Une première exposition en 2005 sera inaugurée à Marseille (mais hors musée); elle devrait porter sur l'apport de la médecine et des médecins français au XIXe siècle en Asie et en Afrique.

L'Etat contribue au rachat de points de retraite pour des activités qui se sont déroulées avant l'indépendance. Jusqu'à présent, l'ANIFOM instruisait les demandes de rachat de points de retraite avec participation de l'État (loi n° 85-1274 du 4 décembre 1985). Ces dossiers sont désormais instruits à Agen par le Service central des rapatriés.

Les nouvelles dispositions ont donc permis à plus de 100 000 personnes d'en bénéficier. Dans ce domaine, l'État a pris en charge plus de 90 % des montants de rachat, soit une participation de l'ordre de 1 milliard d'euros.

4. Après l'audition de François DALL'ORSO, Chef du bureau des distinctions honorifiques au ministère des Affaires étrangères, les membres de notre commission ont certainement fait leur cette assertion d'ALBERT Ier selon laquelle

*La première récompense du devoir accompli, c'est de l'avoir fait.*

Le reste nous est donné en quelque sorte par surcroît. Avec la réserve qui sied à un membre du comité chargé d'examiner les propositions de nomination ou de promotion dans les deux ordres nationaux, au titre du ministère des Affaires étrangères, Monsieur DALL'ORSO nous a éclairés sur le cheminement qui conduit à ces insignes honneurs. Si bien que maintenant, aucun d'entre nous ne peut prendre un ruban pour une faveur ; il n'y a pas de confusion possible dans notre esprit.

Habituellement, les propositions proviennent, sous forme d'un mémoire de l'Ambassadeur. Moins fréquemment, elles peuvent émaner de parlementaires ou du cabinet du Ministre. Même dans ces derniers cas, l'assentiment de l'Ambassadeur est requis.

Chaque année, la Grande Chancellerie octroie un contingent de Légions d'honneur et de Mérite au Premier Ministre, qui répartit celui-ci entre ses Ministres. A titre indicatif, le ministère des Affaires étrangères dispose d'un contingent annuel de l'ordre de 60 Légions d'honneur et de 30 décorations de l'ordre national du Mérite. Les étrangers (qui sont décorés des ordres nationaux, sans en devenir membres) bénéficient d'un contingent supérieur à celui de nos compatriotes.

Les nominations répondent à une appréciation des mérites individuels plutôt qu'à des impératifs sectoriels ou catégoriels, même si le constat du déséquilibre entre décorés de sexe masculin et féminin est un encouragement à nommer davantage de femmes.

L'année 2004, année commémorative s'il en est, restera une année à marquer non pas d'une pierre blanche, mais d'une pierre rouge et bleue, avec 646 étrangers et 415 compatriotes décorés des ordres nationaux.

Sur ce point, il y a eu huit intervenants, dont les questions avaient trait :

- au nombre d'années écoulées pour être admissible à une promotion dans un ordre national (8 ans entre chevalier et officier ; 5

ans, entre officier et commandeur) ;

- à la distinction entre services rendus : "éminents" pour la Légion d'honneur et "distingués" pour le Mérite ;
- à la nécessité de représenter un dossier après une année écoulée depuis la date de la proposition ;
- à la difficulté pour les membres d'associations d'anciens combattants ne répondant pas aux exigences très strictes pour avoir la Légion d'honneur ou le Mérite à titre militaire d'être décorés au titre des associations (en raison des trop faibles contingents alloués) ;
- à la suggestion de créer une commission consultative sur laquelle pourrait s'appuyer l'Ambassadeur de France, en particulier dans le cas de propositions d'étrangers.

5. Avec la venue de Christel AUGUSTIN, Chef du bureau des solidarités de l'ONAC et fidèle de notre commission, traitant d'un sujet que nos membres connaissent bien, les subventions aux associations, on pouvait s'attendre à des échanges moins consensuels que sur d'autres thèmes. Ce fut le cas. La participation ou non des élus de l'AFE, qui ne sont pas anciens combattants, aux commissions des anciens combattants dans les consulats, a opéré un clivage entre les membres de notre commission.

De cette joute à fleurets mouchetés, il est apparu que la question cruciale portait moins sur la présence des élus de l'AFE, sur laquelle tous les membres de notre commission se sont entendus, que sur la voix délibérative ou consultative dans ces commissions desdits élus.

Au cours de ces débats animés, ont pris la parole Henry-Jean LOUSTAU, Raymond PÉTRI-GUASCO, Gilles d'AGESCY, Alexandre LAURENT, Brigitte SAUVAGE et Alain NAEDER, dont l'idée de traiter des dossiers de la commission des Anciens Combattants en prolongement, sinon lors des réunions des comités consulaires pour la protection sociale — tous les élus à l'AFE en sont membres de droit —, a suscité un réel intérêt chez les membres de notre commission. Il fut aussi rappelé que c'était Henry-Jean LOUSTAU qui a fait voter naguère un voeu demandant que les élus participent aux réunions des commissions d'anciens combattants.

Au terme de quatre heures passionnantes et souvent passionnées, nous avons achevé, sans les achever et tout en les achevant, les travaux de notre commission.

Devant ce constat, nous sommes alors convenus de nous réunir à nouveau hier, pour vraiment en terminer. Nous avons abordé certains points que nous n'avons pas eu le temps de traiter — des points tels que la visite du Ministre délégué aux Anciens Combattants à Monaco qui était prévue mais ne s'est pas encore concrétisée — et procédé à l'examen des voeux.

*(Applaudissements.)*

## QUESTIONS-REPONSES

*Monsieur le Président remercie Monsieur Jacques JANSON et donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.*

### **Monsieur Alain NAEDER**

Mes paroles s'adresseront à Monsieur le Rapporteur, pour lui demander une petite modification de texte, s'il veut bien accepter. D'ailleurs, vous avez effectivement noté une petite erreur à la quatrième ligne du dernier paragraphe de votre rapport : en effet, il ne faut pas indiquer "commission pour l'Emploi et la Protection sociale", qui sont en fait deux commissions ; il y a

- la Commission consulaire pour l'emploi et la formation professionnelle, qui n'a rien à voir là-dedans, et
- vous avez la Commission consulaire pour la protection et l'action sociales, dite CCPAS, qui est effectivement celle qui doit être concernée.

### **Monsieur Jacques JANSON**

Monsieur NAEDER, tout à fait ; c'était effectivement un lapsus, mais j'ai corrigé.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre OLIVIERO.*

### **Monsieur Pierre OLIVIERO**

Cela concerne le dernier paragraphe de la page 12. Mon cher Rapporteur, j'étais intervenu avec force d'ailleurs pour cela : à l'antépénultième ligne, vous mettez "en sont membres de droit", et j'avais demandé à ce que nous rajoutions "avec voix délibérative" déjà.

*Monsieur le Président demande à Monsieur Jacques JANSON s'il accepte d'apporter cet ajout.*

**Monsieur Jacques JANSON**

Peux-tu répéter ?

**Monsieur Pierre OLIVIERO**

Lorsque vous mettez, Monsieur le Rapporteur, "en sont membres de droit", à l'antépénultième ligne, c'est-à-dire la troisième ligne en partant du bas page 12, je suis intervenu pour que nous rajoutions "avec voix délibérative".

*Monsieur le Président indique à Monsieur Pierre OLIVIERO que c'est fait et il donne la parole à Madame Françoise TETU.*

**Madame Françoise TETU, membre élu de la circonscription de Montréal**

Moi aussi, c'est une question tout simplement de rédaction. Il est d'usage, lorsque l'on utilise des sigles, de bien indiquer, la première fois que l'on en utilise un, ce qu'il signifie en toutes lettres. Je ne fais pas du tout allusion à la liste, qui évidemment se complète très bien de cette façon. Mais par exemple lorsque l'on parle page 9 de l'ANIFOM, j'aurais bien aimé que l'on écrive en toutes lettres ce que cela veut dire ; je suis probablement béotienne, mais je ne sais pas non plus très bien ce que veut dire FACS : j'imagine que c'est la Fédération des anciens combattants, mais le "S" ?

**Monsieur Jacques JANSON**

Vous avez tout à fait raison. En ce qui concerne l'ANIFOM, c'est l'Association nationale d'information des Français d'Outre-mer ; nous allons le mettre entre parenthèses la première fois, et ensuite, nous répèterons seulement le sigle.

*Monsieur le Président invite, pour la bonne tenue des débats, les membres à attendre que le Président de séance leur donne la parole pour répondre, le débat ne devant pas se transformer en dialogue entre deux intervenants. Puis il donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Monsieur le Rapporteur, votre rapport est parfait, mais il y a un petit point sur lequel je reste un peu sur ma faim. Vous évoquez les questions très pertinentes qui ont été posées par nos collègues à Monsieur DALL'ORSO, mais où sont les réponses ?

*Monsieur le Président demande à Monsieur Jacques JANSON s'il a les réponses.*

**Monsieur Jacques JANSON**

Non, en fait, sur ce point, il y a eu huit intervenants. Ce que je mentionne, ce ne sont pas les questions : ce sont les réponses que vous avez. Si vous regardez le rapport au complet, on dit quels sont les noms des intervenants, et par exemple la réponse concernant le nombre d'années écoulées pour être admissible à une promotion. Cela, c'est la réponse de Monsieur DALL'ORSO, vous voyez ?

De la même manière qu'il nous a dit, ce que nous savons quand même à peu près tous, que la Légion d'honneur correspond à des services éminents et l'ordre national du Mérite à... Ce sont les réponses.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Merci infiniment. Mais quand on souligne les difficultés pour les membres d'associations d'anciens combattants — c'est un problème que nous avons pour récompenser...

**Monsieur Jacques JANSON**

Oui ; c'est une réponse de Monsieur DALL'ORSO.

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Ce n'est pas une réponse.

**Monsieur Jacques JANSON**

Ce n'est pas une réponse, mais — vous avez lu forcément l'avant-dernier rapport — c'est un sujet qui avait été évoqué, et nous avons demandé au nom de l'Assemblée des Français de l'étranger que l'on augmentât les contingents alloués justement aux associations des anciens combattants ; et effectivement, il y avait eu une augmentation, si vous voulez bien vous référer au rapport précédent.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude CAVASINO.*

**Monsieur Claude CAVASINO, membre élu de la circonscription de Tunis**

J'ai entendu tout à l'heure du Rapporteur que l'ANIFOM était une association, ou j'ai mal entendu.

**De la salle**

Une administration.

**Monsieur Claude CAVASINO**

Ce n'est pas une association : c'est une Agence nationale d'indemnisation des Français d'Outre-mer. Est-ce que je me trompe ou pas ?

**Monsieur Jacques JANSON**

Excusez-moi, je n'ai pas compris la question.

**Monsieur le Président**

Vous avez parfaitement raison : c'est agence, et ce n'est pas association, Madame TETU.

**Monsieur Claude CAVASINO**

J'ai entendu tout à l'heure que l'ANIFOM était une association.

**Monsieur Jacques JANSON**

Oui, tout à fait.

**Monsieur Claude CAVASINO**

Ce n'est pas une association : c'est une agence, l'Agence nationale d'indemnisation des Français d'Outre-mer. Nous connaissons bien cela en Tunisie parce que nous avons travaillé avec eux pour indemniser les biens nationalisés par les Tunisiens. Merci de la précision.

**Monsieur Jacques JANSON**

Vous avez tout à fait raison.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Moi aussi, j'ai des problèmes avec les sigles. En particulier page 7, je lis CNAM : pour moi, cela veut dire Caisse nationale d'assurance maladie. Est-ce est bien de cela qu'il s'agit ? Mais ce n'est pas une association ?

**Monsieur Jacques JANSON**

Tout à fait. Là, non.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

C'est pour cela que j'avais des doutes : je me disais que si c'était classé parmi les associations, c'était un peu surprenant. Cela veut dire aussi que les officiers et sous-officiers dépendent de cette Caisse nationale d'assurance maladie ; en revanche, les Français de l'étranger dépendent de celle de Toulon : les militaires d'active, qui sont en activité à l'étranger, dépendent eux de la Caisse nationale de Toulon.

**Monsieur Jacques JANSON**

Oui ; je crois tout simplement qu'il faudrait dire : "les associations et les organismes".

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Personnellement, je mettrais la Caisse nationale d'assurance maladie à part, en dehors des associations.

**Monsieur Jacques JANSON**

Oui, c'est un organisme. On devrait mettre effectivement "grandes associations et organismes".

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Merci beaucoup.

*Monsieur le Président demande à Monsieur Alexandre LAURENT s'il veut faire une suggestion à ce sujet.*

**Monsieur Alexandre LAURENT**

Cela n'a rien à voir avec la Caisse nationale d'assurance maladie invalidité. C'est une caisse nationale des anciens militaires.

**Monsieur le Président**

Mais ce que veut dire Madame FOUQUES-WEISS, c'est que ce n'est pas une association : elle est donc mal classée là où elle se trouve actuellement.

**Monsieur Alexandre LAURENT**

Oui ; on est d'accord.

**Monsieur le Président**

Nous apporterons une correction en indiquant "les organismes", vous avez parfaitement raison, Monsieur le Rapporteur.

*En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jacques JANSON pour l'exposé des vœux.*

## **EXAMEN DES VŒUX DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS**

### ***Vœu n° COMB/V.1/05.09***

*Monsieur Jacques JANSON donne lecture du vœu n° COMB/V.1/05.09 relatif au taux français de retraite pour les anciens combattants originaires de nos ex-territoires, qui a été adopté à l'unanimité en commission.*

*En l'absence de demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix le vœu n° COMB/V.1/05.09 relatif au taux français de retraite pour les anciens combattants originaires de nos ex-territoires. Celui-ci est adopté à l'unanimité en assemblée plénière.*

*Monsieur le Président suggère à Monsieur Jacques JANSON, pour gagner du temps, de lire simplement la demande, les membres de l'Assemblée pouvant lire les considérants puisqu'ils ont le texte sous les yeux.*



**Voeu n° COMB/V.2/05.09**

*Monsieur Jacques JANSON donne lecture du voeu n° COMB/V.2/05.09 relatif à l'exonération fiscale relative à la pension de réversion aux veuves des grands invalides de guerre français et qui a été adopté à l'unanimité en commission.*

*En l'absence de demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix le voeu n° COMB/V.2/05.09 relatif à l'exonération fiscale relative à la pension de réversion aux veuves des grands invalides de guerre français. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

**Voeu n° COMB/V.3/05.09**

*Monsieur Jacques JANSON donne lecture du voeu n° COMB/V.3/05.09 relatif au financement de la facture EDF pour la tour-lanterne de l'ossuaire de Lorette, adopté à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre OLIVIERO.*

**Monsieur Pierre OLIVIERO**

Mon cher Rapporteur, il semblerait que quelque chose m'échappe : il est écrit dans les considérants, à la dernière ligne que

*le ministère des Anciens Combattants n'a pas les moyens de payer les factures d'électricité.*

Et dessous, dans la demande, que

*des fonds soient fournis par le ministère des Anciens Combattants.*

**Monsieur Jacques JANSON**

Oui, en l'occurrence évidemment, vous avez tout à fait raison. Ce n'est effectivement pas le ministère des Anciens Combattants : on ne peut pas à la fois dire qu'il n'a pas les moyens et lui demander les moyens. Effectivement, c'est l'organisme en question.

*Monsieur le Président invite Monsieur Jacques JANSON à apporter la correction sur ce point et donne la parole à Monsieur le Sénateur Michel GUERRY.*

**Monsieur Michel GUERRY, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

A-t-on une idée du montant de la facture EDF ?

**Monsieur Jacques JANSON**

Est-ce que quelqu'un est capable de répondre ? Le montant de la facture d'électricité ? Mais on pourrait le demander.

**Monsieur le Président**

Personne n'en connaît le montant.

**Monsieur Jacques JANSON**

Mais en tout cas, c'était une idée lumineuse !

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Brièvement, Monsieur le Président. Simplement, je m'étonne que les communes alentour qui bénéficient de ce que l'on appelle un tourisme militaire ne prennent même pas en compte cela ; c'est assez lamentable, parce qu'elles bénéficient d'un côté

de retombées financières qui ne sont pas négligeables (hôtellerie, restauration, etc.), et de l'autre côté, elles sont incapables de payer une facture d'électricité : c'est lamentable !

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT.*

**Monsieur Alexandre LAURENT**

Il faut savoir que personnellement, je me rends à l'ossuaire de Notre-Dame de Lorette tous les ans depuis 1977. Ce qu'il y a aussi, c'est que nous avons des volontaires qui sont là 24 heures sur 24 au pied de cette tour à l'intérieur, où sont les cercueils de 14-18, 39-45, Indochine, Algérie.

Ces volontaires ne sont pas payés bien sûr puisqu'ils sont volontaires ; on a des problèmes pour trouver des jeunes pour remplacer les anciens qui disparaissent. On nous dit qu'effectivement les communes bénéficient des visites régulières, oui ; mais vous savez, c'est la commune d'Arras qui est chargée de l'entretien de cette colline de Notre-Dame de Lorette, et il faut savoir que c'est tellement immense, et l'entretien est si bien fait, que déjà là, des fonds importants sont investis.

En ce qui concerne la facture d'électricité, j'ai essayé de contacter Arras : ou m'a renvoyé vers l'association des volontaires qui gère cela, et je pense que c'est cette association qui a des problèmes ; c'est un problème associatif, et je crois qu'il faut en tenir compte et essayer de leur trouver des fonds pour que cette lumière continue à briller comme il est dit pour que nos jeunes se souviennent du passé de la France. Merci.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Monsieur Alexandre LAURENT pour ces informations et donne la parole à Monsieur Claude CAVASINO.*

**Monsieur Claude CAVASINO**

Excusez-moi, je voudrais revenir sur la question de la facture EDF. Puisque l'on parle de la facture, je suis un peu financier et j'aimerais connaître le montant de cette facture.

**Monsieur le Président**

La réponse a été donnée tout à l'heure : personne n'en connaît le montant, dans cette salle tout au moins.

**Monsieur Claude CAVASINO**

Je note donc que l'on ne connaît pas le montant. Et puis il peut y avoir d'autres moyens, par exemple des capteurs solaires, pour régler le problème.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Michel GUERRY, dernier intervenant sur ce voeu.*

**Monsieur Michel GUERRY**

Je souhaiterais peut-être que, dans la demande, on s'adresse aussi à EDF ; parce qu'EDF a des moyens, il y a des choses qui peuvent passer dans les frais d'EDF. Peut-être que la rédaction devrait être aussi que l'on demande à EDF s'ils ne peuvent pas prendre cela en \*compte(charge). Dans les bâtiments d'EDF, tout est toujours allumé *a giorno* ; y compris d'ailleurs, les agents ne paient pas l'électricité. Peut-être pourrions-nous donc demander à EDF ?

**Monsieur le Président**

Que suggérez-vous donc ? Que l'on renvoie le voeu en commission ?

**Monsieur Michel GUERRY**

Oui, probablement.

*Monsieur le Président conclut que le voeu n° COMB/V.3/05.09 relatif au financement de la facture EDF pour la tour-lanterne de l'ossuaire de Lorette est renvoyé en commission.*

**Monsieur Jacques JANSON**

Je veux simplement faire une parenthèse : même si "la gloire est le soleil des morts", comme l'a écrit BALZAC, je pense qu'effectivement, nous arriverons à trouver une solution à ce problème lors d'une autre réunion.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.*

**Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

Simplement parce que j'ai entendu que plusieurs voix disaient, et ces élus avaient raison, que cela risquait de retarder les choses si l'on repoussait ce voeu en commission. Je vous propose donc peut-être d'intervenir comme parlementaire avec par exemple mon collègue Michel GUERRY auprès d'EDF, parce que ce n'est pas à nous de faire un voeu qui sollicite EDF, et d'essayer de trouver une solution le plus rapidement possible ; et nous vous en informerons.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM et donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT.*

**Monsieur Alexandre LAURENT**

Étant donné que je connais bien l'association qui met en place les cérémonies du 16 octobre pour les anciens d'Afrique du Nord, j'ai déjà pris contact avec elle, qui m'a renvoyé vers l'association qui s'occupe de la colline de Notre-Dame de Lorette ; je n'ai pas pu l'avoir, mais je m'engage à faire le nécessaire pour obtenir leur adresse, tout ce qui les concerne et effectivement la facture afférente à ce problème.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Alexandre LAURENT et donne la parole à Monsieur Pascal MESTRE.*

**Monsieur Pascal MESTRE, membre élu de la circonscription de Londres**

Je voulais simplement préciser qu'EDF allait être privatisée et que nous n'avons absolument aucun pouvoir sur EDF à partir de maintenant. La logique première de ce voeu était de s'adresser au ministère des Anciens Combattants, qui lui pouvait, à titre privé, s'adresser à EDF. Mais encore une fois, EDF est maintenant un organisme privatisé.

**Monsieur le Président**

Merci de nous rappeler cela, Monsieur MESTRE. Le débat est clos sur ce point. En faisant la synthèse : l'Assemblée souhaite donc que ce voeu soit mis aux voix avec la correction de son dernier considérant. Quant à la demande auprès de l'EDF, les parlementaires s'en chargeront. Je mets donc le voeu aux voix, sous réserve de la correction qui doit être apportée au quatrième considérant.

**Monsieur Jacques JANSON**

Oui, et qui s'intitule :

... que l'association n'a pas les moyens de payer les factures d'électricité

Si cela vous convient.

*Monsieur le Président met aux voix le voeu n° COMB/V.3/05.09 relatif au financement de la facture EDF pour la tour-lanterne de l'ossuaire de Lorette. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

**Voeu n° COMB/V.4/05.09**

*Monsieur Jacques JANSON donne lecture du voeu n° COMB/V.4/05.09 relatif à l'attribution de la rente de reconnaissance nationale aux harkis et supplétifs français qui résident hors de l'Union européenne et qui a été adopté à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Michel GUERRY.*

**Monsieur Michel GUERRY**

Au moment de la présentation de la loi, j'avais déposé un amendement dans ce sens, qui a été refusé par le Gouvernement, parce que l'on m'a opposé que l'amendement coûterait très cher ; même si l'on considère qu'à l'étranger, en Argentine ou ailleurs, il y a très peu de harkis, mais en Algérie, on ne peut pas contrôler cette affaire. On m'a donc opposé que ce n'était pas possible. On peut revenir à la charge, je crois qu'il faut le faire, parce que je ne suis pas sûr que tout cela soit très vrai. Mais il y a eu un amendement à la loi qui n'a pas été voté.

*Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Michel GUERRY.*

**Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

J'ai eu la même réponse lorsque je suis intervenue sur le budget des Français rapatriés.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Hélène PONTVIANNE.*

**Madame Marie-Hélène PONTVIANNE**

Je suis désolée, je trouvais que la formulation de la demande n'était pas vraiment très claire ; mais si on lit avant l'objet, le problème est résolu : ce sont bien les harkis qui vivent en dehors de la Communauté européenne, mais seulement les harkis et supplétifs, pas les autres.

**Monsieur Jacques JANSON**

Tout à fait.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT.*

**Monsieur Alexandre LAURENT**

Faisant partie de cette commission, je voudrais simplement que l'on précise "harkis et supplétifs français". Parce que nous avons — on a cité le cas de l'Algérie —, des gens qui sont Français mais qui, malheureusement, ont des problèmes avec cette reconnaissance et qui parfois cachent leur nationalité, étant donné que restant en Algérie, ils ont reçu automatiquement la nationalité algérienne.

**Monsieur Jacques JANSON**

Nous ajoutons "français", et nous le changeons partout où c'est mentionné dans le voeu.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre OLIVIERO.*

**Monsieur Pierre OLIVIERO**

Je m'adresserai au Sénateur GUERRY : je le remercie de l'intervention qu'il a faite au Sénat. En revanche, je trouve que c'est discriminatoire qu'uniquement les harkis et supplétifs qui demeurent en Europe puissent bénéficier de ces avantages. C'est tout à fait anormal. Parce que personnellement, en Suisse, nous en avons un, mais la Suisse ne fait pas partie du Marché commun comme vous le savez : eh bien, ce monsieur sera pénalisé.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Didier LARTILLEUX.*

**Monsieur Didier LARTILLEUX**

Non seulement le Marché commun n'existe plus, mais la Communauté européenne non plus : je demanderai donc que l'on écrive l'Union européenne. Merci.

**Monsieur Jacques JANSON**

Tout à fait.

*En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix le voeu n° COMB/V.4/05.09 relatif à l'attribution de la rente de reconnaissance nationale aux harkis et supplétifs français qui résident hors de l'Union européenne. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

#### **Monsieur le Président**

Ceci termine les travaux de la commission temporaire des Anciens Combattants. Je vous remercie d'avoir attendu jusque-là et nous enchaînons tout de suite avec la communication de Monsieur Claude GIRAULT.

*(Applaudissements.)*

#### **Monsieur Pierre ROBION**

Simplement une information : le groupe "Communication" qui figurait à l'ordre du jour pour un bref point d'information ne tiendra pas ce point d'information, compte tenu notamment de l'horaire. En revanche, j'informe simplement les membres du groupe qu'il y aura deux documents à retirer au secrétariat, afin qu'ils puissent les étudier, et ensuite donner leur avis dessus.

### **III. COMMUNICATION DE MONSIEUR CLAUDE GIRAULT SUR LES ETUDES "REPERTOIRE DES CONSEILLERS DE 1948 A 2005" ET "VOEUX ET MOTIONS DEPUIS 1990 JUSQU'A 2005"**

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude GIRAULT pour sa communication.*

#### **Monsieur Claude GIRAULT**

Monsieur le Président, chers Amis, si mon document est épais et lourd, je m'en excuse, mais heureusement, vous avez la valise diplomatique. Mon intervention, en revanche, sera beaucoup plus brève ; je ne prendrai que 8 minutes de votre temps, sachant combien vous aimez pouvoir vous distraire à Paris un petit peu ! *(Réactions.)*

Je tiens tout de suite à vous informer que j'ai fini cette étude concernant les Conseillers de notre Assemblée lors de mon dernier vol entre Los Angeles et Paris. Les conditions de travail n'étaient guère faciles, puisque la personne devant mon siège a eu une nuit très agitée, renversant même sur la petite tablette et mes documents un verre d'eau. En tout état de cause, vous voudrez bien excuser les erreurs qui se sont glissées dans mon étude.

Sans l'aide de Monsieur Jorge-Paul FRAGOSO... *(applaudissements)* il m'aurait été impossible de présenter un document sur les circonscriptions et les représentants des Français de l'étranger aussi précis, puisque basé sur les textes des journaux officiels publiés depuis 1948. En effet, s'il est possible de reprendre les journaux officiels sur legifrance jusqu'au début des années 1990, il faut, pour remonter dans le temps, avoir accès au serveur du ministère des Affaires étrangères. C'est donc vers la mi-juin que j'ai pu, grâce à lui, saisir la matière première.

De son côté, Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO, en me prêtant les répertoires du CSFE depuis sa première élection en 1972, m'a permis d'effectuer mes recherches afin de localiser les consulats de résidence et non pas les chefs-lieux de circonscriptions des Délégués.

Je tiens aussi à remercier les services de la reprographie qui, à la suite de la demande de Monsieur ROBION, firent tourner leurs machines pendant trois jours et une bonne partie de ces nuits pour imprimer en nombre suffisant les quelque 700 pages de ce répertoire et de l'index sur les voeux.

Dans le tome I de mon étude sur les représentants des Français à l'étranger, j'ai mentionné les Sénateurs et le nombre de sièges qui leur avaient été attribués lors de différentes périodes. Les Sénateurs sont présentés par ordre chronologique depuis le 28 septembre 1948. J'indique le dernier groupe auquel ils ont appartenu lors de leur mandature. Ensuite, en commençant par 1948 jusqu'à ce jour, vous retrouverez, en ordre alphabétique, les Sénateurs qui firent partie du CSFE. J'ai procédé de même pour les Désignés, en indiquant si possible à quel titre ils avaient siégé au CSFE.

Vous avez dans un autre tableau, toujours par ordre alphabétique, tous les représentants membres du CSFE. Et j'ai mentionné pour tous leur statut (Sénateur, Membre de droit ou désigné, Délégué ou Conseiller élu).

*Les élus I*, ainsi appelés par moi, sont les membres qui avaient été désignés par un arrêté du Ministre des Affaires étrangères lors du décret n° 48-1090 du 7 juillet 1948 instituant un Conseil des Français de l'étranger.

*Les élus 2* furent élus au suffrage restreint par des collèges électoraux au siège ou au chef-lieu d'une zone constituant la circonscription électorale. Les collèges électoraux étaient formés par les membres de l'UFE bien sûr, mais aussi par des associations locales de bienfaisance, sportives, etc., dont le Président devait être français, de même que la majorité des membres de l'association en question.

Ce système électoral dura jusqu'au décret n° 82-178 du 22 février 1982, signé par le Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Claude CHEYSSON, qui institua l'élection au suffrage universel des représentants des Français établis hors de France. J'ai donc indiqué comme statut pour ces Délégués le nom d'élus 3.

Parmi les premiers Délégués, il y eut des révérends pères, des Monseigneurs, des généraux, des colonels, des anciens Ministres et même un ancien Premier Ministre, des Députés.

La première femme qui rejoignit le CSFE fut Madame DELAFONTAINE de Rabat au Maroc, qui siégea de 1963 à 1972.

#### **De la salle**

C'est Paulette BRISEPIERRE. C'est Madame BRISEPIERRE. C'est Madame BRISEPIERRE. C'est Paulette.

#### **Monsieur Claude GIRAULT**

Je m'excuse, je répète : Madame DELAFONTAINE de Rabat qui siégea du 11 mai 1963 au 30 avril...

#### **De la salle**

C'est Paulette BRISEPIERRE.

#### **Monsieur le Président**

Puisqu'elle était Sénateur.

#### **Monsieur Claude GIRAULT**

Le nom n'était pas indiqué ainsi sur le *Journal officiel*, je n'en savais rien et je m'en excuse. Je m'en excuse auprès de Madame le Sénateur BRISEPIERRE. Mais je mentionnerai plus tard Madame le Sénateur Paulette BRISEPIERRE dans un autre contexte ; veuillez m'excuser auprès d'elle.

Le consulat de résidence, ou à défaut le consulat chef-lieu de circonscription, est présenté, suivi de la période basée sur le jour de la publication officielle où un membre a siégé au CSFE. Dans le calcul des années et des jours, j'ai pris en compte les années bissextiles : c'est ainsi par exemple qu'un Délégué ayant été élu entre le 9 juillet 1994 et le 5 juillet 2000 aura siégé 5 ans et 364 jours. Pour nous tous ici présents, j'ai calculé notre période de présence à l'AFE jusqu'au 31 décembre 2005.

Après le classement par ordre alphabétique des Délégués et Conseillers, vous retrouverez, toujours par ordre alphabétique, les consulats de résidence ou chefs-lieux de circonscription puis, par ordre chronologique, le premier jour où un représentant des Français à l'étranger a siégé au CSFE ou à l'AFE.

Au total, 947 membres ont siégé au CSFE ou à l'AFE depuis Monsieur Marcel \*BARON en 1948 jusqu'à Madame Michèle MWENETOMBWE, qui nous a rejoints le 1er septembre de cette année.

Vous retrouverez pour chaque continent (Afrique, Amérique, Asie, Europe) les pays rattachés au pays où ce chef-lieu de circonscription se situe pendant un certain nombre d'années, ainsi que les sièges attribués. Je me permets de faire une petite remarque pour vous dire que ce n'était pas facile à retrouver dans les journaux officiels.

Reprenant ce que je vous avais dit un peu plus haut, vous retrouverez, par ordre alphabétique, les noms des Délégués et Conseillers, et toutes les informations les concernant dans le pays où ils se trouvent, le chef-lieu de circonscription.

317 Délégués et Conseillers ont représenté les Français d'Afrique au CSFE ou à l'AFE depuis le 28 septembre 1948.

En ce qui concerne l'Afrique et l'Asie, j'ai rajouté les dates d'indépendance de tous les pays, ainsi qu'éventuellement un rappel des différents noms qu'un pays a utilisés avec les dates exactes du changement d'appellation : par exemple le Congo belge qui est devenu Congo Léopoldville, Congo Kinshasa, Zaïre et j'en passe.

Toujours en Afrique, une anecdote : on notera qu'entre le 29 mai 1954 et le 31 août 1958, l'Arabie saoudite fut rattachée à l'Égypte, avant de "repartir", ce qui semble plus normal, en Asie.

Entre le 19 mars 1959 et le 10 mai 1963, il y avait

- 1 Délégué en Afrique du Sud,
- 1 au Congo belge,
- 1 en Éthiopie,

- 10 en Tunisie et
- 25 au Maroc.

Pour l'Amérique, l'Asie et l'Europe, vous retrouvez dans le tome II la même présentation que pour l'Afrique : il y a eu

- 148 Délégués et Conseillers qui ont représenté l'Amérique,
- 121 en Asie et
- 267 en Europe depuis le 28 septembre 1948.

De nombreux membres du CSFE ont été élus plusieurs fois : ainsi, Monsieur Xavier de VILLEPIN fut élu à Caracas au Venezuela, puis à Milan, avant d'être Désigné et de devenir Sénateur ; de même pour notre ami et Sénateur André FERRAND : il fut élu à Nairobi, puis à Bruxelles, avant de devenir Sénateur. Il y a donc eu des changements, comme on le voit, de plusieurs continents avant de devenir Sénateur.

Le doyen à l'heure actuelle est bien sûr Madame Paulette BRISEPIERRE.

*(Applaudissements.)*

### **Monsieur Claude GIRAULT**

Je ferai bien sûr la correction dans mon document, puisque j'ai indiqué qu'elle avait été élue pour la première fois avec Monsieur PÉTRI-GUASCO le 1er mai 1972 ; c'est ainsi mentionné dans les journaux officiels que j'ai pu consulter. Veuillez m'excuser à nouveau de cette erreur.

Troisième partie, en ce qui concerne mon index des résolutions, avis, vœux et motions, je les ai tous repris depuis septembre 1990 jusqu'à juin 2005.

D'autre part, j'ai fait une analyse plus poussée sur une période qui va de 1990 à 2000, où 1315 résolutions, avis, vœux et motions furent présentés. Toutefois, on peut s'interroger par exemple sur la présentation de 66 vœux et motions de la commission de l'enseignement lors de l'assemblée plénière de 1994, et ce chiffre de 66 reste à ce jour le record pour une commission.

Pour chaque commission, j'ai relevé les vœux les plus récurrents ainsi que la qualité des réponses données par l'administration : positive, négative, objet d'étude et de concertation, dilatoire, ou encore sans objet, ou pas de réponse, en ordre et en pourcentage.

Afin de simplifier la lecture, j'ai conservé les mêmes sigles pour toutes les commissions de 1990 à 2005 ; si après le sigle commission du bureau permanent vient la lettre A, cela correspond à un avis, la lettre R à une résolution et M à une motion. Ensuite, viennent dans l'ordre le numéro du vœu, son numéro dans la série annuelle et l'année de référence. A partir de 1998, la cotation indiquée est celle que l'on retrouve actuellement dans les recueils des commissions.

Pour les motions, vous retrouverez par pays les sujets étudiés.

Enfin, j'ai ajouté un guide des sigles, où vous retrouverez bien sûr notre ancien CSFE, qui avait un homonyme, la Compagnie sans finances à l'étranger.

Le très grand nombre de vœux et motions indique bien la diversité des problèmes que rencontrent les Français à l'étranger. Malgré nos votes, le plus souvent à l'unanimité, la qualité des réponses qui nous parviennent des administrations n'est guère enthousiasmante, malgré les efforts et toute la bonne volonté des hauts fonctionnaires qui nous répondent.

La commission des Affaires sociales ne produit plus de vœux, mais elle continue de travailler en plusieurs sous-commissions et à présenter un rapport final. Ailleurs, dans les autres commissions, nous pourrions peut-être envisager de dégager quelques grands thèmes et propositions qui, d'une manière très succincte, devraient être expédiées au cabinet du Ministre interpellé. Suivant les réponses, alors politiques, que nous recevrons, nous aurons la possibilité de réagir, d'affiner nos propositions et d'agir au sein de notre Assemblée de manière beaucoup plus efficace.

Je terminerai en disant que ce voyage à travers l'histoire du CSFE, et aujourd'hui de l'AFE, a été aussi pour moi l'occasion d'une redécouverte de la richesse humaine de notre institution.

Je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Monsieur Claude GIRAULT pour ce travail remarquable, qui fait partie de l'histoire de l'Assemblée, et donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.*

**Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

Je voudrais féliciter moi aussi très chaleureusement notre collègue Claude GIRAULT, qui a effectivement fait un travail absolument remarquable, et un travail qui est très lourd. M'étant moi-même attelée à une histoire de notre Conseil depuis déjà plusieurs années et ne l'ayant pas encore terminée, je peux vous assurer à quel point ce travail est long et difficile, mais aussi passionnant.

Et simplement pour l'anecdote, je vous dirai que la toute première assemblée du Conseil se plaignait déjà que l'administration répondait très mal aux voeux qui étaient déposés ou n'y répondait pas ; donc, voyez, plus les temps avancent, moins les choses changent.

Je voudrais aussi en profiter pour féliciter Paulette BRISEPIERRE, parce qu'effectivement, notre première Déléguée élue au Conseil supérieur est maintenant aussi notre doyenne, mais également la doyenne du Sénat, ce qui est un honneur extraordinaire qui rejaillit sur toute notre Assemblée.

Et je voudrais en profiter pour signaler aussi une autre femme. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, je vous ai envoyé il y a un an ou deux je crois un article que j'avais publié dans la *Revue politique et parlementaire* sur l'histoire de la représentation parlementaire des Français de l'étranger, où, bien sûr, je parlais de Paulette BRISEPIERRE, comme des autres Sénateurs ; mais j'avais aussi mentionné une femme, une française de l'étranger, Marthe SIMARD, qui a été la toute première parlementaire française, ou assimilée parlementaire française, puisqu'elle avait été la seule femme désignée, avant même que les femmes aient le droit de vote en France, à l'assemblée consultative créée par le général de Gaulle à Alger. Et je crois que cela aussi, c'est important de le mentionner parce que c'était la toute première femme à porter les idéaux républicains dans une assemblée, et c'était une Française de l'étranger.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM et donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.*

**Monsieur Christian COINTAT**

Monsieur le Président, Chers Collègues, cher ami Claude, je serai très bref, pour dire que je suis en admiration — je crois que nous pouvons tous l'être — devant l'immense travail qui a été accompli.

*(Applaudissements.)*

Et je dois dire, quand je l'ai consulté, que j'ai pensé qu'il avait fait une thèse. Et je crois qu'il vient de faire cette présentation de thèse devant nous et que nous devrions lui décerner le titre de Docteur ès Français établis hors de France.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre OLIVIERO*

**Monsieur Pierre OLIVIERO**

Juste un petit mot. Tout le monde ici porte de l'affection au commandant LOUSTAU, au grand officier de la Légion d'honneur, qui est sorti comme vous l'avez vu tout à l'heure : il a fait un malaise. Je souhaiterais qu'il aille à l'hôpital : il ne veut pas. Mais je souhaiterais que nous ayons une petite pensée pour lui parce qu'en ce qui me concerne, je l'aime beaucoup, et vous savez tout ce qu'il a fait pour la France.

Merci.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre Yves LE BORGNI'*



### **Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI**

Je voudrais ajouter une voix au concert très mérité de louanges pour notre ami Claude GIRAULT. J'ai connu Claude en habitant aux États-Unis il y a maintenant très longtemps, et il travaillait déjà sur les statistiques, mais sans outil informatique ; et la pièce où travaillait Claude avait des documents qui grimpaient de tous les côtés et qui menaçaient de s'écrouler. Et le premier travail n'était pas sur les Français de l'étranger : c'était sur l'histoire statistique des coupes d'Europe de football ! (*Rires.*)

J'ai eu la chance de pouvoir lire le document de Claude ; ce livre existe, il a été publié en langue anglaise, et il est préfacé par Michel PLATINI. Et c'est aujourd'hui un livre de référence, parce que c'était avant la Ligue des champions : cela nous ramène donc jusqu'au début des années 50, on retrouve toute l'histoire.

Claude a un goût et une passion pour la chose statistique qu'il arrive à décrypter dans un langage simple, que l'on peut partager très loin ; et je crois qu'il faut encourager un tel travail, le distinguer ici, et attendre la suite, parce qu'il faut qu'il y ait une suite, Claude.

*(Applaudissements.)*

### **Monsieur Claude GIRAULT**

Je me permets de prendre la parole très rapidement. En consultant tous les journaux officiels, j'ai eu un problème parce qu'un Délégué qui s'appelait Monsieur Robert WIPF a démissionné de notre CSFE le 9 novembre 1993. Or, je n'ai retrouvé nulle trace de son élection dans le *Journal officiel*. Je sais qu'il a été élu, je crois savoir qu'il avait été troisième d'une liste du côté de Stuttgart, mais je ne retrouve rien : si quelqu'un pouvait m'aider à corriger, j'apprécierais cela (*quelques réactions*).

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Je voulais juste signaler que c'était quelqu'un qui était présent sur la liste PAGANELLI. Je l'ai déjà dit par mail : il a été présent extrêmement peu de temps parce qu'au moment où la personne qui s'était désistée parce qu'elle était rentrée en France avant — je crois qu'il s'agissait de SOUIDI si je me souviens bien — il s'est retrouvé automatiquement élu. Mais comme lui-même était en train de retourner en France, je pense qu'il a été élu extrêmement peu de temps et je ne sais même pas s'il a siégé au sein de ce Conseil. Je n'en sais rien. Mais en tout cas, c'était quelqu'un qui avait été élu sur la liste de Mathieu PAGANELLI à l'époque.

### **Monsieur Claude GIRAULT**

J'ai mis une date fictive, celle du 1er novembre 1993 : autrement dit, il aurait siégé huit jours. Mais dans toutes ces statistiques, j'ai mis les dates exactes de parution au *Journal officiel*. Pour lui, c'est donc faux, puisque je ne sais pas du tout...

### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Mais ce qui m'étonne, c'est qu'il n'y ait pas de parution au *Journal officiel* ; c'est tout de même surprenant.

### **Monsieur Claude GIRAULT**

Absolument impossible de retrouver au *Journal officiel* la date où il a pris ses fonctions ; cela n'apparaît nulle part. Je ne sais pas comment faire.

*Monsieur le Président indique que Madame Claudine LEPAGE a peut-être une information à donner à l'Assemblée.*

### **Madame Claudine LEPAGE**

Nous en avons déjà parlé avec Claude. Ce que je peux dire, c'est que Monsieur \*WIPF a siégé au moins à une assemblée plénière parce que je me souviens des débats à la commission Enseignement notamment concernant l'enseignement des enfants des militaires qui étaient stationnés en Allemagne. Je suis donc absolument affirmative : il a siégé au moins à une assemblée plénière.

Et une petite précision à Nadine FOUQUES-WEISS : Ali \*SOUIDI était élu à Munich et il est rentré en France beaucoup plus tard.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.*

**Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

Très rapidement, non pas pour parler de ce Délégué dont je ne me souviens absolument pas. Mais je voudrais mentionner aussi d'autres Français élus à notre Assemblée illustre, et surtout un, parce qu'il est encore en vie aujourd'hui et il doit être le seul membre du Conseil encore en vie qui est un héros de la Deuxième Guerre mondiale : Pierre CLOSTERMANN, que vous connaissez tous parce que vous avez tous lu *Le Grand Cirque*. Et cet homme absolument exceptionnel, qui a eu une brillante carrière, qui a été Député ensuite, était représentant des Français du Brésil.

Et, dernière chose, vous avez mentionné, Monsieur GIRAULT, les Sénateurs qui avaient été élus dans deux circonscriptions différentes. Je dois dire qu'il y a eu aussi des élus de père en fils, et je voudrais saluer la mémoire d'un ancien élu, qui a été un tout premier élu lors de la toute première assemblée du Conseil supérieur, qui s'appelait Monsieur VILLEROY de GALHAU, et dont nous avons le plaisir d'avoir le fils ici présent pour continuer la tradition.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM et donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.*

**Monsieur Gérard MICHON**

C'est sur le cas précédent : l'information que je voulais donner se trouve pratiquement caduque à la suite des informations de Madame LEPAGE, parce qu'il est parfaitement possible qu'un Délégué qui se trouve succéder à quelqu'un envoie une lettre de démission, qui soit consignée par l'administration, et que son nom n'ait pas encore été publié au *Journal officiel* parce qu'il peut s'écouler un délai de plusieurs semaines, voire parfois d'un ou deux mois.

Mais si Madame LEPAGE dit que ce Monsieur, que je n'ai pas l'honneur de connaître, a siégé, effectivement, l'explication ne peut pas être celle-là. Parce qu'à l'époque, s'il a siégé, c'est qu'il avait effectivement été nommé et qu'il y avait eu nécessairement un arrêté au *Journal officiel*, ou qu'il y aurait dû en avoir un. L'information que je voulais apporter se trouve donc contredite par ce qu'a dit Madame LEPAGE.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

**Monsieur Guy SAVERY**

En complément de ce que vient de dire Joëlle, sauf erreur de ma part, Madame HARITCALDE a été Déléguée, et sa fille siège maintenant parmi nous.

**Monsieur Claude GIRAULT**

Je peux poursuivre, si vous voulez : il y a aussi Monsieur DELL'AQUILA dont le papa était à Djibouti et dont le fils, maintenant, bien sûr ; il y en a plusieurs, on peut continuer.

**Monsieur**

Il n'y en a pas tellement.

**Monsieur le Président**

Bien. Sur ce thème, nous pouvons continuer à en parler à table. Je vous propose une suspension de séance jusqu'à 14 h 30. Nos travaux reprendront à 14 h 30 avec le rapport de la commission temporaire de la Formation professionnelle et de l'emploi.

*Monsieur le Président lève la séance à 12h25.*

## VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2005 - APRES-MIDI

*La séance est ouverte à 14 h 30*

*sous la présidence de Monsieur Roger BONIN, vice-président.*

*Monsieur le Président invite à ce que l'on prenne place.*

### IV. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

#### **Madame Hélène CONWAY, Présidente de la commission temporaire de la Formation professionnelle**

Nous avons entendu Monsieur COFFINIER lors de la dernière réunion en effet ; à ce moment-là, nous nous soucions quand même beaucoup de la pérennité des CCPEFP, parce qu'il existait beaucoup d'incertitudes d'ordre financier ; je crois qu'elles ne sont pas tout à fait dissipées, mais nos collègues de la commission temporaire de la Décentralisation s'en sont préoccupés.

Dans cette réunion, nous nous sommes vraiment concentrés sur la formation professionnelle, et nous avons débattu de *deux aspects principaux* :

- *Le premier aspect* était le besoin d'information sur ce qui est offert aux Français qui décident de rentrer en France afin de pouvoir préparer leur réinsertion ; souvent, cela doit se faire à l'étranger avant la rentrée, et il faut que ces Français puissent donc avoir toutes les informations disponibles pour préparer cette réinsertion, qui passe parfois par la formation professionnelle.

- *Le deuxième aspect* était l'information des jeunes qui eux ne veulent pas rentrer en France mais qui désirent quand même suivre une formation professionnelle en France, pour savoir ce qui est disponible : par exemple, les contrats jeunes peuvent être quelque chose à leur disposition. Il s'agit donc là aussi d'avoir des informations sur les initiatives et les actions internationales, nationales et régionales.

On peut aussi envisager qu'un Français hors de l'Union européenne veuille suivre une formation professionnelle dans un pays de l'Union, et là aussi, il a besoin d'informations afin de préparer cette formation à l'étranger. A ce sujet, nous avons reçu Madame PERKER (Chargée de mission au centre INFFO), qui nous a parlé du centre INFFO auquel elle appartient, et de l'importance de ce centre INFFO justement dans les informations sur la formation professionnelle.

Je vais vous en dire deux mots.

C'est une association à but non lucratif, régie par la loi de 1901, qui rassemble des employeurs, des salariés, des personnes qualifiées, des représentants des régions. Ce centre INFFO est placé sous la tutelle du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement. C'est à la fois la mémoire vivante de la formation professionnelle, puisque c'est la plus importante base de données documentaires en France dans ce domaine. Elle développe une information en Europe et sur les programmes européens. Et enfin, ce centre fournit l'information sur la réglementation. Des fiches pratiques sont réalisées, qui s'adressent aux Français qui veulent savoir ce qui se passe en Europe, et il y a aussi des fiches pratiques pour les étrangers ou les Français de l'étranger pour savoir ce qui se passe en France.

A la fin je crois de votre rapport, nous avons fait photocopier les informations sur ce centre INFFO, et vous avez là un lien Internet qui peut vous être utile. J'avais demandé à Monsieur GIRET et à Madame JARDILLIER d'ailleurs, qui est Chef de la Mission emploi-formation au Ministère, de créer un lien avec son propre site, mais je crois que nous tous pouvons peut-être aussi, si nous avons un poste emploi-formation dans notre ambassade, nous assurer qu'il y ait un lien parce que vraiment je crois que ce centre INFFO contient des informations très intéressantes et importantes.

Madame PERKER a quand même identifié des obstacles, qui je crois ne sont pas négligeables. A savoir que, dans le domaine de l'éducation, on sait qu'il y a des problèmes d'équivalence des diplômes ; mais cela existe aussi dans la formation professionnelle ; au point où finalement, le sens même de formation professionnelle peut être différent selon les pays où cette formation est dispensée : par exemple le *vocational training* en anglais n'a pas le même sens qu'apprentissage en français, et il est donc difficile ensuite d'avoir des équivalences ou que celles-ci soient acceptées.

Nous avons — j'aurais dû commencer par là — trois invités : Madame Henriette PERKER, Monsieur Bernard DREANO, Chef de la mission organisation du contrôle à la Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle. Et Monsieur Bernard DREANO, lui, nous a parlé de la loi du 4 mai 2004. Cette loi, qui a rénové en profondeur le paysage de la formation

professionnelle et qui est le fruit d'une négociation collective, ne semblait pas ou ne semble pas s'appliquer directement aux Français de l'étranger. Par exemple, elle définit qu'il y a une obligation des employeurs à participer à la formation professionnelle de leurs employés. Il est bien évident que cette loi ne s'applique pas aux entreprises françaises qui sont délocalisées à l'étranger.

Il n'en reste pas moins que cette loi définit quand même différents types de formations, en créant un droit individuel à la formation ainsi qu'un nouveau contrat de professionnalisation. Elle jette aussi les bases d'une véritable formation tout au long de la vie, avec pour objectif la réduction des inégalités d'accès vis-à-vis de la formation et des qualifications.

Monsieur DREANO nous a aussi rappelé qu'en fait, il fallait distinguer

- la formation initiale, cette formation qui s'adresse à des individus qui ne sont pas actifs, et
- la formation continue pour ceux qui sont actifs.

Les demandeurs d'emploi ont aussi eu pendant très longtemps un handicap du fait que les partenaires sociaux n'avaient pas pour habitude finalement de s'occuper d'eux, mais plutôt de s'occuper des salariés, si bien qu'ils étaient un petit peu laissés pour compte.

Mais Monsieur DREANO nous a dit qu'il y avait une nouvelle loi, qui avait été votée le 18 janvier 2005, sur la cohésion sociale et qui introduisait de nouvelles mesures pour les demandeurs d'emploi ; cela veut donc dire que quand même, dans la formation professionnelle, il y a maintenant un intérêt un peu grandissant.

Je vais maintenant passer aux *questions posées par les membres de la commission*.

Ils ont posé des questions sur les entreprises françaises délocalisées à l'étranger, et sur le fait de savoir comment les avantages pour la formation professionnelle s'appliquaient aux Français, ou si cela était possible.

Le débat a aussi porté sur les obstacles à la mobilité des apprentis et la reconnaissance des acquis. Un exemple très intéressant je crois a été évoqué dans le domaine de la restauration, où ce ne sont pas tant les diplômes que l'expérience professionnelle et les acquis professionnels qui sont importants. Il est vrai que, souvent, il y a un petit peu une course aux diplômes, et quand ces jeunes sont diplômés, ils ne trouvent pas forcément un travail : il ne faut surtout pas négliger cette expérience professionnelle qui, dans ce domaine-là, est bien sûr extrêmement importante et peut déboucher sur un travail.

Le débat s'est conclu par des exemples concrets d'initiatives prises par des Conseillers, notamment à Tunis, afin d'identifier des besoins locaux. A ce sujet, Madame JARDILLIER a insisté sur le fait qu'elle ne pouvait intervenir que lorsque des projets concrets lui sont soumis : elle peut mettre en place soit une formation locale, soit une formation de l'AFPA, mais qui sera basée bien sûr sur la demande faite et puis sur le type de formation à dispenser.

Elle a aussi beaucoup insisté sur le fait que les postes ne demandent pas de formation linguistique ; et a enfin rappelé que les projets budgétisés devaient arriver avant la fin de janvier 2006 pour pouvoir être acceptés et soutenus.

Enfin, nous avons procédé à la lecture de la réponse à un des deux voeux émis au printemps dernier, et Madame JARDILLIER a apporté des réponses orales au deuxième voeu et aux deux motions que nous avons émises à ce moment-là — nous avons été extrêmement actifs lors de la dernière réunion ! Les réponses écrites seront disponibles en décembre.

Je voulais terminer en remerciant les membres de la commission pour leur participation extrêmement active et la pertinence des contributions qui sont faites, remercier aussi Monsieur Alain MIRADE pour la préparation des travaux et le bon déroulement de cette réunion.

Je vous souhaite une bonne lecture du rapport écrit que vous avez devant vous.

*Monsieur le Président remercie Madame Hélène CONWAY pour cette présentation du rapport et, en l'absence de questions, la remercie pour cette présentation très rapide. (Applaudissements.)*

### **Monsieur Claude MAC GAW, Rapporteur de la commission temporaire de la Formation professionnelle**

C'est une petite critique, si vous permettez, Monsieur le Président. Nous devions passer hier matin à 9 h 30 et on nous a transplantés ce jour à 14 h 30, ce qui n'a pas l'air de convenir à l'assistance qui, vous le voyez, est assez éparse. Or, nous traitons un sujet qui est très important, qui s'appelle la formation. Je pense que l'on pourrait faire un effort et ne pas changer les horaires afin que l'assistance puisse mieux participer avec nous aux travaux de notre commission.

Merci, Monsieur le Président.

*Monsieur le Président précise qu'il en est pris note et invite à remercier ceux qui ont fait l'effort d'être ici, puis donne la parole à Madame Élisabeth KERVARREC.*

QUESTIONS-REponses**Madame Élisabeth KERVARREC**

Je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit, et c'est toujours déplaisant, pour des gens qui ont travaillé en commission, d'avoir peu d'interlocuteurs. Il faut aussi dire que le programme a été changé à plusieurs reprises ; nous avons des programmes mis à jour en fonction des changements, mais je pense honnêtement que les gens avaient intégré que la séance commençait aujourd'hui à 15 h, même si un changement de programme a été annoncé. C'est aussi un des problèmes auxquels nous sommes confrontés : il y a des changements de programmes en séance, des gens prennent des rendez-vous et... Bon.

**Monsieur le Président**

Personnellement, j'ai l'habitude de penser un peu selon le vieux dicton, qui dit que ce n'est pas ceux qui sont à la messe qui doivent subir les critiques du sermon. Vous êtes ici, nous pouvons continuer le programme. Si vous le souhaitez, nous pouvons attendre dix minutes un quart d'heure pour les retardataires ; mais je pense que vous avez fait l'effort d'être ici : nous continuons.

**Madame Élisabeth KERVARREC**

A l'extérieur, je crois que c'est encore affiché à 15 h.

**Monsieur le Président**

Oui, mais vous savez, dans 10 minutes, il sera 15 h, et ils seront de toute façon en retard !

**Madame Élisabeth KERVARREC**

Cela explique le manque de présence.

**Monsieur le Président**

Il a quand même été annoncé à la fin de la séance de ce matin que nous reprenions nos travaux à 14 h 30 — ils étaient tous déjà partis, vous avez raison.

*Monsieur le Président remercie Madame Hélène CONWAY et Monsieur Claude MAC GAW.*

**V. POINT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DE L'ASSEMBLEE**

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre ROBION.*

**Monsieur Pierre ROBION**

Ce point d'information que je vais faire bref fait suite à des remarques qui avaient été faites lors du bureau de décembre 2004, je crois notamment par le Sénateur YUNG, sur le fait que le point budgétaire n'était fait devant l'Assemblée que très tardivement puisque c'était effectivement en fin d'exercice, à un moment où les choses étaient pratiquement, même tout à fait faites, les comptes étaient clos.

L'idée était donc d'avoir un point intermédiaire lors de la session plénière de septembre, afin de voir où en sont les comptes de l'Assemblée et de connaître les prévisions jusqu'à la clôture de l'exercice en cours.

**Quelques chiffres** pour rappeler la situation

En montant initial de loi de Finances, le *montant des crédits* destinés en 2005 à l'Assemblée des Français de l'étranger était de 1 628 757 euros.

Aujourd'hui, le *bilan d'étape des comptes*, étant arrêté au 18 août 2005, s'établit comme suit :

- Indemnités forfaitaires semestrielles, ce qui représente traditionnellement le plus gros poste budgétaire : dépenses 1 274 279 euros .
- Coût des réunions de l'Assemblée : 40 208 euros, qui se décomposent comme traditionnellement en frais de sténotypie, frais de secrétariat, frais de rafraîchissements.
- Dépenses de fonctionnement : 52 211 euros, qui se répartissent comme suit :
  - . La maintenance, l'hébergement, la mise en ligne des documents sur (toujours l'ancien) site Internet : 3382 euros ;

- . l'assurance au profit des membres de l'Assemblée (assurance GMF) : 18 470 euros ;
- . Publications diverses (affiches pour le référendum, triptyque, dépliants, répertoire, rapport du Directeur) : 22 753 euros ;
- . Achat de fournitures diverses : 7 605 euros.

Dans les *prévisions de dépenses*, il y a :

- le coût des sessions (de cette session et si c'était possible bien sûr de la session du bureau, mais je doute que cela le soit) : nous avons provisionné une somme de 50 000 euros ;
- la refonte du site Internet ( le nouveau site) : 38 000 euros ;
- le projet de création d'une base documentaire rassemblant les vœux, avis et motions, pour un total estimé — parce que nous n'avons pas encore de devis précis sur ce projet, mais seulement une estimation — autour de 25 000 euros ;
- une réédition du répertoire de l'Assemblée pour 15 000 euros ;
- communications diverses (dépliants, papier à en-tête, choses courantes) pour 15 000 euros ;
- le tournage télévisé qui a été effectué pour 17 000 euros ;
- enfin, matériel et fournitures de bureau pour 3 000 euros environ.

Pour faire un *point récapitulatif*, un bilan d'étape :

- total des crédits au départ : 1 628 757 euros ;
- crédits réservés : 1 512 952 euros ;
- crédits liquidés : 1 366 699 euros ;
- total des prévisions de dépenses jusqu'à la fin de l'exercice : 163 000 euros.

Il resterait donc un solde de 98 000 euros, non pas transférable parce qu'il ne s'agit même pas d'un transfert comptable, mais qui serait disponible éventuellement pour abonder, par exemple, les crédits concernant la sécurité des Français de l'étranger.

Vous savez évidemment que cette année, le Ministère et notamment la DFAE ont dû faire face à des dépenses très élevées à la suite du tsunami, également à la suite du crash de l'avion de Caribbean Airlines à Maracaïbo; la Louisiane vient encore d'augmenter les dépenses de sécurité.

Si l'Assemblée en était d'accord, voilà donc quel est le point budgétaire actuel et l'utilisation qui pourrait être faite des crédits restants jusqu'à la fin de l'exercice.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre ROBION pour cet exposé et donne la parole à Monsieur Christophe FRASSA.*

## QUESTIONS-REPOSES

### **Monsieur Christophe FRASSA**

J'ai juste une interrogation : pourquoi nous facture-t-on le tournage vidéo qui, si je ne m'abuse, a eu lieu hier matin ?

### **Monsieur Pierre ROBION**

Lundi. Il ne s'agit pas d'un reportage comme celui qui a été fait par la chaîne publique Sénat, qui est bien entendu gratuit puisque c'est à l'initiative d'une chaîne. Mais il s'agit là d'une initiative de l'Assemblée de faire un tournage de qualité sur les travaux d'une séance plénière, afin

- d'une part, de disposer d'une archive cinématographique de qualité, et
- d'autre part, d'être en mesure de réutiliser — en partie, bien sûr - ces images dans le cadre d'émissions futures qui pourraient être réalisées ; je pense notamment à ce qui pourra être fait en mars 2006 à l'occasion de la journée qu'a annoncée hier le Président du Sénat.

### **Monsieur Christophe FRASSA**

Nous gardons alors les droits sur cette émission ?

### **Monsieur Pierre ROBION**

C'est notre propriété, c'est la propriété de l'Assemblée totalement.

### **Monsieur Christophe FRASSA**

D'accord : c'est la propriété de l'Assemblée. Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Élisabeth KERVARREC sur ce point.*

**Madame Élisabeth KERVARREC**

Les reportages qui sont faits sont-ils mis à disposition de télévisions publiques si elles en expriment le besoin ? Où est-ce en fait un tournage complètement interne ?

**Monsieur Pierre ROBION**

Les deux, si je puis dire, puisque c'est effectivement interne dans la mesure où c'est une initiative de l'Assemblée, c'est la propriété de l'Assemblée ; mais tous ces documents peuvent être mis à la disposition, bien entendu, de télévisions ou de médias si l'Assemblée estime qu'ils peuvent être utilisés à bon escient.

**Madame Élisabeth KERVARREC**

Si j'ai bien compris, il y a un partenariat avec la télévision du Sénat ; ou j'ai mal compris ?

**Monsieur Pierre ROBION**

Non.

**Madame Élisabeth KERVARREC**

C'est complètement différent ; cela pourrait être utilisé à l'occasion de la journée qui sera organisée par le Sénat le 4 mars sur la mondialisation et les expatriés ?

**Monsieur Pierre ROBION**

Voilà ; c'est une des utilisations qui peuvent être faites, effectivement. Dans la mesure où cette journée devrait normalement déboucher sur une émission de télévision, qui serait sans doute réalisée par la Chaîne publique Sénat et TV 5. Ces archives pourraient donc être utilisées à cette occasion.

**Madame Élisabeth KERVARREC**

Juste encore question — je suis désolée, je suis journaliste à côté : justement, ne pourrait-on pas trouver un partenariat pour que TV 5 ou la télévision du Sénat prenne en charge une part de ces frais de tournage, puisqu'en fait, c'est à eux que cela va servir si j'ai bien compris ?

Ne serait-il donc pas possible, puisque 17 000 euros grèvent quand même notre budget — il y a d'autres points sur lesquels on peut revenir —, étant donné que ce sont sans doute ces documents qui vont leur servir, au moins de trouver une forme de collaboration qui serait moins coûteuse ?

**Monsieur Pierre ROBION**

Oui, mais je vous rappelle, quand même, qu'à l'heure actuelle, c'est plutôt l'Assemblée des Français de l'étranger qui est, si je puis dire, demandeuse de communication que l'inverse. Il n'est donc quand même pas mauvais, je crois, d'avoir un stock d'images de qualité à proposer. On ne vient pas nous chercher pour l'instant.

Que l'on essaie dans un deuxième temps effectivement d'établir des partenariats, certainement.

**Madame Élisabeth KERVARREC**

En fait, c'est à eux que cela va servir.

**Monsieur Pierre ROBION**

A eux, oui, ou à d'autres : il n'y a pas que TV 5.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.*

**Monsieur le Sénateur Richard YUNG**

Peut-être que dans l'avenir, quand nous serons un établissement public avec l'autonomie, nous aurons le contrôle de notre propre budget ; et à ce moment-là, nous prendrons nos décisions sur toutes ces lignes budgétaires, qui sont aujourd'hui au fond intégrées et partie intégrante du budget du ministère des Affaires étrangères.

J'ai une question qui concerne la page 2 : quelle est la différence entre le total des crédits de 1,628, et ce que vous appelez les crédits réservés de 1,512 M d'euros ? Il y a 110 000 euros de différence ; quelle est l'affectation de ces 110 000 euros ?

**Monsieur Pierre ROBION**

Entre le total des crédits et le total des crédits réservés ? Ce qui est indiqué à la ligne "total des crédits", c'est le montant des crédits en loi de finances. Ce qui est indiqué à la ligne "crédits réservés", c'est ce qui a fait l'objet d'une réservation de crédits, opération comptable qui permet ensuite de les liquider.

Ce qui veut dire qu'il y a effectivement une différence, qui n'est pas utilisée — qui pourrait l'être : il suffirait de les réserver, bien entendu ; c'est ce que l'on appelait auparavant les crédits engagés : la dénomination a changé et les crédits engagés s'appellent désormais crédits réservés.

**Monsieur le Sénateur Richard YUNG**

Autrement dit, on a une réserve en quelque sorte de 110 000 euros — C'est cela que ça veut dire ? —, qui est non affectée aujourd'hui ?

**Monsieur Pierre ROBION**

Oui, absolument.

**Monsieur le Sénateur Richard YUNG**

Très bien ; je voulais clarifier ce point.

Ma seconde observation porte sur le transfert en faveur du budget sécurité des Français à l'étranger. Bien sûr, aucun d'entre nous ne sera contre le fait d'aider un peu nos compatriotes dans la difficulté ; et malheureusement, la Louisiane nous en montre un exemple.

Mais je dirais que, d'une façon générale, je trouve quand même que c'est un procédé à la limite de l'orthodoxie financière ou budgétaire parce que ce budget est celui qui est affecté au fonctionnement de cette institution-ci, qui n'est pas une institution très riche ni très dispendieuse.

Alors, si l'on commence à transférer des crédits de ce budget-là sur d'autres lignes budgétaires, par exemple pourquoi ne pas abonder le budget de l'AEFE — après tout, ils ont des problèmes, il y a besoin de mettre un peu plus d'argent sur les bourses ? On pourrait transférer de l'argent à la protection sociale, etc. Voyez-vous ? Il me semble que, dans le principe, il y a quelque chose qui cloche, et il faut faire attention. Ceci dit, on ne va pas être contre l'aide à nos compatriotes dans la difficulté.

**Monsieur Pierre ROBION**

Je vous répondrai simplement en vous faisant observer que vous parliez d'orthodoxie budgétaire : en fait, on est en pleine orthodoxie budgétaire justement, puisque précisément, ce n'est qu'une ligne sur le budget de la DFAE. Ce n'est pas que ce soit bien ou que ce soit mal ; bien entendu, au contraire, je serais le premier à défendre l'autonomie budgétaire de l'AFE. Mais en l'occurrence, ces crédits font partie des crédits de la DFAE. Il n'y a donc même pas d'opération compliquée comptable à faire pour les réutiliser à autre chose. Concernant l'AEFE, en revanche, ce serait différent.

Ce reliquat, si l'Assemblée estime en avoir l'utilisation, bien entendu, sera utilisé. Sur ce plan, je suis le fidèle exécutant de l'Assemblée.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine LEPAGE.*

**Madame Claudine LEPAGE**

Moi je m'étonne de la relation entre les frais de secrétariat et les frais de rafraîchissements : dépenser plus de 21 000 euros en frais de rafraîchissements, cela semble absolument énorme. Je suis quelqu'un de toujours très soucieux d'économies, et je me demandais si l'on ne pouvait pas faire des économies : les petits gâteaux qui sont si mauvais (*expression de protestation*) pour la ligne (*expression de satisfaction*) des Conseillers, peut-être que cela nous permettrait de faire des économies — peut-être



aussi que je vous fais cette suggestion parce que je ne suis pas gourmande, c'est possible aussi ! Mais plaisanterie à part, je trouve qu'il y aurait peut-être moyen de faire des économies sur cette ligne. Merci.

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Il est évident que ce budget ne reflète en aucune manière l'autonomie du fonctionnement de notre Assemblée ; cela va de soi, vous revenez de souligner, Monsieur le Secrétaire général, qu'il y a quasiment fongibilité totale entre les différentes lignes de ce budget. Bon, passons. Peut-être qu'ultérieurement, quand nous serons une collectivité d'Outre-frontière, il en sera autrement.

Je m'associe aux propos du sénateur YUNG à propos de la solidarité qui doit jouer à fond, c'est évident : on ne va pas chipoter là-dessus, cela n'a pas de sens.

En revanche, il y a une chose qui va peut-être nous arriver et qui va être formidable, c'est le vote électronique. Et comme je l'ai dit ce matin, il faudra en assurer la propagande et la propagande sera importante, il faudra faire de la promotion. Je suggère que l'on conçoive un Cd-rom que l'on puisse envoyer à pas mal de gens. Tout cela va coûter de l'argent. Or, je n'en vois aucune trace dans une provision quelconque ; je voulais donc avoir quelques précisions là-dessus si cela était possible, Monsieur le Secrétaire général.

**Monsieur Pierre ROBION**

Oui ; s'agissant du vote électronique, la publicité ou l'information sera assurée, a priori, par le ministère des Affaires étrangères.

**De la salle (*Hors micro.*)**

Et le Ministère de l'Intérieur ?

**Monsieur Pierre ROBION**

Mais le vote électronique, pour l'instant, ne concerne que les Français de l'étranger.

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Oui, mais nous rentrons maintenant en période électorale importante : il faudra mobiliser nos concitoyens, nos compatriotes à l'étranger sur ce système. C'est une révolution, il faut pas se le cacher : le vote électronique, c'est une révolution. Il faut donc que la propagande, la publicité, le marketing si j'ose dire soient à l'aune de cette révolution, c'est-à-dire importants.

**Monsieur Pierre ROBION**

Si l'Assemblée à des suggestions à faire à ce sujet...

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Claire SIMON.*

**Madame Marie-Claire SIMON**

En effet, je suis tout à fait d'accord : le vote électronique sera une révolution pour ceux qui ont un ordinateur ; pour ceux qui n'en ont pas, je crois que la question ne se pose pas.

Mais je voudrais revenir à ma question réelle à propos du tournage vidéo de la session plénière : ne serait-il pas possible de mettre à la disposition des Conseillers, surtout en période d'élections à l'AFE, un montage pédagogique de cette session plénière ? Peut-être en commercialisant un peu, en faisant payer, je ne sais pas moi, des frais de location.

**Monsieur Pierre ROBION**

Justement parmi les projets d'utilisation de ce matériau, il y a un projet — nous allons voir comment nous pourrions le mettre en oeuvre — de réaliser un film peut-être très court d'information sur l'AFE, notamment justement en action, en session plénière, et qui pourrait être diffusé sur le futur site Internet de l'Assemblée. C'est donc une des possibilités.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA.*

**Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA**

Je voulais faire remarquer que le transfert de crédits du budget de l'Assemblée des Français de l'étranger vers d'autres postes du Ministère, entre autres l'aide sociale ou les questions de sécurité, a déjà été opéré bien des fois dans le passé, sans que nous le sachions ; on le découvrait après-coup.

Je saluerai donc un premier progrès, qui est que l'on nous en soumet l'éventualité, sans nous demander directement de voter sur le principe. Mais sachez qu'en effet, c'est budgétairement tout à fait acceptable et que cela s'est fait bien des fois il y a longtemps dans les années 90.

**Monsieur Pierre ROBION**

L'an dernier, en effet.

**Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA**

Oui, mais bien avant : c'est une vieille histoire.

Ce que je regrette, c'est que Monsieur le Directeur ne soit pas présent, parce que nous parlons du budget, c'est lui qui est quand même le responsable de ces affaires. Il est donc un peu embêtant d'en parler hors de sa présence. D'autant plus que, au risque de me répéter d'une année sur l'autre, je vais protester contre le fait que le rapport du Directeur soit financé sur le budget de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Alors, pourquoi pas le rapport du Ministre lui-même, pourquoi pas le rapport du Directeur de la DGCID, qui eux aussi existent, sont à peu près du même format et probablement à peu près du même coût et ne sont pas financés, eux, par je ne sais qui : ils sont pris sur le budget du Ministère.

Je proteste donc une fois de plus contre le fait que ce rapport ne soit pas sur le budget je suppose de communication du ministère des Affaires étrangères comme les autres ; il n'est pas à la destination unique des Conseillers, et il n'est pas normal que ce soit notre budget qui en soit affecté.

Et puis, bien que j'aime beaucoup les petits-fours de Le Nôtre et que je sois extrêmement gourmande, je reprendrai la remarque de Madame LEPAGE : je crois que l'on est vraiment arrivé là un excès en matière de frais de rafraîchissements. Il faudrait remonter à des budgets d'il y a une dizaine d'années : ce n'était pas cela du tout — je ne me rappelle pas.

Mais franchement, il faudrait peut-être refaire un appel d'offres et trouver quelqu'un de moins cher que Le Nôtre, et d'autre part avec moins de prestations. Après tout, pourvu que l'on ait quelques croissants le matin quand on s'est réveillé tard et que l'on n'a pas pris de petit-déjeuner et puis un petit quelque chose à quatre heures parce que l'on est en hypoglycémie, on n'a pas besoin de tout cela. Je crois vraiment que trop, c'est trop.

*Monsieur le Président remercie Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA et donne la parole à Madame Marie-Claude BAKHTRI.*

**Madame Marie-Claude BAKHTRI, membre élu de la circonscription de Tunis.**

Je m'étonnais, comme Madame la Sénatrice, que le rapport de Monsieur le Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France figure justement sur ce budget.

Et, deuxième question que je me suis posée : regardant le montant des publications, y compris le rapport du Directeur, 22 753 euros, je me demandais quel était exactement le coût de ce rapport qui, chaque fois, nous apparaît très luxueux. Et qui pourrait peut-être rejoindre la remarque que l'on a faite pour les petits-fours : ne pourrait-on pas faire quelque chose de moins coûteux ? Merci.

**Monsieur Pierre ROBION**

Je veux bien répondre. En tout cas, ce que j'ai entendu dire — parce que je n'étais pas là —, c'est que l'origine historique de la prise en charge de ce rapport par le budget de l'Assemblée est qu'au départ, c'était le seul rapport que faisait une direction, et ceci à la demande du CSFE à l'époque, alors que les autres directions ne faisaient pas de rapport, il n'y avait pas de rapport d'activité du Ministère non plus. Tout cela étant de création récente.

Je crois que l'origine est là. Revoir les choses maintenant, on peut en tout cas poser la question, mais voilà, je crois, l'explication.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre ROBION et donne la parole à Madame Marie-Claude BAKHTRI.*

**Madame Marie-Claude BAKHTRI**

Pour terminer, je trouve que l'on n'a pas répondu à la question que j'ai précisément posée, c'est-à-dire quel est le coût de ce rapport ?

**Monsieur Pierre ROBION**

C'est environ 17 000 euros.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Nicole CHAABAN.*

**Madame Nicole CHAABAN, membre élu de la circonscription de Yaoundé**

C'est en complément de l'interrogation de Madame SIMON concernant les droits de tournage sur le clip vidéo qui sera ensuite mis sur le site : pourrait-on à la demande en avoir un DVD ? Car ce n'est pas tout à fait pratique si l'on veut le montrer à d'autres personnes dans des colloques ou d'autres concernant nos activités.

**Monsieur Pierre ROBION**

Oui, a priori, je pense que cela peut être étudié.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine LEPAGE.*

**Madame Claudine LEPAGE**

J'avais effectivement demandé la parole, mais je voulais déplorer en effet, comme l'a fait Madame ben GUIGA, que l'on discute du budget alors que le Directeur n'est pas là ; mais je le répète, Madame ben GUIGA l'a déjà dit.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

C'est juste une question très brève : est-ce toujours le total du rapport du Directeur qui est pris en charge par l'Assemblée des Français de l'étranger ? Toujours ? J'avais entendu dire que c'était seulement une partie ; alors, peut-être me suis-je trompé ? J'aimerais avoir une précision à ce sujet.

**Monsieur Pierre ROBION**

Non, c'est le total ; pourquoi une partie ?

**De la salle**

*(Hors micro.)*

**Monsieur Pierre ROBION**

Je crois que vous avez mal compris ce que j'ai dit : au départ, c'était parce que c'était un rapport d'activité qui était demandé par le CSFE, et pas seulement les trois pages sur l'Assemblée.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christophe FRASSA.*

**Monsieur Christophe FRASSA**

Sur ce point précis du rapport du Directeur — et je parle sous le contrôle de mes pairs qui étaient là avant mon arrivée —, j'ai retrouvé dans un texte qu'en fait, ce rapport était la base sur laquelle travaillait le CSFE à l'origine ; il constituait la base pour les débats, les travaux et pour les vœux, motions, etc. A cette époque, cela se comprenait, puisque c'était une demande du CSFE comme document de travail interne, que ce soit intégralement financé sur le budget.

Aujourd'hui, c'est quand même devenu, comme le rapport du DGCID ou comme le rapport d'activité, un outil de communication vers l'extérieur plus qu'un document de travail. La preuve en est que nous y passons une heure le lundi matin et une heure le jeudi après-midi.

On ne peut donc pas dire que l'on ait énormément travaillé dessus. C'est un outil d'information, mais c'est surtout et essentiellement aujourd'hui un outil de communication externe, parce que je ne pense pas que le rapport du Directeur soit édité à 182 exemplaires : je ne sais pas, je crois que c'est à un millier d'exemplaires ?

**Monsieur Pierre ROBION**

1 000.

**Monsieur Christophe FRASSA**

Voilà. Donc finalement, à la limite, si l'on devait prendre sur le budget de l'Assemblée une quote-part, on prendrait le prorata de 200 exemplaires pour l'Assemblée, les 800 autres étant facturés sur le budget de fonctionnement de la Direction. Cela me semblerait plus logique.

*(Applaudissements.)*

*En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président demande à Monsieur Pierre ROBION s'il veut apporter un commentaire.*

**Monsieur Pierre ROBION**

Non, pas de commentaire particulier. Simplement, j'ai bien noté effectivement les divers points d'information, de précision ou les suggestions de modifications de pratiques pour l'avenir, dont certaines sont réalisables ; pour les autres, il faudra en discuter.

**Monsieur le Président**

Je vous remercie. Nous sommes dans une situation tout à fait particulière : nous avons commencé à l'avance sur l'horaire qui était affiché, avec des retardataires, et nous sommes maintenant bien en avance sur le programme qui prévoit une pause à 16 h, alors qu'il est 15 h 15. Si vous en étiez d'accord, si le Président de la commission et son Rapporteur en étaient d'accord, nous pourrions peut-être continuer dans la foulée.

*L'Assemblée réclamant une pause, la séance est suspendue jusqu'à 15 h 30.*

## **VI. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES**

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Didier LARTILLEUX, Président de la commission des Finances et des affaires économiques*

**Monsieur Didier LARTILLEUX, Président de la commission des Finances et des Affaires économiques**

Je voulais tout d'abord remercier les membres de la commission, surtout ceux qui viennent (*brèves réactions*) ; et je remercie ceux qui viennent, car ce sont toujours les mêmes qui ont une certaine assiduité. Et je vais vous dire quelque chose de plus grave, même si je ne prends pas trop de précautions : ce que je regrette vraiment beaucoup dans cette commission, c'est que nous comptons parmi nos membres des membres désignés, qui occupent des fonctions très importantes dans certaines institutions ou associations françaises, et qui peut-être ont l'impression qu'en participant à nos travaux, ils ne recevraient peut-être pas grand-chose compte tenu de leur haute responsabilité ; mais moi, je pense qu'ils pourraient donner beaucoup. Et être élu, c'est d'abord donner ; être désigné, ce n'est peut-être pas simplement recevoir (*brefs applaudissements*).

C'est sérieux, les commissions. Je trouve que l'on s'efforce d'organiser des programmes : j'aimerais bien qu'il y ait un peu plus d'assiduité de la part de certaines personnalités.

J'ai continué à appliquer un peu la méthode depuis deux ou trois ans que nous nous efforçons d'appliquer, c'est-à-dire de fixer un thème central — vous vous souvenez qu'au mois de février, c'était le thème de la gestion des expatriés : nous avons donc eu des invités extérieurs représentant de grands groupes.

Et cette fois-ci, figurez-vous que, comme j'avais entendu sur une radio périphérique ou lu des coupures de presse sur un rapport qui avait été fait par le Commissariat au plan sur les délocalisations (je parle du mois de février), je m'étais dit : voilà un thème très intéressant pour la session de septembre. Je vous raconte cela, parce que vous allez voir qu'il y a eu une sorte d'ambiguïté.

J'ai téléphoné à Paris, j'ai même envoyé une petite note, et puis j'ai dit à notre Secrétaire général adjoint, Monsieur GUILLET : il faut absolument que l'on invite les auteurs de ce rapport du Commissariat au plan sur les délocalisations ; Monsieur GUILLET a compris ce que je lui disais et je lui avais écrit une lettre.

Malheureusement, j'ai eu un petit souci de santé et je suis resté un petit peu hors circuit pendant quelques semaines. Et j'ai eu la surprise, quand je suis venu ici, de m'apercevoir que le mot "délocalisations" avait été mal compris : on peut l'écrire "délocalisations", ou bien "des localisations". Jusqu'ici, vous me suivez ?

Et le Commissariat au plan, malheureusement, avait fait deux types de rapports : un rapport sur les délocalisations, tout attaché, et ils avaient organisé un rapport sur les localisations d'entreprises françaises en France en fonction des 600 bassins d'emploi. Et ce sont les personnes auteurs de ce rapport sur les "des localisations" qui sont venues à notre commission.

Je vous dis tout de suite que j'ai été particulièrement intéressé par leur présentation — le Rapporteur va vous en dire plusieurs mots ; et surtout, j'ai été très intéressé de constater que finalement, ce n'était pas un rapport qui visait simplement l'Hexagone, mais c'était un rapport qui était au service des pouvoirs publics pour bien montrer comment faire pour lutter justement contre les délocalisations et pour faire en sorte que l'entreprise France soit beaucoup plus performante en faisant les bons choix, des choix qui se révéleront bons à moyen et à long termes. Il n'y avait donc pas trop de regrets. Mais je souhaitais vous le dire parce qu'il y a eu là un peu un quiproquo.

Nous avons eu un autre intervenant qui était très intéressant sur les visas ; là aussi, notre Rapporteur en parlera très longtemps. Et naturellement, nous avons bien sûr fait le point sur les conventions fiscales bilatérales.

En dehors de cela, l'Assemblée a reçu le Ministre du Commerce extérieur, mais c'était à l'initiative de notre commission ; je ne reviendrai pas sur cette visite, mais qui m'a paru extrêmement intéressante. J'ai noté une chose qui va rester dans ma tête : c'est l'adjectif "curieux" ; être curieux, ce n'est pas un défaut, c'est une qualité. Etre à l'étranger, c'est être curieux : nous allons continuer à être curieux.

J'en ai fini, mais en conclusion, je voudrais dire que j'ai observé et retenu la leçon qu'est en train de nous donner la commission des Affaires sociales. Je trouve que l'organisation de leur travail est très intelligente et est faite à moyen terme ; c'est quelque chose de très bien. Et j'ai noté quand même que, si l'on devait appliquer ce type d'organisation, il faut le décider au moment où l'on sait que la structure de la commission est valable pour trois ans : si l'on devait donc appliquer un tel système, il faudrait le faire à partir de septembre de l'année prochaine, au moment où nous avons trois ans devant nous.

Je pense pour ma part que, de toute façon, on ne peut plus, à partir du moment où l'on sait qu'il y a deux sessions plénières par an, travailler en hachant les sessions comme cela, et en se demandant, en deux jours : Alors, vous avez des vœux ? Que fait-on ? De quoi discute-t-on ? Etc.

Non : il faut que l'on choisisse des thèmes. Je ne sais pas si nous, nous allons copier intégralement l'organisation qui a été mise en place à la commission des Affaires sociales ; mais au moins, nous pourrions peut-être travailler sur un cycle d'un an en nous fixant des thèmes et en nous disant que, s'il y a une session où il n'y a pas de vœux, il n'y en a pas ; mais au moins, nous creusons un peu plus les problèmes ; et surtout en intersession, grâce à Internet, nous pouvons travailler ensemble.

J'en ai fini et je laisse la parole au Rapporteur. Merci.

### **Monsieur Bernard PELLETIER, Rapporteur de la commission des Finances et des Affaires économiques**

Mesdames et Messieurs les Sénateurs et Chers Collègues, permettez-moi de vous épargner la lecture fastidieuse et mot par mot du rapport et de me consacrer à l'essentiel.

Mon Président vous a déjà parlé des thèmes qui ont été abordés : celui des délocalisations ; il vous a parlé de notre échange de vues avec le Ministre du Commerce extérieur.

1. J'aimerais rapidement vous dire quelques mots de la *discussion* que nous avons eue dans le cadre de notre tour de table au sein de la commission, tour de table qui devait porter sur deux thèmes

- celui de la délocalisation,

- puis aussi simplement sur les diverses remarques que pouvaient faire les membres de la commission en tant qu'agents économiques extérieurs de la France.

*Plusieurs points ont été relevés*, c'est-à-dire que chacun s'est exprimé, a parlé des problèmes qui le préoccupaient le plus, et nous avons relevé un certain nombre de convergences dans ce que disaient les divers membres.

J'ai relevé pour ma part environ une demi-douzaine de points :

Pour les délocalisations, on constate une évolution rapide, puisque certains pays qui étaient autrefois les receveurs de délocalisations sont en train d'en devenir les victimes, et c'est le cas du Portugal qui nous a été cité. Ensuite, à ce sujet, on nous a fait aussi remarquer l'importance de faire la distinction entre la délocalisation des outils de production et la délocalisation de la production elle-même. Voilà donc le résumé des remarques qui ont été discutées.

Ensuite, un thème est revenu, mais qui revient toutes les fois, c'est celui des réseaux d'aide aux PME françaises. Je résume ceci par une petite phrase un petit peu provocatrice : La PME n'intéresse pas la DREE — en fait, c'est un peu ce que disent beaucoup de nos collègues —, et notamment dans les pays en voie de développement, en Afrique, dans les pays d'Asie du Sud-Est.

Vient se greffer là-dessus une autre constatation majeure de tous mes collègues de l'Afrique, celle d'un oubli apparent, d'un abandon de l'Afrique par la France, qu'il s'agit de redresser avant que ce soit trop tard.

Puis, toujours à propos de l'Afrique et des pays de l'Asie du Sud-Est, le problème récurrent des harcèlements fiscaux des particuliers et des entreprises françaises qui ont peu de moyens pour se défendre, d'autant plus que ces harcèlements, ces problèmes proviennent souvent non pas de leurs homologues locaux, mais des administrations, des gouvernements. Il y a donc là des problèmes très sérieux : il s'agit pour la France d'agir avec fermeté et d'encourager ces pays à sortir de leur situation de non-droit et à adopter des attitudes de droit afin d'assurer la protection de nos entreprises et de nos entrepreneurs.

Enfin, un dernier point qui a été signalé par plusieurs personnes est celui de l'importance de l'Inde. Depuis plusieurs années, et tout récemment, on s'est beaucoup ému de l'expansion économique de la Chine et de tous les effets que cela peut avoir sur les économies occidentales, mais on a tendance à ignorer l'importance de l'Inde qui, sur le plan démographique est très proche de la Chine, mais sur le plan économique est en train de la rattraper.

J'aimerais souligner ici les succès de deux grandes entreprises françaises, Airbus d'une part et Dassault d'autre part, une augmentation cette année de 10 % du commerce entre la France et l'Inde : autant d'indices d'une évolution nouvelle que nous devons savoir saisir.

Voilà donc pour les principaux points que nous avons relevés au cours de cette discussion et qu'il nous a paru intéressant de noter, parce que ce sont des informations qui doivent servir d'inspiration à tous les acteurs de la vie économique française.

A ce sujet, je vous rappelle que vous avez en annexe du rapport plusieurs documents, et je vous renvoie tout de suite de l'annexe n° 3, à la fin, intitulée ACP numérique — Mise en place d'une réglementation unique des télécoms en Afrique.

Ne me demandez pas trop de détails sur le contenu du rapport, puisque j'ai eu tellement peu de temps pour le préparer que je n'ai pas eu celui de lire l'annexe ; mais voilà un document d'un grand intérêt, qui fait suite d'ailleurs à un vœu que nous avons présenté lors de la dernière session.

2. Si vous le voulez bien, j'aimerais passer au sujet suivant, qui est celui des *conventions fiscales*.

Je ne vais pas vous faire le catalogue de toutes les négociations en cours et prochaines ; vous le trouverez dans le rapport à la page 6 : vous avez une liste de pays où l'on fait le point sur la situation dans chacun d'eux.

Ce que j'aimerais vous préciser tout simplement, ce sont les remarques qui ont suivi le point sur les conventions qui nous a été présenté. Essentiellement, nos interlocuteurs ont répété encore une fois le désir de l'administration et de la DGI en particulier de faire appel à l'information que peuvent leur fournir les Français à l'étranger, et cela signifie évidemment au premier chef les Conseillers de l'AFE. Cela nous a donc été répété, affirmé, et nous n'avons aucune raison de mettre en doute la sincérité de nos interlocuteurs à ce sujet.

Malgré cela, nous savons tous que la situation sur le terrain n'est jamais aussi rose qu'elle y apparaît, et plusieurs de nos membres se sont exprimés à ce sujet. Là aussi, je vous renvoie au rapport, en particulier à une note qui a été rédigée par un de nos membres, François CHAPPELLET, élu de la circonscription de Dakar, qui avait présenté un vœu sur ces points épineux de la fiscalité des ressortissants français dans son pays.

Voilà donc l'essentiel je pense de notre rencontre avec les représentants de la DGI.

3. Si vous le voulez bien, je vous dirai juste quelques mots des exposés que nous avons écoutés sur les *questions de délocalisations et localisations*. Là aussi, je vous renvoie aux rapports qui nous ont été remis par les intervenants : ce sont les annexes 1 A et 1 B, deux documents assez volumineux, mais dont je vous conseille vivement la lecture. Nous les avons tous trouvés extrêmement intéressants, techniques, qui présentent des idées modernes, nouvelles, sur tous les concepts de localisation, notamment ce concept que tu as abordé brièvement tout à l'heure, qui consiste à s'éloigner des cadres employés par le passé dans les politiques de développement régional — ce sont justement les cadres régionaux, les départements, les structures administratives — pour se concentrer de préférence sur ce qu'ils appellent je crois des centres d'emploi ou des bassins d'emploi, qui est en quelque sorte un nouveau concept mais qui est beaucoup plus significatif sur le plan de la politique économique.

Voilà donc les quelques points intéressants que nous avons retenus ; et pour avoir plus de détails, je vous invite à parcourir ces deux rapports qui sont très détaillés, extrêmement intéressants.

4. J'aborde le dernier point, c'est-à-dire le dernier exposé que nous avons eu, qui concerne *les visas et le commerce extérieur*.

Vous savez que ce point assez épineux est souvent évoqué par notre commission, pour une raison très simple : c'est que nos interlocuteurs économiques dans les pays dans lesquels nous vivons sont des gens qui sont appelés à voyager, à nous rendre visite, et c'est dans l'intérêt de la France que de faciliter les déplacements de ces gens-là. Et il se trouve qu'il se heurtent souvent à des problèmes que vous connaissez : tous les problèmes d'obtention de visas, toutes les difficultés administratives auxquelles on peut se trouver confronté quand on est pressé, qu'on n'a vraiment pas le temps.

La France s'est donc intéressée au sujet et suit une politique assez bien définie qui tend à favoriser en quelque sorte l'octroi de visas et de documents de voyage à ces personnages, selon une série de critères définis par l'administration, mais aussi sur l'information que nous fournissons, nous, Français de l'étranger, à l'administration sur les personnes qui nous paraissent dignes d'un traitement un peu privilégié.

Nous avons entendu tout un exposé sur le sujet, et là aussi, encore une fois, vous allez trouver à l'annexe 2 de mon rapport le document qui nous a été remis par notre conférencier et qui est un document fort intéressant, parce qu'il résume en quelques points l'essentiel de l'instruction générale sur la politique des visas. Vous y trouverez donc tous les points principaux qui ont été définis.

On part du principe évidemment que l'objet pour l'administration des visas est de barrer la route aux indésirables d'une part, et au contraire d'ouvrir la porte aux visiteurs qui sont souhaités, et la France a donc pour politique d'offrir un accueil différencié aux VIP.

Vous allez trouver là tous les détails de ce que cela suppose, comme par exemple la dispense de comparution personnelle au consulat pour obtenir son visa, etc. : il y a toutes sortes de dispositions qui favorisent la délivrance de visas pour ces personnages. Dans l'annexe 2, vous trouverez donc vraiment des détails intéressants sur les questions que vous vous posez à ce sujet.

Voilà donc pour les rencontres que nous avons eues ; si vous avez des questions à ce point-là ?

#### **Monsieur Didier LARTILLEUX**

Je voulais ajouter trois petites choses. La première, pour bien montrer qu'il ne s'agissait pas dans mes propos d'ostracisme vis-à-vis des membres désignés, mais de saluer quand même Monsieur CASTELNAU qui est membre désigné et qui est justement l'auteur de ce rapport sur le numérique.

*(Applaudissements.)*

Il faut rappeler que c'est un sujet en une phrase, quelque chose de très simple : on se penche simplement sur le décalage qui est en train de se produire de façon formidable pour l'utilisation d'Internet entre les gens qui habitent le continent africain et le reste du monde. Pourquoi ? Parce qu'ils n'ont pas facilement accès ou à un prix modique au haut débit, etc. ; et plus les mois passent, plus cette situation devient extrêmement grave. C'est la raison pour laquelle, compte tenu de l'importance du sujet, nous avons souhaité que cette note qui a été préparée par Monsieur CASTELNAU soit jointe en annexe de ce rapport.

#### **De la salle**

*(Hors micro.)*

#### **Monsieur Didier LARTILLEUX**

Non, mais c'est important. Voilà.

Deuxième chose, on n'a pas parlé des VIE mais on l'avait fait au moment de la venue du Ministre : je ne reviendrai donc pas là-dessus, et il y a un voeu à ce sujet.

La troisième chose que je voulais dire, c'est que ce matin, RFI m'a longuement interviewé, en tant que Président de la commission. Cette personne qui est très gentille, la journaliste, m'a demandé : Dites-moi un petit peu ce que vous pensez des VIE. Je lui ai répondu : les VIE, c'est un des aspects du problème ; je vais d'abord vous expliquer à quoi sert la commission des Finances et des Affaires économiques, je crois que c'est d'abord cela et je vais vous expliquer que nous travaillons sur deux paliers bien définis :

- le premier, c'est de s'occuper des problèmes que rencontrent nos concitoyens à l'étranger, qui peuvent être des problèmes fiscaux, que vous connaissez tous, qui peuvent être des problèmes d'installation, de protection des actifs qui ont été faits par des Français, etc. et

- le second, c'est de nous intéresser à toutes les idées, toutes les évolutions du monde, parce que nous venons de beaucoup de parties du monde, pour voir quels sont les moyens, les pistes, et suggérer des pistes afin d'essayer de voir comment on peut

augmenter la présence française sur le plan des entreprises et de l'économie. Parce que la présence française commence par là : ensuite, il y a évidemment la culture, etc., mais c'est extrêmement important. J'ai donc essayé d'être un bon ambassadeur de ce genre de problèmes avec cette journaliste (*réactions et applaudissements*).

*Monsieur le Président remercie Monsieur Didier LARTILLEUX et donne la parole à Monsieur Jean-Louis CASTELNAU.*

### **Monsieur Jean-Louis CASTELNAU, membre désigné**

Monsieur le Président, si vous m'accordez la parole bien que je fasse partie de la commission, je vous en remercie, parce que ce n'est ni une question ni j'allais dire un avis ; mais c'est l'opinion exprimée d'un membre désigné. Et d'abord, je voudrais féliciter notre Président de la commission ici présent pour la façon avec laquelle il a effectivement dirigé les débats et cette commission, et non sans mal parce que nous n'avons pas toujours été très disciplinés (*murmures de désapprobation dans la salle*).

Parfaitement, Messieurs : il faut rendre à César ce qui est à César.

La deuxième chose que je voulais dire également, c'est qu'il y a effectivement dans cette commission une excellente ambiance, une grande convivialité, une grande compétence, qui n'est malheureusement pas toujours exposée suffisamment, et une expertise également.

Et puis c'est pour cela que je voudrais dire également que je regrette que cette commission, qui est à mon avis une des charnières des commissions de l'Assemblée des Français de l'étranger, n'ait pas recueilli un public cet après-midi aussi nombreux qu'elle le mériterait. Je tiens donc à le dire, et je pense et j'espère que l'année prochaine effectivement, ce sera le cas.

La dernière chose que je tenais à dire également, c'est que l'un de nos Conseillers, et non des moindres, avait effectivement regretté que l'on ne parle pas suffisamment de l'Afrique. Nous avons là une occasion maintenant avec ce fameux projet ACP numérique de faire parler de l'Afrique.

Et nous avons évoqué pendant cette réunion — je parle sous votre contrôle, mon cher Président — la possibilité non seulement d'exprimer des vœux et des avis, mais aussi de créer et de faire des propositions de groupes de travail qui permettent effectivement d'étudier et de proposer notre collaboration à l'administration dans des sujets comme celui-là, dans des sujets comme par exemple ceux de l'évaluation, l'élargissement ou la diminution des postes d'expansion.

Je pense que c'est une façon encore plus dynamique, effectivement, de mener les débats, et notre Président en a évoqué la possibilité ; il faut maintenant passer des propositions à l'acte, et je suis tout à fait d'accord en ce qui me concerne pour vous aider dans ce domaine.

Merci. J'ai été un peu long, Président, ne m'en voulez pas.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président fait observer à Monsieur Jean-Louis CASTELNAU que l'on n'est jamais long quand on est louangeur, et donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.*

### **Monsieur le Sénateur Richard YUNG**

Je voulais également remercier le Président — on est vraiment dans une phase où l'encens monte... mais sérieusement — pour l'invitation faite aux deux spécialistes du Commissariat général au plan. Le problème des délocalisations, vous le savez, est un problème difficile ; on entend beaucoup de choses, et souvent d'ailleurs pas très sérieuses.

C'est un thème qui est aussi utilisé pour attiser un certain nombre de peurs, de craintes. C'est donc important de faire la lumière sur les faits. Mais c'est aussi un vrai problème pour les communes en France lorsqu'elles sont frappées par la fermeture d'une implantation.

Et, sans développer, puisque les rapports sont disponibles, je vous invite vraiment à les regarder parce que ces deux spécialistes ont développé des outils qui permettent une gestion prévisionnelle de la question de la délocalisation ou de la délocalisation éventuelle, et donc éventuellement pour les gouvernements ou les autorités régionales de mener une politique en la matière.

Il n'y a de donc plus de fatalité à la délocalisation : ce n'est plus quelque chose qui tombe tout à coup sur un village abasourdi, mais c'est quelque chose sur quoi on peut réfléchir maintenant à l'avance et prendre des mesures d'anticipation. Je crois que ces rapports montraient cela très bien, et j'ai trouvé cela très positif et très réconfortant.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bernard PELLETIER pour la suite du rapport.*



**EXAMEN DES VOEUX ET MOTIONS DE LA COMMISSION  
DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES**

**Monsieur Bernard PELLETIER**

Nous allons maintenant examiner les voeux et motions de notre commission, en commençant par l'examen des voeux antérieurs et de leurs réponses.

Je vais vous lire, si vous me le permettez, le paragraphe qui se trouve en haut de la page 10, parce que ce paragraphe est un petit peu une litanie du problème que nous avons soulevé de nombreuses fois mais qui n'évolue pas et je pense qu'il faut continuer d'enfoncer le clou.

La commission a procédé à l'examen des voeux et motions présentés en mars 2004, octobre 2004 et mars 2005, ainsi que des réponses qui leur ont été apportées. Encore une fois, la commission ne peut que déplorer l'insuffisance de certaines réponses et l'absence pure et simple de réponse dans un trop grand nombre de cas.

En conséquence, sur neuf des voeux présentés aujourd'hui, cinq sont en fait des répétitions ou reformulations de voeux émis auparavant, mais restés sans réponse. La commission doit donc souligner une fois de plus que cette déficience du suivi de ses travaux a un effet majeur de démotivation sur les membres qui souhaiteraient présenter des voeux.

Je regrette de devoir insister encore une fois, mais le problème est toujours là ; je ne connais pas la solution, mais je tiens à ce que cela se sache.

Je pense qu'il est inutile que nous passions au travers de tous ces voeux et motions antérieurs : vous pourrez les lire à tête reposée ; vous trouverez dans chaque cas non pas le texte de la motion, mais simplement son objet, et ensuite le texte complet de la réponse qui nous a été envoyée en cas de réponse, et éventuellement nos commentaires dans la case "Observations de la commission". Dans un cas particulier qui a été mentionné, celui de la fracture numérique en Afrique, nous vous renvoyons donc dans ces observations au rapport sur l'ACP en Afrique.

Je vous invite donc à passer directement à l'examen des voeux et motions de cette session, qui commencent à la page 20.

***Voeu n° FIN/V01/05.09***

*Monsieur Bernard PELLETIER donne lecture du voeu n° FIN/V01/05.09 relatif à la protection des investisseurs français à l'étranger, adopté à l'unanimité en commission.*

*En l'absence de questions, Monsieur le Président met aux voix le voeu n° FIN/V01/05.09 relatif à la protection des investisseurs français à l'étranger. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

***Voeu n° FIN/V02/05.09***

*Monsieur Bernard PELLETIER donne lecture du voeu n° FIN/V02/05.09 relatif à l'information fiscale destinée aux Français de l'étranger, qui a été adopté à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christophe FRASSA.*

**Monsieur Christophe FRASSA**

Ce voeu a-t-il été adopté en commission ?

**Monsieur Bernard PELLETIER**

Oui.

**Monsieur Christophe FRASSA**

Il serait bon de le mentionner, Monsieur le Rapporteur.

**Monsieur Bernard PELLETIER**

Tous les voeux que je vous lis ce soir ont été adoptés.

**Monsieur Christophe FRASSA**

Parce que je vois que toutes les cases sont blanches.

**Monsieur Bernard PELLETIER**

Elles sont blanches par oubli de ma part ; *mea culpa*.

**Monsieur Christophe FRASSA**

Faute avouée est à moitié pardonnée, Monsieur.

**Monsieur le Président**

Nous vous remercions d'avoir fait une remarque globale et de ne pas être intervenu sur chacun des voeux, Monsieur FRASSA.

*En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président met aux voix le voeu n° FIN/V02/05.09 relatif à l'information fiscale destinée aux Français de l'étranger. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

**Monsieur Bernard PELLETIER**

Je répète que tous les voeux ont été adoptés à l'unanimité en commission.

***Voeu n° FIN/V03/05.09***

Le voeu n° 3 est en fait une répétition d'un voeu antérieur pour lequel nous avons eu une réponse mais qui nous a paru totalement insatisfaisante.

*Monsieur Bernard PELLETIER donne lecture du voeu n° FIN/V03/05.09 relatif à l'indemnisation des Conseillers qui a été adopté à l'unanimité en commission, en espérant que tous les membres de l'Assemblée seront d'accord. (Applaudissements.)*

**Monsieur le Président**

Je ne pense pas que nos règlements nous permettent d'adopter les voeux à l'applaudimètre.

**Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

Bien évidemment, ce voeu est très nécessaire parce qu'il est inadmissible, dans une démocratie, que des élus ne puissent pas avoir les moyens de faire convenablement leur travail. Mais simplement, ne devriez-vous pas mettre ce voeu en n° 1, parce que je crois qu'il est important et qu'il concerne tous les élus de l'Assemblée ?

**Monsieur Didier LARTILLEUX**

Cela a été fait exprès parce qu'il faut d'abord montrer qu'un élu est généreux, avant de demander. Donc, si nous le mettons en n° 1, on commence tout de suite à nous sauter dessus, disant que nous pensons d'abord à nous. Non, nous ne pensons pas à nous !

**De la salle**

*(Réactions et commentaires)*

**Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

Non, mais je crois que cela conditionne le travail et la qualité du travail également des élus.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean BOTTAGISIO.*

**Monsieur Jean BOTTAGISIO**

Ne pourrait-on rappeler également dans les considérants que les indemnités actuelles ont été fixées sur la base d'un voyage et demi par an, alors que nous en sommes maintenant à deux voyages ? Et, d'autre part, rappeler que les indemnités n'ont pas été réévaluées depuis une certaine date, qui je crois remonte à quatre ou cinq ans au moins.

Merci.

**Monsieur Bernard PELLETIER**

Vous proposez donc que l'on rajoute un considérant : voulez-vous le rédiger ?

**Monsieur**

On le fait tout de suite.

**Monsieur Didier LARTILLEUX**

Il faut le mettre en dernier considérant :

*Considérant que les indemnités n'ont pas été modifiées depuis plusieurs années — depuis de trop nombreuses années, depuis 1999.*

Personnellement, je n'utiliserai pas l'argument des deux sessions parce que, de toute façon, avant, il y avait deux sessions pour deux commissions permanentes auparavant : une fois sur deux, nous avons donc deux sessions.

**Monsieur**

Nous sommes passés d'une fois et demie à deux.

**Monsieur Didier LARTILLEUX**

Nous sommes passés d'une fois et demie à deux.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jacques DELCOS.*

**Monsieur Jacques DELCOS, membre élu de la circonscription de Stockholm**

On pourrait ajouter dans les considérants, tout simplement, sans rentrer dans les détails, que la base de calcul des indemnités actuelles est obsolète ; cela devrait suffire pour mettre l'accent sur ce problème.

**De la salle**

*(Divers commentaires.)*

**Monsieur Bernard PELLETIER**

Je pense que tout cela est dit dans les autres considérants.

**Monsieur Didier LARTILLEUX**

On vote. Personnellement, je pense que comme cela, ça va très bien.

**Monsieur le Président**

Nous votons sans modification, vous êtes bien d'accord ?

**Monsieur Didier LARTILLEUX**

Non : en ajoutant ce considérant.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christophe FRASSA.*

**Monsieur Christophe FRASSA**

Je ne vous dis pas que je serai bref. Moi, je suis un peu embarrassé (*réactions*). Ce n'est pas une indemnisation au sens où elle est entendue dans le décret du 6 avril 1984 ; c'est une indemnité. Elle est forfaitaire, et donc n'entre pas en ligne de considération au terme du décret du 6 avril 1984. Les tâches que les Conseillers ont à effectuer n'entrent pas non plus dans l'expérimentation des comités consulaires. Concernant les tarifs aériens, je suis d'accord ; pour les prix des hôtels aussi. Et

*...que certaines circonscriptions sont composées de plusieurs pays*

non.

Ce qu'il faudrait donc, c'est demander qu'une indemnité de mandat soit instaurée parce que dans la réponse, vous pouvez être sûrs que l'on va nous dire qu'en raison des hôtels et des avions, on peut la laisser telle quelle parce que les autres n'entrent pas en ligne de compte d'après le décret qui instaure cette indemnité.

Je suis donc un peu embêté vis-à-vis d'un texte qui met sur le même pied d'égalité  
- des choses qui sont déjà acquises par l'indemnité forfaitaire semestrielle, et  
- d'autres qui relèveraient plutôt d'une nouvelle indemnité.

J'en ai terminé.

**Monsieur Didier LARTILLEUX**

Je vais vous dire mon sentiment profond, profond. Je crois que ce voeu tel quel doit être présenté, peut-être en changeant le mot "indemnisation" en "indemnité". Je suis convaincu que c'est un voeu nécessaire parce qu'il faut maintenir la pression. Donc, si l'on ne fait pas ce voeu, qui continue la chaîne des voeux qui ont toujours été présentés dans ce sens, il manquera un anneau.

Je suis convaincu aussi que le système devra tôt ou tard être réformé ; et vous savez tous qu'il y a des bruits qui courent dans les couloirs que des personnes s'en occupent, sensibilisent les ministères, etc.

Donc, parallèlement à l'action menée par de hauts responsables sur cette question, je crois qu'il est important que l'Assemblée des Français de l'étranger maintienne la pression en disant : Écoutez, même provisoirement, faites-nous déjà une réévaluation ; après, on s'occupera du mécanisme, etc. D'accord ?

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.*

**Monsieur Jean-Pierre CAPELLI**

Je crois que finalement, ce voeu est totalement contre-productif et j'abonde dans le sens de mon collègue FRASSA. Justement, vous venez de nous dire qu'il y a quelque chose qui se passe, qui est dans les tuyaux, qui est d'une tout autre dimension.

Et ce voeu se borne à demander finalement la charité, une adaptation ; je crois que c'est totalement contre-productif. Il y a des études qui ont été faites, il y a des choses qui sont dans les tuyaux, qui sont d'une tout autre dimension et qui répondent aux besoins effectifs : c'est une indemnité de mandat. Aussi, plutôt que de maintenir la pression, je crois que cela vient polluer le débat.

Je vous remercie.

*Monsieur le Président invite Monsieur Didier LARTILLEUX à répondre à cette remarque.*

**Monsieur Didier LARTILLEUX**

Oui, mais je réponds en maintenant ma position : c'est-à-dire que personnellement, j'ai toujours pensé que pour faire avancer un dossier, il n'était pas interdit d'attaquer le problème par le bas et le problème par le haut ; et puis après, on fait une pince, et on y arrive. Cela arrive dans beaucoup d'affaires. Et dans cette histoire, je crois que l'on ne peut pas laisser passer une session sans rappeler aux pouvoirs publics que les indemnités qui sont attribuées aux Conseillers sont insuffisantes. Mais cela n'empêche absolument pas les actions qui sont en train de se mener.

**Monsieur Didier LARTILLEUX**

Il faut changer le terme d'indemnisation en indemnité.

*En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président met aux voix le voeu ainsi modifié n° FIN/V03/05.09 relatif à l'indemnité des Conseillers. Celui-ci est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.*

*(Brouhaha dans la salle.)*

*Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM pour une explication de vote.*

#### **Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

C'est une demande d'explication de vote pour pouvoir rentrer dans notre fonctionnement administratif, mais je voudrais surtout essayer de convaincre les deux personnes qui s'abstiennent.

Je comprends leur réticence : effectivement, il y a des projets qui sont dans les tuyaux, mais qui sont d'abord d'une nature juridique, et à ce moment-là, je crois que nous pourrions reprendre ce voeu sous une autre forme en commission des Lois, avec bien sûr toutes les implications que cela représente. Mais je crois que, sur un voeu comme celui-ci, il me semblerait vraiment très important que nous ayons une unanimité.

*(Applaudissements.)*

Ce serait vraiment très dommage qu'avec simplement ces deux abstentions, nous donnions l'impression que notre Assemblée n'est pas entièrement d'accord sur cette progression. Je voudrais donc vous demander, si vous l'acceptez, de retirer cette abstention sur ce voeu. Cela me paraît vraiment très important d'un point de vue simplement psychologique et dans notre démarche générale. Merci. Mais vous êtes libres, bien sûr.

#### **Monsieur le Président**

Nous avons un petit problème : un des abstentionnistes est sorti de la salle. Remarquez, si on revote maintenant, comme il n'est pas là il ne s'abstiendra pas. Il est difficile de revoter après l'explication de vote : on ne peut pas revoter, on est coincé. Il y a eu vote.

#### **Monsieur Didier LARTILLEUX**

Oui, mais on ne peut pas aller contre le règlement.

#### **Monsieur le Président**

On ne peut pas revoter malheureusement, sur ce voeu.

*(Brouhaha dans l'Assemblée.)*

Aller les chercher si on ne peut pas de toute façon revoter, cela n'a pas de sens. Il est vrai que dans la cacophonie ambiante, je ne suis pas sûr que le résultat ait été noté de façon satisfaisante !

#### **Monsieur**

Il faudrait qu'ils soient d'accord.

#### **Madame Élisabeth KERVARREC**

Je souhaiterais dire, au nom du groupe ADFE, et après avoir brièvement discuté avec notamment les deux collègues de mon groupe qui se sont abstenus pour des raisons que je peux comprendre, que je crois que dans l'ensemble cependant nous sommes tous d'accord, même si nous aimerions peut-être que sur tel ou tel point ce soit formulé, exprimé ou ciblé de manière différente, que c'est quelque chose de très important qui concerne notre Assemblée. Au nom du groupe ADFE-Français du monde, je voudrais préciser que notre groupe soutient ce voeu.

*(Vifs applaudissements.)*

*Estimant qu'il n'a pas été procédé à l'adoption du voeu dans des conditions satisfaisantes, compte tenu de la rumeur ambiante, et des bruits des résultats n'ayant pas été notés, Monsieur le Président met à nouveau aux voix le voeu n° FIN/V03/05.09 relatif à l'indemnité des Conseillers. Celui-ci est adopté à l'unanimité (vifs applaudissements).*

**Voeu n° FIN/V04/05.09**

*Monsieur Bernard PELLETIER donne lecture du voeu n° FIN/V04/05.09 relatif à l'emploi de VIE par les PME françaises de l'étranger, qui a été adopté à l'unanimité en commission.*

**Monsieur Jean BOTTAGISIO**

Je trouve ce voeu très intéressant ; il reflète effectivement la vérité. Mais il ne reflète pas la totalité de la réalité parce que les VIE sont destinés aux sociétés de droit français. Il n'y a donc pas que les PME et les PMI : il y a toutes les sociétés ; même de grandes qui ont une succursale ou une filiale à l'étranger ne peuvent pas prendre directement un VIE : il faut qu'elles passent par leur siège social français. Peut-être pourrions-nous donc élargir un petit peu l'objet de ce voeu à toutes les sociétés de non-droit français ?

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS sur ce point.*

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Je serais tout à fait pour que ce soit possible, bien entendu, mais cela doit poser des problèmes juridiques puisque qu'est-ce que le VIE ? C'est un contrat à durée déterminée de droit français, et cela n'existe pas dans certains pays comme par exemple en Allemagne. Donc, si la société en question n'a pas de siège social en France, juridiquement, sur quelle base va-t-on employer ces personnes ?

**Monsieur Didier LARTILLEUX**

Pour les grands groupes, il n'y a aucun problème ; et personnellement, je connais de grands groupes installés en Italie, dont ce sont les succursales en Italie qui ont choisi les VIE, et ensuite, ils les font transiter par la France — c'est d'ailleurs l'affaire de deux ou trois jours —, puis ils reviennent avec un contrat. Il existe des formules, soit avec une chambre de Commerce, soit avec un autre organisme, pour montrer qu'il y a quand même une liaison avec un siège français. Mais ce que nous disons, c'est qu'il y a une demande de la part de ces entreprises, et qu'il y a un blocage du côté d'Ubifrance.

Quand on écoute la Ministre du Commerce extérieur qui veut faire passer de 3 000 à 30 000 VIE la présence de ces jeunes à l'expatriation, je crois que l'on n'a pas le droit de négliger cette possibilité. C'est la raison de ce voeu.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Je voulais juste demander — cela peut être en dehors du cadre de cette Assemblée maintenant — d'avoir des détails précis sur les montages réalisables avec les chambres de Commerce.

Je vous remercie.

**Monsieur Didier LARTILLEUX**

Je vous en parlerai.

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Je suis membre de la commission, mais je me permets de renvoyer l'Assemblée à la question orale que j'ai posée pour la session de juin et à la réponse d'Ubifrance. Mais ce qu'une loi a fait, une autre loi peut le défaire. C'est une question de volonté et c'est une question politique.

Lorsque la loi actuelle qui régit les VIE a été votée, pour des raisons politiques, on a refusé l'extension des possibilités — quand cela était possible, bien évidemment — d'emploi de certains VIE dans ce cadre ; c'était un choix politique assumé par le précédent gouvernement. Aujourd'hui, il est parfaitement possible d'ouvrir cela : c'est une question politique, encore une fois.

Merci.

**Monsieur le Président**

J'ajouterai que le dossier des VIE a déjà fait l'objet de nombreux voeux dans cette commission, dont on pourrait d'ailleurs sortir un récapitulatif pour obtenir des réponses, etc.

*En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président met aux voix le vœu n° FIN/V04/05.09 relatif à l'emploi de VIE par les PME françaises de l'étranger. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

### **Vœu n° FIN/V05/05.09**

#### **Monsieur Bernard PELLETIER**

Ce vœu n° 5 est une création égoïste de votre Rapporteur, vous allez tout de suite comprendre pourquoi.

*Monsieur Bernard PELLETIER donne lecture du vœu n° FIN/V05/05.09 relatif à l'archivage des vœux et motions qui a été adopté à l'unanimité en commission.*

#### **Monsieur le Président**

Je pense que Monsieur le Secrétaire général peut s'exprimer sur ce vœu, qui lui est en quelque sorte destiné.

#### **Monsieur Pierre ROBION**

Non seulement effectivement je comprends qu'il m'est adressé, mais je peux y répondre tout de suite, puisque j'ai d'ailleurs tout à l'heure dans la présentation budgétaire fait état d'un projet que nous avons, projet que nous espérons pouvoir réaliser à court terme, de création d'une base de données, d'une véritable base de données archivant les vœux, avis, motions de l'Assemblée, et qui ensuite soit consultable en ligne sur le nouveau site Internet de l'Assemblée.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.*

#### **Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

C'est une demande déjà ancienne, dont nous avons parlé lors d'un débat sur Internet ; j'avais par exemple également demandé — cela me paraît important — que les questions orales et leurs réponses soient elles aussi mises sur notre site Extranet.

Merci.

*En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président met aux voix le vœu n° FIN/V05/05.09 relatif à l'archivage des vœux et motions. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

#### **Monsieur Bernard PELLETIER**

Comme je vous le disais tout à l'heure, les vœux à partir du n° 6 ne sont que des répétitions de vœux antérieurs que vous avez déjà adoptés, mais pour lesquels nous n'avons eu aucune réponse ; et nous estimons que, étant donné leur importance, cela vaut la peine d'insister et de les répéter.

### **Vœu n° FIN/V06/05.09**

*Monsieur Bernard PELLETIER donne lecture du vœu n° FIN/V06/05.09 relatif au traitement fiscal des dons qui a été adopté à l'unanimité en commission.*

#### **Monsieur Bernard PELLETIER**

Vous l'avez déjà adopté : vous devriez donc l'adopter une deuxième fois.

*Monsieur le Président s'enquiert des questions et donne la parole à Monsieur Christophe FRASSA.*

#### **Monsieur Christophe FRASSA**

Vous allez trouver que je pinaille ; mais il serait bon dans ce cas quand on repasse un vœu de rappeler la référence au vœu précédent laissé sans réponse. Parce que l'administration qui va recevoir cela va le prendre comme un vœu nouveau qui arrive. Il faut rappeler qu'il y a déjà eu un vœu, voire deux, voire trois, etc., en rappelant la référence et que cela a été laissé sans réponse. C'est juste ce que je voulais dire.

**Monsieur Bernard PELLETIER**

Tout à fait d'accord : nous pouvons rajouter un considérant qui précise le numéro.

**Monsieur Didier LARTILLEUX**

Considérant que le voeu n° tant n'a pas reçu de réponse...

*En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président met aux voix le voeu ainsi modifié n° FIN/V06/05.09 relatif au traitement fiscal des dons. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

**Voeu n° FIN/V08/05.09****Monsieur Bernard PELLETIER**

Dans le voeu n° 8, de même, nous ajouterons ce considérant supplémentaire qui fait rappel de l'ancien voeu.

*Monsieur Bernard PELLETIER donne lecture du voeu n° FIN/V08/05.09 relatif à l'association de l'AFE à la réflexion sur l'avenir de l'Aide publique au développement (APD), qui a été adopté à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des questions et donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.*

**Monsieur Guy SAVERY**

On pourrait peut-être préciser exactement ce qu'est le CICID, l'indiquer intégralement. Je pense que ce serait tout à fait normal, pour ne pas rester que sur un sigle.

**Monsieur \***

C'est le Comité interministériel de la coopération à l'international et au développement.

Ce qui est désolant dans ce voeu, c'est qu'il y a également des échéances, des échéances qui sont d'actualité, puisque cette réforme et les arrêtés doivent être mis en application au 31 décembre 2005 ; et nous n'avons toujours pas eu de réponse sur ce voeu. C'est quelque part quelque chose d'inadmissible.

*En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président met aux voix le voeu n° FIN/V08/05.09 relatif à l'association de l'AFE à la réflexion sur l'avenir de l'Aide publique au développement (APD). Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

**Voeu n° FIN/V07/05.09**

*Monsieur Bernard PELLETIER donne lecture du voeu n° FIN/V07/05.09 relatif à la diffusion d'information destinée aux membres de l'AFE, qui a été adopté à l'unanimité en commission.*

*En l'absence de questions, Monsieur le Président met aux voix le voeu n° FIN/V07/05.09 relatif à la diffusion d'information destinée aux membres de l'AFE. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

**Voeu n° FIN/V09/05.09****Monsieur Bernard PELLETIER**

Nous passons au dernier voeu, le voeu n° 9. C'est également un voeu de rappel : nous y ajouterons donc un considérant pour rappeler son numéro antérieur.

*Monsieur Bernard PELLETIER donne lecture du voeu n° FIN/V09/05.09 relatif à la diffusion aux membres de l'AFE de la Lettre du Gouvernement, qui a été adopté à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.*

**Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

Je suis un peu étonnée que nous ayons toujours ce voeu, parce que je dois vous dire que c'était déjà accepté depuis longtemps. Lorsque j'étais Vice-Présidente du CSFE, j'avais participé à plusieurs réunions sur la communication de notre



Assemblée, avec le Directeur de la communication du Quai, avec le Secrétaire général du Gouvernement, pour demander qu'ils nous aident à mieux faire connaître notre Assemblée. Cela avait été accepté.

En particulier dans la *Lettre du Gouvernement*, j'avais obtenu qu'il y ait une présentation de ce qu'était alors le Conseil supérieur des Français de l'étranger ; cela a été fait. Et j'avais obtenu également la promesse que chaque élu recevrait cette *Lettre du Gouvernement* — que je reçois par ailleurs, mais j'étais persuadée que vous tous la receviez.

Je crois donc qu'il faudrait ajouter un troisième considérant ; je pourrais vous donner les dates de cette réunion, vous aviez d'ailleurs tous reçu le relevé des conclusions de ces réunions, où promesse, engagement avait été pris que nous recevions chacun d'entre nous cette *Lettre du Gouvernement*. Et vraiment, je m'étonne beaucoup que le suivi n'ait pas été fait.

*Monsieur le Président remercie Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM et donne la parole à Monsieur Daniel COCCOLI.*

#### **Monsieur Daniel COCCOLI, membre élu de la circonscription de Londres**

On pourrait ajouter :

... et par moyen électronique si possible.

#### **Monsieur le Président**

Monsieur COCCOLI demandait que nous rajoutions :

et sous forme électronique si possible.

*En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président met aux voix le voeu ainsi modifié n° FIN/V09/05.09 relatif à la diffusion aux membres de l'AFE de la Lettre du Gouvernement. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

#### **Monsieur Bernard PELLETIER**

Nous en avons terminé pour les voeux ; il nous reste une motion.

#### ***Motion n° FIN/M01/05.09***

*Monsieur Bernard PELLETIER donne lecture de la motion n° FIN/M01/05.09 relative à la convention fiscale entre la France et le Guatemala.*

#### **De la salle**

Rappel au règlement !

#### **Monsieur Didier LARTILLEUX**

Le Rapporteur l'a lue parce qu'on voulait mettre

pouvoirs publics guatémaltèques

Cela sonnait bien...

*Monsieur le Président remercie Monsieur Didier LARTILLEUX et Monsieur Bernard PELLETIER pour cette présentation.*

*(Applaudissements.)*

#### **Monsieur le Président**

Avant que nous nous séparions, je voudrais vous rappeler le programme pour demain matin :

- 8 h 30 : réunion du collège des Vice-Présidents élargi aux Présidents de commission et aux Présidents de groupe ;

**178**

- 9 h 30 : présentation du rapport de la commission de l'Union européenne

- 10 h 30 : nouvelle présentation du nouveau site Internet de l'AFE pour ceux d'entre vous qui n'avez pas pu assister à la première présentation.

Je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

*La séance est levée à 16 h 55.*

## SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2005 - MATIN

*La séance est ouverte à 9 h 45*

*Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, troisième Vice-Président.*

### **Monsieur le Président**

Si vous en êtes d'accord, nous allons reprendre le cours de nos travaux par la présentation du rapport de la commission de l'Union européenne et je passe immédiatement la parole au Président de la commission.

## **I. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'UNION EUROPEENNE**

### **Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président de la commission de l'Union européenne**

Je voudrais d'abord remercier les Conseillers et les Sénateurs qui ont voulu nous faire le plaisir d'être là ce samedi matin. Nous avons décidé, en décembre derrière, je pense, ou en mars dernier, de faire que ce samedi matin de plénière soit une demi-journée comme les autres, demi-journée qui fasse qu'il y ait toujours le rapport d'une commission permanente qui soit exposé devant vous. Nous avons eu l'honneur — c'est un honneur — à la commission européenne d'être choisis, et nous laisserons volontiers bien sûr cette place la prochaine fois à d'autres commissions ; mais vous verrez, ce sera très agréable !

*(Rires et applaudissements.)*

Mais je tiens encore à le répéter, nous considérons comme tout à fait logique de travailler un samedi matin puisque, après tout, nous sommes là pour cela.

Je vais en profiter tout d'abord pour remercier les membres de la commission, tous ceux qui m'ont aidé à préparer cette session, et je les en remercie vivement, qui m'ont aidé au mois de juillet à trouver quelquefois les intervenants qui ne sont pas toujours faciles à joindre téléphoniquement parce que ce sont déjà les prévacances ; pour remercier le Rapporteur qui m'aide énormément dans cette commission. Et je remercierai également les intervenants dans la commission, qui permettent une qualité de débat intéressante. Et je pense que tous ceux qui ont assisté à ces commissions ont été heureux de le faire et ont appris des choses nouvelles, et je m'en félicite.

Un petit bémol : c'est que la commission ne fait pas beaucoup de vœux. Or, nous avons énormément de mal nous aussi à obtenir des réponses. En dépit de demandes réitérées du secrétariat général, de lettres adressées au Chef de cabinet du ministère des Affaires étrangères, il semblerait que la haute administration ne trouve pas forcément l'envie, le besoin de répondre à nos vœux.

Dans ces conditions, puisqu'il faut dans la vie être pragmatique, le mieux sera peut-être plus tard de transformer nos vœux en questions orales, ce qui sera peut-être plus pertinent, et nous permettra au moins d'obtenir une réponse ; je pense que ce serait la solution la plus simple.

On peut donc alors regretter — et cela n'est pas valable qu'au niveau de la commission de l'Union européenne, mais je pense au niveau de toutes les commissions — que nos Rapporteurs, que les Présidents, que le Secrétaire général ne puissent pas s'adresser directement à des ministères ou à des cabinets, sans être obligés de passer par le ministère des Affaires étrangères. Bien sûr, la hiérarchie y perdra, mais l'activité fonctionnelle et la rapidité les réactions y gagneront certainement.

On peut enfin regretter qu'une commission de l'Union européenne, qui a été instaurée voilà deux ans de cela, ne soit jamais consultée. Or, comme nous sommes une assemblée consultative, on peut donc effectivement regretter que les départements qui s'occupent de l'Union européenne dans notre Gouvernement ne viennent jamais nous demander la moindre chose.

J'espère enfin que nous n'aurons pas créé d'ingérence, de transversalité avec les autres commissions et que les sujets que nous aurons traités de soulèveront pas de réactions négatives de la part des autres Présidents.

Je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA et donne la parole à Madame Claudine SCHMID, Rapporteur de la commission de l'Union européenne.*

**Madame Claudine SCHMID, Rapporteur de la commission de l'Union européenne**

Si vous m'y autorisez, je ne vous lirai pas le rapport, mais je vous en ferai une synthèse.

Notre commission a consacré la majeure partie de ses travaux à l'emploi, puisque la Commission européenne a déclaré 2006 "Année européenne de la mobilité des travailleurs". Nous avons donc étudié les entraves administratives que rencontraient nos compatriotes, entraves qui pouvaient :

- soit les inciter à renoncer à accepter un emploi dans un autre État de l'Union européenne,
- soit leur causer des préjudices ultérieurs — je pense notamment au moment où ils prennent leur retraite.

Nous avons aussi procédé au suivi de nos travaux antérieurs, et particulièrement au suivi de l'évolution de la mise en commun des moyens consulaires.

Comme vient de vous le dire notre Président, nous aurions bien voulu consacrer une partie de nos travaux à l'étude des réponses aux vœux, mais cela n'a pas été possible ; nous le regrettons vivement.

Concernant les entraves à la mobilité, nos débats ont consisté à étudier :

- d'une part, les entraves administratives à la mobilité professionnelle au sein de l'Union européenne, et,
- d'autre part, la reconnaissance, ou plutôt la non-reconnaissance, des diplômes.

**1. ENTRAVES ADMINISTRATIVES**

Concernant les entraves administratives, nous avons auditionné deux juristes très compétents de l'Espace emploi international : Madame FOUQUET, qui est consultant expatriation, et Monsieur de BEAULIEU, consultant impatriation. Dans ce domaine depuis plusieurs années, ils connaissaient particulièrement bien leur sujet et ils nous ont fait part des cinq principaux obstacles.

Il s'agit :

- du chômage,
- des prestations familiales,
- des prestations de santé,
- des retraites, et
- du regroupement familial

Je n'entrerai pas dans le détail de chacun de ces points puisque vous les avez dans le rapport. Je me contenterai de vous en énumérer les grandes lignes.

***Le chômage***

Comme vous le savez, la durée d'exportation des droits est fixée à 3 mois et ne peut être fractionnée. Nous avons eu une bonne nouvelle : cette entrave va être prochainement réduite par le fait qu'une directive, qui entrera en vigueur théoriquement fin 2006, permettra la fraction de cette période. Pour les personnes qui ne savent pas bien ce que c'est, lorsque l'on part dans un autre pays de l'Union européenne, on peut partir trois mois pour chercher un travail, mais si pour une raison ou pour une autre, on ne part qu'un mois, on ne peut pas partir une seconde fois chercher du travail pendant deux mois ; après, on pourra donc fractionner.

Nous avons aussi noté que les formalités administratives étaient contraignantes concernant :

- le délai d'inscription du chômage dans le pays d'accueil, puisqu'il faut s'inscrire dans les sept jours dans le pays d'accueil ;
- les conditions de réception des prestations. A ce sujet également, nous avons eu une bonne nouvelle puisqu'une solution est en vue : avec ce règlement qui entrerait en vigueur fin 2006, c'est le pays d'origine qui continuera de verser les prestations durant la période d'exportation.

Il ne faut pas oublier non plus les difficultés que rencontrent les candidats au départ lorsque leur conjoint doit démissionner pour les suivre. Dans ce cas, la solution serait que dans le formulaire E301 il y ait la mention "Licenciement ou assimilé", car lorsque les personnes écrivent "démission", elles n'ont pas droit au chômage.

***Les prestations familiales***

Les Français sont très attachés aux prestations familiales. Mais dans tous les pays elles sont différentes : certains versent des prestations familiales sous conditions de revenus, d'autres non. Et cela est aussi un frein à l'expatriation.

Concernant les *prestations de santé*, les obstacles sont à deux niveaux :

- d'une part, la continuité des droits, puisque la personne qui part perd sa carte Vitale et est souvent soumise à un délai de carence dans l'autre pays ;

- d'autre part, la disparité des prestations en nature : le niveau des soins n'est pas identique dans tous les pays, ce qui est un frein surtout lorsque le salarié a des problèmes de santé, lui ou un membre de sa famille ; en effet, le principe du règlement 1408/71 est que l'on doit de se faire soigner dans son pays de résidence.

Concernant les *retraites*, il y a donc la retraite de base et la retraite complémentaire.

Pour la retraite de base, la difficulté vient du fait que chaque pays fixe l'âge légal de la retraite : certains peuvent la donner à 60 ans, d'autres à 64, à 65, voire à 67 ans.

Il y a aussi une autre difficulté, qui est l'impossibilité de cumuler le bénéfice des règlements communautaires et des conventions bilatérales.

Cela a conduit les membres de la commission à vous soumettre un vœu. En effet, il n'est pas possible par exemple de totaliser les périodes cotisées aux États-Unis avec celles cotisées au sein de l'Union européenne. Pourtant il y a eu un arrêt de la Cour de justice dans l'affaire GOTTARDO, qui a précisé que les autorités de Sécurité sociale d'un État étaient tenues de prendre en compte les périodes d'assurance accomplies dans un pays tiers par le ressortissant d'un autre État membre, lorsque le premier État a conclu un accord bilatéral avec ce pays tiers.

Nous demandons donc à ce que nos autorités prennent l'initiative nécessaire pour permettre la totalisation des périodes effectuées dans un État tiers avec celles effectuées dans la Communauté.

Pour ce qui est de la retraite complémentaire, dans la plupart des pays, il s'agit d'une retraite par capitalisation. Les entraves se situent donc au niveau :

- d'une part, des périodes d'emploi nécessaires pour récupérer sa part ; et
- d'autre part, du transfert des droits. Là, il s'agit plus particulièrement d'un problème de fiscalité puisque le fonds de pension est fiscalisé au moment de la sortie : c'est à dire qu'au moment où la personne prend sa retraite, c'est donc le pays de résidence qui profite en fait du prélèvement fiscal.

Le dernier point relatif à ces entraves administratives concerne le regroupement familial, lorsqu'une personne a un conjoint ou un membre de sa famille originaire d'un pays tiers. Il y a confusion des législations. Il faut savoir que, si le conjoint est originaire d'un pays de l'Union européenne, c'est la législation communautaire qui s'applique ; mais si le conjoint est originaire d'un État tiers, c'est la législation nationale qui s'applique.

Si l'on prend l'exemple de la France, la législation est plus restrictive car elle reconnaît comme membre de la famille une personne jusqu'à l'âge de 18 ans en ce qui concerne les enfants alors que, dans la législation communautaire, c'est jusqu'à 21 ans ; ce qui fait que le problème se pose pour les jeunes de 18 à 21 ans : ils sont donc soumis à une autorisation de séjour, qui peut être une entrave pour trouver une activité salariale.

En général, nos ressortissants ne connaissent ni la législation nationale ni la législation communautaire ; il serait donc bon que nos consulats soient en mesure de les renseigner. Cela fait donc l'objet d'un autre vœu ; nous avons émis le vœu que la formation des agents consulaires soit intensifiée et qu'ils veillent à l'application du droit communautaire, ceci n'étant pas une ingérence dans un autre État que de veiller à l'application du droit communautaire.

## 2. RECONNAISSANCE DES DIPLOMES

L'autre thème que nous avons étudié relatif à l'emploi concerne la reconnaissance des diplômes. Nous avons auditionné Monsieur FRANJOU qui est Sous-Directeur de la coopération universitaire et de la formation professionnelle au ministère des Affaires étrangères, mais surtout ex-expert auprès de la Commission européenne à la Direction générale de l'éducation, et chargé des affaires européennes à la Conférence des Présidents d'universités ; comme vous pouvez le constater, c'est donc une personne de très grande qualité que nous avons auditionnée.

Nous avons parlé de la reconnaissance des diplômes à des fins professionnelles et de la reconnaissance académique qui concerne la poursuite des études.

La *reconnaissance des diplômes à des fins professionnelles* diffère selon qu'il s'agit de professions réglementées ou de professions non réglementées. C'est qu'il faut savoir, c'est que les professions réglementées représentent environ 10 % des professions et donc les non-réglementées 90 %. Les professions réglementées sont relatives surtout aux professions paramédicales ou de justice.

Concernant les professions *réglementées*, les textes ont été refondus dans un texte général en juin 2005. Le principe en est que toute personne habilitée à travailler dans un État membre peut exercer la même profession dans un autre État membre ; mais souvent ce principe est transgressé car les États demandent aux migrants soit d'effectuer des formations complémentaires, des stages, soit d'avoir un autre examen ; cela est dû surtout à des pressions corporatives.

Concernant les professions *non réglementées*, c'est une question privée entre l'employeur et le salarié, et dans ce cas, beaucoup de personnes ont du mal à faire reconnaître leur diplôme. Elles peuvent donc s'adresser au Centre national d'information sur la reconnaissance académique pour faire valoir la qualité de leurs diplômes.

En ce qui concerne la reconnaissance académique (comme je vous l'ai dit tout à l'heure, la poursuite des études), il n'y a pas de reconnaissance des diplômes au plan européen. Toutefois, les étudiants disposent de plusieurs instruments pour faire valoir leurs acquis :

- Je signalerai tout d'abord la convention commune du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO ; cette convention fixe un cadre dont le principe général est qu'un diplôme ou une période d'études, accomplie avec succès bien entendu, a la même valeur dans tous les Etats signataires.

- On notera aussi ce que l'on appelle couramment le processus de Bologne qui évalue la formation avec des "crédits" ; c'est une sorte de monnaie commune qui rend lisibles les diplômes d'un État à l'autre.

Pour terminer sur ce point, l'Union européenne a exigé que les universités et les grandes écoles délivrent un "supplément au diplôme", qui est une sorte de note explicative pour que les diplômes soient lisibles d'un État à l'autre, et surtout lisibles pour les non initiés.

Voici donc résumées les entraves les plus couramment rencontrées par nos compatriotes et qui constituent un frein à la mobilité. De nombreuses améliorations ont déjà été apportées, d'autres sont en voie de résolution.

Tous nos intervenants, dont vous trouverez les coordonnées dans le rapport, vous recommandent de les interroger directement pour toutes questions que vous auriez dans le cadre de votre mandat.

Pour terminer nos travaux, nous avons pris connaissance de la note de la DFAE sur l'évolution de la mise en commun des moyens consulaires depuis la dernière assemblée plénière ; vous la trouverez en annexe 6.

**En conclusion**, dans le domaine de l'emploi que nous avons donc étudié, notre souhait le plus vif est que l'avenir de l'Europe puisse inclure un climat dans lequel les barrières administratives, telles que nous les connaissons, disparaissent pour faire place à une liberté d'action qui ne saurait être que bénéfique pour l'ensemble de nos compatriotes.

C'est dans cet esprit que nous sommes heureux de vous présenter notre rapport avec l'intime conviction que, quoique notre pierre puisse être petite, elle contribuera à bâtir l'édifice du monde du travail de demain.

Je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Madame Claudine SCHMID pour cette excellente présentation et propose que l'on passe maintenant aux questions.*

## QUESTIONS-REPOSES

### **Madame Martine SCHOEPNER**

C'est sur la participation : vous avez cité plusieurs programmes européens, et je pense que ce serait une bonne chose si la Commission se penchait justement sur la participation des Français qui vivent hors de l'Union européenne à ces programmes ; parce que, pour l'instant, cela leur est interdit étant donné que ces programmes sont liés à une notion de territorialité. J'ai un dossier directement au Parlement européen là-dessus ; mais je pense que ce serait peut-être pour la prochaine fois quelque chose d'intéressant pour la commission. Cela avance, mais lentement.

### **Madame Catherine de VALLOIS, membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Je voulais simplement apporter un correctif à ce que vient de dire Martine. Pour une partie, je suis d'accord avec elle. Pour une autre partie, je ne suis pas d'accord avec elle, étant donné que même les Français de l'étranger qui vivent dans l'Union européenne et qui font des études en effet dans des universités au sein de l'Union européenne peuvent tout à fait bénéficier des programmes Erasmus.

*Monsieur le Président demande aux intervenants d'éviter de lancer un dialogue dont l'assemblée ne peut pas profiter ; puis il donne la parole à Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI'.*

### **Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI'**

Le rapport qui vient de nous être présenté est remarquable à la fois par le choix des sujets comme par le fonds de vos travaux qui nous ont été présentés.

C'est très important, je pense, aujourd'hui dans le cadre des mutations industrielles pour l'Europe, de mettre l'accent sur la formation professionnelle, sur l'éducation, sur l'accès à la culture en général en termes d'émancipation.

Et je voudrais prendre un seul chiffre, pour illustrer à quel point le défi posé pour nous est grand : 25 % seulement des jeunes Européens ont un diplôme de l'enseignement supérieur ; ils sont 50 % aux États-Unis, 60 % au Japon, 80 % en Corée. C'est là que se pose la question de l'adaptation de l'Europe aux mutations de l'économie d'aujourd'hui. Et il faut que nous mettions vraiment tout le paquet, toute l'énergie qu'il faut — et cette Assemblée peut être je crois le poil-à-gratter dans ce cadre — sur la formation, sur l'obligation de réaliser une part d'un cursus universitaire dans un autre État membre — et les Français de l'étranger doivent être encouragés pour cela — et sur la création d'une agence européenne de la connaissance.

Formation tout au long de la vie : plus de 50 % des travailleurs européens n'ont aucun accès aujourd'hui à la formation ; et c'est encore plus vrai pour les femmes, pour les travailleurs âgés de plus de 50 ans et pour les emplois peu qualifiés. C'est un défi ; ce n'est pas uniquement adapter une carrière : c'est pouvoir changer de carrière. Développer un cursus universitaire en partie hors du pays où l'on étudie, cela aussi, c'est une obligation ; cela ne doit plus être simplement une possibilité que certains étudient parce qu'ils en ont les moyens : cela doit être vraiment une capacité d'étudier, aidé par l'État, aidé par la Communauté européenne.

Créer une agence européenne de la connaissance, c'est aussi utile parce que c'est le pendant de l'exercice sur le mouvement. Reconnaître les cursus universitaires, harmoniser la formation des professeurs, préparer en amont la reconnaissance mutuelle des diplômes, la rendre acceptable, éviter qu'aujourd'hui entre le barreau de Bayonne et le barreau de San Sebastian subsiste toujours une forme de protectionnisme de fait. Je crois que c'est aussi un travail dont notre Assemblée éventuellement peut se saisir pour l'illustrer, parce que nous en avons chacun dans nos circonscriptions des exemples nombreux.

Vous avez souligné la difficulté d'adaptation et la difficulté même d'application du droit communautaire. C'est très vrai dans les matières de droit social et de reconnaissance mutuelle des diplômes. Vivant en Belgique avec ma collègue Marie-Claire SIMON, avec Catherine de VALLOIS, Alexandre, nous en avons des tas d'exemples.

La Commission européenne est faible et timide sur ce sujet ; il faut l'encourager par diverses initiatives à agir, à prendre en main ses responsabilités pour pourchasser les États membres qui n'appliquent pas le droit. Et je crois que nous aurions peut-être à gagner dans notre Assemblée d'avoir un jour la visite d'un juge ou d'un ancien juge à la Cour de justice permettant d'illustrer le travail de la Cour pour l'application du droit.

La Cour est remarquable, à travers une jurisprudence de ces dix dernières années qui a reconnu le statut d'étudiant à la suite du traité de Maastricht. Aujourd'hui, on n'a plus besoin de jurisprudence alambiquée : le fait d'être étudiant justifie la non-discrimination. Nous nous en sommes servis souvent en Belgique pour demander l'application du droit communautaire, l'accession d'un certain nombre de jeunes Français à des prestations non contributives en matière sociale. Je crois qu'un juge peut nous illustrer cela aujourd'hui, et il y a beaucoup de travail pour notre Assemblée là-dessus.

Merci beaucoup.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre-Yves LE BORGNE et donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Je trouve que ce rapport et le travail de la commission ont été remarquables et très complets. Je voulais signaler aussi, pour réagir à ce que vient de dire Monsieur LE BORGNE, que ceux qui ont eu le courage de s'expatrier ont ensuite effectivement des problèmes pour faire reconnaître les retraites quand ils ont travaillé dans différents pays.

Vous avez parlé de l'impossibilité de cumuler le bénéfice des règlements communautaires et des conventions bilatérales. Mais il y a aussi le fait que certains retraités ont des problèmes quand le temps de cotisation dans un pays donné de l'Union européenne n'est pas suffisant en regard de la législation de ce pays.

C'est le cas justement de l'arrêt GOTTARDO si je ne m'abuse, où la personne en question n'a pas travaillé assez longtemps en Italie pour que l'Italie reconnaisse normalement ses droits. Cette chose-là arrive également en Allemagne, et l'on connaît des cas où la personne ne voit pas son temps de travail en Allemagne reconnu, mais l'Allemagne lui rembourse les cotisations qu'elle a perçues. Et cela, c'est quand même quelque chose contre quoi on devrait se battre.

Cela arrive pour des gens qui ont travaillé à peu près pendant un an en Allemagne. Le temps légal de travail en Allemagne avant d'obtenir une retraite est de cinq ans. Il y a des arrangements possibles quand quelqu'un a travaillé quatre ou trois ans ; quand quelqu'un a travaillé un an, c'est beaucoup plus difficile, et il arrive que la caisse de retraite allemande refuse de reconnaître ce temps et veuille rembourser les prestations perçues.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Dominique MIER-GARRIGOU.*

### **Madame Marie-Dominique MIER-GARRIGOU, membre élu de la circonscription de Stuttgart**

Je voulais dire simplement que sur le point des retraites, j'ai un exemple précis actuellement justement en Allemagne. Ce n'est pas exact, Nadine. A partir du moment où l'on a travaillé en Allemagne, il faut simplement remplir de très nombreux papiers et c'est très compliqué. Je logeais chez une amie qui a travaillé avant en Allemagne : elle a fait une demande, on lui a bien sûr envoyé un paquet de formulaires à remplir ; mais nous avons travaillé dessus, et en remplissant ces formulaires, il n'y a pas de problème : ce sera cumulé à sa retraite française.

Et même, l'avantage, son premier travail ayant été en Allemagne, c'est qu'on lui reconnaîtra alors les années à l'université qu'elle a faites auparavant, ce qui n'est pas le cas en France. C'était donc même un avantage : cela va lui apporter des points supplémentaires, qu'elle apprécie justement beaucoup. Et c'est un exemple précis que j'ai vu récemment. Il n'y a donc pas de limite dans le temps.

*Monsieur le Président remercie Madame Marie-Dominique MIER-GARRIGOU pour cette précision et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.*

### **Monsieur Jean-Pierre CAPELLI**

Je voudrais signaler, concernant la création du centre unique qui est demandée dans le voeu, qu'en fait, ce centre unique existe : c'est le CLES. Maintenant, s'il n'a pas les moyens de fonctionner et de répondre dans les délais à toutes les questions qu'on lui pose, notamment avec les problèmes que nous rencontrons en Suisse, c'est une autre affaire. Mais je crois que le CLES est un établissement public et qui assume déjà cette fonction.

Et puis, dans l'autre voeu également, lorsque l'on dit que

*... il apparaît néanmoins que, dans les situations concrètes, les assurés rencontrent des difficultés à obtenir le remboursement,*

je voudrais quand même signaler la position singulière de la Suisse, qui n'est pas membre de l'Union, mais applique le règlement 1408 depuis 2004 : il ne s'agit pas là de difficultés à obtenir le remboursement de soins ; c'est simplement que l'on n'en obtient pas le remboursement.

Ou alors, pour faire en sorte que l'on revienne à la situation antérieure et qui était plus favorable que depuis l'application des accords bilatéraux, les organismes faïtiers, autant le CLES que l'institution commune l'AMal en Suisse recommandent, en cas d'hospitalisation en France, dans la mesure du possible, où c'est accepté, de ne pas utiliser le formulaire E111 ou la carte de santé, parce que cela permet d'obtenir un remboursement meilleur.

Je vous cite un exemple qui est arrivé récemment : une personne atteinte du diabète est venue à Paris et a été hospitalisée dix jours ; elle a donc supporté les 20 %, c'est-à-dire 2 000 euros de sa poche. Cela devrait quand même être pris en compte par la commission.

Merci.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Pierre CAPELLI et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA qui souhaite répondre, mais précise qu'il s'agit de voeux anciens et qui ont été adoptés à l'unanimité.*

### **Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA**

Pardonnez-moi, Monsieur CAPELLI, mais vous nous parlez de voeux justement, qui ont été proposés en mars et acceptés à l'unanimité ; et ce sont des voeux justement auxquels nous n'avons pas eu de réponse de l'administration. Et nous en sommes aujourd'hui au rapport de notre session.

### **Monsieur Jean-Pierre CAPELLI**

Alors, je m'en excuse ; il y a quelque chose qui m'a échappé. Mais cela m'a quand même permis d'exposer à la Commission la situation singulière de la Suisse.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Pierre CAPELLI et invite à passer à l'examen des réponses aux voeux et aux voeux.*



**Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA**

Il n'y a pas de réponse aux vœux.

**Monsieur le Président**

C'est ce que je voulais vous entendre dire !

**Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA**

L'examen des réponses aux vœux, c'est très rapide : il n'y a pas de réponse aux vœux. Pourquoi donc faire des vœux ?

## EXAMEN DES VŒUX DE LA COMMISSION DE L'UNION EUROPÉENNE

### *Vœu n° UE/VI/05.09*

*Madame Claudine SCHMID donne lecture du vœu n° UE/VI/05.09 relatif à l'amélioration de la formation des Français résidant dans l'Union européenne sur la libre circulation des personnes, qui a été adopté à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christophe FRASSA.*

**Monsieur Christophe FRASSA**

Monsieur le Président, excusez-moi, je ne suis pas membre de cette commission ; et à ce titre, je trouve le vœu un peu abscons. Pourrais-je avoir des explications ? Pourrais-je avoir un exposé des motifs de ce vœu ?

**Madame Claudine SCHMID**

Oui ; cela concerne notamment le regroupement familial. Donc quand un Français a un conjoint ou des membres de sa famille qui sont étrangers, ils ne savent pas quelles sont les conditions, s'ils sont sous la législation nationale ou la législation communautaire et ils connaissent mal la législation nationale.

Et nos agents consulaires, en général, sont dans l'incapacité de leur expliquer la législation nationale. En fait, nous demandons donc aussi qu'il y ait un agent dans chaque consulat qui connaisse la législation nationale .

**Monsieur Jean BOTTAGISIO**

... émet le vœu de veiller à l'application du droit communautaire

Ce n'est pas très correct. Peut être :

... que l'on veille à l'application du droit communautaire

**Monsieur**

Oui ; parce que

... émet le vœu que l'on veille à l'application

Ce sera mieux que.

**Monsieur le Président**

Donc on modifie :

... émet le vœu que l'on veille à l'application du droit communautaire.

**Madame Claudine SCHMID**

Qui est-ce *l'on* ? Qui est-ce *l'on* ?

| ... *que les autorités consulaires.*

Qui est-ce *l'on* ?

**Monsieur \***

| ... *émet le voeu de veiller*

**Monsieur \***

Qui ? Qui *celles-ci* ?

**Madame Claudine SCHMID**

Qui sont *celles-ci* ? Les autorités consulaires. *L'on*, c'est personne et *celles-ci* ?

**De la salle**

(*Propositions et commentaires.*)

**Monsieur**

Alors :

| ... *qu'elles veillent à l'application*

**Madame Claudine SCHMID**

Qui c'est *elles* ?

**Monsieur**

| ... *que les autorités consulaires...*

Et le point suivant :

| ... *qu'elles veillent à l'application...*

**Madame Claudine SCHMID**

Ah : *qu'elles veillent*. D'accord. Donc dans le deuxièmement.

**Madame Claudine SCHMID**

Donc le début du deuxième : *émet le voeu et qu'elles veillent*. D'accord ; c'est bon.

**Monsieur le Président**

Bien. Monsieur JANSON, pour la rédaction ?

**Monsieur Jacques JANSON**

Oui : j'aime mieux effectivement *que celles-ci veillent*, parce que le *on* de *que l'on veille*, c'était le *on* indéterminé de HEIDEGGER. (*Réactions.*)

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Marie LANGLET.*

**Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription de Düsseldorf**

*que celles-ci veillent*, parce que ce sont les autorités consulaires qui doivent veiller à l'application.

*En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président met aux voix le vœu ainsi modifié n° UE/V1/05.09 relatif à l'amélioration de l'information des Français résidant dans l'Union européenne sur la libre circulation des personnes. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

**Vœu n° UE/V2/05.09**

*Madame Claudine SCHMID donne lecture du vœu n° UE/V2/05.09 relatif à la prise en compte des périodes effectuées dans un État non membre de l'Union européenne (État tiers) à l'égard du régime des pensions, adopté à l'unanimité en commission, en précisant qu'il s'agit des retraites de base et pas la globalité.*

*En l'absence de questions, Monsieur le Président met aux voix le vœu n° UE/V2/05.09 relatif à la prise en compte des périodes effectuées dans un État non membre de l'Union européenne (État tiers) à l'égard du régime des pensions. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

*Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA et Madame Claudine SCHMID de cette présentation, en leur demandant s'ils ont un mot à ajouter en conclusion.*

**Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA**

Je dirai simplement que nous avons levé un certain nombre de lièvres et de problèmes, mais que les solutions à apporter demanderont énormément de temps, et nous en sommes totalement convaincus.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup. Le point suivant de notre progrès appelle à la présentation du nouveau système Internet et, Monsieur BONIN, vous allez être satisfait, comme il faut un petit moment pour mettre en place le disposition technique, vous avez donc une pause de 10 minutes.

*La séance est suspendue pendant 10 minutes.*

**Monsieur le Président**

Nous allons donc poursuivre par la présentation du futur site Internet de notre Assemblée.

**II. PRESENTATION COMPLEMENTAIRE DU PROJET DE SITE INTERNET DE L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER****Monsieur Pierre ROBION**

J'ai eu l'occasion déjà de le présenter devant le groupe de travail. Je regrette que la présentation qui a été faite par les prestataires ait été aussi bousculée compte tenu des contraintes de l'horaire ce jour-là. C'est dommage, parce qu'évidemment, je vais vous faire une présentation qui ne pourra être qu'assez sommaire, dans la mesure où je ne serai sans doute pas capable de répondre à toutes les questions techniques que vous pourriez-vous poser à ce sujet ; néanmoins, je vais essayer de le faire.

Cela vous donnera déjà une idée au moins générale d'une part du site public, et d'autre part de l'Extranet qui comporte pas mal de nouveautés par rapport à ce que vous connaissez aujourd'hui.

Un rappel préalable : ce que vous allez voir est une maquette fonctionnelle, c'est-à-dire que le graphisme qui habille ce site n'est que tout à fait provisoire et très simple, dans la mesure où une fois que le fonctionnement, disons l'architecture du site sera approuvée, il sera beaucoup plus facile de l'habiller de manière graphique pour avoir une version définitive.

Donc je vais commencer par le site Internet public, c'est-à-dire en fait ce qui est accessible à tout internaute qui voudra avoir des informations sur l'Assemblée, voire même communiquer avec les Conseillers.

(*Diapositive*) Voilà donc comment se présente d'une manière générale la page d'accueil de ce site. Encore une fois, faites abstraction du graphisme, qui, lui, peut être modifié, enrichi, et le sera dans les semaines qui viennent. La présentation de la page, c'est une page qui maintenant est classique, c'est-à-dire avec :

Un *bandeau supérieur* qui indique les grandes rubriques regroupant toutes les informations sur l'AFE, des liens utiles, l'actualité ou des informations sur l'expatriation en général ; nous avons regroupé provisoirement sous ces titres un certain nombre d'informations : bien sûr, cela peut évoluer si l'on estime que les noms des rubriques ne sont pas assez pertinents.

Un *deuxième bandeau*, sous forme de colonne à droite, avec un certain nombre de rubriques intérieures :

- . un moteur de recherche, qui lui sera présent sur toutes les pages du site, qui permettra de naviguer dans le site ;
- . une rubrique "A la une", qui sera automatiquement générée par la rubrique "Actualités" ;
- . une rubrique "Liens utiles", là aussi qui générera des liens pertinents avec les informations qui seront ici et qui sera générée par la rubrique générale "Liens utile" ;
- . une rubrique "Agenda" donnant les principales dates, les principaux événements concernant l'Assemblée, qui sera automatiquement mise à jour et apparaîtra dans cette page ; et, ici,
- . la zone d'accès à l'Extranet, c'est-à-dire votre espace réservé, qui évidemment ne sera pas accessible à l'internaute classique.

- *En bas, un bandeau* qui indique un certain nombre de mentions plus ou moins obligatoires : plan du site, contacts, mentions légales, crédits étant ce que l'on doit attribuer (crédits photographiques ou autres éventuellement).

Un certain nombre de ces rubriques vont être évidemment communes avec la partie réservée du site, comme par exemple les liens, le calendrier, mais à cette différence que l'agenda produira des informations qui seront accessibles à partir du site public, comme l'annonce d'une session plénière de l'Assemblée, mais il pourra aussi comporter des informations qui, elles, ne seront accessibles qu'aux membres de l'Assemblée, par exemple si vous souhaitez inscrire à l'agenda la date de la réunion d'un groupe de travail ou d'un événement tout à fait interne à l'Assemblée.

De cette page d'accueil, nous avons prévu *plusieurs versions* :

- . la première où vous voyez l'architecture générale : un bandeau à droite, etc. ;
- . la deuxième, c'est la même avec le bandeau à gauche, mais il nous est apparu que de manière ergonomique, il était plus logique de l'avoir à droite ;
- . la troisième version, qui sera probablement celle retenue, avec un bandeau à droite et une organisation ici des informations sous forme de trois espaces.

Il s'agit maintenant d'une présentation qui reprend un petit peu les principales indications que je vous ai données :

- . ce bandeau tout à fait en haut — bien entendu, ce n'est qu'une présentation très sommaire puisque par la suite, il y aura ici le logo de l'Assemblée, un certain nombre d'indications (Assemblée des Français de l'étranger, etc.) présentées de manière plus attractive — avec les grandes rubriques ;
- . ici, le moteur de recherche ;
- . une ou deux informations "A la une" ;
- des liens utiles qui remontent de la rubrique "Liens utiles" ;
- l'agenda ; et
- l'accès à l'Extranet.

(*Diapositive*) Nous passons là dans la page affichée lorsque l'on clique sur une rubrique, par exemple l'AFE, avec ici une colonne comportant un bandeau déroulant qui indique les principales sous-rubriques.

Par exemple AFE : "Présentation", "Annuaire", rubrique "Elections", "Informations juridiques", "A lire", "Agenda". Nous avons repris un certain nombre de rubriques qui existent plus ou moins sous une autre forme dans le site actuel, qui peuvent être évidemment modifiées.

Je souligne qu'à la différence du site actuel, qui est un site à la fois d'une technologie très obsolète, mais en même temps d'une très grande rigidité, nous aurons la maîtrise totale de ce site, c'est-à-dire de sa gestion et de son administration, y compris les modifications que l'on pourrait faire sur la structure du site, ce qui n'est pas possible actuellement : actuellement, nous

sommes obligés de demander au prestataire, et de payer d'ailleurs une prestation pour cela ; dorénavant, la gestion du site sera entièrement entre les mains de l'Assemblée par l'intermédiaire de son secrétariat général.

Il y a donc des sous- rubriques qui, à chaque fois, comportent ici un texte bien entendu ; et là, on retrouve le bandeau qui se modifie au fur et à mesure, suivant les liens pertinents, par exemple, ou l'agenda qui sera en rapport avec le contenu de la rubrique. Cette colonne avec les sous-rubriques n'apparaît bien entendu que dans les pages intérieures du site.

On retrouve le bandeau avec les mêmes explications. Et voilà une page en quelque sorte de sous-sous-rubrique ; il y a donc trois niveaux de rubriques.

Voici un exemple de page de la rubrique "Liens utiles" : il y a donc à chaque fois des liens pertinents. L'idée qui était à la base de la construction de ce site était de limiter au maximum la production propre parce que nous n'avons pas de ressources éditoriales, évidemment, mais en revanche de mettre à la disposition un bouquet de liens aussi étoffé et pertinent que possible, et surtout mis à jour.

Je ne sais pas si certains de vous naviguent dans le site actuel, mais vous avez pu constater que beaucoup de liens sont morts, que des sites ne sont plus pertinents, etc. ; c'est un travail de suivi qui devra continuer à être fait et sera beaucoup plus facile à faire, et en tout cas, nous avons l'intention de l'enrichir. Il y a donc à chaque fois le lien avec une petite explication de la nature de ce lien, de l'adresse à laquelle il renvoie.

(*Diapositive*) Voilà l'agenda. Il s'agit là de l'annuaire, pas très différent de celui qui existe aujourd'hui, sauf que nous avons ajouté une fonctionnalité qui est une recherche par pays. Il n'est pas très différent dans son principe, mais il l'est dans sa technologie.

A ce stade, nous n'avons pas envisagé de modifier la fiche biographique, dans la mesure où il nous semble qu'elle est assez satisfaisante ; mais bien sûr, toutes les suggestions sont bienvenues.

Un exemple de "A la une" — c'est la rubrique actualité qui se subdivise en faite en quatre sous-rubriques :

- "A là une", informations bien sûr d'actualité ponctuelle ;
- l'actualité générale de l'Assemblée ;
- actualité de la DFAE ;
- actualité du MAE.

Une nouveauté : il nous a paru intéressant que les membres de l'Assemblée puissent être contactés directement par des internautes, par le public ; cela peut être des Français de l'étranger, des Français intéressés par l'étranger ou l'expatriation. Il y a bien sûr la possibilité de contacter individuellement les membres, mais, au vu du courrier qui est souvent reçu au secrétariat général, il nous est apparu utile d'avoir une fonction qui permette à un internaute quelconque de prendre contact avec l'ensemble des Conseillers d'une région ou d'un pays, parce que souvent, les gens peu au fait de l'Assemblée d'une part, ne connaissant pas leurs Conseillers, et même souvent ayant des questions assez vagues, d'autre part, envoient des lettres que l'on ne sait pas très bien à qui adresser précisément. Il y aura donc un menu déroulant qui permettra, par pays tout simplement, en cliquant dessus, d'adresser un message à l'ensemble des Conseillers d'une zone ou d'un pays.

Le plan du site, Les mentions légales.

Voilà donc pour le site public. Avez-vous déjà à ce stade quelques questions ?

## QUESTIONS-REponses

### **Madame Brigitte SAUVAGE**

Il y a donc une fiche par Conseiller, comme dans l'ancien système, avec sensiblement les mêmes informations. J'ai cru comprendre l'autre jour que nous pourrions nous-mêmes faire les modifications (changement de date de naissance, etc.) (*Rires.*)

En revanche, ce que j'aurais aimé, c'est savoir si au niveau local, nous allions pouvoir établir nos propres liens. Je comprends que chaque Conseiller a la même tâche, sauf que nous la pratiquons de façon différente en fonction des continents et de notre réalité. J'aurais donc voulu savoir si je pouvais aussi individualiser mes liens locaux sur cette fiche et aussi créer des liens avec les associations locales, mettre en ligne les associations locales de bienfaisance ou culturelles.

Comprenez-vous ce que je veux dire ? Nous avons déjà individuellement nos propres outils ; y aura-t-il moyen de les intégrer à l'intérieur du vôtre, ou faudra-t-il continuer de fonctionner en parallèle ?

### **Monsieur le Président**

Si vous permettez, juste pour compléter ce qui vient d'être dit — et peut-être que cela pourrait répondre aussi à la préoccupation de Madame SAUVAGE —, j'ai vu que sur la page personnelle, il y avait quand même l'adresse des sites personnalisés de chaque membre. Est-ce satisfaisant pour vous ? Vous voulez en plus l'avoir directement sur fiche ?

**Madame Brigitte SAUVAGE**

Non, ce n'est pas satisfaisant, parce qu'effectivement, je le sais bien : j'ai déjà un lien et je peux le donner. Ce que je voulais savoir, c'est s'il était possible de prévoir une actualisation. Je trouverais cela personnellement intéressant. Mais s'il y a une limite, qu'elle soit de principe ou technique, je n'ai pas de problème à ce sujet. Mais Monsieur ROBION peut peut-être me répondre ?

**Monsieur Pierre ROBION**

Malheureusement, ce n'est pas exposé dans la présentation que j'ai là, mais l'idée est également de pouvoir réserver aux membres un espace personnel, qui serait joint à la fiche. L'idée est aussi de pouvoir faire remonter — c'est une demande que nous avons faite au prestataire, et il y a plusieurs possibilités. D'abord, le principe est bien sûr de réserver la validation des modifications du site à l'instance en quelque sorte qui sera désignée pour cela, a priori le secrétariat général. Mais on peut évidemment en désigner une autre, mais a priori, je pense que ce sera le secrétariat général qui gèrera le site, comme maintenant.

Mais il s'agit tout de même de donner plus grande latitude aux membres d'une part de faire remonter les modifications qu'ils souhaiteraient apporter à leur fiche — c'est un point —, et d'autre part d'avoir un espace personnel où ils pourraient eux-mêmes mettre en ligne un certain nombre d'informations, y compris par exemple ce que vous signalez, pourquoi pas ? des liens vers des sites que eux estimerait importants localement ou régionalement.

Ce serait donc une demande qui serait formulée par chaque membre, et qui serait validée par le gestionnaire, l'administrateur du site, bien entendu, pour garder quand même une certaine cohérence et d'éviter un foisonnement anarchique.

**Madame Brigitte SAUVAGE**

Excusez-moi, mais il y a par exemple les monographies de la Maison des Français de l'étranger : seront-elles intégrées ?

**Monsieur Pierre ROBION**

La Maison des Français de l'étranger sera évidemment un des liens privilégiés du site. Et l'on peut très bien pointer, à l'intérieur même d'un site comme celui de la Maison des Français de l'étranger, sur certaines rubriques particulières : c'est ce qui sera fait.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.*

**Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

J'ai une toute petite question : nous avons évoqué, il y a quelques années, lorsque nous avons parlé de la création d'un site Internet, la possibilité d'un forum destiné aux expatriés eux-mêmes, avec liberté d'expression. A l'époque, on nous avait dit que ce n'était pas envisageable, que cela aurait été trop coûteux. Cela entre-t-il dans vos réflexions ? Merci.

**Monsieur Pierre ROBION**

A priori, non. Nous nous sommes déjà interrogés effectivement sur les modes de communication avec le public et de manière générale. Le problème que cela pose est le suivant : un forum ne coûte pas cher, d'ailleurs quasiment rien dans un site ; en revanche, la gestion d'un forum est très lourde : si l'on veut que ce soit sérieux, c'est-à-dire que ce soit suivi, administré, modéré en quelque sorte et que les réponses évidemment soient apportées, cela exige quasiment un emploi à temps plein. A l'heure actuelle, ce n'est pas possible. Mais pourquoi pas ? La possibilité existe ; si dans l'avenir les moyens humains sont mis à disposition de l'Assemblée pour cela, ce sera possible.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.*

**Monsieur Jean-Pierre CAPELLI**

Les archives en ligne seront-elles bien accessibles non seulement en format pdf mais aussi en format Word ? De telle façon — je le fais remarquer à chaque fois — que cela constitue pour nous un document de travail, c'est-à-dire que nous puissions facilement reprendre des éléments.

**Monsieur Pierre ROBION**

C'est effectivement une question récurrente ; on peut encore y réfléchir.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Maurice COURCIER.*

**Monsieur Maurice COURCIER, membre élu de la circonscription de Libreville**

J'ai noté dans ce site, qui commence à prendre forme, la possibilité pour chaque Conseiller d'avoir une fiche personnalisée dans sa circonscription. Certains d'entre nous ont déjà des sites existants : est-il prévu également une interface possible avec votre site qui va être fait ?

**Monsieur Pierre ROBION**

Il faut écouter, Monsieur COURCIER.

**Monsieur Maurice COURCIER**

Des liens avec les sites des Conseillers ?

**Monsieur Pierre ROBION**

Oui, d'ailleurs, cela existe déjà. Bien entendu, cette possibilité ne pose aucun problème.

**Monsieur le Président**

Je crois que nous pouvons continuer.

**Monsieur Pierre ROBION**

Très bien. Donc nous allons passer à la partie Extranet, qui est la partie réservée.

EXTRANET

*(Diapositive)* Vous avez là l'exemple type d'une page fonctionnelle non habillée. Lorsque vous aurez cliqué sur le bouton que vous avez vu précédemment, vous aurez accès directement à l'Extranet, comme aujourd'hui d'ailleurs avec un identifiant et un mot de passe.

La page d'accueil se présente pour l'instant de la manière suivante : dans le bandeau supérieur, toujours les grandes rubriques, dont les titres sont provisoires ; ils peuvent changer :

- la vie de l'Assemblée,
- communication,
- espace collaboratif,
- annuaire et
- documentation.

On retrouve ici un certain nombre de fonctionnalités, avec en plus la messagerie :

- Concernant l'actualité de l'AFE, nous pouvons avoir ce qui figure dans le site public, mais également bien sûr des informations qui pourraient être propres à l'Assemblée.
- Il y a là une rubrique qui renvoie au compte de la personne.
- Le calendrier avec, comme je l'ai dit tout à l'heure, des mentions qui peuvent ne pas figurer sur le site public.
- Et une possibilité de favoris ; c'est une petite possibilité supplémentaire qui peut être utilisée ou pas. Il n'y a pas de favoris sélectionnés, c'est clair.

Nous passons par exemple à la rubrique "La vie de l'Assemblée" :

- toujours les actualités ;
- des sous-rubriques, que l'on peut créer — là encore, il y a une très grande facilité de créer des rubriques ou des sous-rubriques, alors qu'actuellement, ce n'est pas possible : "Mouvements", "Budget", etc. Voilà par exemple l'accès à une sous-rubrique "Mouvements".

Il est d'ailleurs possible, dans ce contexte de l'Extranet, de lier des documents à chaque page, ce qui peut être intéressant : on peut ainsi renvoyer à des documents pertinents.

Concernant la *messagerie*, nous avons là une grande nouveauté par rapport au site actuel. Vous connaissez la messagerie qui est extrêmement limitée, on peut dire un rudimentaire, en tout cas totalement rigide puisque l'on ne peut pratiquement rien faire en dehors des groupes d'adressage qui sont déjà prédéfinis et en nombre limité.

Dans ce cas, il s'agit d'une messagerie tout à fait classique, ordinaire si l'on peut dire, avec toutes les fonctionnalités d'une messagerie classique — cette messagerie est d'ailleurs utilisée déjà dans le public —, avec donc la possibilité de créer tous les groupes ou les listes de destinataires que vous souhaitez. Non seulement il y aura bien entendu les listes prédéfinies, par exemple les commissions, l'Assemblée dans son ensemble, les groupes, etc., ce que vous connaissez aujourd'hui, mais vous aurez la liberté de créer tout les groupes ou listes que vous voudrez.

Avec également la possibilité de l'utiliser comme votre messagerie, et donc d'adresser des messages sous ce nom de messagerie *assemblee-afe.fr* et non plus comme aujourd'hui, sous votre adresse de messagerie personnelle, ce qui peut être gênant et en tout cas n'a pas non plus la même visibilité.

A cette messagerie est joint évidemment un carnet d'adresses, qui comportera bien entendu tous les membres de l'Assemblée, qui pourra comporter par exemple les anciens membres de l'Assemblée, des groupes que l'on souhaitera déjà prédéfinir, mais en plus évidemment toutes les personnes, toutes les adresses que vous souhaiterez vous-même intégrer dans ce carnet d'adresses.

Voilà un exemple de fiche de carnet d'adresses : on peut la modifier absolument comme on veut, y rajouter des éléments ou pas — nous sommes encore en discussion avec le prestataire pour finaliser définitivement la fiche, mais cela ne pose aucun problème particulier.

*(Diapositive)* Voilà un forum. Donc il s'agit là d'un forum, pour préciser et revenir à votre question, qui est bien sûr interne, sur Extranet, qui ne concerne que les membres de l'assemblée. C'est une possibilité qui est ouverte. Elle existe. On l'utilisera ou pas ; on verra.

Là, l'image du forum que vous avez là est très semblable au forum qui avait été utilisé l'an dernier justement sur la communication et qui avait recueilli un succès modéré, puisqu'il n'avait accueilli que 6 participants. Mais la version définitive du forum sera un peu différente et plus enrichie que celle-ci. Mais nous reviendrons là-dessus parce que ce n'est pas le seul outil, loin de là.

*(Diapositive)* Là, on voit toujours le forum.

*(Diapositive)* Là, nous sommes dans l'espace collaboratif. Malheureusement, là aussi, c'est surtout sur ce point que je regrette que les prestataires ne soient pas présents parce qu'ils auraient pu vous en dire plus, d'une part, et de manière plus explicite que je pourrais le faire, d'autre part.

Mais il s'agit de la plus grande nouveauté, en fait, de ce site. C'est-à-dire que les technologies qui sont utilisées maintenant permettent d'avoir au fond des espaces définis pour des groupes d'utilisateurs dans lesquels on peut générer du texte, mettre des documents attachés et les modifier en ligne, de façon à pouvoir travailler de manière collaborative, comme on dit, à plusieurs, à l'intérieur d'un groupe qui est défini.

On peut avoir un groupe d'utilisateurs avec tous les droits ; on peut ouvrir à la consultation également ce groupe. Ainsi, par exemple, on peut avoir un groupe créé par une commission. Une commission souhaite travailler sur les documents qui vont être présentés à la session suivante ; elle va pouvoir ouvrir ce groupe et les membres de la commission vont pouvoir ajouter, produire dans cet espace.

Mais, là aussi, l'avantage c'est que les membres, les groupes ne sont pas prédéfinis ou plutôt, ils sont prédéfinis mais on peut en créer au fur et à mesure autant que l'on veut. C'est-à-dire que, si trois membres de l'assemblée soient travailler particulièrement sur un texte, ils peuvent créer leur groupe et travailler dans cet espace.

*(Diapositive)* Là, il y a un exemple avec des commissions. On a repris l'exemple de la commission des Affaires sociales parce qu'il nous paraissait justement bien illustrer ce mode de travail. Et je crois que cet espace collaboratif serait très adapté au type de travail qui a été choisi dans la commission des Affaires sociales, par exemple, avec les groupes : personnes handicapées, chômage, enfants en détresse, etc. Mais, en aucun cas ces listes de groupes ne sont limitatives, ou exhaustives ; on peut les créer comme on veut.

Mais là encore, je pense que la bonne méthode, la bonne procédure, consistera à proposer à l'administrateur du site qui validera, bien sûr, la création du groupe, afin de maintenir une certaine cohérence et d'éviter un foisonnement anarchique.

*(Diapositive)* Là, c'est la première page de l'utilisation justement du travail dans un groupe, dans un espace collaboratif simplement où on peut se logger en quelque sorte avec son nom et ensuite créer ce que l'on souhaite mettre en ligne.

Il y a une possibilité mais elle pourra justement être à chaque fois définie : on peut très bien, par exemple, pour reprendre l'exemple de la commission des Affaires sociales : le groupe Enfants en détresse va travailler sur un espace collaboratif. Il peut ou il ne souhaite ouvrir cet espace, avec tous les droits qu'aux membres du groupe Espace en détresse. En revanche, tous les membres de la commission, par exemple, pourraient avoir y accès pour consulter les travaux en cours. A chaque fois, ces droits peuvent être étendus à d'autres utilisateurs.

Pour ce qui est de l'annuaire, rien, a priori de très nouveau dans l'architecture générale. Simplement, là encore, la technologie est complètement différente.



(*Diapositive*) Voilà : l'idée — mais c'est à l'étude, c'est de créer un formulaire qui pourrait être utilisé directement par les membres, par exemple pour modifier leur fiche. Supposons que la date de naissance soit fausse. Ils remplissent le formulaire avec les bonnes informations. La modification n'interviendra pas automatiquement. Simplement, elle devra être validée par l'administrateur ; mais, automatiquement, la fiche sera mise à jour.

Cela présente un gros avantage parce que cela permettra à chaque membre de vérifier les informations, et éventuellement en ajouter d'autres, puis de les transmettre par voie électronique au secrétariat général qui pourra simplement les valider ou non, si d'une part les informations sont exactes et d'autre part, ont bien lieu d'être placées sur la fiche. Ainsi, je crois que la communication et le travail s'en trouveront à la fois plus rapide et plus simplifiés.

En ce qui concerne la documentation : sous cette rubrique dont le nom n'est pas définitif, on a regroupé tout ce qui était au fond archives, documentation, textes, etc. On va, bien sûr reprendre les données existantes. Également, l'idée, c'est de mettre un accès ici à ce que j'ai mentionné l'autre fois, c'est-à-dire, la création d'ici la fin de l'année, d'une base de données qui regroupe l'ensemble des vœux, avis, motions, etc. de l'Assemblée dans une véritable gestion de bases de données, c'est-à-dire avec un moteur de recherche, ce qui permettrait aux membres de l'assemblée de travailler plus facilement sur ce qui a déjà été fait par l'assemblée.

Pour ce qui est du calendrier, de l'agenda, c'est assez classique, avec plusieurs types de présentation : par année, par mois, par jour.

Liens et ce que l'on a vu tout à l'heure, et le plan du site, bien sûr.

Voilà pour cet Extranet.

(*Applaudissements.*)

#### **Monsieur le Président**

Merci ; y a-t-il des questions ? Vous avez la parole.

#### **Monsieur Denis VIALA**

J'ai un commentaire à faire et une question à poser :

- le premier commentaire porte sur le nom du site, l'adresse du site, l'URL du site. J'ai entendu l'autre jour, hier, que ce serait *assemblee.org*. Je trouverais normal que nous ayons...

#### **Monsieur Pierre ROBION**

Non, non, non.

#### **Monsieur Denis VIALA**

Non ?

#### **Monsieur Pierre ROBION**

Non ; je vous arrête tout de suite, l'adresse reste la même qu'aujourd'hui.

#### **Monsieur Denis VIALA**

.fr L'essentiel, c'est d'avoir .fr ?

#### **Monsieur Pierre ROBION**

C'est *assemblee-afe.fr*

#### **Monsieur Denis VIALA**

Vous parlez là des mails. Je parle de l'URL du site. Oui ?

#### **Monsieur Pierre ROBION**

D'accord ; c'est la même.

**Monsieur Denis VIALA**

Donc c'est le *.fr* qui me paraît important.

Ma deuxième question porte sur la messagerie. Nous avons tous une messagerie, forcément et il paraît un peu difficile d'avoir une deuxième messagerie, ou éventuellement une troisième messagerie parce qu'il y a ceux qui en ont une dans leur travail, une autre personnelle, l'autre étant celle de l'Assemblée. Cette messagerie permettra-t-elle de retransmettre les messages sur notre adresse personnelle comme auparavant ?

**Monsieur Pierre ROBION**

Oui, de la même manière qu'aujourd'hui, par exemple, vous pouvez très bien utiliser les messagerie Wanadoo, d'une part, et Outlook, d'autre part, les messages apparaissant dans l'une et dans l'autre.

**Monsieur Denis VIALA**

D'accord. Et alors — c'est un peu compliqué — est-ce que l'on pourra les lire ? Parce que, dans cette messagerie, ils seront conservés, évidemment. Donc il faudrait-il y accéder, les effacer et ainsi de suite. Est-il possible d'y accéder et de les extraire avec un serveur POP 3 qui permettrait de les éliminer au fur et à mesure qu'on les lit ?

**Monsieur Pierre ROBION**

De les extraire à partir d'où ?

**Monsieur Denis VIALA**

Par exemple, si vous avez, chez vous, un outil quelconque de messagerie, vous pouvez lire à partir de l'adresse de ce serveur, et les y effacer automatiquement, pour éviter qu'il s'accumulent dans cette messagerie-là.

**Monsieur Pierre ROBION**

Écoutez, oui, je pense que oui ; un technicien pourrait répondre plus affirmativement ; mais je pense que oui. Bon, à vérifier.

**Madame Isabelle CAPIEU-BUTZBACH, membre élu pour la circonscription de Stockholm**

Et moi, je voulais revenir sur deux ou trois aspects techniques. Je trouve très intéressantes les possibilités de travail en groupe ou les possibilités de forum, etc.

Mais, à propos d'un forum, je voudrais demander si on peut exploiter deux idées :

- *la première*, c'est qu'il soit obligatoire de mettre un thème, de façon à ce que l'on ne parle pas de trois choses dans le même mail et de façon à ce que l'on puisse accumuler les questions, les réponses et discussions sur un thème particulier. C'est une logique qui permet de fonctionner, à mon avis, d'une façon plus efficace sur les forums.

- De même, il faut que, lorsque l'on envoie un message sur le forum, le système indique automatiquement d'où vient le message parce que les gens ont tendance à mettre leur prénom en signature. Ce n'est pas toujours universellement connu de qui il s'agit. Il y a une possibilité, dans les systèmes, pour que l'adresse originale où le nom original de l'utilisateur s'inscrive automatiquement. Cela permet d'être sûr de savoir de qui vient le message.

C'est la même chose en ce qui concerne les groupes de travail. J'ai deux questions sur le sujet : d'une part, est-il possible, dans ces groupes de travail — comme je l'ai vu pratiquer dans d'autres — d'avoir une espèce de journal, c'est-à-dire que l'on sait qui est allé travailler dans le groupe de travail et à quel moment. En particulier, cela pose un problème que les systèmes maintenant savent résoudre : si jamais deux personnes travaillent de façon concomitante sur le même document, de façon à ce que, lors du retour sur le serveur et de la mise à jour, la moitié de la réponse de quelqu'un ne soit pas effacée parce que quelqu'un d'autre avait ouvert le document dans l'intervalle et y avait porté des modifications.

Enfin une dernière petite remarque, parce que j'ai eu beaucoup de problèmes avec des gens qui publiaient des papiers venant d'un site et j'ai remarqué que, dans votre présentation, c'était toujours prévu pour : il existe, en général, sur chaque page, un petit symbole figurant une imprimante. Si vous devez imprimer le texte, il est absolument nécessaire de cliquer sur ce symbole sur le format imprimante et d'imprimer ce format parce que, lorsque l'on imprime la page qui est représentée sur l'Internet, on n'obtient souvent que la moitié du texte, le colonage faisant que l'on en perd la moitié.

Je voulais simplement le signaler parce que j'ai rencontré des problèmes très souvent avec des documents qui me sont remis par des gens qui veulent m'informer de choses et je suis obligée de retourner sur le site pour aller refaire le bon format.

**Monsieur Pierre ROBION**

En ce qui concerne le premier point, là c'est une question de pratique ; ce n'est pas une question de technique. Si, dans un mail, on aborde un, deux ou trois sujets, c'est une question de discipline personnelle ou de pratique.

En ce qui concerne le fait d'éviter que, lorsque deux personnes travaillent en même temps, il n'y ait que la moitié du travail, la question est résolue dans ce type de groupe de travail.

En ce qui concerne l'impression, cette question est également résolue. Bien entendu, c'est le texte qui est imprimé et non pas les cadres, les bandeaux et autres éléments. On m'a déjà posé la question.

Je ne sais pas s'il y avait un autre point ?

**Monsieur le Président**

Il y avait la discipline sur le forum, dont on avait parlé.

**Monsieur Pierre ROBION**

Oui, l'adresse effectivement apparaîtra, bien sûr.

**Monsieur le Président**

J'aurais une question, pour moi-même : j'ai vu apparaître un onglet comportant la mention Mon compte, dont vous n'avez pas parlé, mais vous avez parlé de la messagerie. Quels sont les liens entre le compte et la messagerie ? Je suppose qu'il doit y en avoir un. Ou alors, pour l'instant, c'était juste...

**Monsieur Pierre ROBION**

Alors là, je suis obligé d'avouer ma demi-ignorance. Je crois que les prestataires auraient été bienvenus. En fait, je crois que le compte est essentiellement la gestion du mot de passe et du Loggin.

**Monsieur le Président**

D'accord.

**Monsieur (de la commission des Affaires sociales)**

Vous avez évoqué les travaux de la commission des Affaires sociales. Vous savez que nous disposons d'un nombre très important de contributions. Très important et très volumineux. Vers quelle époque à peu près allons-nous pouvoir le faire apparaître au sein du site ?

**Monsieur Pierre ROBION**

Sur le calendrier de réalisation, ce que l'on a demandé au prestataire, c'est que le site soit prêt, c'est-à-dire en ligne dans un mois. On va voir. Cela dépendra aussi des réactions qu'il y aura à la maquette graphique, etc. Si on doit prolonger les discussions, évidemment le site sera mis en ligne plus tard. Mais c'est en tout cas l'objectif que nous nous sommes fixé.

**Monsieur JENKINS**

Quand on ne l'a pas reçu, comment peut-on apprendre son identifiant et son mot de passe ? Parce que moi, je ne l'ai pas reçu.

**Monsieur Pierre ROBION**

Je pense que vous avez dû le recevoir.

**Monsieur JENKINS**

Par quelle voie ?

**Monsieur Pierre ROBION**

Par courrier, oui effectivement ; mais si vous ne l'avez pas, il suffit de le demander.

**Monsieur JENKINS**

A qui ?

**Monsieur Pierre ROBION**

A moi ou à Jorge-Paul FRAGOSO ou à Madame TITUS ; enfin au secrétariat général.

**Monsieur le Président**

Très bien ; s'il n'y a plus de questions, il ne nous reste plus qu'à vous remercier pour la présentation de ce site qui s'avère très prometteur.

*(Applaudissements.)*

## PROJET D'ORDRE DU JOUR DU BUREAU DE DECEMBRE 2005

**Monsieur le Président**

Afin de conclure nos travaux, il me reste à vous présenter le projet d'ordre du jour du bureau de décembre. Les dates qui ont été arrêtées sont les 16 et 17 décembre, vendredi et samedi.

Les grandes lignes de l'ordre du jour de ce bureau ont été arrêtées. Sachez que nous avons réservé une place importante au travail des bureaux des commissions, vraisemblablement le vendredi matin. Une autre place sera réservée pour les questions-réponses. Nous avons prévu un invité qui pourrait être Monsieur GENTIL de l'INSEE pour aborder les problèmes de la statistique mais vus du côté de l'utilisation que nous pourrions en faire en tant que délégués.

Mais nous avons également noté que, les bureaux étant les moments de réunion où nous pouvions avoir le plus de souplesse pour coller à l'actualité, nous pourrions être amenés à changer l'invité en fonction de l'actualité du moment.

Il y aurait, en fin de matinée, une évaluation du nouveau site Internet de l'Assemblée ; éventuellement un autre intervenant l'après-midi. Les questions orales, je vous l'ai déjà dit.

Et, le samedi, faisant suite à la réunion du collège élargi, nous ferions un point sur la réunion qui doit avoir lieu le samedi 4 mars au Sénat : Français de l'étranger, une chance pour la France, et à laquelle, comme vous l'avez entendu lors de la réception offerte par Monsieur PONCELET, nous serions conviés.

Voilà. Et, bien évidemment, le projet d'ordre du jour de la session de mars 2006.

J'ai déjà une demande de prise de parole. Monsieur LE BORGNIER, vous avez la parole.

**Monsieur Pierre-Yves LE BORGNIER**

Je ne vois pas figurer à l'ordre du jour le point que Monsieur MUCETTI nous avait promis sur l'état d'avancement des travaux sur la fusion des listes électorales et le vote électronique.

**Monsieur le Président**

Oui ; eh bien nous allons le rajouter.

**Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA**

Quand sera fixée la date des élections à l'Assemblée des Français de l'étranger de juin de l'année prochaine ?

**Monsieur le Président**

Monsieur le Secrétaire général, si vous pouvez nous répondre ?

**Monsieur Pierre ROBION**

Non, je ne peux pas vous répondre ; je pense que ce sera très bientôt mais je n'ai pas de réponse. Normalement, cela devrait être dans la deuxième quinzaine de juin et probablement le 18 juin.

**Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA**

Normalement, l'assemblée a son mot à dire sur cette date. A plusieurs reprises, nous avons débattu, nous avons évité des erreurs majeures du style élections le jour du dimanche de Pentecôte. Il faut bien penser que cette année nous avons les pays d'Europe du Nord et si les élections tombent trop tard, les vacances auront déjà commencé en juin. Il ne me paraît pas tout à fait normal que la date puisse être fixée et que l'Assemblée n'ait pas du tout dit son mot sur la question.

**Madame Nicole HIRSH, membre élu, Washington**

Monsieur le Président, pouvez-vous nous communiquer les dates des réunions pour le premier semestre au moins de 2006, s'il vous plaît ?

**Monsieur le Président**

Oui, oui, je peux vous communiquer les dates des réunions pour le premier semestre de 2006.

**Madame Nicole HIRSH**

Et même plus, sans doute, celles de la session de septembre également, si vous les avez.

**Monsieur le Président**

Là, c'est un peu loin ;

- pour ce qui est du premier trimestre 2006, déjà, nous avons une session plénière du 6 au 10 mars ;
- pour ce qui est de la réunion de bureau, qui n'est pas une réunion obligatoire, qui devrait avoir lieu en juin — cette année, bien évidemment, elle ne peut pas avoir lieu en juin, compte tenu des élections. Et le collège se posait ce matin la question de savoir s'il était nécessaire de maintenir cette réunion de bureau si proche des élections. Mais il avait été décidé d'attendre la réunion de décembre quand nous aurions plus d'informations sur la date des élections, afin de prendre une décision. Voilà, et
- pour septembre, là je n'ai pas de date pour l'instant.

**Monsieur Robion**

En septembre, c'est le premier lundi de septembre.

**Monsieur le Président**

Le premier lundi de septembre. Je n'ai pas la date du premier lundi de septembre, mais on doit pouvoir le trouver. Ce sera le 4 septembre.

**Madame Nicole HIRSH**

Merci.

**Monsieur le Président**

Je vous en prie. Bien ; si vous n'avez pas d'autres questions...

**Monsieur René AICARDI, membre élu, Tokyo**

Je souhaitais attirer toute l'attention du Secrétaire général sur le fait souligné par la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA : pour ce qui concerne la zone de chef-lieu Tokyo, en juin, on passe le brevet des collèges, le brevet national de collège. Tous les professeurs, tous les enseignants sillonnent la zone pour corriger cette épreuve ; pour le baccalauréat, c'est pareil.

Cela veut dire que, plus tard sera la date, moins nous aurons de votants ; l'abstention va être énorme parce que tous les professeurs de Tokyo, partout, sillonnent la zone pour corriger les épreuves (*brouhaha* ; *Monsieur le Président invite à un peu de calme*) étant donné que le professeur de Pékin ne pas corriger les épreuves de ses propres élèves. Donc... Donc je souhaite...

**De la salle**

*(Réactions et commentaires.)*

**Monsieur René AICARDI**

Non, mais c'est parce qu'ils approuvent ce que je dis. Ils le manifestent de façon un peu particulière, mais j'apprécie énormément. Je souhaite donc vivement que ces élections aient lieu le plus tôt possible dans le mois de juin, parce qu'après, dans la zone, il n'y a personne. Voilà. C'est aussi clair que cela.

Et ce n'est pas une façon d'appeler les gens à exercer leurs droits et leurs devoirs de citoyen. Merci beaucoup, Monsieur le Secrétaire général.

**Monsieur le Président**

C'est noté, Monsieur AICARDI. Monsieur BONIN, était-ce sur ce point ? Allez-y.

**Monsieur Roger BONIN, membre élu, Djedda**

Merci bien, merci Monsieur le Président. Je voudrais simplement rappeler, pour notre Sénatrice, en 2000 - si elle veut bien m'écouter - qu'en 2000 les élections avaient eu lieu le 18 juin, si je me souviens. Est-ce que cela avait créé des problèmes pour certains d'entre nous ?

**De la salle**

*(Brève réponse hors micro.)*

**Monsieur Roger BONIN**

Bien. Première question. Deuxième question : je crois que nous avons besoin d'un peu de temps. C'est pour cette raison que nous avons demandé à reporter de façon à être sûrs de bénéficier du vote électronique. Si on rapproche la date, on risque de ne pas être prêt pour le vote électronique. Je crois que c'est une question importante qu'il ne faut pas négliger. Donc si le 18 juin 2000 n'a pas causé trop de problèmes à tout le monde, on peut essayer de retenir cette date de façon à bénéficier du vote électronique, cette fois. Voilà.

**Plusieurs**

*(Hors micro.)* C'est un dimanche.

**Monsieur**

C'est un dimanche ; le 18 juin est un dimanche.

**Monsieur Jacques DELCOS**

Je voudrais répondre qu'une date tardive au mois de juin pose des problèmes dans les pays nordiques car le rythme de vacances est généralement début juin et, encore plus généralement, la mi-juin et la Saint-Jean. Donc les gens ne se déplacent plus pour venir voter. Cela, c'est clair. Même s'ils peuvent profiter des nouveaux modes de vote, vote électronique, ou de l'ancien modèle, vote par correspondance, on note quand même qu'il y a un problème pour l'intérêt à venir à ce vote dans ces pays-là.

**Monsieur le Président**

Très bien. Monsieur le Secrétaire général, vouliez-vous faire un commentaire sur ces interventions ?

**Monsieur Pierre ROBION**

Non, je n'ai rien de particulier sinon que, effectivement, il n'y a pas d'indication précise sur la date des élections, mais elle est simplement donnée par le fait que le mandat de l'Assemblée est de 3 ans. Donc effectivement, elle a été élue le 18 juin et on ne peut pas trop s'écarter de cette date.

D'autre part, sur le fait que certaines personnes ne seraient pas présentes dans les postes, enfin dans les circonscriptions, à ce moment là où, effectivement, le vote électronique devrait être mis en place et donc leur permettra de voter. Enfin ce sont les seules remarques que je peux faire.

Et d'autre part, effectivement, je pense que — enfin, ce n'est pas une opinion personnelle — l'administration aura besoin vraiment du maximum de temps pour être certaine de mettre en place ce vote électronique pour lequel les délais sont actuellement très serrés.

**Madame Françoise LINDEMANN**

Je voudrais demander : pour le vote électronique, ça, je suppose que vous y avez pensé, faudra-t-il voter le jour même où aura-t-on un laps de temps, parce qu'il y aura quand même les décalages horaires, etc. Je voudrais savoir quel est le jour exact ou si on a plusieurs jours.

**Monsieur Pierre ROBION**

Je ne suis pas habilité à répondre vraiment sur le fond de cette question ; mais je crois que la question a été prévue et qu'il y aura un laps de temps dans lequel il sera possible de voter.

**Monsieur le Président**

Bien ; sinon, si nous avons épuisé le sujet, je vous remercie, Monsieur le Secrétaire général. Je vous remercie tous. Rendez-vous, pour ceux qui sont au bureau en décembre, sinon au mois de mars.

*La séance est levée à 11h40.*

*(Applaudissements)*





